



SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE
DU LUNDI 21 MARS 2022
ET
SON PROLONGEMENT LE MARDI 22 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL

In extenso

ADOpte EN SEANCE PLENIERE LE 20 JUIN 2022



**CONSEIL REGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SEANCE PLENIERE DU 21 MARS 2022

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 21 Mars 2022

**Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire**

Le Secrétaire de séance désigné

Julien BAZUS

Le Président du Conseil régional

Alain ROUSSET

S O M M A I R E

Séance Plénière des 21 et 22 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Julien BAZUS

- Ouverture de la séance	P. 08
- Propos liminaire du Président	P. 08 à P. 10
- Propos liminaires des Présidents de groupe	P. 11 à P. 37
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 38
- N°01 - Contractualisation Etat-Région 2021-2027 - Approbation du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Nouvelle-Aquitaine 2021-2027	P. 39 à P. 78 <i>Vote P. 78</i>
- N°02 - Demande d'exercer la qualité d'autorité de gestion du programme régional FEDER - FSE + 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine et demande de gérer par délégation une partie du programme national FEAMPA 2021-2027	P. 79 <i>Vote P. 79</i>
- N°03 - Politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 <i>Amendement n°1 de la délibération n°3 + Délibération n°3</i>	P. 80 à P.106 <i>Vote P.106</i>
- N°04 - Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la société d'économie mixte locale Nouvelle-Aquitaine croissance tourisme	P.107 à P.113 <i>Vote P.113</i>
- N°05 - Feuille de route régionale de la filière électronique <i>Amendement n°1 de la délibération n°5</i> <i>Proposition de l'exécutif + Délibération n°5</i>	P.114 à P.127 <i>Vote P.126</i> <i>Vote P.127</i>

- N°06 - Revitalisation des centres-bourgs : conventions cadres d'accompagnement pluriannuelles pour Sarlat-la-Canéda (24), La Souterraine (23), Saint-Yrieix-la-Perche (87) P.128 à P.129
Vote P.129

- N°07 - Accompagnement de l'OPAH-RU de la Communauté de communes de Lacq-Orthez P.130 à P.131
Vote P.131

- N°08 - Mise à jour du cadre d'intervention régionale en faveur de la mobilité locale P.132 à P.136
Vote P.136

- N°09 - Feuille de route révisée pour le développement d'un réseau express régional métropolitain - Extension à l'échelle départementale P.137 à P.149
Vote P.149

- N°10 - Règlement des transports scolaires : actualisation du règlement P.150 à P.158
Vote P.158

- N°11 - Equipement en mobilier urbain des points d'arrêts routiers desservis par les transports régionaux scolaires et interurbains P.159
Vote P.159

- N°12- Entrée de Mont-de-Marsan Agglomération au capital de la SPL Trans Landes P.160 à P.162
Vote P.162

- N°13 - Bilan et perspectives du label régional « Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » P.163 à P.169
Vote P.169

- N°14 - Mobilités internationales - modifications du règlement d'intervention et accréditations Erasmus + P.170 à P.175
Vote P.175

- N°15 - Convention de partenariat avec l'Association des coordonnateurs des groupements de commandes des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) P.176 à P.178
Vote P.178

- N°16 - Soutien à l'évolution et à la reconversion professionnelle des actifs : adaptation du cadre régional d'intervention et partenariat avec la Caisse des dépôts Retiré de l'ordre
du jour

et consignations pour l'abondement du compte personnel de formation

- N°17 - Partenariat pour l'insertion des jeunes avec le réseau des Missions locales :
accord-cadre 2022-2024 P.179 à P.184
Vote P.184
- N°18 - SEML Route des lasers - augmentation de capital P.185 à P.188
Vote P.188
- N°19 / N° 20 / N° 21 Délibérations : P.189 à P.195
- N°19 - Coopération européenne : protocole de coopération entre la Région
Nouvelle-Aquitaine et la Communauté autonome de Galice
Vote P.194
- N°20 - Coopération européenne : protocole de coopération entre la Région
Nouvelle-Aquitaine et le Land de Hesse
Vote P.194
- N°21 - Coopération européenne : protocole de coopération entre la Région
Nouvelle-Aquitaine et la Région Emilie-Romagne
Vote P.195
- N°22 - Coopération internationale : feuille de route triennale entre la Région
Nouvelle-Aquitaine et la Délégation générale du Québec à Paris 2022-2024 P.196 à P.197
Vote P.197
- N°23 - Convention de partenariat entre l'Université de Bordeaux, la Région
Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour l'organisation de l'évènement
RoboCup 2023 P.198 à P.200
Vote P.200
- N°24 - Convention de partenariat programme Cap Archéo – Renouvellement P.201
Vote P.201
- N°25 - Convention de partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et
minières (BRGM) pour l'accueil d'une unité de recherche spécialisée sur le littoral P.202 à P.205
Vote P.203
- N°26 - L'Etat et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie engagés avec le
Comité de bassin Adour-Garonne pour la gestion durable de l'eau. Bilan et
perspectives de l'Entente pour l'eau P.204 à P.214
Vote P.214

- N° 27- Convention pluriannuelle de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine 2022-2024	P.215 à P.216
	Vote P.216
- N°28 - Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine	P.217 à P.220
	Vote P.220
- N°29 - Commission d'Evaluation des Politiques Publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine (CEPP) : renouvellement et désignation de sa présidence	P.221 à P.230
	Vote P.225
	Vote P.226
	Vote P.229
	Vote P.230
- N° 30 - Tableau des emplois	P.231
	Vote P.231
- N° 31 - Vacances : conditions générales de recours à des agents vacataires	P.232
	Vote P.232

Vœux et motions

<i>Vœu n° 1 - RN et apparentés.....</i>	P.233
	Vote P.236
<i>Motion n° 1 - RN et apparentés.....</i>	P.237
	Vote P.238
<i>Motion n° 2 – Ecologiste, Solidaire et Citoyen.....</i>	P.239
	Vote P.244
<i>Motion n° 3 – Ecologiste, Solidaire et Citoyen.....</i>	P.245
	Vote P.249
<i>Motion n° 4 – Centre et Indépendants et La République En Marche.....</i>	P.250
	Vote P.256

ANNEXES :

- Liste des Conseillers Régionaux	P.258
- Convocation et ordre du jour	P.268
- Amendements, Vœux, Motions	P.271
- Avis CESER	P.286
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération	P.308

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS), Andréa BROUILLE, Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUEDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 22/03/2022 à Renaud LAGRAVE, PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS), Emilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Marie-Laure CUVELIER, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (LREM), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 22/03/2022 à Nicolas THIERRY, ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 22/03/2022 à Eric SARGIACOMO, PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Didier DAMESTOY, ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI), Florent BOUDIÉ (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Véronique HAMMERER, LREM, excusé le mardi 22/03/2022), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO, Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIERE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Nicolas THIERRY, ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Sophie WEBER, PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 et le mardi 22/03/2022 à Christophe CATHUS, PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Christine SEGUINAU, ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Geneviève DARRIEUSSECQ (CI), Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Christian DEVEZE, CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Christelle LAPOUGE et le mardi 22/03/2022, CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORSTEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Andréa BROUILLE, PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le mardi 22/03/2022 à Sandrine DERVILLE, PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Rémi JUSTINIEN, PS et ayant donné pouvoir le mardi 22/03/2022 à Margarita SOLA, PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Andde SAINTE MARIE), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Laurence FARRENG (CI, excusée le lundi 21/03/2022 après-midi), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (LREM, excusée le mardi 22/03/2022), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Brahim JLAUI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Rémi JUSTINIEN (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Margarita SOLA, PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Rémi JUSTINIEN, PS et le mardi 22/03/2022 à Patrice BOUTENEGRE, PS), Florent LACARRERE (PS),

Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Guillaume MOLIERAC, PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENTGUEGAN (PRG, ayant donné pouvoir le mardi 22/03/2022 à Jean-Philippe PLEZ), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS, excusé le mardi 22/03/2022), Nathalie LE YONDRE (PS), Marie-Ange MAGNE (LREM), Bastien MARCHIVE (CI), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Bernard UTHURRY, PS et le mardi 22/03/2022 à Rémi JUSTINIEN, PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Sandrine LAFFORE, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI, excusée le mardi 22/03/2022), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (LREM, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 et le mardi 22/03/2022 à Marie-Ange MAGNE, LREM), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Élise LAURENT-GUEGAN, PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN, excusée le mardi 22/03/2022), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS), Yves TROUSSELLE (PS, ayant donné pouvoir le mardi 22/03/2022 à Pascal DUFORESTEL, PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir le mardi 22/03/2022 à Alain ROUSSET, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), François VINCENT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le lundi 21/03/2022 à Marie-Hélène MICHON, PS), Reine-Marie WASZAK (PS, excusée le mardi 22/03/2022), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir à Mathieu HAZOUARD, PS), Jérôme GUILLEM (PS, ayant donné pouvoir le lundi 21/03/2022 à Dominique ASTIER, PS et ayant donné pouvoir le mardi 22/03/2022 à Marie-Laure CUVELIER, PS), Martine PINVILLE (PS, ayant donné pouvoir le lundi 21/03/2022 à Eric SARGIACOMO, PS et le mardi le 22/03/2022 à Philippe NAUCHE, PS), Virginie JOUVE (PS, ayant donné pouvoir à Thierry TRIJOULET, PS)

Était Excusé :

Jacques COLOMBIER (RN)

*Tout Conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ne participe pas à ce dossier, est considéré comme se déportant, quitte la salle lors du débat et figure dans le résultat du vote après la mention « *Non-participation » ou détenant les arrêtés de déport.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, nous pouvons ouvrir notre séance. Il y aura, annoncés, 151 collègues à l'Hôtel de Région aujourd'hui, 134 demain ; sur les tablettes, 22 lundi (aujourd'hui) et 36 mardi, sur Poitiers, 3 collègues lundi et 1 mardi, sur Limoges, 3 lundi et 4 mardi, et il y a 4 excusés, Mathieu BERGÉ, mardi, Pascale BOUSQUET-PITT, Jacky EMON, Jérôme GUILLEM, Virginie JOUVE et Yves TROUSSELLE pour mardi.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous ne pouvons démarrer cette plénière sans une pensée, quelques mots en direction de l'Ukraine, dont le bleu azuré et le jaune bouton d'or sont devenus, depuis 3 semaines, le symbole universel d'une courageuse résistance, les couleurs d'un espoir fragile et du combat pour la démocratie. Nous aurons une pensée pour toutes les victimes des bombes, des chars, des balles russes, mais également pour celles et ceux qui ont tout perdu, fuyant un conflit qui n'épargne rien ni personne, pas même les hôpitaux, les maternités ou les musées.

Cela se passe ici, sur notre vieux continent, aux portes-mêmes de l'Union Européenne. En quelques jours, l'impensable est devenu réalité. La guerre, avec son cortège d'horreurs, son lot de déchirements, a refait irruption dans nos vies.

Peut-être fut-ce une erreur d'avoir pensé, parce qu'elle nous semblait éloignée, seulement rapportée par des JT où tout se confondait (l'Irak, la Syrie, le Yémen, pour ne citer qu'elles) que la guerre était une relique du passé à jamais bannie. Il n'en est rien. Déjà, l'éclatement de l'ex-Yougoslavie au lendemain de la chute du Mur de Berlin avait illustré que la fin de l'histoire était une chimère, y compris en Europe, où même deux guerres mondiales apocalyptiques ne sont manifestement pas parvenues à éteindre les vellétés martiales, où le « Plus jamais cela », que chaque génération a prononcé n'existe. Est-ce que l'histoire ne sert à rien ?

Et pourtant, l'heure n'est ni à la résignation ni à l'abandon. La démocratie n'est pas un acquis, elle est un combat de tout instant, l'engagement de toute une vie, fut-ce à son péril. Par sa violence, par ses conséquences dévastatrices, ce conflit doit renforcer notre détermination à prendre toute notre part dans la marche du monde, aussi modeste et infime soit-elle. Peut-être que ce conflit va renforcer l'Europe et la démocratie, mais il faut aujourd'hui

que nous puissions témoigner à notre niveau, à notre modeste niveau, que nous soutenons le peuple ukrainien, sa démocratie, le droit à l'existence d'un peuple ou d'une nation.

À l'heure où le peuple russe ne reçoit comme informations qu'une série d'évènements filtrés, contraints, où celui ou celle qui s'exprime risque la prison pour 15 ans, nous devons ici témoigner, et nous devons soutenir. Nous avons commencé avec le plein soutien de toutes et tous à la dernière Commission permanente. Des actions vont être menées à la fois au niveau de l'État mais aussi au niveau de l'ensemble des Organisations Non Gouvernementales, des ONG. Je veux saluer celles et ceux, et parfois des Élus, qui ont accueilli des réfugiés dans leur demeure, et nous sommes tous émus de constater l'élan de solidarité tous azimuts des françaises et des français. Rappelons que 80 % des personnes accueillies sont des femmes et des enfants, et que si nous pouvons soulager leur fardeau, même très modestement, nous aurons fait là une œuvre utile.

Je vous propose, s'il est prêt, d'entendre l'hymne ukrainien et d'avoir un moment de recueillement.

(Diffusion de l'hymne ukrainien)

Je vous remercie.

Je voudrais aussi, en ce début de séance, avant de dire un mot sur l'ordre du jour, avoir une pensée pour la famille et pour Jean-Marc ORGOGOZO.

Certains d'entre vous, peut-être, le connaissent sur ces bancs. Jean-Marc ORGOGOZO a été le Responsable de la recherche, ici, au Conseil Régional, pendant 2 mandats. Il a porté de magnifiques dossiers, notamment le Campus neurologique (le Neurocampus), qui a fait de cet Institut à quelques pas d'ici un des plus beaux centres de recherche sur les maladies du vieillissement. Il a porté aussi la découverte ou la redécouverte de Liryc, Lyric est cet institut créé par le Professeur Michel HAÏSSAGUERRE sur les maladies du rythme cardiaque, qui produisent - pardon de dire cela, mais c'est peut-être en résonance avec ce que je disais tout à l'heure - autant de morts que les morts de la route et les morts du SIDA ; qui est devenu aujourd'hui, d'ailleurs, un centre mondial sur ces maladies. Il a contribué à l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin, que nous avons lancé lors du premier mandat, et il a accompagné toutes les forces de recherche. C'était une personnalité flamboyante, ressemblant à un Grand d'Espagne, et qui nous a accompagnés pendant longtemps, qui s'est battu jusqu'au bout pour ces maladies compliquées, notamment l'autisme, la maladie d'Alzheimer.

Mes chers collègues, pensons à Jean-Marc ORGOGOZO.

Et nous avons une série de jolis dossiers. D'abord, le CPER que Laurence ROUÈDE va présenter. Ce CPER a été un peu « tabassé », avec les différents plans de relance, avec le grand plan que nous avons signé avec le Ministère des Transports sur la régénération des petites lignes, d'1,6 milliard. Aujourd'hui, ce document, l'État l'a souhaité ainsi, n'est pas totalement abouti. Il lui manque, sur la durée 2021-2027, la partie mobilité, mais sur la recherche, sur la transition écologique, sur l'aménagement du territoire, il a fait l'objet de nombreuses discussions avec tous les Élus du territoire. Tout le monde n'y retrouvera pas son compte, bien entendu, y compris parce qu'il y manque, sur certains projets, des financements, et il faudra bien sûr reprendre tout cela après les élections présidentielles.

Et nous aurons une feuille de route sur la politique contractuelle, une autre sur l'électronique ; pas simple, sur l'électronique, tant nous avons perdu de compétences, de savoir-faire, et tant nous sommes dépendants, notamment de la Chine, mais nous sommes aussi dépendants de l'Ukraine, dans la mesure où celle-ci produit du gaz néon, qui sert à faire les microprocesseurs. Et il y a un projet important, soutenu par l'Union Européenne, de 42 milliards, et nous nous sommes mis en situation, avec le monde de la recherche et le monde de l'entreprise, pour pouvoir répondre à cette réacquisition des compétences et cette nécessaire réindustrialisation sur ce plan, avec les sauts technologiques qui vont bien.

Je pense aussi à nos agriculteurs, qui vont, avec la crise climatique et la crise ukrainienne, avoir d'énormes problèmes d'approvisionnement ; je pense aux éleveurs notamment, qui vont rencontrer des difficultés tant en matière de hausse des prix pour l'alimentation animale qu'en matière d'échanges sur les semences avec l'Ukraine ou avec la Russie, même si ces échanges, comme pour l'énergie, n'ont pas été arrêtés.

Je pense profondément, d'ailleurs, que les quatre crises que nous traversons (la crise sociale, la crise sanitaire, la crise climatique et la crise géopolitique), que ces quatre crises doivent nous interpeller en matière de réacquisition des compétences, en matière de renforcement de l'Europe, en matière de réindustrialisation, mais dans le bon sens ; il ne s'agit pas de produire pour produire, il faut produire par rapport au réchauffement climatique. Nous n'avons pas à lever la main, le pied, sur ce qui fait dans l'avenir un des principaux défis de notre société et de l'intelligence humaine.

Et il y aura des dossiers sur la culture ; la vie de la Région ne s'arrête pas. Et nous aurons aussi à travailler sur ce qui concerne la réhabilitation des centres-bourgs, mais tout cela s'adressera à nous tous dans les moments qui viennent.

INTERVENTION DES PRESIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Ecologiste, Solidaire et citoyen

M. THIERRY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux également débiter mon propos sans consacrer mes premiers mots à la guerre en Ukraine. Nous sommes ici dans une Assemblée politique, la gravité de ce qui se déroule actuellement à quelques milliers de kilomètres de la France occupe l'esprit de chacune et chacun d'entre nous. Cette crise fait entrer notre continent dans un moment de basculement, et les prochaines semaines nous diront si c'est aussi un engrenage. Mais il est également tout de suite important d'analyser et de bien comprendre que les enjeux sont interdépendants, et qu'il existe un dénominateur commun entre les choix politiques que nous faisons ici et ce qui se passe en Ukraine.

L'invasion russe en Ukraine s'explique bien sûr par de multiples raisons, mais cette agression contre un pays souverain est aussi l'expression d'un rapport de force fondé sur la possession des ressources, qu'elles soient par exemple énergétiques ou encore agricoles. En effet, la Russie a déclenché « l'impensable », pour reprendre vos mots, Monsieur le Président, car le régime autoritaire à sa tête se sait incontournable, en raison notamment des immenses ressources de pétrole et surtout de gaz sur lesquelles il est assis. Réserves d'hydrocarbures que le réchauffement climatique devrait par ailleurs accroître en ouvrant de nouvelles zones de prospection suite à la fonte progressive de la banquise. La même perspective vaut pour la production agricole, car là aussi, le réchauffement climatique va probablement mettre la Russie en position de force, et donc percuter fortement les équilibres géopolitiques. Les modélisations montrent en effet que dans les prochaines décennies, la Russie pourrait doubler sa superficie cultivable en raison de la fonte du permafrost.

Et la guerre en Ukraine jette une lumière crue sur la manière dont l'Europe, et la France en premier lieu, ont bâti les conditions de leur dépendance envers un certain nombre de pays, et par conséquent, à l'égard de régimes autocratiques et autoritaires. Refuser par exemple obstinément une vraie politique d'économies d'énergie ou de déploiement des énergies renouvelables nous place aujourd'hui dans les mains, nous les Européens, du gaz russe. Notre addiction aux énergies fossiles, en plus de nourrir l'emballage climatique, finance la guerre qui nous menace. Nos pays européens paient chaque jour 800 M€ sonnants et trébuchants à la Russie pour se fournir en énergies fossiles, une rente qui finance les crimes de guerre de POUTINE au moment où l'Europe cherche à l'étrangler financièrement. Autre exemple, mais même mécanique à l'œuvre, avoir fait le choix non pas de la souveraineté alimentaire mais

d'une agriculture industrielle hyperspécialisée tournée vers l'exportation nous rend aujourd'hui vulnérables, alors même que nous sommes le premier pays agricole européen. Avoir fait le choix politique d'un modèle agricole chimique et industriel sous perfusion des engrais azotés de synthèse, fabriqués, rappelons-le, à partir de gaz fossiles, participe aujourd'hui à nous placer en situation de grande faiblesse.

Toutes celles et tous ceux qui jusqu'à récemment répétaient à qui voulait l'entendre que le modèle agricole français, fondé essentiellement sur l'agriculture intensive, chimique et industrielle, était une force pour notre pays, ceux-là nous ont mis dans l'impasse. La transition écologique de notre modèle agricole, de notre système énergétique, de nos modes de production n'est pas seulement un impératif pour préserver l'habitabilité de notre planète, c'est aussi une pierre indispensable à l'édifice de la paix.

La tragédie qui frappe l'Ukraine nous fait presque oublier par ailleurs la crise sanitaire et la pandémie mondiale qui frappent l'humanité depuis 2 ans. Sur ce sujet également, les scientifiques et les experts nous alertent sans détour. Le changement dans la manière dont nous utilisons les terres, la destruction des écosystèmes naturels, l'intensification de l'agriculture ou encore la production de biens non durables ont pour conséquence de créer les conditions de l'apparition de zoonoses, ces infections transmises à l'homme par les animaux. La communauté scientifique ainsi que l'OMS sont catégoriques : si nous ne bifurquons pas, nous allons entrer dans l'ère des pandémies, et une nouvelle fois, la transition écologique est étroitement liée à ce que nous avons de plus précieux, notre santé.

Et pour participer à dévier le cours des choses, être à la hauteur au niveau qui est le nôtre, en Nouvelle-Aquitaine, nous devons aller plus loin, faire preuve de méthode et assumer plus d'ambition. Cela nécessite aussi du courage, celui d'assumer que dorénavant, pas un euro d'argent public régional ne participera à financer des projets, des productions, ou le développement de filières qui alimentent et nourrissent un modèle qui nous précipite vers un monde dont personne ne veut. Chaque euro d'argent public doit être conditionné à une ambition maximale envers l'équilibre climatique, la préservation du vivant et le respect des droits humains.

Dernier exemple en date, un consortium de journaliste d'investigation vient de dévoiler il y a quelques jours une enquête relayée par les grands médias français, qui nous apprend que les chars et les avions russes qui pilonnent la population ukrainienne sont équipés de systèmes de navigation et de détecteurs à infrarouge fournis par les groupes Thalès et Safran. Le fait que le Conseil Régional accorde des sommes très importantes sans aucune conditionnalité à ces deux grands groupes ne mérite-t-il pas au moins un débat, un profond questionnement de notre Assemblée régionale sur les contreparties que nous attendons en

retour d'un soutien public ? Je pourrais également évoquer le cas de TotalEnergies, qui poursuit ses activités en Russie alors que les autres géants de l'énergie fossile comme BP, Equinor, Shell ou encore ExxonMobil ont décidé de cesser totalement leur activité en Russie suite à l'invasion de l'Ukraine. La décision de TotalEnergies de rester en Russie est d'une indignité absolue. Savoir que l'une des dernières majors du pétrole qui accepte de collaborer avec POUTINE est une multinationale française, c'est une honte pour notre pays. Certes, TotalEnergies est une entreprise 100 % privée et peut encore légalement faire ce choix, mais à ce stade, ce n'est pas un problème juridique, c'est une faute morale. Même Bruno Le MAIRE, Ministre de l'économie, a déclaré sans détour qu'il y avait, je cite « un problème de principe à travailler avec toute personnalité politique ou économique proche du pouvoir russe ». Notre Région, plus grande région française, qui a par ailleurs un passé très particulier avec TotalEnergies, anciennement Elf Aquitaine, n'aurait-elle rien à dire sur ce sujet ? Nous pourrions donc continuer à nous indigner du massacre de la population ukrainienne tout en continuant à collaborer financièrement et techniquement avec TotalEnergies et ses filiales sans jamais poser la moindre condition ? Est-ce vraiment ce que nous souhaitons ?

Je garde en mémoire les mots du Ministre ukrainien des Affaires étrangères, qui disait avec force devant les médias du monde entier que le pétrole et le gaz russes ont l'odeur du sang ukrainien. Dans ces moments graves, oui, il faut avoir de la mémoire, se souvenir des ressorts des totalitarismes que l'on voit ressurgir et les horreurs qu'ils peuvent engendrer. Notre motion sur le camp nazi de Buglose va dans ce sens. Il est essentiel de prendre la mesure du passé et de ce qu'il nous enseigne. Rappelons-nous aussi comment certaines multinationales ont prospéré honteusement sur les guerres. C'est donc bel et bien un cas de conscience de faire notre part pour rappeler à une multinationale française très présente dans notre région que participer à enrichir POUTINE, et donc financer le retour de la guerre en Europe, est une faute morale et historique. Il me paraît essentiel que notre Région participe à son niveau à la pression mise sur Total et ses filiales pour que cet industriel français cesse toute collaboration avec la Russie de POUTINE. Nous devons signifier à TotalEnergies que les partenariats avec la Région Nouvelle-Aquitaine seront suspendus tant que la décision de se retirer de Russie ne sera pas prise. C'est le sens de la motion que nous avons déposée, et je souhaite sincèrement qu'elle trouve un large écho dans cette Assemblée.

Et Monsieur le Président, à l'occasion de la plénière d'installation de ce nouveau mandat, je m'étais adressé à vous en vous rappelant que ce mandat était celui de la dernière chance. Un mandat qui s'achèvera à la fin de ce que les scientifiques appellent « la décennie critique », et dont les menaces sont une nouvelle fois explicitement rappelées dans le dernier très récent rapport du GIEC. Ce mandat ne ressemblera pas au précédent, car la réalité des événements

va toutes et tous nous rattraper, et c'est malheureusement déjà le cas. Le péril climatique, l'effondrement du vivant, l'émergence de pandémies, le retour de la guerre sur notre continent, le creusement des inégalités et la montée des nationalismes sont devenus des réalités. Ces mosaïques de crises sont en train de se conjuguer et nous font basculer dans des temps incertains. La situation est inédite, et les réponses politiques doivent l'être également. Ce mandat régional ne peut et ne doit pas être une simple continuité.

La lecture du Contrat de Plan État-Région, qui est à l'ordre du jour de la plénière, est à ce titre inquiétante. Nous y reviendrons tout à l'heure en détail au moment du débat sur le CPER, mais le verbiage et le bavardage de ce document ne suffit pas à masquer l'absolue imprécision sur les financements, le calendrier et les projets détaillés prévus pour notre Région, alors même que cela devrait être le cœur d'un contrat de plan. L'absence du volet mobilité ne fait que renforcer le manque de consistance de ce document. La problématique de ce plan, qui devrait proposer une vision stratégique, est à chercher dès l'origine, dans sa méthode d'élaboration. Comme le CESER le souligne avec justesse, le CPER doit, s'il veut atteindre ses objectifs, être plus participatif, construit de manière plus démocratique, et favoriser la concertation avec la société civile. La verticalité avec laquelle ce contrat de plan a été élaboré ne peut qu'engendrer un document technique sans aucune orientation stratégique. Notons à ce sujet que même le CESER n'a eu aucun retour suite à son avis formulé sur le document cadre à l'été 2021. Dans son avis, le CESER s'exprime aussi sur l'agriculture, et note, je cite, que « les moyens ciblés sur l'innovation technologique sont symptomatiques du décalage entre les problématiques passées et les enjeux futurs ». Et les membres du CESER ajoutent que « la refondation qui est devant nous dépend beaucoup plus essentiellement de choix politiques que d'innovation technologique ».

Encore une fois, et ce CPER en est une nouvelle illustration, le temps est venu de faire autrement, de sortir des habitudes installées depuis des décennies. La pandémie, les catastrophes climatiques, et maintenant la guerre avec toutes ses horreurs et les conséquences sur la vie des femmes et des hommes ; que faut-il de plus, Monsieur le Président, pour décider de changer de méthode et de logiciel ? Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Nicolas FLORIAN

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues, vous dire combien on s'associe à vos propos emprunts de justesse en début de séance sur la solidarité que l'on doit exprimer vis-à-vis du peuple ukrainien, et nous associer aux commentaires que vous avez pu faire sur une situation qui, en évitant d'être mortifère, inquiète, et fait prendre conscience de la fragilité du monde. Aujourd'hui, c'est en Europe, c'est à nos portes, et donc on veut aussi exprimer tout notre soutien, saluer les initiatives de nombreux Élus qui sont sur ces bancs, qui, avec leur casquette municipale, se déploient depuis maintenant quelques jours pour l'accueil de familles ; la capacité que nous avons, les uns et les autres, à pouvoir répondre à cette grande détresse, et aussi, quelque part, à sauver des vies - c'est cela la réalité - par cette capacité d'accueil sur notre territoire. Donc, on s'associe bien évidemment à toutes les initiatives qui sont prises, et saluer votre discours de début de séance.

Vous dire aussi - et vous l'avez exprimé, en tout cas, on a pu en avoir la lecture dans les différents quotidiens locaux - que nous accompagnons nécessairement les mesures immédiates que vous avez pu prendre s'agissant des soutiens auprès de fonds d'urgence, aides aux ONG, et autres modalités que vous exprimerez à la Commission permanente du mois d'avril, mais que vous avez déjà exprimées. Donc, nous nous associons bien évidemment à toutes ces mesures.

Et cela me donne l'occasion de vous dire, et je me pose de suite en opposition frontale avec ce qu'a pu dire mon prédécesseur dans son intervention, même si je connais sa sincérité et son intégrité intellectuelle, à Nicolas THIERRY, et lui dire que l'on est totalement en opposition avec ce qu'il dit. Nous ne considérons pas que l'agriculture est un risque ou un danger, nous pensons justement que l'agriculture est une chance et une opportunité pour l'avenir. Et c'est pour cela qu'au même titre que les politiques qui pourraient être déployées au niveau catégoriel et sectoriel - on pense à l'agriculture, j'y reviendrai après -, il y a aussi un certain nombre d'initiatives que nous souhaiterions voir mises en œuvre assez rapidement sous votre présidence, Monsieur le Président, s'agissant de l'aide, du soutien que l'on peut apporter à nos concitoyens, car la réalité qui nous rattrape, et qui risque de nous rattraper et s'amplifier dans les semaines qui viennent, ce sont les conséquences dramatiques qui vont peser sur les épaules des Aquitaines et des Aquitains.

On parle beaucoup, en ce moment, de notion de pouvoir d'achat. On a envie, nous, de parler du coût de la vie, et toutes les conséquences dans la vie quotidienne aujourd'hui ; c'est le prix du carburant, c'est le prix de l'énergie, c'est la sécurité alimentaire qui vont être mis à mal, qui sont déjà mis à mal depuis maintenant quelques jours. Et nous souhaitons, Monsieur

le Président, que des initiatives, que vous avez commencé à prendre mais qu'il faut sûrement amplifier, soient prises. Nous avons été capables, vous avez été capables, notre Région a été capable en son temps de déployer beaucoup de moyens pendant la crise sanitaire ; ce sont un peu plus de 115 M€ qui ont été déployés sur notre territoire, tant sur les participations au Fonds National des Solidarités que sur les aides directes aux entreprises et aux associations, qu'il y ait véritablement un grand plan de soutien face aux conséquences de cette crise à nos portes, de ce conflit et de sa traduction auprès de nos concitoyens.

Nous rappelons souvent, et vous le faites comme d'autres, que s'agissant de notre géographie locale, nous sommes la première région agricole du monde : notre tissu d'agriculture, d'agro-agriculture et d'élevage est très puissant, mais est très menacé. Et donc, ce que nous souhaiterions vous proposer, on a vu que vous aviez déposé un petit document sur nos tables, il faut aller plus loin, et que dès maintenant, on engage un certain nombre d'initiatives.

La première serait de mettre en place une Conférence permanente ou un autre type de gouvernance, qui sous votre présidence et en présence d'Élus représentant chaque banc de l'Assemblée, mais aussi avec les consulaires, les représentants des filières, des consommateurs, puisse dès maintenant se mettre au travail sur une mission d'évaluation, de diagnostic des effets de ce conflit pour nos concitoyens en Nouvelle-Aquitaine, avec une mission qui serait confiée à cette Conférence ou ce Groupe de pouvoir vous proposer, Monsieur le Président, un véritable plan de soutien catégoriel et de portée générale qui pourrait se décliner en 3 phases. Une première phase qui serait, j'allais dire, immédiate et conjoncturelle, une seconde phase qui serait dans l'anticipation et la planification d'un certain nombre de politiques publiques, et une troisième phase qui serait une préparation et une révision structurelle de ces dites politiques publiques, qui puisse répondre aux conséquences que nous vivons aujourd'hui, mais aussi, plus généralement, et comme vous l'avez signalé, aux grands enjeux qui attendent nos concitoyens dans les années qui viennent.

Si nous devons proposer très concrètement - et c'est ce que nous faisons - sur un volet plus immédiat et conjoncturel, c'est de dire que nous serions en capacité, vous seriez en capacité d'utiliser le levier fiscal, celui de la TICPE. C'est aujourd'hui un produit d'un peu plus de 60 M€ qui est imaginé pour l'année 2022. Nous vous proposons d'envisager une exonération totale, temporaire mais totale, de la TICPE sur tous les utilisateurs, tous les usagers, avec un regard plutôt bienveillant s'agissant des utilisateurs professionnels (je pense aux agriculteurs, je pense aux pêcheurs) mais aussi auprès de nos concitoyens. Cela viendrait s'ajouter - même si certains pourraient regretter que ce soit une goutte d'eau - à de

nombreuses autres initiatives prises par le Gouvernement, notamment sur l'impact, et minorer l'impact auprès de nos concitoyens du prix à la pompe.

Deuxième proposition, c'est que l'on puisse agir très rapidement avec un fonds ou une aide directe pour soutenir la trésorerie de nos acteurs du territoire ; je pense aux agriculteurs, je pense aux pêcheurs, je pense à tous les secteurs impactés, on peut aussi imaginer pour les éleveurs ; et donc, comme cela a pu se faire au moment du COVID, déployer des moyens financiers pour cette aide à la trésorerie.

Ce serait aussi une initiative qui pourrait être prise pour favoriser et accompagner une sécurisation autour de l'alimentation et des matières premières - on a la chance d'avoir beaucoup de partenariats avec des régions du monde, on a la chance d'avoir des infrastructures, je pense à nos ports, à nos capacités de mobilité - de sécuriser un certain nombre de filières, et d'aider toutes celles et tous ceux qui vont être frappés de plein fouet par la hausse des matières premières, et notamment les matières alimentaires et tout ce qui tourne autour de la capacité à produire.

Nous avons aussi une proposition, qui pourrait être une aide directe auprès de nos concitoyens, qui serait d'aider à l'acquisition de kits bioéthanol, et la capacité - et là, on va vers quelque chose de structurel - de réformer les moyens de motorisation de nos véhicules et d'aider à cette transition vers le kit bioéthanol. Que vous puissiez d'ailleurs aussi, Monsieur le Président, agir de votre poids, dont on sait qu'il est important, auprès du législateur, du Gouvernement, pour revoir des réglementations parfois trop contraignantes, notamment pour les agriculteurs. Quand il s'agit de passer à du biocarburant, c'est un parcours du combattant pour eux, et c'est assez difficile à mettre en œuvre dans le cadre de cette transition. Donc, que vous puissiez là aussi intervenir.

Peut-être imaginer aussi de sécuriser les parcours de nos fournisseurs dans le cadre des marchés publics. On voit bien aujourd'hui que le coût des matières premières évolue quasiment à l'heure près, et l'on s'aperçoit très régulièrement qu'entre le moment où un marché public est lancé et le moment où il est mis en œuvre, il y a des écarts entre les prix d'objectif, et que l'aléa du prix et l'indexation des prix ne soit pas en défaveur de nos fournisseurs (je pense notamment à tout ce qui est alimentation dans nos lycées, et même dans tous nos marchés publics) et que l'on puisse rassurer, assurer, sécuriser un certain nombre de nos acteurs.

S'agissant toujours de mesures assez immédiates, c'est voir dans quelle mesure on ne pourrait pas mettre en place un fonds de soutien aux éleveurs, dont on sait qu'ils sont très

menacés, afin de sécuriser leurs revenus immédiats, et que l'on n'ait pas une seconde vague, là aussi, de déclin et de faillites auprès de nos acteurs locaux.

Deuxième phase, qui pourrait revendiquer l'idée de planifier et d'anticiper les choses. Cela été abordé, et l'on est en contradiction frontale avec ce qu'a pu dire Nicolas THIERRY. Justement, nous considérons qu'il faut sécuriser l'approvisionnement en intrants. Aujourd'hui, on voit bien que toutes les questions autour des engrais, des semences sont une réalité pour nos producteurs. Il faut sortir d'un certain nombre de vœux pieux et être pragmatiques dans la situation que nous traversons ; il s'agit de la sécurité alimentaire de nos populations autant que la sécurité de nos acteurs locaux, et donc de pouvoir, là aussi, favoriser l'approvisionnement en intrants, aller vers un objectif qui serait louable à nos yeux, de produire en Nouvelle-Aquitaine, et ne pas être dépendants.

Deuxième élément sur une anticipation ou une planification, c'est de favoriser et d'accélérer tout ce qui pourrait aboutir à une forme de souveraineté énergétique régionale, et je pense notamment aux efforts que nous pourrions déployer en termes de méthanisation, d'accompagnement autour de la méthanisation, de biomasse, d'hydroélectricité, dans nos territoires.

Enfin, et j'en terminerai là-dessus, c'est une phase de révision de nos politiques structurelles. Et là aussi, je redis combien on est en opposition avec ce qui a pu être dit jusqu'à maintenant. Il ne s'agit pas de contraindre encore un peu plus nos agriculteurs. Quand on regarde à l'échelle de la balance commerciale, si l'on sort les produits issus de la vigne, du vin et des spiritueux, la balance commerciale - et c'est historique - sur les produits agroalimentaires, est négative. Nous ne sommes plus en sécurité et en souveraineté alimentaire pour ce pays. Il s'agit de lever un certain nombre de contraintes. Et là où certains s'imaginent déjà une nouvelle mouture sur Néo Terra, nous demandons instamment à ce que l'on soit en capacité de revoir de fond en comble, avec là aussi un groupe de travail, et pourquoi pas un moratoire, il ne s'agit pas de contraindre encore un peu plus. Le bio c'est très bien, mais enfin, aussi, on a une production locale à aider ; il faut arrêter la mise en jachère, il faut arrêter la restriction des terres cultivables, et que l'on puisse, là aussi, soutenir cette filière et assurer notre souveraineté alimentaire. Il en va aussi de la sécurisation de l'acheminement d'un certain nombre de produits. J'ai été choqué, comme d'autres, de voir ces photos de trains renversés, qui étaient destinés à alimenter l'élevage, tout cela par dogmatisme et par idéal. Il faut stopper cela, il faut être pragmatiques et aider nos agriculteurs.

Enfin, il y aurait la question de l'eau ; si l'on veut produire plus, il faut de l'eau, et tout cela doit être mis dans le cadre d'une planification de nos initiatives.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Nicolas.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, le Rassemblement National a toujours été du côté des peuples en souffrance, aujourd'hui auprès des Ukrainiens victimes des bombes russes comme hier, et hier, avec les Irakiens sous celles des Américains. La France doit jouer pleinement son rôle pour faire triompher la diplomatie sur la guerre, jouer son rôle humanitaire, également auprès des populations sur place, mais bien sûr également auprès des réfugiés dans les pays limitrophes, mais aussi sur notre territoire. Des réfugiés ukrainiens qui, contrairement à d'autres, sont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Des réfugiés ukrainiens qui, contrairement à d'autres, ne cherchent qu'une protection temporaire dans l'attente d'un retour rapide vers leur pays, pour retrouver leurs maris, leurs pères ou leurs fils. En résumé, de vrais réfugiés au sens de la Convention de Genève, qui contrairement à d'autres, ne détournent pas le droit d'asile au profit d'une immigration économique.

En revanche, permettez-moi de m'inquiéter des conséquences de la surenchère de sanctions décidées par le Gouvernement sans qu'il ne se préoccupe un seul instant de savoir si les conséquences ne seraient pas plus terribles pour l'économie française que pour la Russie. Comme beaucoup, je garde en mémoire l'embargo de 2014, qui a causé bien plus de tort aux agriculteurs français qu'à la Russie. Visiblement, dans la classe politique, bien peu ont retenu cette leçon. Contrairement à d'autres responsables politiques, je ne demanderai pas aux Français de ne prendre leur voiture qu'un jour sur deux ou de baisser leur chauffage de 2°C, je refuse catégoriquement qu'ils soient les victimes collatérales de ce conflit.

Et pourtant, ils le deviennent. Ils le deviennent car cette guerre rappelle toutes nos failles. La désindustrialisation, l'affaiblissement de notre agriculture et la dépendance organisée envers les importations de biens les plus stratégiques sont les conséquences directes de choix politiques opérés ici, en Nouvelle-Aquitaine, mais aussi à Paris et à Bruxelles.

Alors quand je vous entends, vous et vos amis, nous expliquer que cette crise prouverait que nous devrions poursuivre dans les choix opérés depuis des années, et que ceux-ci mèneraient à l'autonomie, la souveraineté et la puissance, je me dis que pas grand-chose n'a été compris. C'est en réalité tout l'inverse. Votre modèle économique nous promettant la mondialisation heureuse a finalement provoqué une dépendance malheureuse.

Dépendance énergétique tout d'abord ; vous nous dites qu'il faut continuer d'investir massivement dans les énergies renouvelables, notamment éoliennes et solaires, pourtant intermittentes et en sous-production, pour garantir notre indépendance. Mais c'est évidemment tout le contraire. Avec vos lubies, vous nous conduisez à une catastrophe. Votre modèle, c'est l'Allemagne, et nous en connaissons le résultat. Des éoliennes qui ne tournent jamais, remplacées en urgence par du charbon et du gaz importé. Le combat anti-nucléaire que vous menez est donc, dans les faits, la cause numéro 1 de notre dépendance aux énergies fossiles, et en premier lieu au gaz, notamment russe.

Dépendance agricole ensuite ; alors que vous déclariez au Salon de l'Agriculture que vous vouliez faire de notre région la plus écoresponsable de France, la crise actuelle vous ramène à la dure réalité. Le risque de pénurie mondiale et notre fragilité face aux cours du blé, du pétrole et des engrais vous appelle à sortir de vos illusions. Depuis des années, nous dénonçons, au Rassemblement National, le détricotage de notre puissance agricole par une mise en œuvre de concurrence déloyale avec les agriculteurs du monde entier, et avec des normes environnementales toujours plus délirantes. La souveraineté alimentaire sera le grand défi de ce 21^e siècle ; il est donc urgent de revenir à l'objectif fondamental de l'agriculture, nourrir les Français. Et pour cela, il faut produire.

Il est temps de supprimer la stratégie européenne *De la ferme à la fourchette* qui ne conduira qu'à baisser notre production de près de 20 %, livrant nos étals au monde entier. À ce sujet, je vous rappelle que nous avons déposé un vœu demandant un moratoire immédiat sur cette feuille de route européenne lors de la dernière séance plénière, que vous avez tous, ici, rejeté, y compris d'ailleurs les membres de la Majorité présidentielle, alors que leur Président candidat vient de rejoindre cette proposition de bon sens du Rassemblement National. Je vous l'accorde, son traditionnel « en même temps » vire au remake grossier du Docteur Jekyll et de Mister Hyde, avec d'un côté le Président MACRON, totalement soumis à Bruxelles, et de l'autre, le candidat Emmanuel, qui se découvre défenseur de notre souveraineté.

Cependant, si même lui commence à se rendre compte de la catastrophe qui s'annonce dans nos prés avec une telle politique, cela devrait vous amener à vous poser des questions, notamment sur votre stratégie Néo Terra, qui ne fera, elle aussi, qu'imposer des contraintes environnementales intenable pour nos agriculteurs, et qui contribuera à diminuer notre production régionale. Il est plus que temps de tirer les leçons et de mettre un terme à cette aventure pseudo-écologique pour que la première région agricole de France participe entièrement à la reconstitution de notre souveraineté alimentaire. Nous vous présenterons d'ailleurs demain une motion allant en ce sens.

Je souhaite également aborder la dramatique question de l'inflation du prix des carburants. Avec un plein d'essence moyen qui représente près de 10 % d'un SMIC, de nombreux Néo-aquitains ne savent même plus comment ils vont réussir à payer leur plein. Certains hésitent même à sacrifier des dépenses essentielles, et notamment alimentaires ou énergétiques pour le faire. Est-ce cela la France que nous voulons ? Devons-nous choisir entre son chauffage et son essence, ou entre son plein et ses courses ? Un choix cornélien, car la voiture est essentielle pour les déplacements de bon nombre de Néo-aquitains. Derrière le volant, il y a des parents, ces parents qui déposent leurs enfants à l'école, des salariés qui partent au travail, des apprentis qui rejoignent leur Centre de Formation ou des étudiants qui vont à la Fac. Les Néo-aquitains sont en train de payer chèrement la folie des taxes, que le Rassemblement National dénonce depuis des années, tant de la part de l'État que du Conseil Régional. Savent-ils que 60 % de leur plein est composé de taxes ? Savent-ils, ces Néo-aquitains, que sur le prix moyen actuel de 110 €, 65 vont directement dans les poches de l'État et de la Région ? C'est un véritable scandale que nous dénonçons ici. Là aussi, notre groupe vous présentera lors de cette séance une motion pour engager une nécessaire baisse durable des taxes sur les carburants, ce choc de pouvoir d'achat que nous vous proposons, et comprenant la suppression de la taxe facultative régionale sur les carburants, la suppression des hausses de la TICPE décidées par Emmanuel MACRON et la baisse de la TVA de 20 % à 5,5 % sur ces produits est urgente. Ce sont des économies de 30 à 40 € par plein qui sont en jeu ici.

Avec nos deux motions pour rétablir notre souveraineté alimentaire et rendre du pouvoir d'achat aux automobilistes néo-aquitains, nous vous offrons l'opportunité de faire votre mea culpa, d'admettre vos erreurs, et admettre que vous faites fausse route depuis tant d'années. Et surtout, nous voulons enfin adopter une politique à la hauteur des intérêts et des attentes des Néo-aquitains.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Edwige DIAZ. Geneviève DARRIEUSSECQ.

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je vous rejoins, notre groupe vous rejoint, bien sûr, dans l'hommage que vous avez rendu au peuple ukrainien, à sa force, à sa puissance, et bien sûr, la solidarité pour ce peuple qui est sous les bombes du Président russe depuis maintenant 3 semaines, avec une crise qui a été, en définitive, assez subite. Une guerre qui a éclaté de façon assez subite et qui a bien sûr des conséquences internationales, des conséquences européennes et des conséquences pour notre pays, mais qui a d'abord des conséquences pour le peuple ukrainien.

Je voudrais quand même le rappeler ici, parce que si l'on veut mettre les curseurs au bon niveau, je pense qu'il faut déjà penser aux 45 millions d'ukrainiens qui se dirigeaient vers la démocratie, lentement mais sûrement, qui souhaitaient vivre en paix dans un régime avec des élections libres, et qui s'étaient déterminés pour un avenir, lointain certes, mais potentiellement, intégrer l'Europe et faire partie de ces démocraties européennes que nous devons chérir. Parce que cette histoire nous rappelle quand même que nos démocraties sont en grand danger, que l'instabilité internationale est majeure, que plus aucun règlement international, ou quasiment, n'est respecté, que toutes les règles sont bafouées, que ce soient des règles de développement, de type d'armement mais aussi des règles commerciales, ou que ce soient des règles sur les espaces maritimes, qui sont bien souvent bafouées, et que tout cela génère une instabilité qui est parfaitement inquiétante.

Oui, notre travail pour nos démocraties doit être impérieux. Et vous avez parlé d'histoire, Monsieur le Président ; ce qui est dramatique, ce sont les falsifications et les réécritures de l'histoire, et nous avons vraiment un devoir majeur, un devoir à porter avec l'Éducation Nationale, qui est véritablement de toujours prôner un récit historique de vérité, et un véritable travail de mémoire qui puisse rappeler à tous ce que les conflits du 20^e siècle ont eu comme niveau de destruction, mais que dans leurs résultats, nous avons réussi à préserver nos démocraties, et le fait que l'Union Européenne, aussi, est une entité qui nous a protégés de tous les conflits pendant 70 maintenant.

Donc, ce conflit ukrainien, lié à la Russie qui a attaqué ce pays démocratique que devenait ou qu'était l'Ukraine, bien sûr, est une inquiétude majeure, inquiétude majeure que nous devons porter. Alors oui, ce conflit a des conséquences, des conséquences dans les secteurs industriels, dans le secteur agricole, dans le secteur énergétique, mais il y avait déjà, avant ce conflit, des questions qui se posaient à nous dans ces secteurs-là ; bien entendu, les matériaux, l'énergie, dont les coûts évoluaient, la rareté des matériaux, et bien entendu, sur le

plan agricole, toute l'évolution nécessaire liée à la protection de notre environnement mais aussi à la dynamique agricole.

Que nous montre cette crise, cette guerre ? Elle nous montre, nous ne sommes pas en danger sur le plan de notre souveraineté alimentaire française. Il faut arrêter. Ce qui est en danger, c'est le monde. Et ce sont particulièrement des pays pauvres qui n'auront plus de blé, certains pays pauvres, et notamment des pays africains, qui sont très dépendants de ces productions. Donc, je crois que notre vision doit aussi aller au-delà de notre pays, au-delà de l'Europe, et voir les conséquences dramatiques que peut avoir la poursuite de ce conflit sur le plan de l'alimentation des humains sur certains continents, et comment, à notre échelle, comment en Europe et comment en France faire en sorte de pouvoir potentiellement pallier ces absences de production qui pourraient intervenir, liées à ce conflit, pour pouvoir justement régler ce problème mondial qui pourrait se présenter devant nous. Et je vous avoue que voir des famines est quelque chose qui, je crois, peut nous interroger à tous et faire en sorte que nous soyons motivés pour augmenter la production, au niveau de l'Europe, de céréales, justement, pour pouvoir empêcher de telles situations. Alors oui, notre agriculture doit continuer d'évoluer ; j'ai entendu beaucoup de choses ce matin sur ce qui a été dit. Oui, je continuerai de porter, bien sûr, le fait qu'il faut que nous ayons un travail fin - qui n'est pas, à mon avis, démarré - sur les sujets d'irrigation, puisque c'est une dépendance aussi de l'agriculture à l'eau. Rien ne pousse sans eau, nous le savons bien. Oui, nous devons diminuer les intrants. Oui, nous devons travailler sur tous ces sujets, mais pensons bien sûr à notre souveraineté nationale, à notre souveraineté européenne, mais pensons aussi aux répercussions de ce conflit sur l'alimentation des humains en général, qui me paraît un point d'interrogation particulièrement important.

Alors, Monsieur le Président, bien sûr, vous avez dégagé une enveloppe pour venir en soutien du peuple ukrainien - et je pense que c'était une très bonne chose, bien entendu - et vous avez mis en place une cellule de crise pour coordonner l'ensemble de ces initiatives. Nous serions preneurs d'un point, si vous l'avez, sur cette cellule de crise et sa mise en place, mais de façon très simple.

Bien sûr, nous avons cet impact sur l'économie de nos entreprises, mais cet impact est l'impact de la guerre, mais qui est cumulé avec les impacts que nous avons auparavant sur l'augmentation du coût de l'énergie, qui bien sûr ne fait que s'amplifier avec ce conflit. Le deuxième impact était la difficulté d'approvisionnement en matériaux pour certaines entreprises. Et le troisième impact, qui est peut-être à venir et que nous ne devons pas ignorer, est la potentielle recrudescence de l'épidémie, de la crise sanitaire en Chine, qui commence

à refermer des territoires entiers, et nous n'avons pas, là non plus, de lisibilité sur l'impact que tout cela pourra avoir.

Au niveau national, bien sûr, l'État a pris sa part de responsabilités sur le plan de résilience qui a été mis en place et qui comprend plusieurs mesures ; un prêt garanti par l'État, qui est élargi pour aider les entreprises qui ont besoin d'un appoint de trésorerie, les entreprises qui peuvent solliciter un prêt à taux bonifié ou un prêt Croissance industrie, et le dispositif d'activité partielle de droit commun qui s'ouvre aux entreprises qui voient leur activité ralentie, notamment du fait du conflit en Ukraine, ainsi que des subventions pour pallier les effets de la crise énergétique. Mais au-delà de tout cela, comment nous, au niveau régional, pouvons-nous justement faire un point sur l'état, aujourd'hui, de nos entreprises par rapport à ces différentes crises que j'ai évoquées ? Et comment pouvons-nous articuler un soutien complémentaire de celui de l'État si c'est nécessaire, les trous dans la raquette, puisque l'on est toujours, dans la Région, sur des dispositifs qui sont plus adaptés aux secteurs qui ne seraient pas peut-être parfaitement identifiés par l'État dans ses soutiens ? C'est une vraie question, et je pense que nous devons nous concentrer sur ces sujets, parce que la dynamique économique y est en ce moment, le plein emploi n'y est pas encore, mais le taux de chômage a baissé de façon considérable, donc nous sommes quand même dans une dynamique économique positive, et nous devons poursuivre cela en étant vigilants sur la fragilité que certains secteurs pourraient voir venir avec cette crise ukrainienne.

Et enfin, nous allons parler de contractualisation en général, de Contrat de Plan État-Région, contractualisation avec les territoires. Je ne serai pas trop longue là-dessus, puisque nous allons avoir des présentations et sûrement un débat après. Je voudrais juste dire qu'en peu de temps, entre le plan de relance, l'accord de relance régional, ce Contrat de Plan État-Région plus les petites lignes ferroviaires jusqu'en 2030, ce sont pratiquement 6 milliards d'euros entre la Région et l'État ; ce sont donc quand même des politiques que nous pouvons mettre ensemble en œuvre assez considérables, avec des leviers assez considérables pour les territoires, et qu'il nous faut véritablement une stratégie. Et j'ai un peu de mal, pour l'instant, à voir la vision stratégique. Mais nous en parlerons tout à l'heure. En tout cas, je crois qu'il faut que nous nous servions de ces leviers comme véritables leviers, bien sûr, pour travailler sur les énergies, et les énergies renouvelables en particulier, décarbonées, pour faire en sorte que nous puissions aider à adapter notre économie à ces contraintes environnementales qui se posent à nous comme des contraintes sérieuses. Il ne faut pas les vivre comme des contraintes, il faut les vivre comme des progrès pour faire en sorte que nous soyons résilients sur le plan environnemental. Mais également, bien sûr, nous avons la recherche, le développement, qui nous aidera à passer ces caps difficiles, l'innovation, et bien entendu, tout

ce qui est développement territorial et cohésion territoriale pour lesquels, vous le savez, nous avons beaucoup d'appétence. Donc, cette vision stratégique, il faut que nous la déclinions, me semble-t-il, ensemble ; je la trouve un peu absente dans ces documents, mais nous en parlerons tout à l'heure.

Voilà ce que je voulais vous dire de façon peut-être un peu longue, mais retenir que ces crises s'imbriquent, que notre souveraineté sera à l'échelle européenne, bien entendu, mais que nous devons penser aussi au reste des continents qui dépendent aussi de nos productions, même si l'idéal serait qu'eux-mêmes produisent et eux-mêmes soient autosuffisants ; mais là, c'est l'aide à la coopération. Je sais que certains dans cette Assemblée n'aiment pas beaucoup ce terme. En tout cas, je pense que nous avons aussi ce devoir de coopération avec tous ces pays. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Geneviève DARRIEUSSECQ. Alain BACHÉ.

Groupe Communiste, Ecologiste, Citoyen

M. BACHÉ. - Mes chers collègues, Monsieur le Président. Si bien sûr nous saluons comme l'ensemble des groupes la solidarité qui se fait pour venir en aide au peuple ukrainien, il faut aussi souligner la solidarité citoyenne qui se développe dans notre pays et au-delà de nos frontières.

Malgré tout cela, nous ne pouvons ignorer les dangers qui menacent le devenir planétaire si ce conflit venait à s'étendre ou durer. La voie pour échapper au pire - et je ne l'ai pas entendu encore aujourd'hui - c'est celle de la paix. C'est le message que notre groupe souhaite faire passer dans cet hémicycle. Nous le disons haut et fort. Nous ne mettons pas fin à ce conflit meurtrier, à son cortège d'horreurs, en ajoutant des larmes aux larmes, des armes aux armes, en plaidant pour une extension du conflit ou pire, à son internationalisation.

Décidément, les êtres humains que nous sommes ont du mal à tirer les leçons du passé. Dans ce contexte, il faut saluer des voix qui se sont exprimées dernièrement, je pense à celle de Monsieur VÉDRINE, celle de Monsieur De VILLEPIN, et une voix un peu plus surprenante qui est celle de Monsieur SARKOZY, qui ont dit que G7, G20, OTAN, etc., il y avait plein de choses à refaire.

Et, Madame la Ministre, je souhaite vous répondre. Pour nous, il n'y a pas de guerre subite. Ce n'est pas une guerre subite. Utiliser ces mots m'a choqué. « Stop à la guerre » devrait être le leitmotiv de chacune et chacun d'entre nous. La guerre de POUTINE contre l'Ukraine a des conséquences planétaires. Des dizaines de millions de personnes vivant à des

milliers de kilomètres du champ de bataille pourraient souffrir et mourir de faim dans les prochains mois. Nous le savons, la Russie et l'Ukraine pèsent lourd au niveau des exportations mondiales de céréales. Il ne faudrait pas en plus que certains (États, entreprises ou particuliers) profitent de la guerre pour s'enrichir, comme d'autres ont profité de la pandémie pour s'enrichir. Je vous renvoie simplement aux écrits publiés dans la presse régionale du samedi 12 mars. La spéculation des cours des matières premières et de l'énergie n'est ni un mirage ni un fantasme. Les canons tonnent et les cours flambent à la Bourse de Chicago.

Il faut dire « Stop » à cette escalade meurtrière, et comme nous venons de le dire, nous voulons montrer : « Quelle connerie la guerre ! Paix dans le monde. » En ce 21 mars, Journée internationale de lutte contre les discriminations raciales, nous voulons et pouvons, dans cette enceinte et dans notre pays, faire résonner les voix de la paix.

Bien sûr, nous approuvons sans réserve l'intervention régionale d'urgence humanitaire. Nous pensons que les Élus que nous sommes peuvent être utiles dans l'obtention d'un cessez-le-feu immédiat, et ce faisant, peuvent faire entendre la voix de la raison. D'ailleurs, nous proposons qu'un fonds d'aide aux réfugiés, et pour tous les réfugiés, soit prévu tous les ans pour constituer une réserve de solidarité en leur direction. Comme l'écrivait Robespierre : « Toute spéculation mercantile aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage et un fratricide. » Alors, oui, quelle connerie la guerre, que la paix soit réellement mondiale.

L'économie de l'armement pose, effectivement une grande question. Je nous rappelle que la mandature dans laquelle j'ai siégé de 2010 à 2015, avec notre camarade Isabelle LARROUY, nous avons fait une intervention, justement, sur l'industrie de l'armement dans l'ancienne Région Aquitaine, et nous avons fait des propositions pour qu'effectivement, on puisse travailler à produire plus la paix que des outils et des engins de guerre. Il y a encore quelques mois, en pleine crise sanitaire, nous avons eu l'occasion d'affirmer dans ces murs, nous avons également exprimé la nécessité de changements radicaux à opérer. Nos aspirations en sortent encore aujourd'hui plus renforcées, plus vraies aujourd'hui.

Il y a besoin de revoir nos modes de vie collectives, qui plus fondamentalement, renvoient à notre fonctionnement économique et politique global. Il est urgent de prendre des décisions dans ce sens. D'ailleurs, le sixième rapport du GIEC, qui a été rendu public il y a quelques semaines, vient nous le rappeler. Sans vouloir entrer dans le détail de ce rapport, nous voulons simplement rappeler qu'il préconise de concentrer 6 % du PIB, soit 140 milliards d'euros par an, pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Nos politiques doivent pouvoir s'appuyer systématiquement sur ces préconisations. À ce titre, nous devons œuvrer dans nos décisions afin de garantir sécurité et souveraineté, qu'elle soit alimentaire, énergétique ou de santé. Il

s'avère impératif de mettre en application nos dernières orientations contenues dans Néo Terra, et ainsi d'approfondir nos ambitions en la matière, notamment dans ce qui fait notre accompagnement économique sur les projets territoriaux. Nous voulons, au regard de la situation, pointer plusieurs directions dans lesquelles nous pouvons œuvrer pour aller vers des changements radicaux.

J'ai parlé il y a quelques instants de souveraineté alimentaire. Au regard de la situation politique, mais aussi des enjeux climatiques, il s'impose de réaffirmer avec beaucoup de force plusieurs de ces priorités. Cela suppose sans aucun doute de rompre avec l'agriculture intensive pour aller vers la suppression des pesticides, la suppression des antibiotiques dans les élevages. Ainsi, par exemple, les pratiques - hélas - largement en vigueur pour l'élevage avec la claustration ne peuvent nullement être compatibles avec la préservation de notre environnement et de notre santé, car nous mesurons aujourd'hui l'échec des politiques qui ont été portées par les Syndicats majoritaires et la majorité des Chambres d'Agriculture et le CIFOP, soutenues par les divers gouvernements. Je pense notamment à la crise de la grippe aviaire qu'a connue le département des Landes. Raison doit être donnée à ceux qui défendent l'élevage en plein air, un élevage sain et de bon sens, correspondant simplement à la vie animale et qui est le seul garant de qualité, y compris sanitaire.

Ces mêmes problématiques se posent pour notre souveraineté énergétique. Nous le mesurons avec l'explosion des coûts énergétiques pour chacune et chacun d'entre nous, mais aussi ce sur quoi intervient la Région, à savoir le coût des fluides que nous devons payer, par exemple, dans les lycées. Pour rompre avec TotalEnergies, et donc aller vers une production énergétique décarbonée, cela demande effectivement d'avoir du courage, pour une diversité d'un mix énergétique avec une large part pour l'énergie nucléaire, mais également des politiques volontaristes portées par nos collectivités dans le sens du développement de la géothermie et du photovoltaïque sur les bâtiments, sans oublier l'hydraulique. De cette manière, nous ne croyons ni vertueux ni originaux les projets de photovoltaïque sur les terres agricoles et les terres forestières. Je pense au projet qui est aujourd'hui en discussion le projet HORIZEO à Saucats.

Il nous faut également travailler à notre indépendance sur les productions de santé. Là aussi, la Région a un rôle important à jouer. Il est quand même problématique que dans le pays de Pasteur, nous n'ayons pas été en capacité de produire un vaccin pour lutter contre la COVID, et que bon nombre de médicaments soient produits à l'étranger, notamment en Chine.

Considérant toutes ces problématiques, nous pouvons, nous en tant qu'Institution régionale, impulser ces changements radicaux. Et si pour nous - nous l'avons dit à la dernière session - le Traité de Maastricht est fondamentalement nocif et d'autant plus caduc

aujourd'hui, il nous faut également rompre avec les traités de libre-échange, qui n'ont comme seule vertu qu'appauvrir celles et ceux qui produisent, de concentrer et de diminuer la diversité, avec comme corollaire une production de moindre qualité ; sans parler de cette course folle et vaine qu'est la mise en concurrence.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, au regard de l'actualité et de ce que je viens d'aborder, notre pays, au travers de ses valeurs républicaines, pour une santé universelle, pour la paix, l'égalité, a un rôle singulier à jouer. Il y a urgence que les armes se taisent. Nous voulons que pour la Région Nouvelle-Aquitaine, ce 21 mars soit placé sous le signe de l'appel à la paix. Stop à la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. -. Merci Alain BACHÉ. Je passe maintenant la parole à Jean-Philippe PLEZ.

Groupe PRG Le Centre Gauche

M. PLEZ - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le groupe ne peut que s'associer à différentes interventions des différents intervenants, notamment Alain BACHÉ et vous-même, Monsieur le Président, et Nicolas THIERRY pour 90 % de son propos ; on aura l'occasion de débattre sur les 10 % de divergences plus tard en fonction de l'ordre du jour.

Le contexte actuel est en train de graviter avec une triple crise. Vous les comptabilisez au nombre de 4, Monsieur le Président, je voudrais en rassembler 3 ce matin : crise sanitaire dont on ne sort pas, crise démocratique annoncée dans un contexte électoral inédit, car historique - mais l'histoire de l'abstention va malheureusement se répéter -, et crise géopolitique avec le retour de la guerre en Europe ; et ce n'est pas neutre de le dire en 2022.

C'est sur ces 3 crises que je souhaiterais capter votre attention quelques minutes. Elles ont, comme cela a été signalé, beaucoup de choses à se dire entre elles, elles seront imbriquées les unes avec les autres, et elles ont aussi en commun de nous interroger sur le monde que nous souhaitons, y compris la région que nous souhaitons. Un, la crise sanitaire, qui déjà hier, nous demandait d'inventer le monde de demain ; monde que l'on continue de détruire, pas simplement avec les armes, et dont on ne laissera rien demain à nos enfants. Il n'y a qu'à lire les rapports successifs du GIEC, qui sont à chaque fois plus alarmants les uns que les autres. Deux, la crise démocratique, qui devait cesser avec l'ancien monde, monde politique qui poursuit son aveuglement ; et chers collègues, pour ceux qui partagent ma peine, j'ai mal à ma gauche. Trois, enfin, crise géopolitique, qui potentiellement menace le monde

avec des relents de guerre froide ou d'esprit munichois ; effectivement, la guerre n'est pas subite, on pouvait la voir venir. Mais cette crise géopolitique, si elle pouvait nous faire espérer quelque chose, elle nous permet d'avancer sur l'idée d'une Europe, d'une Europe des peuples, une Europe de la défense. Au moins, avançons sur la construction européenne, une Europe fédérale qui appuierait le rôle et la place des Régions, et qui, paradoxalement, pourrait accélérer la décentralisation.

À ces crises, Monsieur le Président, chers collègues, la Région peut répondre par l'action ; d'abord, avec l'aide et le soutien aux entreprises post-COVID, qui vivent des heures délicates, et dont la complexité est aujourd'hui augmentée par la crise en Ukraine, crise géopolitique qui peut très bien développer une forme de crise économique. Ensuite, lutter contre la crise sociale, qui pourrait être une autre conséquence de cette crise géopolitique. Ici, l'urgence sociale rejoint l'urgence climatique ; une seule façon d'y répondre, accélérer la transition énergétique avec un franc et courageux développement de toutes les formes d'énergies renouvelables. Je vous ai entendu, Monsieur FLORIAN, appeler cela aussi de vos vœux ; j'aimerais vous voir défendre les projets de méthaniseurs et d'installation d'éoliennes avec nous demain. Développement de toutes les formes d'énergies renouvelables ; c'est courageux, oui, quand on évoque les éoliennes et les méthaniseurs par exemple, et dont on ne sait pas se passer si l'on veut équilibrer à la fois le mix énergétique pour des raisons d'urgence climatique et à la fois, éviter aux Français d'être à la merci des hausses de prix sur des énergies fossiles vendues par des dictatures.

Enfin, un dernier mot, puisque nous ne vivons justement pas en dictature, Aux urnes, citoyens ! Votez blanc, votez pour qui vous souhaitez, mais votez, car le vote n'est plus aujourd'hui seulement un droit mais une obligation, par solidarité avec les peuples qui en sont privés, par solidarité au peuple ukrainien dont la liberté est menacée, mais aussi par solidarité au peuple russe qui est privé de cette liberté. Et j'aimerais, après avoir entendu certaines choses qui font mal aux oreilles ce matin, rajouter solidarité aussi aux peuples syrien, yéménite ; les Syriens notamment, qui défilent avec des drapeaux ukrainiens sur les pays d'asile, ce sont des réfugiés politiques, et ces notions sont (l'asile et les réfugiés politiques, indistinctement de leur couleur de peau) une valeur de la République et une valeur de la France. J'aimerais le rappeler. Merci.

M. le Président. - Merci Jean-Luc. Et pour clore le tour des différentes formations, je donne la parole à Éric SARGIACOMO, en excusant Martine PINVILLE qui, malheureusement a croisé le COVID, et à qui l'on pense aussi. Serge.

M. SARGIACOMO. - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais en tout premier lieu affirmer tout notre soutien au peuple ukrainien qui subit des crimes de guerre depuis plusieurs semaines. Le régime russe, sous l'impulsion mortifère de son Président, Vladimir POUTINE, est en train de démontrer au reste du monde sa face la plus sombre, celle d'un régime qui a choisi la guerre, celle d'un Président cynique et aux relents dictatoriaux, qui, espérons-le, devra répondre de ses crimes envers un peuple devant un tribunal à la sortie du conflit, que l'on espère le plus court possible.

La liberté n'est jamais une chose acquise, il nous faut sans cesse clamer haut et fort et défendre nos valeurs qui sont les nôtres ; ces valeurs républicaines, humanistes, européennes, universelles, progressistes, et défendre ainsi nos libertés. La liberté, c'est aussi la liberté de manifester, de créer, d'affirmer des opinions divergentes, de critiquer, de protester et aussi d'informer ; qui plus est, à l'heure où le régime russe cadenas les médias et verrouille l'information de la manière la plus brutale qui soit. Face à cette guerre et dans un contexte mondial sans précédent, nous devons toutes et tous agir, chacun à notre place, en faisant preuve d'une certaine humilité.

En tant que Vice-Président du groupe majoritaire, je me félicite de la solidarité régionale qui a été mise en place dès le début du conflit et des décisions prises rapidement par notre Collectivité afin d'apporter les aides humanitaires dans l'urgence, en particulier, l'enveloppe de 300 000 € votée afin de contribuer au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Locales et pour soutenir les ONG dans leurs actions en faveur de l'accès aux soins et aux fournitures médicales. Comme vous l'avez souligné en introduction, Monsieur le Président, plusieurs initiatives ont été lancées, et d'autres seront proposées dans les prochains jours pour que cet accueil soit digne et solidaire.

À ce propos, comme vient de le faire mon collègue précédemment, je souhaite aussi dire qu'il n'y a pas différentes catégories de réfugiés. Qu'ils soient Syriens, qu'ils soient Afghans, il y a des gens qui subissent la guerre et qui ont droit au droit d'asile, et qui ont cette possibilité d'être réfugiés. Accueillons-les dignement quels que soient leurs horizons.

Cette crise géopolitique impacte plusieurs secteurs qui nous préoccupent davantage, nous, Région, dans nos domaines de compétences ; en particulier le secteur agricole, qui est celui qui devrait subir les plus lourdes conséquences du conflit. Pourvoyeurs agricoles de premier plan avec la production de blé, de maïs, d'orge ou de tournesol, l'Ukraine comme la Russie s'étaient imposées dans le paysage agricole mondial. Le blocage des exportations engendre une hausse des prix des céréales, et la production animale se trouve donc en première ligne, principale victime de cette hausse. Face à la guerre en Ukraine, tous les

agriculteurs ne seront pas logés à la même enseigne. En attendant de renforcer, en matière de céréales et de protéagineux, notre souveraineté alimentaire, il est impératif de trouver des solutions, notamment par la mise en place de mécanismes de solidarité entre nos filières. À ce titre, je souhaite relayer la proposition pragmatique de notre collègue Député européen Éric ANDRIEU, celle de réorienter temporairement les aides de la PAC destinées aux grands céréaliers vers les éleveurs, qui prennent de plein fouet la hausse de leurs coûts de production, afin de leur assurer un revenu minimum. Prouvons, qu'en agriculture, la solidarité n'est pas un vain mot.

Permettez-moi de compléter cette proposition par son extension à notre filière avicole. Depuis décembre dernier, cette filière est durement touchée par le retour de la grippe aviaire pour la deuxième année consécutive, et la quatrième en 6 ans. L'ampleur de cette crise dépasse déjà celle de l'an dernier. Cette saison, depuis le premier cas détecté fin novembre, 792 foyers ont été comptabilisés dans des élevages selon le Ministère, 4 millions de volailles ont été euthanasiées dans le Sud-Ouest, et environ 10 millions dans les Pays-de-Loire. Les éleveurs sont anéantis, leurs efforts financiers et physiques pour clautrer s'avèrent un échec, leurs élevages ont été entièrement dépeuplés. Il convient maintenant de proposer des alternatives d'intérêt général pour un élevage durable. À ce titre, je tiens à rappeler tout l'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le développement d'un vaccin. Je tiens aujourd'hui à saluer la mobilisation sur ce dossier sanitaire du collectif Ouvrez ton bec. Permettez-moi d'associer à ces propos une collègue plus touchée que les autres, notre collègue Maryline BEYRIS, dont l'exploitation n'a pas été épargnée non plus par l'influenza aviaire, et ce, pour la quatrième fois en 6 ans.

Cette guerre rebat les cartes sur de nombreux plans, mais il est impératif de ne pas tomber dans l'instrumentalisation de la guerre par un dévoiement de la notion de souveraineté alimentaire. La crise ukrainienne ne mérite en rien de remettre en cause des enjeux écologiques et environnementaux. Et sur ce point, la Région Nouvelle-Aquitaine a été en ce sens visionnaire, en lançant la feuille de route Néo Terra fin 2019, à l'heure où les réflexions autour des énergies prédominent et demeurent préoccupantes. La Région ambitionne d'être un territoire industriel leader sur la production d'énergies vertes, la mise en place de filières européennes de stockage des batteries, secteur clé pour l'utilisation massive des énergies renouvelables, en particulier pour le marché de la mobilité électrique. C'est aussi le soutien à la production de chaleur renouvelable, bois-énergie, géothermie, solaire thermique, réseau de chaleur ; aussi, le territoire régional est devenu le premier producteur d'électricité solaire en France. Il est important de considérer le changement climatique et le changement environnemental comme des problématiques croisées, et de trouver des solutions conjointes.

La Nouvelle-Aquitaine est la seule Région en France à décliner des enjeux planétaires en matière de climat et d'environnement en enjeux locaux.

À écouter certains groupes, j'ai conscience que cela ne suffit pas ; à écouter d'autres, il semble que c'est une lubie, pour d'autres, il faudrait le mettre entre parenthèses. Non, Néo Terra permet de répondre aux enjeux soulevés par cette crise et de renforcer progressivement la contribution de notre région aux équilibres alimentaires mondiaux. Notre volonté est bel et bien d'être une région résiliente, qui fait face aux grands enjeux actuels, notamment climatiques. Nous sommes sur ce chemin depuis le début, et je tiens à féliciter le déterminisme de l'Exécutif, de son Président Alain ROUSSET et de Guillaume RIOU, Vice-Président en charge de ce domaine.

Au-delà de l'horreur de la guerre et ses conséquences humanitaires, ce conflit a déjà des répercussions significatives sur l'économie mondiale, et par ricochet, sur l'environnement économique de Nouvelle-Aquitaine. La hausse spectaculaire du prix des énergies - j'en parlais - des matières premières et de certaines productions agricoles, comme évoqué, va avoir des conséquences à court et long terme pour bon nombre d'acteurs. C'est même l'ensemble du commerce et les chaînes d'approvisionnement qui sont en train d'être impactés, avec une pénurie de certains composants. Cette crise met en lumière la nécessité de relocaliser notre industrie afin d'assurer une souveraineté économique. Cette réflexion est en lien direct avec notre feuille de route Néo Terra, grâce à laquelle nous avons déjà anticipé un certain nombre de ces problématiques, en encourageant notamment la transition des entreprises, l'innovation, le développement d'un nouveau mix énergétique et des mobilités propres.

Après la crise des Gilets Jaunes, qui a bouleversé en profondeur notre pays en révélant des fractures sociales et territoriales, ce nouvel épisode va de nouveau mettre en exergue les souffrances de cette France périphérique, première victime de la hausse des prix et de l'énergie. Dans ce contexte social qui va se tendre, notre responsabilité durant la campagne présidentielle et législative qui s'ouvre n'est pas de faire un concours Lépine aux solutions simplistes et de circonstance, mais d'apporter des solutions concrètes pour répondre à l'urgence, comme le fait notre Région et son Président, tout en anticipant les conséquences pour l'avenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Serge. Éric, pardon. Je ne le referai plus, Serge ; Éric. Juste quelques mots de rappel.

Un, je rappelle que nous n'avons pas de pouvoir réglementaire au niveau de la Région, sauf peut-être un peu à travers le SRADDET, et je pense que le travail qui a été fait est plutôt vertueux, parce que l'on a été, sur l'étalement urbain, très précurseurs en France.

Deuxièmement, que nous ne pouvons pas séparer - personne ne le souhaite, ne le défend, ne le dit - à la fois la crise sociale et démocratique, bien sûr, la crise géopolitique, la crise sanitaire et la crise climatique. La société, et notamment la jeunesse de notre société, attend des mesures courageuses.

Pour autant, tout n'est pas à notre main. Je pense notamment aux discussions que nous avons eues la semaine dernière dans les réunions de crise que nous avons tenues avec Jean-Pierre RAYNAUD pour l'agriculture, avec Andréa BROUILLE sur l'industrie. Nous étions par exemple avec un groupe qui est installé à Parthenay, le groupe LISI Aerospace, qui nous disait les difficultés considérables d'approvisionnement en titane, en nickel, en aluminium aussi. C'est un groupe qui est en croissance, qui pourrait avoir une croissance de 65 %, qui a un projet de plusieurs centaines de recrutements dans le Nord de la grande Région, mais qui a des difficultés d'approvisionnement, même si ces approvisionnements ne sont pas rompus comme le sont les approvisionnements en énergie.

Alors, bien entendu, on pourrait dire que l'on condamne ces approvisionnements en énergie, mais je crois que cela a été écrit par mille et un spécialistes dans ce domaine ; est-ce que l'on peut, d'ici la fin de l'année, dire à nos concitoyens qu'ils vont, non pas simplement passer de 20°C à 19°C dans leur logement, mais parfois, avoir une rupture d'approvisionnement en gaz ? Qu'est-ce qui se passerait ? Nous le voyons aujourd'hui avec l'augmentation du pétrole dans certains lieux, ce serait une révolte, et nous reviendrions en arrière par rapport aux souhaits, notamment que Nicolas THIERRY a, et je peux en partager le sens ; mais ce serait un pire retour en arrière, et cela bloquerait toute politique de transition.

Donc, il faut savoir répondre à cette dépendance, qui est moins importante d'ailleurs pour la France, compte tenu du nucléaire, qu'il y a pour l'Allemagne, puisque notre dépendance au gaz russe est de 20 %, l'Allemagne est autour de 50 %. Donc il y aura naturellement - mais ce n'est pas à notre main - une réflexion sur le nucléaire. Le seul apport que nous pouvons apporter est de travailler, et nous l'avons fait dans le Blayais, à sa sécurisation, la sécurisation humaine, notamment, et la sécurisation de fonctionnement.

Sur le plan de l'agriculture, aujourd'hui, Guillaume RIOU me le rappelait, nous avons un excédent de production de blé. Nous en consommons 20 millions de tonnes, et nous en produisons 35 à 40 millions de tonnes. Alors, à partir de là, que faisons-nous ? Ce blé va au Maghreb, va au Sénégal, en Casamance. Est-ce que l'on dit que l'on arrête, avec la fermeture

du port d'Odessa, et l'apport de ces céréales à destination de ces pays qui sont souvent en difficulté et pour lesquels on voit régulièrement des émeutes de la faim ? Est-ce que l'on dit que l'on arrête de livrer du blé ? Poser la question, c'est y répondre, d'une certaine manière. Pour autant, il faut se poser la question sur notre dépendance que nous avons à la Russie et à l'Ukraine sur le tournesol. Nous importons 7 millions de tonnes de tournesol, à la fois pour faire de l'huile, et nos amis espagnols sont en train de souffrir plus que nous, mais le port de Bordeaux a des problèmes d'approvisionnement, qui a une usine de trituration à la fois pour fabriquer de l'huile mais aussi pour fabriquer les tourteaux servant à l'alimentation animale. Et j'avoue que je ne peux qu'espérer que la guerre s'arrête, que les troupes - j'allais dire les troupes allemandes - les troupes russes se retirent d'Ukraine, pour que l'Ukraine, qui n'a qu'un mois pour semer (le mois d'avril) puisse semer ses emblavures en céréales. Le problème est celui-là.

Mais, encore une fois, je n'oppose pas ces 4 crises que nous vivons. Simplement, si nous voulons voir plus loin, si nous voulons dépasser ces 4 crises, si nous voulons améliorer notre démocratie, si nous voulons être plus souverains sur le plan technologique - oui, technologique ; regardez, nous dépendons aujourd'hui à 98 % des cellules photovoltaïques chinoises, à 95 % des principes actifs des médicaments venant de Chine ou d'Inde -, cela suppose que nous fassions des sauts technologiques en électronique. Cela suppose que les rendements passent de 20 % à 30 ou 35 %. Cela suppose que l'on réduise - par rapport aux préoccupations qu'évoquait Alain BACHÉ tout à l'heure - les surfaces occupées. Nous n'arriverons pas à être autonomes dans une production renouvelable si nous n'avons que les toitures. Tout cela a été documenté, calculé. Par contre, il ne faut pas qu'à n'importe quelles conditions, et c'est ce que la Région a exprimé sur le grand projet de Cestas ; cela ne peut pas être une couverture, 2 000 hectares, cela doit être des panneaux verticaux ou des trackers. Il faut installer une agriculture dans ces panneaux, au milieu de ces panneaux ; peut-être des fruits rouges, parce que la terre y convient parfaitement, et notamment - pardon d'entrer dans ce détail - les myrtilles. Nous sommes le premier producteur en France de myrtilles. Un peu de framboise aussi, mais avec les Monts du Lyonnais, qui est ma région d'origine ; je ne veux pas oublier quand même ma région natale. Donc, il y a un travail à faire.

Quelle est la solidarité que l'on peut apporter à nos éleveurs ? D'abord, je crois qu'il faut aussi qu'il y ait une solidarité à l'intérieur du monde agricole, parce que d'un côté, les céréaliers vont voir le prix du blé multiplié par 3, et les pouvoirs publics ne peuvent pas seuls répondre à cette explosion du prix des céréales, et donc, de l'alimentation animale. Donc, il faut inventer une solidarité. Par contre, je suis d'accord, je l'ai dit l'autre jour à la réunion des Présidents de groupes, et je m'étais exprimé en ce sens auprès de l'Europe et auprès des responsables

agricoles, que nous remettons en culture les friches, mais pas sur n'importe quelle culture - on en a discuté avec le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture - de telle sorte que nous puissions d'abord penser à nos éleveurs.

Sur la grippe aviaire, nous avons tardé, l'État a tardé à vacciner, et certaines organisations professionnelles ont refusé pendant trop longtemps la vaccination. Aujourd'hui, on nous dit « il y aura 2 expérimentations de 2 fois 6 mois ». Le Ministre de l'Agriculture me dit : « Je suis d'accord avec toi pour amener cela à 6 mois. » Sauf que ce sont les Instances indépendantes qui demandent de faire une expérimentation que l'on connaît partout ailleurs. Nous avons une grande entreprise qui travaille sur le vaccin sur la grippe aviaire, qui a fait des expérimentations dans tous les pays, et qui fonctionnent. Mais il faut aussi que du côté des organisations professionnelles, on arrête de densifier la production de gras en Chalosse. Parce que la proximité des élevages entraîne immédiatement une diffusion du virus qui est d'une puissance incroyable. Et il faut que l'on se préoccupe des maladies émergentes demain. C'est pour cela que je vous proposerai, dans une prochaine Assemblée plénière, lorsque l'on aura, avec les responsables qui vont bien (notamment Gilles BŒUF, le professeur Denis MALVY, avec Gérard BLANCHARD, etc.) une plateforme sur la prévention et la préparation des futures pandémies. Ce qui m'inquiète sur le permafrost, ce n'est pas que l'on y produise de l'agriculture, c'est ce qui va sortir en termes de pathogènes de ces terres gelées, et gelées en profondeur. C'est cela qui est le risque. C'est là où est le risque.

Sur les énergies renouvelables, géothermie, bien sûr. Repensons aussi ces puits de pétrole qui ont été arrêtés. On le fait dans les Landes pour chauffer des serres, on peut le faire peut-être ailleurs. Sur les STEP, c'est-à-dire comment on remonte l'eau pour la returbiner, parce que l'énergie hydroélectrique est quand même l'énergie la plus propre ; encore faut-il faire les ouvrages qui permettent de produire, parce que l'on ne peut pas à la fois être contre les barrages et pour les énergies renouvelables. Donc, c'est quelque chose, et notamment, on a un STEP à développer ou à relancer en Corrèze, à Redenat, que l'on va essayer de rediscuter. Je pense que les éoliennes offshores flottantes sont à développer. Et de réfléchir au modèle économique, parce que l'on ne peut pas caricaturer les problèmes sur les technologies du futur. L'éolienne est une technologie du futur. L'électronique est une technologie qui doit faire des sauts technologiques. La fabrication des médicaments biosourcés, comme nous l'avons commencée ici à partir de la résine des pins, est un saut technologique.

Donc, n'ayons pas, dans nos discours, une caricature. J'entends ce qu'a dit Nicolas THIERRY sur Total. Mais est-ce qu'aujourd'hui, on va dire à TOTAL et à SAFT : « Votre production de batteries, qui permet de décarboner l'automobile, on arrête d'accompagner tout

ce qui va bien dans ce domaine, et notamment de passer les batteries à électrolyte liquide à des batteries tout solide. » ? Est-ce que l'on refuserait à une entreprise, CALCIA, qui va investir 300 M€, qui fait 3 % des dégagements de gaz à effet de serre de la région, de prendre des nouvelles technologies pour diminuer ses rejets de gaz à effet de serre ? Il faut savoir redéfinir le progrès, sûrement ; mais en même temps, il ne faut pas l'occulter.

Quant à ceux qui pensent que l'eau, on peut la prélever, la stocker, l'utiliser sans aucune conditionnalité, ils se trompent. Aujourd'hui, il y a 220 millions de m³ de déficit dans les périodes d'étiage, c'est-à-dire au moment où les plantes en ont le plus besoin. Donc, il faut que nous ayons une façon de la stocker originale et vérifiée. Prélever dans le sous-sol alors que les nappes - il y a une étude du BRGM qui arrive - nous montrent leur fragilité, prélever de l'eau qui ne soit pas de bonne qualité. Nous avons fait un Congrès ici-même il y a 3 semaines sur l'état de l'eau sur le littoral, on a découvert des microalgues et des bactéries qui ont un potentiel assez extraordinaire, mais nous avons découvert aussi - n'est-ce pas, Gérard - la pollution. Donc, il faut que nous travaillions avec des eaux de surface. Il faut que nous permettions à de jeunes agriculteurs de s'y installer, y compris en culture maraîchère. Et il faut, bien entendu, que l'eau potable soit notre priorité. Mais il faut travailler sur la sobriété, oui, sur la sobriété.

Mais est-ce que la sobriété est de passer- je le disais tout à l'heure - à des maisons non-chauffées ? Cela entraînerait une révolte totale, et imaginons une personne âgée de 90 ans dont la maison n'est pas chauffée à la bonne, qui est seule chez elle ? C'est impensable. Impensable. Même 19 °C.

Donc, il y a tout ce travail à faire sur nous-mêmes. Oui, il y a une révolution écologique à mener. Cette révolution, elle doit être menée pied à pied. Il ne faut jamais reculer. Jamais. Oui, il faut sortir des engrais de synthèse et des pesticides de synthèse, et nous sommes la seule Région à avoir engagé ce combat. Mais il faut fournir des alternatives à nos agriculteurs, des alternatives soit agronomiques, notamment avec un plan Protéines, soit avec du *biosourcing* ou du biocontrôle, ce que nous avons constitué ; il nous manque les homologations au niveau national.

Faisons attention aussi que les problèmes d'approvisionnement ne datent pas de la guerre en Ukraine. Ils datent d'avant. C'est pour cela que l'Europe ne peut qu'être notre seule chance. Dire que l'on va refermer nos frontières, uniquement au niveau de la France, et de pouvoir nourrir, embaucher, éduquer, aménager nos territoires, est bien entendu une vue de l'esprit et une *fake news*. Dire aujourd'hui : « La Région, il faut que vous redonniez aux consommateurs la TICPE. » Cette TICPE « Grenelle », est la seule dont nous avons la main. Cette TICPE représente 60 M€. 60 M€, soit une grande partie du budget de l'éducation. Est-

ce que l'on arrête un tiers du budget de l'éducation ? Est-ce que l'on arrête la plupart de nos TER ? Est-ce que l'on arrête la politique agricole ? Parce que j'ai entendu beaucoup de choses, cela visait à exploser nos dépenses mais à baisser nos recettes. Je veux bien que l'on me propose de changer de priorités, mais en même temps, augmenter nos dépenses et baisser les recettes.

J'ai dit depuis toujours la TICPE « Grenelle », pour l'essence, c'est 0,0073 €. C'est l'épaisseur du trait dans le schéma que j'ai sous les yeux. Pour le gasoil, c'est 0,0135 €. Donc, ce sont des chiffres qui seraient complètement invisibles, alors que les autres fiscalités peuvent avoir un effet notable. Il n'est pas possible aujourd'hui que je vous propose ce genre de décision.

À la question de Geneviève DARRIEUSSECQ : Que faisons-nous aujourd'hui, et comment pouvons-nous renforcer cela ? Encore une fois, on n'est pas un *Länder* - et je le regrette - et il faut que l'on travaille avec toutes les collectivités, à la fois pour accueillir, loger, nourrir, éduquer, apprendre le français ; encore faudrait-il que dans les adresses des Préfectures et des différentes structures pour déposer les dossiers, ce soit écrit en ukrainien. Aujourd'hui, même le texte de la SCNF pour les transports gratuits est écrit en français. Mais en tout cas, nous allons, dans une deuxième phase, un, accompagner les ONG - et je proposerai à la Commission permanente des dotations pour Télécoms Sans Frontières, pour Pompiers Sans Frontières, La Croix Rouge, les ONG qui nous ont sollicités -, nous allons avoir, avec une mission qui se rendra sur place, une action spécifique sur le plan de la santé, puisqu'il y aura des médecins qui s'y rendront au niveau de la Région de Galați en Roumanie, qui accueille aujourd'hui des dizaines de milliers de réfugiés, et regarder comment nous pouvons, avec nos lycées, nos professeurs de Français Langue Étrangère, pouvoir accompagner les réfugiés venus d'Ukraine.

Mais en tout cas, je le dis, il y a une seule catégorie de réfugiés, et c'est toujours une forme de guerre qui les jette hors de chez eux. On l'a bien vu sur la Syrie, sur le Yémen, on le voit sur l'Ukraine aujourd'hui, on le voit du Liban ; et de toute manière, la famine est une forme de guerre. Et si la France ne respecte pas son histoire - et ce sont les plus grandes heures de son histoire -, je pense qu'elle ne sera pas digne d'elle-même. Mais je sais que tous nos concitoyens ont cette générosité chevillée au corps.

Je vous remercie. On me demande de vous informer que le déjeuner est à 13 h 30. On a fait fort ce matin, mais cela en valait la peine, je crois.

Le quorum est atteint. Est-ce que Julien BAZUS veut bien être Secrétaire de séance ?

M. BAZUS. - Je veux bien, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Compte tenu des discussions avec l'État et de tout le travail - et j'en remercie mes services -, il y a 3 dossiers qui ont été transmis dans le cadre de la procédure d'urgence : le 1, le 3 et le 9. Est-ce que l'Assemblée donne acte de cela pour passer au débat ?

Je vous remercie.

Collaboration des Présidents de groupes ; message personnel de Marie-Pia LARÉE :

- « Le Président de groupe - je lis dans le texte - qui s'absente momentanément en séance délègue une personne sur place ou en visio pour énoncer clairement le vote de son groupe. »

- Deux : « Les votes doivent être exprimés clairement pour éviter toute contestation. ». Je rappelle les règles de nos obligations déontologiques. Là aussi, on devrait simplifier, parce que je trouve que c'est devenu...

- « Tout Conseiller Régional ayant un intérêt avec un dossier se déporte, quitte la réunion, et figure dans le résultat du vote avec la mention "non-participation". En amont, il n'aura donné aucune instruction, ni aux Conseillers Régionaux ni à l'administration, n'aura émis aucun avis sur le dossier concerné- je trouve qu'à un moment donné, ce type de texte signifie que l'élu est réduit à néant, mais enfin... - ni pris part à l'instruction, ni au suivi, ni aux réunions préparatoires. »

Je ne sais pas si cela s'appelle la démocratie, mais je vous informe.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

DU 07 février 2022

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le procès-verbal de la séance précédente, y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, je considère qu'il est approuvé.

**01- CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027
APPROBATION DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER)
NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner de suite la parole à Laurence ROUÈDE pour nous préciser un peu le contexte, tous les délais, toutes les discussions, toutes les difficultés et toute la concertation, parce que ce texte, je dénie à qui que ce soit de me dire que ce texte a été vertical. Il a été co-construit avec toutes les collectivités des Régions.

Mme ROUÈDE. - Président, chers collègues, je passerai aussi la parole à Gérard BLANCHARD qui a piloté le volet Enseignement supérieur, recherche et innovation, également dans une grosse méthode de concertation et de co-construction ces dernières années.

Effectivement, on a ici - et ce sera le cas aussi pour la délibération sur la nouvelle politique contractuelle - cette volonté d'afficher une même méthode, qui est celle du dialogue avec les territoires, et d'affirmer ce dialogue ; il y aura d'autres délibérations plutôt territoriales à l'ordre du jour qui le montreront. Et également, notre volonté en matière de délégation territoriale des fonds européens, qui vient aussi renforcer cette méthode, que l'on assume et que l'on porte, qui est celle du dialogue avec les territoires. Donc effectivement, pour ce Contrat de Plan État-Région, dans un contexte qui est troublé, qui est compliqué, dont on a beaucoup parlé à juste titre précédemment et qui exacerbe encore plus les enjeux de transition et les enjeux de résilience, il nous a paru indispensable d'avancer sur ce Contrat de Plan État-Région, et de maintenir la force de la politique et de la méthode contractuelle, qui est celle des engagements réciproques, qui est celle des orientations stratégiques partagées, et en adaptant, en proposant une méthode de dialogue suivi et qui permet l'adaptation tout au long du contrat et sur la toute la durée de vie de ce CPER, jusqu'en 2027.

Donc, c'est bien cela qui sont les éléments constitutifs de cette délibération que l'on vous propose aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle on a choisi, en Nouvelle-Aquitaine d'avancer concrètement sur cette contractualisation, avec une première liste de projets qui sont inscrits, et avec aussi - j'y reviendrai - l'adaptation du document cadre du CPER qui avait été votée en 2021.

Donc, une présentation, un rappel général, d'abord, de ce qu'est le CPER 2021-2027 ; cela a été abordé dans quelques propos liminaires. C'est d'abord l'accord régional de relance, qui a déjà manifesté d'importants engagements, et de l'État et de la Région, sur l'année 2021 et qui sont en cours de finalisation pour l'année 2022. C'est également - cela a été dit, et cela a déjà été regretté, il manque à ce jour, c'est vrai - le volet mobilité de ce CPER 2021-2027,

volet mobilité pour lequel les Régions et la Région Nouvelle-Aquitaine se sont mobilisées pour en obtenir le principe auprès de l'État ; et le Premier Ministre s'y est finalement engagé fin 2021. Et l'année 2022 devra également être consacrée à la complétude du CPER avec ce volet mobilité, qui très attendu par la Région, mais qui était très attendu aussi par les territoires, et nous n'en lâcherons pas le principe, tout comme nous n'avons pas lâché pour obtenir, en 2021, la signature d'un protocole de régénération des petites lignes ferroviaires. Donc ce volet mobilité est important, et il est à suivre.

Le CPER accord-cadre 2021-2027, et puis, aujourd'hui, ce que l'on vous propose, c'est-à-dire une liste des premiers projets qui intègrent le CPER 2021-2027. Le Président en a fait mention, on a développé une méthode et un travail de concertation depuis la signature de l'accord régional de relance, avec un travail en commun, parce que le principe de ce CPER - c'est différent avec la politique contractuelle que l'on présentera tout à l'heure, où c'est la volonté de la Région de contractualiser avec les territoires - le principe d'un CPER, c'est bien ce document partenarial, d'abord, entre l'État et la Région, et ensuite, un dialogue avec les différents acteurs territoriaux qui sont concernés. Donc, en travail et en concertation avec le SGAR, nous avons mené, fin d'année 2021, 13 réunions territoriales avec les Départements, les Communautés d'agglomération, les Villes-centres, et puis avec un regard particulier - mais c'est la loi qui le demande - pour Bordeaux Métropole, puisqu'il y a un volet métropolitain pour Bordeaux Métropole dans le CPER (c'est un dispositif légal), et aussi avec un regard spécifique pour l'Agglomération Pays Basque et le Pôle métropolitain du pays de Béarn, qui bénéficient aussi - et c'était dans l'accord-cadre - d'une approche territorialisée des projets avec des textes spécifiques. Donc, on a demandé et on a mobilisé ces collectivités sur leurs projets structurants, leurs projets prioritaires, et les projets qu'ils souhaitaient voir inscrits dans une première liste.

Encore une fois, ce CPER aura une vie, on n'est pas là dans l'alpha et l'oméga. D'abord, on n'est pas dans l'alpha et l'oméga de toutes les actions régionales, tout ne passe pas à travers le CPER. On n'est pas non plus dans l'alpha et l'oméga de tout l'accompagnement du CPER jusqu'en 2027 ; encore une fois, on aura le temps d'y retravailler, d'adapter et de et de rajouter des projets, évidemment, au fur à mesure.

Forts de ces réunions territorialisées, nous avons demandé aux territoires de prioriser, et évidemment, l'État et la Région ont choisi et ont priorisé, également, en fonction de leurs compétences et de leurs priorités stratégiques. Et l'on retrouve, au sein de cette première liste de projets, soit des projets qui sont accompagnés par l'État, soit des projets accompagnés par la Région, soit des projets de convergence d'accompagnement entre l'État et la Région. Et c'était bien l'objectif, de donner cette visibilité à ces premiers grands projets structurants et

importants dans le cadre des engagements financiers de l'accord-cadre, puisque l'on est bel et bien dans cet engagement global. Évidemment, ces listes de projets ont été présentés en CTAP, lors de 2 CTAP (une le 17 janvier, une le 17 février) ; il y a eu la consultation du public, qui est là aussi légale, qui a été organisée et qui a été menée du 17 février au 17 mars, ce qui nous permet aujourd'hui de vous présenter cette avancée du CPER en délibération de la plénière.

Plus concrètement, dans le contenu, rappel - et l'on s'inscrit dans le dans l'accord-cadre évidemment - avec les quatre thématiques, hors volet mobilité, que sont l'enseignement supérieur, recherche et innovation, la transition écologique et énergétique, le soutien à l'appareil productif et aux filières, et la cohésion sociale et territoriale, avec les engagements qui se montent à plus 1,909 milliard d'euros. Et là, pour le coup, toutes nos excuses, on a modifié juste à l'instant la délibération, puisque l'on avait des erreurs de calcul et de tableau Excel dans la délibération, donc, toutes nos excuses, ce n'est absolument pas satisfaisant. Merci à ceux qui l'ont vu et qui l'ont signalé, et merci de bien vouloir accepter cette modification de dernière minute, mais qui donne donc le reflet complet des engagements sur lesquels nous allons faire porter ce CPER jusqu'en 2027.

Pour ce qui est du volet et des projets que nous avons retenus conjointement avec l'État, suite au travail qui a été mené depuis le mois d'octobre 2021 et qui venait s'appuyer sur notre connaissance et sur les remontées, évidemment, des territoires sur leurs grands projets, il y a 147 projets qui sont retenus au CPER suite à ce à ce dialogue territorial - et encore une fois, c'est une première liste - et qui viennent s'inscrire dans les différents volets.

D'abord, il y a 20 projets au titre de la transition écologique et énergétique, il y a 11 projets au titre du soutien à l'appareil productif et aux filières, et 116 projets au titre de la cohésion sociale et territoriale, dont on sait qu'elle est traditionnellement, dans un CPER, le « volant » où les territoires et les collectivités infrarégionales ont des projets et des dispositifs à proposer, et il y en a un certain nombre. Et je salue aussi le travail mené par notre collègue Charline CLAVEAU, également en concertation avec la DRAC et les services régionaux, sur la culture et le patrimoine ; il y a bien souvent, aussi, des projets Culture et patrimoine qui sont importants, et qui sont inscrits au titre de ce volet-là.

Mais il y a évidemment un certain nombre de projets en matière de transition écologique et énergétique ; des projets qui tiennent au déploiement de l'autonomie alimentaire, des projets sur les transitions énergétiques (des projets de réseaux de chaleur par exemple), des projets sur des pôles de transport décarbonés (c'est le cas à Niort par exemple), des projets sur la préservation de la ressource en eau, sur les protections contre les crues.

Les engagements en matière de filières de soutien aux secteurs prioritaires, et l'on y trouve aussi des projets en matière de recyclage de matériaux, par exemple.

Et puis, des grands projets structurants en matière de cohésion sociale et territoriale, des projets auxquels on tient. Il y a nombre de projets, et c'est l'occasion de réaffirmer l'importance pour nous de dossiers, notamment en matière de formation sanitaire et sociale ; c'est le cas, par exemple, avec le Campus à Rochefort, le Ferrocampus à Saintes, le Campus Régional du Patrimoine Bâti à Felletin, les friches (friche Seita à Périgueux), halles commerçantes à Guéret, stade d'athlétisme départemental de la Haute-Vienne.

Des projets qui ne sont que des projets structurants, qui sont vecteurs de politiques territoriales importantes et de stratégies importantes, qui sont très attendus sur les territoires et pour lesquels il nous semblait important de pouvoir avancer ce CPER avec la liste des projets.

Et je vais laisser la parole à Gérard BLANCHARD pour qu'il vous explicite la méthode et le pilotage ESRI.

M. BLANCHARD. - Merci Laurence, chers collègues, un petit focus sur la partie Enseignement supérieur, recherche et innovation. Je vais être très synthétique et apporter juste quelques points, sur la méthode, bien entendu.

D'abord, je voudrais quand même souligner l'effort budgétaire très important qui est fait à destination de l'enseignement supérieur et de la recherche vers les universités, vers les écoles et les organismes de recherche. Vous avez vu dans le tableau, ce sont 247 M€ qui sont mobilisés par la Région au titre de l'accord-cadre, dont aussi l'accord régional de relance ; à cela, il faut ajouter 25 M€ qui iront spécifiquement sur la question du logement étudiant. En face, l'État mobilise à peu près les mêmes sommes. Cela veut dire que l'on injecte au minimum 500 M€ à destination de ce secteur. Il faudra ajouter, évidemment, les sommes qui sont en cours de discussion - et pour certaines, qui sont déjà arrêtées - des autres collectivités sur certains territoires, sur certains projets. Et bien entendu, nous mobilisons aussi, comme nous le faisons régulièrement, des fonds européens à travers le FEDER, pour venir apporter des compléments de financement sur les opérations qui sont le plus en lien avec le transfert vers la société, c'est-à-dire un petit peu plus en aval dans la chaîne de valeurs. Ces sommes sont importantes côté Région, mais sachez que cela ne représente qu'un tiers des sommes que nous engageons globalement vers les universités, les organismes de recherche, les transferts de technologies et les centres de sciences. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point est la concertation ; cela a été évoqué à plusieurs reprises ce matin. J'aimerais souligner que d'une manière générale - mais là, je vous parlerai peut-être plus

spécifiquement au titre qui me concerne, on a commencé à discuter avec les acteurs concernés depuis exactement le mois de septembre 2019. On avait organisé avec l'État (avec la DRARI exactement) une première réunion dans le cadre d'une Instance organisée par la Région, et on l'a fait au Rectorat, pour montrer le travail étroit entre l'État et la Région. La concertation a donc été longue, beaucoup plus longue que prévu, puisque la crise sanitaire, évidemment, a un petit peu freiné le déroulé du processus, mais cela ne nous a pas empêchés de travailler. Donc, concertation longue, détaillée, qui nous a permis, avec l'État et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de regarder chacun des projets qu'ils proposaient et le cas échéant, de retenir ou d'expliquer que le sujet est intéressant mais que nous avons d'autres moyens pour l'accompagner et qu'il n'est pas nécessairement judicieux de le positionner dans le CPER. C'est un petit peu la méthode qui a été retenue. Et puis, cela a été évoqué par Laurence, les listes qui ont été retenues, évidemment, ont été présentées à l'occasion de deux CTAP récemment, ce qui nous a permis de faire aussi, malgré toute cette concertation très détaillée, quelques ajustements.

Troisième point, la question de la stratégie. Cela a été évoqué, il y a une vraie stratégie derrière, évidemment, le CPER, et je peux vous garantir que sur la partie qui me concerne, il y a une vraie stratégie qui a été mise en place. Je rappellerai que ce CPER a été élaboré de manière cohérente avec notre stratégie qu'est le Schéma régional pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation. Il y a 5 grandes ambitions dedans. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais on a essayé aussi de donner des orientations fortes avec les problématiques qui nous ont occupés largement ce matin, notamment la question de la transition écologique et énergétique. On parle là de lutte contre le changement climatique, d'adaptation de nos sociétés au changement climatique, de biodiversité, d'agroécologie, la problématique de l'eau, qui est réellement présente dans ce CPER. Le deuxième grand domaine, évidemment, est le domaine de la santé, dans une vision élargie que l'on appelle Santé globale, ONE HEALTH pour reprendre les termes aujourd'hui. On parlait de la question des épidémies, la question des médicaments qui a été évoquée ce matin par le Président. Et le troisième grand secteur dans lequel on inscrit nos projets, c'est la question de l'industrie, notamment de la réindustrialisation pour aller vers de la résilience territoriale sur le plan économique, et c'est là que l'on espère, avec le travail qui est fait et les investissements que l'on va faire, aller vers des sauts technologiques qui ont été mis en avant.

Bien entendu, c'est une centaine de projet dont on est en train de parler (exactement 100 projets), et en travaillant dans le cadre de cette concertation, on vient alimenter, renforcer les priorités des établissements et des territoires, puisque l'on a travaillé, Région, collectivités, et

établissements d'enseignement supérieur. On apporte des moyens supplémentaires sur des pôles d'excellence, des pôles qui ont une vraie visibilité nationale et internationale.

Donc ces 100 projets, la nature des dépenses est assez classique dans un CPER ; je l'ai dit, c'est du logement étudiant avec les CROUS, avec des bailleurs sociaux, et parfois, la participation des autres collectivités, c'est de l'immobilier pour l'enseignement supérieur, c'est de l'immobilier pour la recherche (des laboratoires de recherche), c'est évidemment de l'équipement scientifique à travers des grandes plateformes, pour faire la recherche, pour appuyer les projets de recherche et pour faire le transfert de technologies. Et l'on a inscrit dans le CPER, non pas à travers les financements que je vous indique ici, mais on valorise dans le CPER des financements que l'on amène par ailleurs ; ce sont les deux autres tiers, en partie, donc tout ce qui est innovation, transfert de technologies, et tout ce qui est culture scientifique, technique et industrielle.

Je terminerai maintenant par vous donner quelques exemples, parce que je pense que l'on a quelques très beaux projets. Je ne vais pas tous les lister, mais je vais essayer d'avoir une diversité des sujets et surtout d'être représentatif du territoire. Je vous parlerai d'un centre d'excellence en médecine réparatrice, par exemple, à Poitiers (l'Université de Poitiers avec le CHU), je vous parlerai d'un grand projet ONE HEALTH, qui s'appelle OMEGA HEALTH, à l'Université de Limoges, notre volonté très fortement poussée par le Président de créer une école vétérinaire à Limoges. Je vous parlerai de tout ce que l'on fait dans le domaine du littoral urbain avec les biotechnologies et les risques littoraux à La Rochelle. Je peux vous parler du centre d'excellence du biomimétisme dans le Pays Basque (à Anglet), de la construction d'un Learning Center à l'Université UPPA à Pau. Je peux vous parler aussi, évidemment, de Bordeaux, où il y a énormément de projets, puisque 50 % du potentiel de recherche et des étudiants sont situés sur Bordeaux Métropole ; l'agrandissement ou l'extension de l'Institut des Sciences de la Vigne du Vin, l'extension du grand bâtiment de l'INRIA, un gros travail autour de la question de l'eau (quantité, qualité, disponibilité, interactions continent-océan), ou encore de l'École d'ingénieurs en performance industrielle et maintenance aéronautique.

Et deux autres points, que je ne détaillerai pas. On fait un effort extrêmement important pour l'installation ou l'agrandissement des écoles d'ingénieurs ; c'est une volonté très forte, c'est un objectif qui a été déjà annoncé. Et j'insisterai aussi, parce que c'est important, il nous appartient de lutter contre l'inégalité territoriale en matière de force d'enseignement supérieur et de recherche, et donc nous avons une attention particulière sur le développement, le renforcement des Pôles universitaires de proximité. Je ne vais pas tous lister, mais il me vient à l'esprit Brive, Mont-de-Marsan, Périgueux, sur lesquels nous investissons avec les autres collectivités territoriales.

Voilà, Laurence, Monsieur le Président, ce que nous faisons dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme ROUËDE. - Et Président, juste une suite, parce qu'au-delà de la liste des projets (100 projets ESRI, 147 dans les trois autres volets), on a également souhaité, au-delà de la liste des projets et de cette visibilité donnée sur nos engagements, compléter le document cadre du CPER avec deux dispositifs qui sont importants.

D'abord, un dispositif, un article sur les éco et socio conditionnalités des aides, où nous venons nous inscrire, évidemment, dans le cadre de la réflexion et de la feuille de route Néo Terra, et aussi, dans le cadre des réflexions sur la révision du SRDEII, nous venons clairement inscrire la définition de critères d'éco conditionnalité et de socio conditionnalité comme un objectif sur l'avis de ce CPER. La mesure de l'impact environnemental, social et sociétal des projets sera évaluée et l'on vise évidemment à améliorer la prise en compte de tous ces aspects, mais dans le respect aussi, et au fur à mesure de la construction de ces critères et de ces éco socio conditionnalités qui sont en cours d'écriture et de travail.

Et le deuxième article extrêmement important auquel on tenait à ajouter et améliorer qualitativement le CPER cadre, c'est la question de la gouvernance du CPER, puisque - on l'a dit - nous souhaitons que ce contrat soit évolutif. C'est essentiel qu'il puisse s'adapter, on le voit aussi, au contexte stratégique et au contexte global, donc on veut en faire un document vivant, un document adaptable, un document qui soit ancré dans des contextes qui sont et stratégiques et budgétaires - vous l'avez rappelé, Monsieur le Président -, qui offre une vraie visibilité pluriannuelle, mais qui nous permette, chaque année, d'en mesurer l'avancée. Donc, on crée trois Instances de gouvernance du CPER : un Comité de suivi annuel avec les collectivités qui seront parties prenantes et les partenaires de ce CPER, des Comités de pilotage thématiques, des Comités techniques, un bilan d'avancement qui sera présenté chaque année, une fois par an, en CTAP.

Voilà pour les évolutions de ce CPER, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je voudrais rappeler, parce que je suis en train de feuilleter l'avis du Conseil économique et social, qui me chagrine et qui me surprend vraiment. Vraiment surprenant.

Il n'y aurait pas d'axe stratégique sur le plan de l'ESRI de la recherche ; Gérard BLANCHARD vient de le dire, il y a effectivement un axe fort par rapport au réchauffement climatique, par rapport au trait de côte, par rapport à la transition agroécologique. Je vois sur le plan, je lis une phrase sur les choix technologiques. Mais, bon sang de bois ! Si l'on veut sortir l'agriculture, la vigne, de toutes les utilisations crypto chimiques, de toutes les impasses,

il faut passer par l'homologation de produits. C'est ce que nous faisons, c'est même notre priorité. Sur la santé, nous n'avons pas de compétences en dehors de la formation.

Je suis très troublé. Je suis très troublé. Sur la mobilité durable, on met 900 M€ sur la réhabilitation des petites lignes, et j'entends que nous l'avons oubliée. Cela a été déjà signé avant. Excusez-moi, mais c'est... d'autant que les relations avec le CESER sont parfaites. Mais je ne comprends pas.

Qui souhaite intervenir sur le CPER ? Nicolas FLORIAN, Jean DIONIS. Nicolas, vas-y.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues. D'abord, féliciter les services pour la qualité du document...

M. LE PRÉSIDENT. - Félicite quand même Laurence. Comme si tout cela était uniquement technocratique.

M. FLORIAN. - N'exprime pas une jalousie spontanée avant que je ne puisse m'exprimer. Je ne fais que commencer.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela m'énerve.

M. FLORIAN. - Quand même, laisse-moi finir, et puis, ne t'inquiète pas comme cela. Donc, féliciter les services pour la qualité de présentation du document, et puis féliciter, saluer la présentation qui a été fait par Laurence ROUËDE et Gérard BLANCHARD. Je n'ai pas eu l'occasion de pouvoir échanger avec eux, mais je sais que cela a été fait avec des membres de mon équipe, et là aussi, leur dire combien on a considéré avec bienveillance ces échanges, cette capacité à pouvoir se projeter, mais aussi d'avoir un diagnostic assez lucide de la situation.

Je partage avec vous, Monsieur le Président, une forme d'étonnement sur les préconisations ou les constats du CESER. Je ne comprends pas leur forme de sévérité, ou alors, on la comprend trop bien ; cela fait plusieurs fois que, comme dans d'autres situations, des Instances comme celle-là ont tendance à vouloir remplacer ou provoquer l'orientation politique d'une Assemblée qui a été élue légitimement par la population. Et je rappellerai, même si c'est très utile d'avoir une Instance comme le CESR, qu'ils sont des gens désignés par des Collèges, par leur corps, là où nous avons tous été, et vous le premier, élus par la population. Donc, je partage avec vous ce sentiment d'une lecture qui laisse un petit goût, qui laisse à penser que les commentaires des uns et des autres sont un peu excessifs.

Je ne vais pas être très long, il y aura peut-être d'autres interventions parmi les amis de mon groupe sur des sujets très ciblés.

Vous dire que l'on navigue entre incertitude et inquiétude sur une politique qui reste très patrimoniale, avec des engagements financiers qui aujourd'hui sont, pour beaucoup, figés ou sanctuarisés. La notion de souplesse et d'évolution nous amène à quelques inquiétudes, parce que quelle sera la partition financière de l'État après les élections présidentielles qui vont avoir lieu ? Il y a quand même un certain nombre d'incertitudes. Alors certes, il y a des engagements qui ont été pris, mais sur tout le volet souplesse et évolution, on est dans l'incertitude et une forme d'inquiétude pour l'avenir.

Là-dessus, je serais tenté de vous dire qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau par rapport aux documents de décembre et d'avril ; peut-être si, une liste de projets, mais dont on ne voit pas encore le périmètre financier. On prend date, mais on ne souhaiterait pas que cette prise de date se traduise par un prix de la course, le moment venu, pour tous ces porteurs de projets. J'ai moins de certitudes que vous, Monsieur le Président, quant à la non-verticalité du process, parce que nécessairement, à un moment ou à un autre - et c'est la logique de notre Institution - il faut un petit peu de verticalité. Vous devez être aussi, en tant que chef de file, bien sûr qu'il faut concerter, consulter, s'appuyer sur les autres collectivités locales et territoriales, mais il y a nécessairement, à un moment ou à un autre, une forme de parti-pris et de hiérarchisation que vous nous présentez aujourd'hui. D'ailleurs, vous maintenez - ce qui sera source, pour nous, de conforter un vote qui sera un vote d'abstention -, URBI et ORBI le volet ferroviaire entre OLORON et BEDOUS, quand tout à l'heure, vous vous interrogez sur les marges de financement que nous aurions si l'on devait appliquer les propositions que nous avons faites tout à l'heure sur un plan de crise. Là, vous avez une marge d'économie majeure sur ce dossier.

On remarque - et l'on abonde dans votre sens - qu'il y a toujours cette incertitude, là aussi, sur le volet mobilité. Vous rappelez qu'il y a eu ce plan d'urgence qui nous a été présenté en avril 2021 et qui concerne les petites lignes ferroviaires ; et c'est là où, comme vous, je ne comprends pas la réaction du CESR. Il y a des moyens qui ont été engagés, très bien, mais est-ce que tout cela préempte ce qui pourrait se faire, ou ce qui devrait se faire après 2023 ? Et quand je parle de mobilité, je parle de mobilités au sens large. Ce n'est pas que le volet ferroviaire, c'est aussi le volet routier, où il y a - on s'en félicite - l'inscription de certains dossiers prioritaires ; c'est la RN 149, c'est la 2 x 3 voies Poitiers-Limoges, c'est la RN 21.

Et au-delà de la facilité de mobilité, c'est aussi cette capacité qu'aura notre Région, après avoir constitué un véritable Arc Atlantique, à avoir aussi une logique plus intérieure, plus « méridionale », avec la capacité relier ce qui se passe au Nord avec ce qui se passe à l'Est ; on voit bien qu'il y a cette logique d'aller regarder vers les Alpes. Et donc, l'aménagement et tout ce qui peut participer au développement de nos infrastructures vers l'Est, mais aussi vers

le Nord et le rattachement au Sud, on ne voit rien, même si c'est un dossier qui est par lui-même autonome sur la LGV. On en a déjà discuté ici, mais...

Donc, il y a cette logique d'aménagement du territoire et de rattachement du territoire, il y a la desserte interne. Je crois que là-dessus, les sujets prioritaires sont identifiés, et l'on aura toujours ici ou là des carences, c'est logique en termes d'aménagement de routier ou de dessertes, mais sur tout ce qui est transit et même dessertes, l'essentiel est là ; il s'agira maintenant que les financements puissent suivre.

Donc, nous allons nous abstenir. Nous appelons de nos vœux que ce qui ressortira des élections présidentielles. J'ai vu que vous aviez été sévère avec tout le monde l'autre jour dans une interview. J'ai lu cela avec intérêt ; vous rappelez ce que vous aviez fait en 2017, pour aujourd'hui, dire que vous ne referiez pas la même chose. Je vous ai trouvé sévère, mais pas assez, ou alors... pas un mot, par contre, sur votre candidate. Je ne suis pas là pour parler des élections présidentielles, mais enfin, cela me donne l'occasion, quand même, c'est bien de donner des bons points ou des mauvais points...

M. LE PRÉSIDENT. - Tu parles de ma candidature ?

M. FLORIAN. - Non, pas la tienne. Je n'imagine pas que tu sois candidat aux élections présidentielles. Mais enfin, pourquoi pas, d'ailleurs. Mais surtout des gens que tu soutiens. Je referme la présidentielle... Pas encore, pas encore. Il peut y avoir des surprises, vous savez. Il ne faut pas se contenter de la lecture des commentateurs et des analystes, souvent parisiens, sur l'issue d'un scrutin, on voit l'incertitude qu'il y a derrière. Donc, laissons le peuple décider le moment venu, même si l'on voit quand même qu'il y a des tendances.

Donc, nous nous abstiendrons sur ce document. Ce n'est pas une abstention de refus, de rejet, c'est une abstention eu égard aux incertitudes et aux inquiétudes s'agissant des futurs financements sur toutes les opérations qui sont présentées.

Et je finirai par redire combien nous avons apprécié la présentation faite par Laurence et Monsieur BLANCHARD, qui enfin ont pu prendre un peu d'autonomie par rapport au Président ; on l'imagine, on le lit comme cela. Ils se sont affranchis ; c'est bien, continuez comme cela, et merci de cette présentation.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas, elle n'a pas simplement présenté, elle a fomenté, écrit, participé. C'est pour cela que je remercie et Laurence, et Gérard, et Renaud, et tous les Élus, et Guillaume, etc., et les services.

Jean DIONIS, Monsieur le Conseiller territorial.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - J'allais y venir, Monsieur le Président. Vous vous me cherchez, vous me trouvez d'entrée. Je n'ai pas trop aimé votre interview en disant que l'on venait faire notre marché, tout cela. Est-ce que le fait qu'il y ait des Conseillers territoriaux qui aient un véritable ancrage politique avec le suffrage universel qui soient présents ici, est-ce que cela vous gêne ? Répondez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Cela a l'air.

M. LE PRÉSIDENT. - S'ils arrivent à s'élever...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - On essaye, modestement.

M. LE PRÉSIDENT. - ... sur des intérêts régionaux, je n'ai pas de souci.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Modestement, on essaye.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, on va voir si vous avez changé.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Nous, on est pour le Conseiller territorial, et l'on pense que c'est une bonne initiative ; on l'a d'ailleurs largement trouvée dans l'inspiration d'un ancien Président de la République.

Alors, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chère Laurence - que je salue donc comme la véritable motrice de ce CPER, si j'ai bien compris, et je salue aussi son collègue Monsieur Gérard BLANCHARD -, notre groupe, quant à nous, votera cette délibération. On est clairs. Nous, les centristes, on aime les contrats. On aime les contrats, on est comme cela parce que l'on n'aime pas...

M. LE PRÉSIDENT. - Surtout, vous soutenez le Gouvernement. Ce serait dommage.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Exactement, et j'allais y venir. Et j'allais y venir. Nous approuvons votre volontarisme là-dessus, et le volontarisme de l'État. Et je voudrais d'ailleurs avoir une pensée particulière pour une Ministre que nous aimons bien, parce qu'elle sort des territoires, parce qu'elle est pratique, parce qu'elle a fait bouger des lignes, je veux parler de Jacqueline GOURAULT. Et je la salue, maintenant qu'elle va vers d'autres tâches.

Geneviève DARRIEUSSECQ me faisait remarquer que si l'on additionne l'accord régional de relance, le plan petites lignes et le CPER tel qu'il est de 2023 à 2027, on arrive à un ensemble de contractualisations de 6 milliards d'euros. 6 milliards d'euros, c'est quelque chose, et cela se salue. Et nous, l'idée d'une Région qui travaille avec l'État, surtout un État qui est, encore une fois, tourné vers les Régions, elle nous plaît, et pour cette raison fondamentale, nous voterons votre délibération.

Donc acte. Alors, est-ce que tout va très bien, Madame la Marquise ? Non, on y vient, Monsieur le Président.

Nous, notre intervention portera sur la méthode. Vous nous avez dit que c'était parfait, etc. Il y a des petites lumières qui se sont allumées. Les collègues Verts vous ont dit des choses, le CESER vous ont dit des choses ; eh bien, nous aussi, on va vous en dire, avec notre vécu.

Notre intervention porte sur la méthode d'élaboration du Contrat de Plan État-Région, surtout sur les contrats à maîtrise d'ouvrage des territoires, parce qu'encore une fois, à la limite, on peut comprendre que vous fassiez cela entre vous, État-Région, lorsque ce sont des contrats à maîtrise d'ouvrage Région ou État. Mais quand ce sont les territoires qui sont maîtres d'ouvrage, alors, je pense qu'il faut faire attention à eux et les respecter.

Notre question est simple. Comment la liste qui nous est soumise a-t-elle été constituée ? Quelle articulation avez-vous eue avec les territoires, notamment lorsqu'ils sont maîtres d'ouvrage, ce qui est souvent le cas ? Beaucoup de territoires nous l'ont dit, ils nous l'ont remonté, ils ont dit avoir eu une réunion en visio avec la Région et l'État, puis, plus rien. Puis, plus rien. Et pourquoi tel projet est retenu, pourquoi tel autre ne l'est pas ? Très honnêtement, beaucoup de territoires sont dans le noir complet là-dessus ; en tout cas, silence radio. À titre d'exemple, je voudrais vous citer un certain nombre de projets qui sont dans votre liste, et qui sont acceptés sur un certain nombre de territoires, refusés dans d'autres ; les mêmes, même nature. Je parle par exemple des Pôles valorisation des déchets, acceptés à Niort et à Villeneuve - tant mieux pour Niort et Villeneuve -, refusés ailleurs. Je parle par exemple de port fluvial, accepté à Saintes - tant mieux pour Saintes -, refusé ailleurs. Pourquoi ? Je parle de Plan vélo d'agglomération, accepté à Libourne - tant mieux, chère Laurence -, accepté au CD33, refusé ailleurs. Pourquoi ? Qui a fait ces choix ? Qui a fait ces choix ? Quels ont été les critères ? Bref, quel est le logiciel, s'il y en a un ?

Bien évidemment, tout le monde peut entendre qu'il y a une contrainte financière et budgétaire. Bien sûr. Et d'ailleurs, ce serait bien qu'elle soit équitable au niveau territorial, cette répartition, et cette ventilation nous manque. Mais cette contrainte, y compris financière et budgétaire, elle doit être lisible, elle doit être débattue, elle doit être démocratique, et les parties prenantes, et notamment les maîtres d'ouvrage territoriaux, doivent être associées du début à la fin, y compris dans les choix, y compris dans les refus. Ce n'est pas le cas, et vous devez l'entendre. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas.

Donc effectivement, d'abord, mettre de la transparence dans tout cela, je pense que ce n'est pas une exigence complètement exorbitante. C'est notre première revendication : de la

participation, de la transparence. Les Verts vous l'ont dit, le CESER vous le dit, les Centristes vous le disent. Peut-être qu'ils ont raison, quand même. Peut-être qu'ils ont raison.

Enfin, deuxième demande pressante, il faut de la clarté, parce que le système est en train de devenir incroyablement complexe et opaque. Et le système, je parle global de l'intervention de la Région, est gagné - Président, il faut que vous l'entendiez - par la complexité. Vous allez me dire « le monde va vers plus de complexité », je peux l'entendre. Par la confusion, c'est plus grave.

Quels sont les projets qui sont éligibles au contrat de plan ? Quels sont ceux qui ne le sont pas ? Ce n'est pas net. Ce n'est pas net. Quels sont les projets qui, éliminés au contrat de plan, vont pouvoir être repêchés au contrat de territoire ? Là encore, quels sont les critères ? Quelle est l'articulation entre les deux ? Quelle est l'articulation entre le Contrat de Plan État-Région et les Contrats de Développement des territoires et les régimes d'intervention de droit commun ? Franchement, Monsieur le Président, entendez-le : Pas facile de s'y retrouver. Les territoires sont un peu perdus, ils s'y épuisent dans cette affaire. Ils s'y épuisent.

Monsieur le Président, je vous le disais, nous, les Centristes, on aime les contrats ; donc, votre politique contractuelle, sur le fond. Et l'on aime les contrats pour raisons de fond, parce qu'ils respectent la libre administration garantie aux collectivités territoriales par notre Constitution. Mais pour qu'il y ait véritablement une politique contractuelle, pour qu'ils respirent, ces contrats, pour qu'ils marchent, il nous faut plus de participation et plus de clarté. Monsieur le Président, merci de faire avancer la Région dans ces deux directions.

Dans la salle : « Excellent ! »

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, mais c'est conforme. Je ne sais pas qui a dit, « c'est excellent »...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est les Verts, et ils ont le droit.

M. LE PRÉSIDENT. - Je me permets de juste... Je répondrai à tout le monde tout à l'heure avec Laurence, mais simplement, l'expérience qui est la mienne, et peut-être unique, dans cette Assemblée, de négociation de CPER, je n'ai jamais - alors, je prends acte de la crise sanitaire - je n'ai jamais connu de négociation aussi compliquée, aussi floue, et une absence de chiffrage d'un certain nombre de dossiers. Cela a été le choix de l'État, c'était la commande que l'État avait passée à la Préfète de Région et à ses équipes, et je pense que les services de l'État en Région n'ont jamais eu autant de peine à contractualiser avec nous sur le sens de ce CPER. Premièrement.

Deuxièmement, nous avons, et beaucoup d'entre vous en êtes témoins, et Laurence a fait un travail, Gérard BLANCHARD aussi, Renaud LAGRAVE sur le plan des transports, Françoise JEANSON sur le plan de la santé, etc., Philippe NAUCHE... Je veux dire, tout le monde s'y est mis pour essayer d'avoir un ordre de priorités voulues par les collectivités territoriales. Un ordre de priorités.

Pour autant, est-ce que cela empêche la Région, parce que l'on voit bien qu'il y a deux mondes, celui que vous portez, c'est-à-dire il faut que la Région soit un tiroir-caisse pour mes projets...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Vrai problème avec les territoires, vraiment.

M. LE PRÉSIDENT. - Tu veux que je fasse photocopier ta lettre ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Allez-y, mais bien sûr, moi, je fais mon travail, de... Pas de problème. Mais vous avez un problème avec les territoires.

M. LE PRÉSIDENT. - Tu es le premier à venir au tiroir-caisse de la Région.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Il y en a qui sont bien servis. Vous voulez que l'on dise des cas particuliers Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non, il n'y a pas de... À aucun moment, personne ne peut me critiquer sur les choix qui sont faits par rapport aux étiquettes politiques. Personne.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Vous voulez ?

M. LE PRÉSIDENT. - Personne.

Deuxièmement, donc, il y a eu un ordre de priorités, je l'ai redemandé à la Métropole, je l'ai demandé à chacun des Départements et à chacune des intercommunalités. Donc là-dessus, par rapport à la Région, elle a des priorités et des politiques, et c'est bien cela qui nous oppose ; ces politiques, c'est-à-dire d'abord régénérer les lignes ferroviaires. 900 M€ sur les 10 ans qui viennent sur 1,6 milliard. Mais ce n'est pas moi qui n'ai pas voulu, c'est l'État qui n'a pas voulu avoir un volet mobilité du CPER. Et l'une des principales fâcheries des collectivités territoriales est qu'il n'y a pas eu de volet mobilité. Il y a eu un volet mobilité précédemment sur... mais les collectivités locales, si cela rentre dans les politiques de la Région et dans les compétences de la Région, je rappelle qu'il y a eu la loi NOTRe, on la respecte, et l'on respecte... C'est pour cela que si demain, il n'y avait plus d'élections régionales, si la Région perdait sa légitimité démocratique par l'élection assez extraordinaire qui vous permet d'être ici aujourd'hui, qui permet peut-être à EELV d'être là aujourd'hui ; si c'était uniquement une élection cantonale, il n'y aurait plus de politique de la Région, on

reviendrait à l'époque des établissements publics régionaux, et l'on ferait, ce serait le retour des ronds-points et des salles polyvalentes.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Vous avez un problème avec les territoires. Un vrai problème.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout. Je vous rappelle que j'ai été Maire, et donc je n'ai pas du tout de problème avec les territoires

Mme DARRIEUSSECQ – Monsieur le Président, pas au point d'être de mauvaise foi comme cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean Luc PLEZ. C'est Jean-Luc ?

M. PLEZ. - Non, ce n'est pas Jean-Luc, mais comme il y a un Jean-Luc dans le groupe, cela ira très bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors qui doit parler ? Jean-Philippe.

M. PLEZ. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Certains verront effectivement le verre à moitié vide dans ce CPER. Nous voyons plutôt ce Contrat de Plan État-Région pour ce qu'il contient, et qui nous invite donc à le voter, même qu'à moitié plein.

Oui, nous regrettons de ne pas y voir figurer le volet mobilité, comme tout le monde, mais alors que faire ? Ne pas l'adopter et espérer des négociations qui seraient différentes après les élections présidentielles ? D'abord, aurons-nous d'autres interlocuteurs susceptibles d'être plus à l'écoute qu'en période électorale ? Ensuite, passez-moi ce proverbe, mais « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » ; comme vous le dites, Monsieur le Président, ce qui est compté n'est plus à l'être.

Certes, le volet mobilité est absent, mais ce Contrat de Plan État-Région propose tout de même pas loin de 2 milliards d'euros pour financer 147 projets sur les territoires, auxquels peuvent s'ajouter - cela a été dit - les 2,5 milliards du plan de relance et 1,5 milliard d'euros issus de notre protocole d'accord avec l'État sur les lignes de desserte fine du territoire, et là, on parle bien de mobilité.

Actons ce Contrat de Plan État-Région, donc, et avançons, car ce contrat propose des avancées notables sur tout, ce sont les éco et socio conditionnalités des aides pour rendre éligibles les projets. On est ici dans l'opérationnel de Néo Terra, qui n'est plus une simple vision politique ; on passe bien du discours à une réalité de terrain, avec des projets qui sortent de terre dans les territoires, et je voudrais dire, ici, avec les territoires.

C'est plus globalement une mise en cohérence des projets soutenus avec les Schémas nationaux comme les Assises de l'Eau ou les stratégies bas carbone et les schémas régionaux

comme le SRADDET ou, donc, Néo Terra. Cette mise en cohérence des projets avec différents schémas et nos priorités politiques entrent en cohérence avec le discours que nous portons avec constance dans cette Assemblée. Actons donc et avançons, car la politique, c'est le temps long, actons la réalisation de projets structurants très attendus dans les territoires, car travaillés avec eux, et plus largement en Nouvelle-Aquitaine, pour les Néo-aquitains.

Et enfin, pour terminer, saluer effectivement l'envergure et le volume de travail piloté par Laurence ROUÈDE. Et puis, je voudrais simplement terminer, simplement et sincèrement saluer aussi le formidable travail réalisé par Gérard BLANCHARD sur le volet Université de ce Contrat de Plan État-Région. Rien que pour cela, cela mérite d'être voté. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. Maryse COMBRES.

Mme COMBRES. - Merci Monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente Laurence ROUÈDE et Monsieur le Vice-Président Gérard BLANCHARD. Tout d'abord, dans un premier temps, au préalable, nous aurions souhaité recevoir un bilan chiffré et détaillé des réalisations du CPER 2015-2020 et de ses 8 avenants, ce qui aurait permis d'avoir un état initial.

Ce nouveau Contrat de Plan État-Région est inédit, puisque c'est le premier qui concerne le périmètre de l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Et pour nous, il est pour le moins décevant, à plusieurs titres.

Tout d'abord parce que les Élus régionaux sont aussi des Élus de territoire. Ce document aurait mérité une concertation trans partisane en amont de son élaboration. Il y a bien eu une consultation sur les sites de la Préfecture et de la Région, mais les Élus n'en ont même pas été informés, et elle s'est déroulée sur la base d'un document qui n'était, d'ailleurs, pas le même que celui proposé au vote aujourd'hui.

D'autre part, il se caractérise aussi par la vacuité quant à son chiffrage. Il s'agit d'un catalogue de projets énoncés sans montants, sans connaissance de la répartition des participations État-Région. Vous qui n'aimez pas, Monsieur le Président, ces politiques de guichet, permettez mon étonnement. Cette compilation de projets est très éloignée d'une planification structurante comme le laisse supposer l'intitulé de ce document Contrat de Plan.

Aucune déclinaison opérationnelle. Des questions, contrairement à mon collègue Jean-Philippe PLEZ, restent en suspens quant à la mise en cohérence avec les différents schémas régionaux ; c'est ce qui a été relevé sur le rapport environnemental fait par le Cabinet OLEPRE, je crois.

La déclinaison aussi en thématiques proposées par l'État cloisonne les politiques publiques et fait montre d'un manque de vision tant stratégique que politique, alors que la

pierre angulaire doit être la transition écologique. En effet, comme les scientifiques nous l'ont encore rappelé dans le dernier rapport du GIEC, et comme évoqué par Nicolas THIERRY tout à l'heure, nous sommes dans la dernière décennie critique pour faire face au dérèglement climatique. Il est fondamental de mener un véritable travail au sein des territoires, certes, afin de donner du sens à leurs projets, et de conditionner les aides à la trajectoire carbone. C'est, je le rappelle, vraiment l'impératif de cette décennie.

L'absence d'objectifs précis dénote aussi le manque d'ambition et d'anticipation de l'État, notamment en termes de lutte contre le réchauffement climatique et sa nécessaire atténuation et adaptation. Les 3 CPER 2015-2020 totalisaient 1,5 milliard d'euros hors mobilité, puisque ce volet est absent. Celui-ci se monte à 1,9 milliard d'euros, et au regard de ce que je viens de décliner au-dessus, au regard de cette urgence climatique à laquelle il faut que nous répondions, ce n'est pas suffisant. Par ailleurs, nous avons bien noté, bien évidemment, l'ajout des 2 articles évoqués tout à l'heure par Laurence ROUÈDE par rapport au CPER-cadre d'avril 2021, l'article 4 qui est quand même une forme de déclaration d'intention sur les éco socio conditionnalités des aides, qui restent toutefois à construire, et qui, je le rappelle, avaient déjà été exprimées dans le précédent CPER. Nous espérons donc que nous irons beaucoup plus loin qu'une réflexion engagée cette fois-ci.

L'article 5 concernait la gouvernance du CPER et précise qu'un suivi sera fait, et laisse présager d'une adaptation du contrat qui serait possible. C'est très bien, mais commençons donc par le suivi de la consommation des enveloppes du CPER 2015-2020. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Se porter à connaissance des Élus est légitime, et nous attendons un véritable engagement dans ce sens pour le contrat 2021-2027. Nous savons que les négociations avec l'État ont été rudes, mais nous attendions mieux qu'une élaboration verticale, sans véritable calendrier arrêté et sans esprit de co-construction d'un projet tel que celui-ci.

J'ai bien entendu, Monsieur le Président, que vous vous engagez de reprendre ce contrat de plan après les élections. Le CPER est un outil de financement important, vraiment important pour permettre aux territoires d'agir et pour instruire les investissements dans les politiques publiques résilientes au bénéfice du climat, et donc au bénéfice de tous, bien évidemment. Et c'est pour cela qu'il méritait mieux. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Maryse, d'abord, toutes les collectivités, tous les territoires ont été (y compris Poitiers par exemple, y compris Poitiers) sollicités, on leur a demandé de prioriser sur l'ensemble des dossiers. Imaginons un CPER que l'on aurait, si je reprends votre argumentation, imposé, c'est-à-dire dire « Écoutez, maintenant, vous, Agen, vous Poitiers, vous... C'est nous qui décidons. Nous et l'État. » Il est remonté de la base, on l'a fait à deux

reprises, on a demandé des priorités à plusieurs reprises. S'il n'y a pas des choses concrètes, le CPER n'existe pas.

L'État n'a pas voulu mettre la mobilité, estimant qu'il avait déjà fait, avec le 1,6 milliard des petites lignes, le travail précédemment. Sur la reprise du CPER après les élections, le débat, mais le questionnement n'est pas venu, parce que certaines Régions ont décidé de ne pas voter un CPER avant les élections présidentielles. Cela pouvait être une approche ; Normandie, je crois, Occitanie, etc. Nous, nous avons décidé, j'ai décidé qu'il valait mieux tenir que courir. S'il doit y avoir réouverture des discussions avec le ou la Présidente de la République qui aura été élu, nous réouvrirons cette discussion, et il faudra bien que l'on aborde un volet mobilité, même un volet mobilité qui ne soit pas dans les compétences ou dans les stratégies de la Région.

Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de stratégie, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas une équité territoriale sur la durée, y compris des fonds européens.

On ne peut pas dire qu'il y ait une insensibilité au réchauffement climatique. Tout à l'inverse. Parce que faisons attention, certains réclament qu'il y ait dans le budget une part Transition écologique. Mais c'est l'ensemble des lignes, y compris dans notre action auprès des entreprises, y compris sur la santé, y compris sur l'université. Je peux redonner la parole à Gérard BLANCHARD pour vous dire la façon avec laquelle, dans ce domaine spécifique, nous allons développer nos appels à projets.

Donc c'est faux. C'est faux, totalement faux.

Mme COMBRES. - Juste, je n'ai pas dit qu'il fallait imposer. Je n'ai jamais dit cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais donc nous, nous avons repris ; tous les dossiers qui sont repris soit par l'État soit par la Région viennent des territoires. Ce que l'on a essayé de faire entre l'État et la Région est de faire en sorte que ce soit équilibré. J'ai Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Il nous est donc proposé de voter et d'approuver le nouveau Contrat de Plan État-Région 2021-2027, contrat essentiel pour créer et porter une stratégie territoriale en adéquation avec les réalités de notre siècle. Le CPER tel qu'il nous est soumis aujourd'hui comporte 4 volets.

Notre groupe aussi regrette l'absence du volet mobilité du fait de l'État, pourtant essentiel pour la mise en réseau des territoires et pour répondre à l'urgence climatique, en particulier sur la question des transports publics et des infrastructures qui sont nécessaires, avec, bien évidemment, la dimension écologique et la dimension sociale et économique. Nous pensons

notamment à ce qu'il aurait fallu faire pour financer un dossier qui traîne depuis plus de 40 ans ou 30 ans dans notre Région, la POLT.

Parmi les domaines de compétences régionales, ceux qui apparaissent dans le CPER, l'enseignement supérieur et la recherche s'imposent comme un volet thématique d'envergure. L'accent est mis sur les sciences formelles. Même si le CESER salue l'effort qui a été fait pour intégrer les sciences humaines dans ce volet Enseignement supérieur, nous remarquons que celles-ci apparaissent seulement comme des soutiens aux filières et secteurs économiques stratégiques. Les sciences humaines doivent, pour nous, comme les sciences dures être une priorité, car elles aussi participent à notre rayonnement, et au niveau international. Il serait d'ailleurs intéressant d'approfondir le développement d'antennes universitaires afin de permettre un égal accès au savoir à toutes et tous sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. En effet, la concentration des pôles de formation dans le supérieur dans les grandes villes finit par poser notamment la question du logement étudiant et du logement au sens large du terme. De plus, si ce volet Enseignement supérieur et recherche est en direction de la jeunesse, il s'agit là seulement de la jeunesse étudiante. Nous affirmons aussi l'importance qu'il y a à prendre en compte l'ensemble des jeunes.

En termes de santé, si le CPER affiche de bonnes intentions, il nous faut hélas regarder les réalités territoriales et constater le manque criant de professionnels de santé, ce qui, sans aucun doute, pose la question de la formation. Malgré les efforts de la Région et l'augmentation du nombre de formations pour les infirmières et aides-soignantes, le développement de la télémédecine ne doit et ne peut pas être une solution permanente permettant de ne pas s'attaquer aux causes profondes des déserts médicaux. Il serait intéressant de réfléchir à la manière dont les collectivités locales et les intercommunalités peuvent aider à pallier ces manques et répondre aux besoins des populations, avec par exemple le développement des Centres de Santé publics pluridisciplinaires, qui nous paraît être une piste à suivre. Il est également important de mettre en place une réelle égalité des territoires. Ce ne sera possible que lorsque les services publics retrouveront leur juste place sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Une autre problématique est à traiter en lien avec mes propos de ce matin, celle de la question des énergies, afin de répondre aux besoins de chacune et chacun. Il faut donc réfléchir à la façon dont nous pourrions valoriser les sources d'énergies renouvelables ; j'ai parlé ce matin de la géothermie, mais il nous faut y rajouter le bois, qui pour nous, est un élément de construction, un isolant thermique et un matériau durable.

Nous saluons qu'apparaissent les éco socio conditionnalités comme l'a rappelé le CESER. Il faut que ces critères soient décidés en accord avec tous les acteurs de la société civile. C'est pourquoi en juin, lors de la refonte du SRDEII, nous travaillerons à des propositions en accord avec ces mêmes organisations.

Et permettez-moi également, comme l'ont fait les précédents intervenants, de remercier le travail de Laurence et de Gérard, mais aussi de toutes celles et ceux qui ont participé à faire ce ces propositions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain. Juste sur la présence universitaire sur tout le territoire, c'est un point auquel on est très attachés avec Gérard BLANCHARD, et qui se passe. Agen, Brive, Périgueux, Mont-de-Marsan, Pau, en dehors de son Université, où nous avons inventé la première année de Médecine, avec des résultats spectaculaires, qui permet d'ailleurs, par la proximité, d'avoir des retours sur le terrain pour les médecins. Je rappelle aussi, pour l'avoir dit plusieurs fois, mais il faut bien que l'on en ait conscience, que nous transformons progressivement les lycées, surtout les lycées professionnels et les lycées agricoles en universités de proximité. Le lycée LOEWY qui va se reconstruire, enfin, à La Souterraine, Bac +5 en design. Le lycée de Felletin, on est au cœur d'un des plus petits départements de la région, Bac +4, le lycée des Métiers du patrimoine. Donc, on est bien conscients de cela.

Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Je ne sais pas si je ne vais pas laisser parler Katia ; on était 3 à faire l'intervention. C'est comme tu veux, Katia.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, Katia BOURDIN.

Mme BOURDIN. - Merci beaucoup Monsieur le Président. Nous aurions toutes les raisons ce matin de nous réjouir, à la lecture de ce CPER, de l'intérêt de l'État pour nos projets de territoire, s'il ne s'agissait pas de projets savamment sélectionnés au filtre d'une vision verticale et descendante. Une main à la fois visible et invisible, celle-ci, qui impose sa vision du développement des territoires depuis Paris. Des projets savamment sélectionnés, hélas, selon la loi de l'offre et non celle de la demande.

Où sont les réponses aux spécificités et aux besoins d'investissements pour une vraie transition écologique dans la première région agricole d'Europe ? De la première région pour sa façade littorale ? En quoi tout cela répond-il aux besoins des filières qui sont les plus impactées par le dérèglement climatique, la montée des eaux, l'acidification des océans ? Quelles sont les réponses apportées à ces problématiques spécifiques ? Quelle vision précise de notre spécificité culturelle et patrimoniale, par exemple, et des besoins réels du secteur artistique ?

Bien sûr, il faut engager l'État à contractualiser avec la Région pour soutenir la valorisation du patrimoine et du patrimoine, bien sûr, au premier rang desquels les langues régionales. Mais ce que l'on nous propose ici, ce sont des investissements prioritairement ciblés sur des vitrines de l'action de l'État en région, des lieux surtout susceptibles de diffuser partout la même programmation. Qu'en est-il du soutien aux femmes et aux hommes qui ont fait et font vivre la diversité et la richesse artistique, patrimoniale, culturelle, partout sur nos territoires ? On attendrait un soutien, non pas seulement aux lieux de diffusion mais à destination de la vie culturelle dans sa diversité, à destination des initiatives culturelles, de la vie associative, des équipes artistiques qui apportent la garantie de la liberté artistique. À destination de l'éducation artistique et culturelle, des pratiques amateurs. Une politique qui encourage les Conservatoires, les écoles de musique et de danse en milieu rural, les coopératives d'emploi, les ateliers partagés, les tiers-lieux culturels. À destination de toutes celles et ceux qui font quotidiennement vivre les cultures dans notre région, et qui vivent souvent dans la précarité, vulnérabilisés par deux années de crise sanitaire, démobilisés après les occupations incompréhensibles des scènes nationales, tous ces artistes du territoire qui ne parviennent pas à relever la tête et disparaissent du paysage, loin des radars parisiens.

Au chapitre de l'égalité des droits, également, les priorités de l'État ne sont pas celles des urgences de notre territoire. Évidemment, nous nous réjouissons de cet argent public investi pour financer un observatoire, des lieux d'hébergement pour les victimes. Mais qu'en est-il du soutien au secteur associatif ? Celui qui œuvre quotidiennement à la prise en charge juridique et psychologique des victimes de violences sexistes et sexuelles, comme par exemple le réseau des CIDFF, qui partout sur notre territoire compte ses sous pour recruter et pour remplacer les départs à la retraite. Par ailleurs, pourquoi ne pas associer l'État et la Région pour une vraie politique préventive en matière de violences sexistes et sexuelles ? Des campagnes de sensibilisation, de l'éducation à la diversité, des actions concrètes pour ouvrir les imaginaires des jeunes filles et des jeunes garçons.

Ce matin, une seule question, où est passé le monde d'après ? Et une réponse s'impose. Il n'est pas dans ce contrat de plan, reflet d'une politique jacobine d'un autre siècle et totalement déconnectée des besoins spécifiques qui s'expriment partout sur notre territoire dès lors que l'on prend la peine de descendre de sa tour d'ivoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que vous faites une erreur. C'est intéressant, ce que vous dites ; on peut le partager, parce que la Région, Naïma CHARAÏ a suffisamment porté toutes les actions sur la lutte contre les violences sexistes ici, dans cette Assemblée. On continue, mais le CPER, ce n'est pas cela.

Le CPER, ce n'est pas cela. Le CPER, ce sont des investissements, ce n'est pas du fonctionnement. Si c'est du fonctionnement, cela signifie que la gestion de chacune de nos Assemblées et collectivités est préemptée par l'État, il n'y a plus d'autonomie de nos collectivités. Vous êtes complètement hors sujet, ma chère, même si les dossiers que vous soulignez ont fait l'objet d'actions pendant la crise, de la Région, des communes, des intercos, de l'État, etc.

Je ne sais pas si Charline veut bien dire un mot sur la culture, parce que l'on pensait avoir fait un joli dossier. Charline, est-ce que je dois battre ma coulpe, me mettre de la cendre sur la tête ?

Mme CLAVEAU. - Non. Je vais tâcher d'apporter quelques arguments pour défendre les choix qui ont été faits, mais je vous rejoins, Président, cela tient également à l'objet-même de ce CPER, qui est avant tout une intervention en investissements.

Et je pense que l'on ne peut pas le comprendre si l'on ne fait pas l'articulation avec la manière dont nous pouvons aider les projets, aussi, en fonctionnement. Et je donne par exemple la question des équipements culturels, que vous avez soulevée, avec notamment par exemple des investissements sur ce que l'on appelle les Labels d'État, par exemple des scènes nationales ou des centres dramatiques, etc. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous sommes en renouvellement de convention avec un certain nombre de ces équipements, et en fait, nous nous servons de ces lieux non pas comme des vitrines pour une programmation un peu *bling-bling* mais bien comme de véritables animateurs de l'écosystème culturel au sein des territoires. Et d'ailleurs, cela fait partie de leurs cahiers des charges. Ce sont des équipements qui aujourd'hui accueillent des artistes, par exemple, en résidence de création, ou font de la coproduction. Nous avons un regard très attentif sur le fait que ces activités puissent évidemment profiter à des artistes régionaux. Donc, ce ne sont pas des coquilles vides, il y a derrière tout ce que la Région peut pousser et demander à ses acteurs en tant qu'animateurs, coopérateurs, avec les artistes néo-aquitains notamment, sur le territoire.

Ensuite, il faut voir que par exemple, sur le patrimoine - c'est un autre exemple -, bien sûr que nous restaurons et que nous participons à la restauration du patrimoine. Il faut savoir que la Région Nouvelle-Aquitaine est particulièrement riche, et que parfois, c'est d'ailleurs le seul lien que la Région a avec certaines communes ; et 80 % de nos interventions sur le patrimoine interviennent pour des communes de moins de 2 000 habitants. Et aujourd'hui, le service Patrimoine de la Région ne fait pas qu'instruire des dossiers pour de la rénovation du patrimoine, elle propose également d'accompagner sur des actions de valorisation du patrimoine. Et ces actions de valorisation par la médiation se font bien souvent avec les habitants eux-mêmes, pour faire en sorte que les habitants puissent aussi raconter ce qu'est

le patrimoine pour eux, ce que cela construit, ce à quoi cela fait appel dans leur histoire et dans leur manière de vivre ensemble. Donc, je pense que c'est un peu compliqué de décorrélérer les choix d'investissements du reste de l'action régionale en faveur de ces équipements.

Ensuite, je suis un petit peu étonnée, parce que vous aurez noté, quand même, que nous avons un axe qui s'appelle le Plan Friches, et le Plan Friches vise justement à répondre à ces nouveaux projets culturels qui émergent, et qui sont bien souvent à la croisée des chemins entre l'économie sociale et solidaire, par exemple, la culture, parfois, l'agriculture, donc qui sont des objets que l'on peut avoir du mal à saisir actuellement dans nos Règlements d'Intervention ; et pour autant, nous avons tâché de pouvoir répondre à ces nouvelles formes de projets culturels, qui associent très fortement, souvent, les habitants à travers cet axe-là.

Et enfin, vous noterez - et je le dis parce que j'ai beaucoup insisté pour que cet axe soit dans le CPER -, nous avons un axe qui est dédié à l'art brut et à l'art singulier, et pour le coup, on parle du Jardin de Gabriel à NANTILLÉ en Charente Maritime, on parle également du Musée SABOURDY ou du Musée de la Création Franche. Je ne pense pas que ce soient des vitrines tout à fait clinquantes, mais bien plutôt un exercice de démocratisation, et en tout cas, le fait d'embrasser l'art et la culture dans toutes leurs dimensions, y compris sociales. Voilà ce que je peux vous en dire.

Peut-être un dernier mot, excusez-moi Président, sur les pratiques amateurs. Effectivement, le CESER a fait un rapport sur les droits culturels et les pratiques amateurs. Aujourd'hui, c'est évidemment artificiel, la distinction entre pratiques amateurs et pratiques professionnelles, puisque l'on sait que les amateurs sont soit le public de demain, soit les professionnels de demain et les artistes de demain. Néanmoins, aujourd'hui, nous avons choisi de participer au soutien de la pratique amateur de manière indirecte ; ce n'est pas la compétence de la Région, la compétence de la Région est évidemment celle de la pratique professionnelle.

Et je terminerai par un dernier mot sur l'effort que nous faisons notamment sur les établissements supérieurs d'art, et j'aurai un mot particulier quand même sur le PESMD, puisqu'aujourd'hui, nous avons accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage du PESMD, ce qui est un signe tout à fait volontariste de notre part sur l'attention portée à la formation initiale pour les étudiants qui souhaitent se destiner aux métiers artistiques et culturels.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Mais gardons bien en mémoire que l'on n'est pas là dans notre politique culturelle, c'est une part de notre politique culturelle. Et le reste, nous le faisons d'ailleurs avec la DRAC parfois, et beaucoup d'autres collectivités, donc c'est hors du champ de cette analyse. À ce moment-là, on peut dire tout et n'importe quoi.

Le Rassemblement National ne veut pas s'exprimer ? Edwige DIAZ ?

Mme DIAZ. - Si, j'avais levé la main tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai bien noté les deux mots de Pascal COSTE. C'est ce que tu me disais, Pascal ?

M. COSTE. - C'est cela, oui.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Rarement dans l'histoire la signature d'un Contrat de Plan État-Région aura été aussi laborieuse. Certes, la crise sanitaire l'a retardée, mais elle n'explique pas tout. L'État a beaucoup traîné des pieds dans cette affaire, et d'ailleurs, il continue de le faire avec ce CPER, car quelles sont les différences fondamentales entre cette version finale et l'accord-cadre voté il y a un an ?

Je me souviens que l'on nous avait promis l'année dernière que le document que l'on nous présenterait aujourd'hui serait bien plus complet que les déclarations d'intention qu'il contenait. Pardonnez-moi, mais il n'en est rien. Il contient certes des précisions sur la gouvernance, sur l'éco socio conditionnalité des subventions - j'y reviendrai plus tard - et une première liste de projets. C'est tout. Pour le reste, c'est un copier-coller pur et simple ; vous en conviendrez, en 12 mois, ce sont des avancées très légères.

Au final, ce document maintient tout le monde dans le flou ; et là, je cite le CESER, qui pour une fois, nous surprend agréablement grâce à son analyse. Ceux qui sont maintenus dans le flou, en premier lieu, les collectivités, alors qu'elles ont besoin de visibilité sur leurs projets futurs. Ce document montre aussi une certaine déliquescence des CPER, avec des manques de précision, des prescriptions nébuleuses, un calendrier quasi inexistant et des montants inconnus, puisque l'on ne connaît ni la répartition entre fonctionnement et investissement ni l'individualisation des sommes promises par l'État.

Au final, ce CPER est une déclaration de bonnes intentions d'un Gouvernement qui ne fait que promettre des engagements sans financements, et ce, à moins d'un mois de l'élection présidentielle ; c'est tellement plus facile de faire campagne avec le chéquier de la République.

Mais tout cela est très peu surprenant de la part d'un Gouvernement qui a passé son mandat à dissimuler, à instrumentaliser, à mépriser les collectivités territoriales et à rechigner

à investir dans les territoires ; il est définitivement bien loin le temps où l'on vous faisait miroiter le fameux « pacte girondin », encore une promesse non-tenue.

Mais le pire, en ce qui concerne ces constats alarmants relatifs au CPER, est qu'ils étaient prévisibles. En effet, on ne compte plus les rapports qui émanent de la Direction Générale des Collectivités Locales, des rapports de Députés, des rapports même de la Cour des comptes qui dénoncent - et le constat est clairement sévère, puisqu'ils dénoncent - les innombrables dysfonctionnements, manque de visibilité, sous-exécution budgétaire, et même des exécutions financières chaotiques, des absences d'évaluation et l'intégration de projets non matures, etc. Et tous ces rapports n'oublient pas de pointer du doigt l'enchevêtrement qui découle sur l'illisibilité entre les accords de relance, les contrats de relance et de transition énergétique, les contrats de ruralité et tous les autres actes de contractualisation type Action cœur de ville, Territoires d'industries, Petites villes de demain, etc. Bref, on atteint là le paroxysme de la technocratie, avec pour conséquence de la confusion à tous les étages.

Le pire est que tout ceci n'est pas nouveau, puisque le manque de vision stratégique et d'efficacité a été souligné par la Cour des comptes dès 2014. Dès 2013, un rapport parlementaire déplorait que les CPER 2007-2013 ressemblaient à, je cite, « des catalogues de projets, une liste de courses ». Et même dès 1999, des rapports faisaient l'analyse des Contrats de Plan État-Région, ceux de 1994 à 1998 ; ces rapports critiquaient les CPER en les qualifiant d'instables, extrêmement complexes et pas entièrement exécutés malgré leur étalement sur une année supplémentaire, soit une fin en 1999.

Bon. Monsieur le Président, en 2007, vous étiez Député, donc vous aviez eu accès à ces diagnostics parlementaires accablants, et en 1998, vous étiez déjà Président de la Région, donc le CPER que nous votons aujourd'hui est en réalité votre cinquième CPER. Ma question est la suivante : Comment expliquez-vous que ce CPER soit si mal ficelé, si mal négocié, et surtout, qu'il ne bénéficie absolument pas de l'expérience et de la hauteur de vue qui devrait être la vôtre ?

Maintenant sur le fond, une autre grande incertitude plane sur ce contrat de plan avec l'absence de volet dédié à la mobilité. On est pourtant sur ce qui devrait être le cœur du CPER, à savoir des projets structurants et au service du désenclavement des territoires. Certes, l'État nous promet qu'il y en aura un après 2023, mais les promesses, surtout celles d'un Gouvernement qui a la fâcheuse habitude d'annoncer qu'il réalisera demain ce qu'il refuse de faire aujourd'hui, n'engagent que ceux qui veulent bien y croire.

Certes, ils justifient cela par le rattrapage des retards pris par le CPER 2015-2020, mais peut-être qu'en 2023, en fonction du résultat des élections, bien sûr, on viendra nous expliquer

qu'il n'y aura pas de volet mobilité car nous devons rattraper les retards pris sur le rattrapage des retards.

Je rappellerai inlassablement que Marine le Pen veut mettre en place (*dans la salle : « Ah ! »*) une vertueuse vision de la politique de dé-métropolisation, avec un rééquilibrage territorial qui passera par un désenclavement des territoires ruraux, réussi grâce à une politique ambitieuse de mobilité qui alliera les volets ferroviaires, routiers, aériens et maritimes. Si le gouvernement macroniste va se défendre en nous citant le plan de rénovation des petites lignes, il oubliera sans doute de rappeler que son engagement cumulé à celui de la SNCF n'atteint que 38 % du montant, là où il atteignait 45 % lors du précédent plan.

Alors, ce CPER, qui devait nous éclairer, nous maintient finalement dans de nombreuses incertitudes qui ont de quoi nous inquiéter. En parallèle, et malheureusement, le peu que nous savons de son contenu a de quoi, pour le moins, nous déconcerter.

C'est tout d'abord un contrat qui a de grands absents. Parmi eux, il n'y a pas le volet agricole à proprement parler, en dehors de sa dimension technologique ou de la recherche. Cela a de quoi étonner pour la première région agricole de France et à l'heure où nos agriculteurs souffrent en silence. Un CPER négocié par le Rassemblement National aurait proposé des actions fortes pour aider les agriculteurs et tendre vers notre autosuffisance alimentaire. Il n'y a pas non plus de réel volet santé, alors que la crise sanitaire a rappelé les faiblesses de notre système de santé, et particulièrement de sa territorialisation. Il y avait là un levier important pour lutter contre la désertification médicale dans notre région, je pense notamment à des départements comme la Creuse qui sont sinistrés sur ce point. Un CPER négocié par le Rassemblement National aurait accentué le développement des Maisons de Santé et l'aménagement territorial grâce au numérique au bénéfice de l'e-santé. On ne voit pas non plus d'ambition maritime, malgré nos 720 kilomètres de côte et les enjeux importants autour de la pêche, de l'aquaculture, de la modernisation de nos ports et de nos criées. Un CPER négocié par le Rassemblement National aurait d'office exclu le projet d'éoliennes offshore au large de l'île d'Oléron. On n'y voit pas non plus de politique ambitieuse relative aux étudiants et aux jeunes, premières victimes de la crise COVID. Un CPER négocié par le Rassemblement National aurait proposé la construction urgente de logements étudiants, 100 000 à l'échelon national, en 5 ans. Rien, enfin, pour rééquilibrer le territoire et revitaliser nos campagnes et villes moyennes pendant que vous allez continuer d'investir à perte dans le tonneau des Danaïdes de la Politique de la ville. En bref, vous avez donné d'argent public les quartiers pendant que la ruralité est une nouvelle fois la grande oubliée.

C'est aussi un contrat, malheureusement, qui présente de grandes insuffisances. Je pense évidemment à l'axe dédié au sein de l'appareil productif et aux filières. Avec à peine

plus de 3 % du montant total de ce document, notre économie est le parent pauvre du futur CPER. Qu'elle est loin l'époque où, avec le Gouvernement, vous nous promettiez que la relance, que la relocalisation et que la réindustrialisation seraient vos priorités de l'après-COVID ! Les actes sont décidément bien éloignés des beaux discours, et en l'occurrence, celui de vos vœux de janvier 2022. On constate également un montant ridiculement faible pour les filières touristiques, alors qu'elles sont parmi les premières pourvoyeuses d'emploi de notre région et qu'elles ont été les grandes sacrifiées des deux années de gestion chaotique de la crise sanitaire.

Enfin, c'est un contrat qui contient des excès, qui virent même à l'overdose. Ce contrat de plan est pollué par le dogme du tout écologique. Non seulement vous consacrez plus de 42 % du montant de ce CPER à la fumeuse transition écologique et énergétique, mais vous arrivez à le placer dans tous les autres axes, quitte à tomber dans une obsession du tout écolo aussi ridicule que néfaste. Vous indiquez vouloir un développement accéléré et équilibré des énergies renouvelables pour qu'elles atteignent 32 % de notre mix énergétique d'ici 2030. Mais quelles sont exactement ces énergies renouvelables ? Vous avancez un peu masqués, parce que dans ce contrat, vous citez avant tout la biomasse, mais on sait très pertinemment que vous allez tout miser sur l'éolien et le photovoltaïque pour répondre notamment aux objectifs du SRADDET. Alors, quand vous nous expliquez que ce sera un développement accéléré et équilibré, on comprend que vous allez mettre partout et pour tout le monde ; en bref, vous allez saccager davantage nos territoires et nos terroirs pour y installer des énergies intermittentes et coûteuses. Peut-être aussi que l'on va voir se multiplier les projets démentiels comme la gigantesque ferme photovoltaïque de 1 000 hectares à SAUCATS ou le parc éolien offshore au large de l'île d'Oléron, puisque j'ai lu avec attention votre récente tribune de majorité annonçant toute votre fierté de voir ces projets être menés, et ce, malgré les catastrophes écologique et économique qu'ils vont provoquer.

Enfin, je reviens sur l'imposition de mesures d'éco socio conditionnalité des aides, notamment aux entreprises. En bref, vous êtes dans le prolongement des mesures de NÉO TERRA, avec toujours plus de contraintes environnementales et administratives saupoudrées de discrimination qui n'a de positif que le nom. Des réglementations néfastes et idéologiques qui ne font que s'ajouter à d'autres règles nationales et européennes, et donc alourdissent des normes qui étouffent nos entreprises, leur liberté et leur compétitivité. Vous prétendez vouloir les usines et l'écologie, mais avec votre volonté de laver plus vert que vert, vous n'aurez ni les usines, ni les écologies.

Parce que ce plan met beaucoup trop d'argent là où il devrait en mettre beaucoup moins, parce que ce plan ne met pas suffisamment là où il devrait en mettre beaucoup plus, parce que nous combattons la politique calamiteuse du Gouvernement macroniste, et parce que nous avons voté contre votre budget, contre le SRADDET et contre NÉO TERRA, nous voterons bien évidemment contre ce CPER.

M. Le PRÉSIDENT. - Je n'aurais pas compris que vous fassiez autrement. C'était extrêmement ciblé, votre intervention est remarquable. Une forme de ressemblance d'un autre groupe de cette maison, d'ailleurs, ce genre de caricature. Christine SEGUINAU souhaite intervenir.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, chers collègues, je voulais intervenir sur le volet mobilité qui n'est pas toujours inclus dans ce CPER 2022-2027, mais encore une fois, repoussé à 2023 après les Présidentielles.

En Commission, le Vice-Président Renaud LAGRAVE a bien exprimé le regret de la Région et des autres d'avoir ce décalage, mais comme nous l'avions dénoncé également en avril 2021, où la Région avait voté l'accord-cadre du CPER avant les Régionales, nous aurions préféré que l'on ait un refus de signer ce CPER sans le volet mobilité, car on voit bien par ailleurs que dans cette séquence des Présidentielles, l'État cède plutôt facilement à des revendications comme celles des transporteurs, avec 400 M€ qui apparaissent, ou encore la question de l'autonomie en Corse.

Pour ce mandat, vous avez refusé la mise en place d'un budget participatif, la mise en place de Conventions citoyennes, et je voulais revenir sur ce qu'a dit Maryse COMBRES tout à l'heure à propos de la concertation dont on n'a pas été avertis, qui s'est déroulée avec l'État et la Région du 17 février au 17 mars. J'aimerais bien savoir comment une enquête qui se clôture 3 jours avant notre plénière, comment on fait pour intégrer éventuellement les remarques et les propositions qui ont été faites.

Une autre chose aussi, et vous l'avez redit plusieurs fois au cours de vos interventions sur ce CPER, je voudrais simplement rappeler que le protocole des petites lignes, qui a été voté en avril 2021 en même temps que le CPER cadre, ne comportait aucun engagement financier nouveau, contrairement à la communication qui est faite autour de cette délibération. Ce n'était pas non plus le volet mobilité du futur CPER, confusion également entretenue par l'État autant que par la Région. Dans ce document du protocole des petites lignes, les travaux nécessaires pour le réseau régional sont estimés à environ 1,5 milliard d'euros, avec un engagement de 900 M€ pour la Région. Mais ces estimations ne valent pas engagement financier. La signature de ce protocole en grande pompe en avril 2021 n'a acté qu'une clé de répartition État-Région

sur d'éventuels investissements en fonction des lignes ferroviaires concernées. Et je rappelle également que sur 3 lignes d'importance locale ou régionale, les charges seront assurées à 100 % par la Région : Busseau-Felletin, Nexon-Brive, et Thouars-Bressuire.

Et pour finir, je voudrais juste dire un petit mot sur le volet recherche, par rapport à ce que dit mon collègue Alain BACHÉ tout à l'heure - et vous l'avez dit exactement aussi -, c'est que ce CPER, on a quand même majoritairement des fonds d'investissement. On a très peu de fonds de fonctionnement. La problématique que l'on a est que pour les sciences sociales, ils ont besoin non pas d'investissement, mais de personnel, et donc, en n'ayant pas de budget de fonctionnement, cela va être compliqué de pouvoir soutenir la recherche sur les sciences sociales.

Donc, pour toutes ces raisons exprimées par Maryse, Katia et moi-même, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais, je ne sais pas comment faire passer le message. Gérard, sur Sciences humaines, CPER...

M. BLANCHARD. - Oui. Sur la question des sciences humaines et sociales, c'est une réflexion qui revient de manière récurrente. Je tiens à vous dire, en tout cas dans cette Région, qu'il y a bien longtemps que les sciences humaines et sociales ne sont pas juste convoquées pour terminer un dossier. On a fait un effort absolument conséquent, qu'il s'agisse du CPER ou qu'il s'agisse de tous les autres instruments de financement de la recherche, et je crois le montrer ; pour ceux qui sont dans la Commission à laquelle j'appartiens (Éducation et Enseignement supérieur-Recherche), ou le GIA correspondant, je prends bien soin, à chaque délibération, d'attirer votre attention sur le fait que l'on investit fortement sur ces domaines.

Dans ce CPER, il y a plusieurs projets immobiliers d'envergure qui vont se développer dans différents points du territoire, et l'on a développé des réseaux régionaux de recherche qui sont spécifiquement dédiés, pour certains, aux sciences humaines et sociales, et pour tous les autres, les sciences humaines et sociales ont leur part au même titre que les sciences et technologies. Donc, c'est vraiment une idée sur laquelle il faut revenir. Les sciences humaines et sociales aujourd'hui sont bien accompagnées. Effectivement, elles ont besoin de fonctionnement, et l'on a énormément de dispositifs qui les accompagnent sur le fonctionnement. Je rappelle juste, par exemple, sur l'appel à projets Recherche, là où nous ne finançons qu'à 50 % les projets d'équipement de thèses de doctorat ou de post-doc nous finançons à 100 % les thèses de doctorat et les post-doc pour les sciences humaines et sociales, et nous prenons jusqu'à 80 % du fonctionnement. Donc, leur situation est largement

prise en compte, et quand on fait un bilan, elles sont extrêmement représentées, même plus qu'à hauteur de leur taille dans la région.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais là, encore une fois, chère Christine, on est dans le CPER. Ne mélangeons pas tout.

Mme SEGUINAU. - Je ne mélange pas, je dis simplement...

M. LE PRÉSIDENT. - Si, si vous mélangez tout. D'abord, un, c'est une volonté de ma part d'inscrire les sciences humaines dans l'avenir scientifique et de recherche de la Région ; Gérard peut en témoigner, il le porte. Premièrement. Le retour de la MSHA sur Bordeaux a été un dossier relativement compliqué, on l'a fait. Mais ne confondez pas CPER et les autres politiques régionales, les aides à la recherche, les systèmes d'équipement. Tout est mélangé dans certaines interventions.

Supposons que dans le domaine de la recherche, la Région ne se consacre pas à cet aspect de recherche, qui a un rôle éminent sur les alternatives à certaines technologies produisant du réchauffement climatique, sur les technologies produisant de la pollution des sols. Imaginons que l'on ne se consacre pas à cela. Vous pourriez nous dire : « C'est quoi, pour vous, la transition écologique ? » Or, on s'y consacre dans nos capacités de recherche. Quand on développe - et ce n'est pas un dossier que vous avez porté, que vous avez inventé, que vous avez conçu - quand on porte ONE HEALTH avec Gilles BŒUF, avec Françoise JEANSON, avec Gérard BLANCHARD, d'où vient ce dossier ? Qui a eu l'idée ? Qui va faire l'objet dans le CPER d'un superbe laboratoire, qui sera unique en Europe, à Limoges. Si cela ne rentre pas dans quelque chose de systémique sur la lutte contre le réchauffement climatique, le problème des sources, des causes des épidémies, je n'y comprends rien. Vous voyez ce que je veux dire par là.

Donc, ce n'est pas parce que vous n'êtes plus dans la majorité aujourd'hui qu'il faut être caricatural dans vos critiques. Cela n'a pas de sens. Je n'ai pas changé. Je n'ai pas changé. Pascal. Ne soyez pas jalouse.

Sur les petites lignes - sous le contrôle de Renaud LAGRAVE et des Élus qui suivent -, on négocie avec le Ministre chargé du ferroviaire que la Région va intervenir, même sans ressources en face. Je veux dire, là, peut-être que l'on s'est fait avoir et qu'il aurait fallu refuser toute intervention sur la régénération des lignes ferroviaires. D'ailleurs, certaines Organisations syndicales nous l'avaient reproché il y a 15 ans. Si l'on ne l'avait pas fait, la moitié des lignes de desserte du territoire seraient fermées, parce que depuis 30 ans, les gouvernements successifs n'investissent pas assez sur le ferroviaire. Aujourd'hui, on est passés de ce qui avait été annoncé, 3,6 milliards par an auprès de SNCF Réseau, à 2,8

milliards. Il faudrait 4 milliards. On a signé, et avec un engagement du Ministre : « Vous n'intervenez - je regarde Renaud LAGRAVE - que sur les lignes de desserte fine ».

Quel est aujourd'hui ce que l'on nous demande ? D'intervenir sur les lignes nationales ; POLT, qui est quand même une ligne nationale ou je n'y connais rien. On nous demande d'intervenir sur la signalisation interopérable entre les trains, sur la ligne Paris-Bordeaux-Bayonne. Ce fonctionnement est inacceptable, insupportable. Si l'on n'a pas confiance, à un moment donné, dans nos trajectoires, en bien on ne peut pas fonctionner. On ne peut pas fonctionner. On se fait léopardiser, curiaciser, etc. Et cela nous énerve. Pascal, ne m'énerve pas.

Mme SEGUINAU – Oui mais les LGV, c'est national aussi.

M. LE PRÉSIDENT. - La LGV, vu les retombées sociales et économiques, quand même, vous n'allez pas ramener cela avec les 10 000 camions qui polluent toute l'Aquitaine. Je ne comprends pas comment...

Mme SEGUINAU. - Moi non plus je ne comprends pas le même argument qui est déplacé...

M. LE PRÉSIDENT. - ...un parti écologiste peut défendre 10 000 camions par jour. C'est un pur scandale ! Pascal, prends la parole, s'il te plaît, sinon, je vais m'énerver.

M. COSTE. - Monsieur le Président, mes chers amis, ce n'est pas la peine de s'énerver. Je voudrais à mon tour saluer le travail qui a été fait par les équipes, le Vice-Président et vous tous, regretter très profondément que l'on n'ait pas un bilan chiffré de la période 2015-2020, parce que c'est quand même beaucoup d'annonces qui sont faites, notamment de la part des gouvernements successifs, sur ces Contrats de Plan et qui sont rarement tenues.

Donc, je pense que cela doit nous amener, parfois, ici, à avoir un peu plus de modestie, parce que s'il n'y avait pas les collectivités locales et les Régions pour pallier parfois ces manques-là, ce serait bien compliqué. Et vous le disiez, d'ailleurs, Monsieur le Président, sur la ligne POLT, où l'on vient nous chercher, alors qu'il faudrait que l'État ait les moyens de ses ambitions et sache financer un train qui est bien nécessaire.

Le deuxième point est que je pense qu'ici, on partage un certain nombre des valeurs sur lesquelles nous avons besoin d'un État fort et d'un État qui a toute sa place, bien entendu, sur l'aspect régalien et bien d'autres, ce qui fait parfois défaut, mais aussi un État péréquateur.

Et ma deuxième remarque serait de savoir assez précisément : Quid de l'accord de partenariats qui a été signée le 28 septembre 2020 avec le Premier Ministre et les Présidents de Régions, avec 20 milliards d'annoncés de la part de l'État et autant des Régions ? Et ces

20 milliards, comment se fait-il qu'ils se déclinent en 0,9, même pas 1 milliard, ici, en Nouvelle-Aquitaine ? J'ai cru comprendre qu'il n'y avait encore que 13 Régions dans notre pays. Donc, cela veut dire que l'on a aussi réellement besoin d'avoir un bilan bien précis pour savoir si dans cette très, très grande région qu'est la Nouvelle-Aquitaine, et qui a aussi structurellement besoin de cette péréquation nationale, si l'État joue pleinement son rôle. Et l'on voit - cela a été dit à l'instant - que sur un certain nombre de lignes, de sujets, c'est la Région qui finance très largement et très majoritairement les projets, et que l'État n'est pas au rendez-vous, comme dans certains secteurs. Donc, je pense que l'on a besoin, au-delà du bilan du passé, d'avoir un état des lieux assez précis de cet aspect de péréquation. Et je ne voudrais pas que l'on ne soit que dans un sentiment de péréquation.

Le troisième point, c'est quelques grands oubliés. Je suis quand même assez surpris, quand je vois ce Contrat de Plan État-Région, que les grandes déclarations de notre Préfète de Région, et donc, du Gouvernement, il y a quelques années, portaient sur la nécessité d'avoir un volet ruralité et industrialisation de nos territoires ruraux, et donc de renforcement de notre indépendance et de notre souveraineté, y compris alimentaire, et donc d'avoir ce volet sur l'industrialisation de notre pays, qui reste très attaché quand même aux territoires ruraux. Eh bien, il n'en est rien. Je trouve cela bizarre, je suppose que ce n'est pas vous Monsieur le Président, qui avez fait en sorte que tout ceci disparaisse. Est-ce que c'est réellement une volonté - et là, on aurait besoin de réponses très précises à la question - du Gouvernement de faire en sorte que l'équilibre des territoires, et là aussi la péréquation et la complémentarité entre la métropolisation, qui s'est renforcée ces dernières années, et les territoires ruraux n'est plus une priorité ou n'est pas une priorité ? En tout cas, on a besoin véritablement d'explications sur pourquoi les infrastructures qui renforceraient l'industrialisation de notre pays, au-delà des quelques volets sur la recherche scientifique qui sont abordés dans ce contrat de plan, ne sont plus là.

Le deuxième point des grands oubliés, c'est la mobilité et le volet mobilité. Je ne comprends toujours pas pourquoi ce Gouvernement qui s'est engagé, à juste titre, à prolonger ou à remettre - ce n'est pas du zig-zag, mais c'est du zig-zag à grande vitesse - la LGV après les avoir toutes *sine die* en direction de Toulouse, avec tout l'intérêt que cela peut porter (cf. les débats que nous avons pu avoir la dernière fois), donc, avoir promis beaucoup de milliards en la matière, ne soit pas en capacité d'affirmer la nécessité d'un volet mobilité dans ce Contrat de Plan État-Région, et donc de nous envoyer très tranquillement à la période post-électorale. Ce serait bien la première fois, parce que j'ai quand même cru comprendre que l'actualité nous a amenés à ce que les annonces soient faites très régulièrement et que l'on n'attende pas,

avec une application post-électorale. Donc, ce volet ne concernerait que la mobilité, donc je suis quand même assez surpris, et je trouve cela inadmissible, pour être très clair.

Par contre, très surpris de votre position, Monsieur le Président, que l'on n'ait pas quand même un volet mobilité dans le vote de cette nouvelle version, après celui de la mandature précédente dans cette enceinte, de ce Contrat de Plan État-Région. Vous avez, à juste titre, dit qu'il était important de voter ce rapport, parce que vous préféreriez tenir que subir. Et je pense que nous partageons ces valeurs-là, nous ne sommes pas de ce bois qui est fait de plier ou de rompre, et que nous souhaitons justement être acteurs et force de proposition, et donc, ne pas subir. Donc, à l'instar de ce qui a été fait par vos collègues et amis de Bretagne, je m'attendais à ce que nous votions ce matin un véritable Plan mobilité, un plan d'anticipation réelle, sur lequel un certain nombre d'infrastructures en matière de mobilité - et vous le savez tous ici - nécessitent beaucoup d'études, aurait pu comprendre un volet à la fois d'études et à la fois de plan stratégique de la Nouvelle-Aquitaine en matière de mobilité. Parce qu'ici, dans cette enceinte, vous-même parfois, tout le monde se gargarise de mobilité ; mais derrière la mobilité, de quoi parle-t-on ? Que voulons-nous réellement ? Et pour notre groupe, la mobilité, c'est à la fois un plan routier de Nouvelle-Aquitaine, c'est à la fois un Réseau Express Régional, c'est à la fois le transport de marchandises, c'est à la fois la décarbonation de la flotte de transport, y compris des pêches, notamment, pour rester sur ces grands axes.

Sur le plan routier de Nouvelle-Aquitaine, je voudrais là aussi vous dire que la nationale 147 doit rester une des priorités. J'entends bien que vous pourriez céder au clientélisme ou à la volonté de certains territoires, et notamment du Grand Poitiers, de dire « cette route est enterrée ». Mais attention. On vient de dire, et vous venez de dire que vous ne supporteriez pas d'avoir une élection régionale ou une Assemblée dans laquelle les Élus n'ont pas une vraie vision de l'aménagement du territoire de l'ordre de leur région, et que parce qu'ils seraient sur un territoire de proximité - cela veut dire quand même reconnu par leurs pairs sur le terrain, qui n'est pas forcément le cadre de l'élection aujourd'hui -, on sombrerait dans le clientélisme. J'ai la chance de présider une collectivité qui est sur une base autre, électorale, et l'on arrive à faire des synthèses, et aussi, à ne pas céder au clientélisme, parce que c'est une vision très réductrice de penser que les Élus ne pensent qu'à leur « gueule ». Et je crois qu'ici, on est en capacité de démontrer que l'intérêt général doit primer.

Donc, le plan routier, se couvrir, ou se draper, sur la 157 du fait que l'agglomération du Grand-Poitiers, pour des raisons plus idéologiques que concrètes, ferait la loi sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, c'est donner beaucoup de poids au Poitou-Charentes par rapport à d'autres décisions en d'autres temps.

Je voudrais dire aussi, sur le Réseau Express Régional, qu'il y a effectivement la délibération que nous voterons tout à l'heure concernant le Réseau Express Régional métropolitain et son extension à l'ensemble de la Gironde. Là aussi, nous le voterons, parce que nous n'avons pas une vision simplement clientéliste et très territorialisés, parce que nous pensons que c'est bien. Mais nous pensons que dans un volet mobilité du Contrat de Plan État-Région et dans un des grands objectifs de notre Région Nouvelle-Aquitaine, ce Réseau Express Régional doit être étendu à d'autres territoires et ne doit pas se limiter à la seule Gironde, même si là, on a la plus grande population. Et si là, ce n'est pas le cadencement qui compte et le nombre d'arrêts, c'est l'aménagement de l'ensemble du territoire, l'accessibilité à notre capitale bordelaise, et c'est aussi l'Express, c'est-à-dire pouvoir avoir du Angoulême-Limoges puis Ussel, c'est aussi du Bordeaux-Périgueux-Brive-Ussel, c'est aussi du Pau-Biarritz. C'est enfin la capacité à se mettre d'accord sur quelle vision stratégique l'on a sur ces sujets-là.

Donc, je n'irai pas plus loin sur ce plan, mais je regrette profondément, pas simplement que l'on n'ait pas de volet mobilité sur ce Contrat de Plan État-Région ; je pense que l'État et ce Gouvernement est coupable, réellement, en la matière.

Mais attention, rattrapons, Monsieur le Président, notre retard, bâtissons très rapidement ce plan stratégique mobilité de notre grande région, parce que les élections vont vite passer, septembre sera vite là, 2023, c'est demain matin, et on ne sera pas sur un dialogue apaisé de la volonté de la mobilité sur notre territoire.

Et deux petits points pour terminer. Un sur les éco socio conditionnalités. Je dirais attention. Oui, il est indispensable - et les entreprises aujourd'hui sont toutes rentrées dans ces dimensions -, la dimension sociétale est très importante, mais attention de ne pas dévier les éco socio conditionnalités par un pseudo fait du prince ou du roi, ou deuxièmement, par une usine à gaz que l'on découvre déjà au travers de NÉO TERRA et de tous les dispositifs d'application sur un certain nombre de dispositifs.

Et le dernier point, Monsieur le Président, pour terminer, ce sont les Contrats de Plan interrégionaux État-Région. Et cela ne concerne peut-être, chez nous, que l'ancienne partie de cette région, le Limousin, mais ce sont des politiques structurantes de Massif Central. Je remercie l'État d'avoir reconduit ces dispositifs-là, je pense que ce serait important que notre Région Nouvelle-Aquitaine, même si c'est une goutte d'eau, se penche sérieusement, et je suis assez surpris que l'on ne revote pas, comme on le fait sur le Contrat de Plan État-Région, sur une délibération pour acter notre participation concrète à ce Plan Massif Central. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, que répondre à cette longue, passionnante intervention de Pascal COSTE ?

D'abord, sur Massif Central et Pyrénées, ce n'est pas nous qui allons être opérateurs, donc on est coincés, pour l'instant, sur ce plan-là, Occitanie et je pense Rhône-Alpes n'ont pas... donc c'est un peu compliqué de faire sans eux.

Sur les éco socio conditionnalités, vendredi dernier ou jeudi dernier, on a eu une réunion avec Andréa sur un document que l'on coconstruit de la base avec tous les acteurs, la société civile, les collectivités, les entreprises, qui s'appelle le SRDEII, et Andréa présentait le SRDEII aux entreprises qui sont adhérentes au Club des ETI ; Club des ETI qui se compose à la fois des ETI plus des PME qui aspirent à le devenir. Quelle a été la réaction sur ces éco socio conditionnalités ? Favorable. Favorable. Nos PME et nos ETI souhaitent effectivement - peut-être, pour certains, pour leur image, pour leur capacité de recrutement - donner du sens à leur responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Et sur la transition écologique, ils ont même précisé qu'ils voulaient que l'on écrive qu'il y ait un bilan carbone à 360 degrés de leurs activités. Tout cela ne se fait pas en Chambre, c'est une demande coconstruite.

Pascal intervenait tout à l'heure sur le RER. Mais le RER, mon cher Pascal, n'intervient pas que sur la Gironde. D'abord, il est passé de la Métropole au-delà en Gironde, donc en milieu rural, je pense au Médoc, par exemple ; on est en train de le traiter à Bayonne sur un RER Pays Basque, à Poitiers, et dans beaucoup d'autres agglomérations. Premièrement. Deuxièmement, il y a plusieurs années que nous avons lancé, au départ en Aquitaine puis en Nouvelle-Aquitaine, une opération qui s'appelle OPTIM'TER, qui existe notamment dans l'étoile autour de Périgueux, et qui vise à la fois à augmenter les cadences et à créer des bolides permettant d'attirer du monde. Et l'idée, aujourd'hui, en faisant circuler les trains à coût marginal, qui ne pèsent pas trop sur le budget de la Région, est d'étendre le système OPTIM'TER, en fonction des possibilités de la SNCF Mobilités, à l'ensemble de la Région. Alors, peut-être que cela nous prendra un peu plus de temps que prévu, mais OPTIM'TER global région, RER global pour le problème de circulation.

Si après, il n'y a pas de volet mobilité... Bon, voilà. Pourtant, dieu sait si la position de Régions de France a été ferme, etc., il y a eu un refus en disant : « Mais on a déjà signé, soit dans le plan de relance soit dans le plan Petites lignes ferroviaires, qui n'était quand même pas rien, 1,6 milliard », et personne n'en a contesté le fondement. Imaginons aujourd'hui, si je n'avais pas présenté ce dossier à l'Assemblée plénière, fût-elle de la précédente mandature ; c'est-à-dire que non seulement on aurait perdu 1 an, mais je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, on aurait réussi à mobiliser des sommes aussi importantes. C'est totalement surréaliste à la

fois de dire « il faut développer les petites lignes », mais surtout « on n'a pas de contrat, ou on retarde le contrat ».

Sur les chiffres des CPER, simplement, ce que je peux dire, à la louche - et il y a a priori un document qui est publié par l'État en décembre 2020 - sur les transports, fin CPER, Pascal, l'État était entre 50 et 60 %. CPER précédent. OK ? Nous, nous étions à 100 %. L'État a rajouté, dans le cadre du plan de relance, 30 %, ce qui fait que le plan de relance a servi à la complétude du CPER. Sur l'enseignement supérieur et la recherche, là, on est quasiment au TAF, parité, autour de 90 à 100 %. Sur les transitions, c'était à 70 % ; il y a eu 20 % dans le cadre du plan de relance. Donc, comme pour la cohésion, il y a eu, en gros, 90 à 100 % grâce au plan de relance. Ces chiffres restent à consolider à la fin du plan de relance fin 2022.

Donc, je ne peux pas donner les chiffres fin 2022, mais la Région était au rendez-vous, et c'est le cas classique de tous les CPER. Les CPER prennent toujours un an de retard, et chaque fois, la Région est à 100 à 120 %, l'État est entre 50 et 75 %. Mais je ne vais pas faire le procès pour un gouvernement ; Bercy n'aime pas la contractualisation parce que c'est du pluriannuel, parce que cela donne de la visibilité, et l'on est toujours emmouscaillés par les mêmes.

Maintenant, sur le volet ruralité, ne mettons pas tout - chaque fois, je réponds cela depuis que je propose des Contrats de Plan à cette Assemblée plénière -, dans les CPER. Parce qu' imaginez ce qui se passerait demain si la Région ficelait ses interventions aux interventions de l'État. Quelle autonomie politique aurions-nous ? À ce moment-là, autant en revenir au Conseiller territorial. C'est vrai.

Mme DARRIEUSSECQ. - Très rapidement, parce que nous avons dépassé l'heure à laquelle nous devons aller déjeuner. Je sais bien que nous sommes dans une période où les ardeurs des uns et des autres sont décuplées, et notamment dans la critique, mais ce que je vois sur la table aujourd'hui, et nous en avons parlé depuis le départ, c'est qu'il y a, entre l'accord régional de relance, le CPER et la convention autour des petites lignes, il y a 6 milliards d'euros. 6 milliards d'euros, à peu près 3 milliards pour chacun (Région et État). Je veux bien entendre tout, mais quand même, ce n'est pas rien.

Et bien sûr que l'on peut ajouter des milliards, notamment dans la mobilité, les infrastructures de mobilité, ce qui bien sûr va être engagé pour 2023 ; et effectivement, nous sommes en 2022, donc il va falloir commencer à discuter de ces sujets. Je ne vois pas pourquoi il y aurait des raisons de douter de cet engagement. Enfin, vous allez me dire qu'il y a quand même des élections au milieu, mais il faut qu'elles se passent, et elles vont se passer, mais moi, je sais que si le Président est reconduit, les engagements seront tenus car ils ont

toujours été tenus. Et donc, il y aura cet engagement sur les mobilités, qui rajouteront encore des millions, voire des milliards.

Alors, j'ai une question pour chacun. Il faut que nous ayons aussi nos capacités à faire et à mettre en œuvre tous ces engagements de façon très précise dans un temps qui va être peut-être contraint. Si l'on prend le plan de relance, l'accord de relance, c'était entre 21 et 22. Nous sommes déjà en 22. Je souhaiterais vraiment que nous ayons une évaluation de tout ce qui a été engagé, au moins engagé, parce que notre responsabilité d'engagement sur 2,8 milliards, elle est énorme. Donc, je crois qu'il y a eu un travail. On peut ne pas être d'accord sur l'articulation, on peut ne pas être d'accord sur les stratégies, on peut ne pas être d'accord sur beaucoup de choses, mais sur un plan des investissements et de l'importance que l'État et le Gouvernement a porté auprès des collectivités dans la contractualisation, je veux remettre les pendules à l'heure, si j'ose m'exprimer ainsi.

Quant à la ruralité, elle n'est pas oubliée, ni par la Région, ni par l'État, qui d'ailleurs, a des véritables politiques pour la ruralité, et j'imagine bien que chacun le sait ici. Par exemple, le Plan Creuse a quand même été un plan très complet, où je pense qu'aucun élu de la Creuse ni aucun habitant de la Creuse ne trouve que ce plan ne conviendrait pas à la situation du département, qui est un département rural. Et pour ce qui est de l'industrie, il y a bien entendu...

Alors moi, je suis d'accord pour dire que nous manquons globalement de visibilité. Il y a beaucoup de dispositifs, entre les Actions cœur de ville, les Petites villes de demain, les Contrats de ruralité, les Territoires d'industrie, qui sont les porteurs, justement, de l'industrie dans les territoires ruraux s'ils ont été inscrits dans ces Territoires d'industrie. Mais l'État a eu au moins l'avantage de mettre en œuvre l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales, où les collectivités peuvent être aidées directement en termes d'ingénierie pour savoir quel est le dispositif dans lequel ils rentrent le mieux.

Donc, je crois que les outils sont là, l'argent est là, et arrêtons de nous battre la coulpe. Et faisons, surtout. Et est-ce que nous avons les capacités à faire, et à faire dans les temps ? Parce que c'est de ce rendez-vous-là que nos concitoyens ont besoin, et c'est celui-là qui nous jugera, au-delà de tous les discours de l'efficacité de nos politiques et de leur mise en œuvre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et pour poursuivre la réflexion de Geneviève DARRIEUSSECQ, parce qu'il y a un certain nombre de dossier qui sont inscrits dans le CPER qui ne sont pas prêts de la part des collectivités territoriales, alors le problème, cela dépasse ce Gouvernement. J'observe que l'administration centrale n'aime pas les CPER. Ma chère Geneviève, vous pouvez le constater. J'observe notamment que Bercy, mais c'est le cas de toujours...

Mme DARRIEUSSECQ. - Oui, mais enfin, ils peuvent bien faire ce que les Gouvernements ou les Élus leur disent de faire.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais cela ne marche jamais comme cela. Je vous disais tout à l'heure que le précédent CPER, à la remarque de Pascal COSTE, avait été honoré par l'État à hauteur de 50 % à la fin du CPER, et qu'il a fallu le plan de relance, comme d'habitude, une année supplémentaire, pour boucler.

Sur la capacité à faire, cette capacité à faire changerait totalement si l'on savait qui faisait quoi. Prenez le cas de Niort-Thouars, inscrit dans le Contrat petites lignes. Aujourd'hui, il manque la part de SNCF Réseau - c'est cela, François ? - et la part de l'État. Il manque cette part. Donc, qu'est-ce que l'on fait ? Est-ce que la Région comble l'absence d'intervention ? Ce n'est pas grand-chose, c'est 1,5 M€, par rapport à un budget. Mais on l'a déjà fait sur Libourne-Bergerac, où l'on a avancé 30 M€. Sur la liaison entre Limoges et Périgueux, on a une DUP, les travaux peuvent démarrer, de la 2 x 2 voies au Nord de Limoges. On réclame le démarrage des travaux ; moi, j'ai même proposé, avec le cofinancement de l'Agglomération, du Département et de la Région, d'avancer les 15 M€ de la part de l'État pour aller jusqu'au bout de la DUP. On n'a pas la démarche.

Donc, les mécanismes, ce n'est pas parce que souvent, les majorités changent que les habitudes de l'administration centrale changent. Quand l'État veut tout faire, intervenir sur les centres-bourgs, sur les pistes cyclables, sur... il ne fait pas son job correctement, et cela devient - pardon de le dire - une caricature. Même si je pense, et je vous le propose, qu'il faut signer ce CPER.

Il faut signer ce CPER, et l'on verra par la suite. Quant au projet global de mobilité, on reprendra cela en totalité ; mais on le verra, d'ailleurs, dans cette plénière.

Est-ce qu'Éric SARGIACOMO peut dire un mot pour notre groupe ?

M. SARGIACOMO. - Avec plaisir, Monsieur le Président, chers collègues. D'abord, je souhaite m'associer à tous ceux qui ont tressé des louanges à Laurence ROUÈDE pour le travail qu'elle a effectué, pas simplement sa présentation mais aussi le travail de concertation qui a permis d'aboutir à la sélection de 147 projets.

Pourtant, que de critiques sur le fond et sur la forme ! Peut-être est-ce lié à la particularité du contrat qu'est celui du CPER, puisque l'une des parties ne peut pas être à la barre dans cette Assemblée, c'est l'État, et nous le comprenons bien. Beaucoup de critiques, et pourtant, il faut avancer pour l'intérêt des territoires.

Les territoires ont été réellement impliqués dans la façon dont le Conseil Régional a souhaité construire ce nouveau CPER, et nous en sommes aujourd'hui fiers, et nous le défendons. Nous sommes convaincus que c'est de cette façon que la Région incarne la place qui est la sienne. Permettre aux territoires de se projeter, les soutenir fortement dans leurs projets, mais surtout, faire confiance aux Élus locaux pour déterminer quels seront les projets qui structureront leurs territoires. Dans un contrat, il y a toujours une recherche d'équilibre entre les parties. Évidemment, avec l'État, cet équilibre est souvent imparfait, nous pouvons nous en douter. Toutefois, considérons aussi que le CPER n'est pas l'alpha et l'oméga des politiques de la Région, et nous le verrons cet après-midi avec les politiques de contractualisation.

Bien sûr, le groupe Socialistes et Apparentés votera favorablement au projet de CPER.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Éric. À moins que Laurence ait des messages à faire passer...

Mme ROUÈDE. - Non. Tout a été dit, et le message - parce que l'on voit bien que chacun tire ce document vers ce qui l'intéresse, parfois on nous reproche que c'est une liste de courses, parfois on nous dit que la liste de courses n'a pas suffisamment rempli le caddie -, l'idée est que l'on ne se disperse pas, qu'en effet, il y a les politiques contractuelles et il y a d'autres secteurs d'intervention.

Remercier les services, et aussi les directions sectorielles et l'ensemble de mes collègues Vice-Présidents et Conseillers délégués qui ont travaillé à ce document, qui va vivre avec les Comités de suivi, de pilotage, les CTAP et tous les comptes qu'il y aura à rendre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est de l'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Ce rapport est donc adopté, et je vous en remercie, à une large majorité.

Je vous propose, mes chers collègues, notamment pour ceux qui sont en hypoglycémie, on avait prévu 13 h 30, il est 14 h 00, je vous propose de nous retrouver à 15 h 15.

N° 1

Vote sur « Contractualisation état-région 2021-2027
approbation du contrat de plan Etat-Région (CPER) Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 »

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants.**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

PAUSE DEJEUNER

02- DEMANDE D'EXERCER LA QUALITÉ D'AUTORITÉ DE GESTION DU PROGRAMME RÉGIONAL FEDER - FSE + 2021-2027 NOUVELLE-AQUITAINE, ET DEMANDE DE GÉRER PAR DÉLÉGATION UNE PARTIE DU PROGRAMME NATIONAL FEAMPA 2021-2027

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons un dossier important, parce que je crois que c'est de l'ordre d'1,5 milliard. Est-ce qu'Isabelle BOUDINEAU peut présenter rapidement ce projet ?

Mme BOUDINEAU. - Oui, très rapidement, Monsieur le Président, et avec le silence complice de l'ensemble de mes collègues, je vais pouvoir vous présenter ce rapport, qui est en fait une demande d'exercer la qualité d'autorité de gestion des fonds du programme opérationnel FEDER - FSE, et également la délégation d'une partie du programme national du FEAMPA pour la pêche et l'aquaculture.

Sur le fond, strictement rien de neuf concernant le programme opérationnel et cette subvention globale FEAMPA ; ce sont exactement les montants que nous avons vus les deux fois précédentes où nous avons eu l'occasion de parler de cette programmation future. Je le rappelle, ce sont 875 M€ pour le FEDER et le FSE +, et 33,6 M€ pour le FEAMPA. Cependant, nous sommes dans l'obligation de faire un acte de candidature auprès de l'État pour que de nouveau, il nous désigne comme autorité de gestion. C'est le seul objectif de ce rapport, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je rappelle que 174 000 dossiers ont été, dans la précédente campagne, programmés, que nous n'avons pas eu de...

Mme BOUDINEAU. - De dégagement d'office.

M. LE PRÉSIDENT. - De remontées d'office, et que nous travaillons *bottom up* avec toutes les collectivités et toutes les équipes pour organiser l'orientation de ces fonds.

Y a-t-il des commentaires ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

S'il n'y en a pas, ce dossier est donc adopté.

N° 2

Vote sur « Demande d'exercer la qualité d'autorité de gestion du programme Régional FEDER- FSE + 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine, et demande de gérer par délégation une partie du programme national FEAMPA 2021-2027 »

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03- POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2025

Mme ROUÈDE. - Forts de l'expérience de la politique de contractualisation qui avait été proposée lors du mandat précédent par la Région aux collectivités infrarégionales, nous vous proposons aujourd'hui, à travers cette délibération et ce cadre d'intervention, une nouvelle génération de contrats, qui fixent notre cadre d'intervention avec la même volonté de proposer un cadre de travail commun et un cadre de confiance à nos partenaires territoriaux

Je vais résumer les grands principes, puis on ira un petit peu plus dans le détail. L'idée de ce cadre d'intervention est d'abord de donner de la simplification, et par rapport à la précédente génération de contrats, il n'y a plus qu'une seule catégorie de contrat là où il y en avait 3. Donc, de la simplification, de la lisibilité. S'inscrire vraiment dans un dialogue de proximité, dans un dialogue récurrent. Démontrer notre capacité d'intervention à travers des engagements qui sont pluriannuels, avec là aussi, de la souplesse, de l'adaptation, mais de la visibilité dans les 3 ans qui viennent. Développer et continuer à développer l'aide à l'ingénierie territoriale pour l'émergence des projets. Respecter les projets des collectivités, c'est également un des grands axes de notre politique contractuelle ; ce sont les collectivités qui choisissent ce qu'elles souhaitent inscrire dans les contrats, et ce évidemment, regardé dans le cadre des compétences régionales. Et la volonté également affirmée d'accompagner les territoires vulnérables, de les accompagner plus dans l'ingénierie et dans l'émergence des projets. Et puis, de partager des ambitions fortes en matière de transition, de déploiement de la feuille de route Néo Terra, d'attractivité des territoires, d'accès à la santé, de transition démographique, de revitalisation des centres-bourgs et d'accompagnement de la ruralité.

On vous a préparé un petit Powerpoint pour aller juste un petit peu plus dans le détail de ces grands principes et de pourquoi on vous propose une nouvelle politique contractuelle.

D'abord, évidemment, on se situe toujours dans le cadre de nos grands schémas, de nos grandes orientations, SRADDET, SRDEII qui est en cours de réécriture, et puis Néo Terra. On ne part pas de rien, on part de l'expérience de la première génération des contrats de territoire 2018-2021. Il y a plus de 1 280 projets qui ont été accompagnés, avec des engagements à hauteur de 236 M€ effectivement engagés et réalisés, et 120 postes d'ingénierie, 120 postes de développeurs territoriaux, soit sur la thématique généraliste du suivi des contrats soit sur des thématiques spécifiques en fonction des enjeux de territoire, qui sont actuellement soutenus et cofinancés par la Région dans les territoires. Et puis, l'ensemble du territoire et de la Région est couvert par une contractualisation, en dehors de Bordeaux Métropole, et dans le nouveau cadre d'intervention. On en reste à cette disposition, simplement, les contrats ont

un peu évolué dans leur périmètre, puisque certains ont changé ; là aussi, on s'est adaptés à la demande des territoires, et là où il y avait précédemment 51 contrats de territoire, il n'y en a plus que 53.

Je le disais, c'est pour nous comme objectif de donner de la visibilité à nos politiques sectorielles, ce que l'on appelle une visibilité à 360 degrés de la Région ; c'est quelque part ce que j'appelle une forme d'accès aux droits, c'est-à-dire mieux faire connaître aux porteurs de projets et aux collectivités quels sont les sujets, les secteurs dans lesquels et les politiques sur lesquelles on peut les accompagner, en partant des atouts des territoires, en partant des projets des territoires, en renforçant leur attractivité, et en les accompagnant précisément avec cette visibilité.

On maintient une équipe qui a fait ses preuves lors de la dernière génération de contrats, celle qui est en train de se terminer sur l'année 2022, avec une animation de proximité, avec un binôme, l'élu régional référent (l'élu de territoire) et le chargé de mission territoriale au sein de la DATAR (notre Direction de l'Aménagement du Territoire), avec ce binôme politique et technique, qui est un binôme de proximité, et qui est un binôme auquel toutes les collectivités infrarégionales qui sont dans le périmètre du territoire peuvent évidemment faire appel, techniciens et Élus ou porteurs de projets, pour pouvoir travailler ensemble à cette contractualisation.

Et l'on propose l'élaboration d'un contrat de territoire sur la base d'enjeux partagés, d'une stratégie territoriale et de plans d'action concrets. Et c'est ce que nous sommes en train de faire sur tout le courant de l'année 2022, et c'est la raison pour laquelle il était important pour nous, lors de cette plénière, de voter ce cadre d'intervention pour permettre l'émergence concrète des nouveaux plans d'action de la nouvelle politique contractuelle.

Je le disais, c'est une démarche ascendante, c'est-à-dire que l'on s'appuie sur les projets qui sont issus et qui sont sélectionnés par les territoires, et en ce sens, on vient aussi s'appuyer sur d'autres démarches en parallèle, et notamment celle de la Délégation territoriale des fonds européens.

Dire aussi qu'à travers les contrats de territoire, on a un regard très complet sur l'ensemble des politiques sectorielles de la Région, économie, éducation, numérique, culture, tourisme, filières, il peut y avoir agriculture, il peut y avoir beaucoup de sujets qui peuvent rentrer dans le prisme et dans l'intégration de ces contrats de territoire. Et en plus, il y a des accompagnements spécifiques, qui sont reportés après la délibération dans le cadre d'intervention. Ces accompagnements spécifiques sont ceux qui sont portés directement par la DATAR et par le budget de la DATAR, avec ce cadre d'intervention sur la politique

contractuelle, axés plus précisément sur des sujets d'attractivité, de services de proximité, de santé, de retournement économique des territoires et d'ingénierie. Et bien sûr, on maintient et l'on continue les dispositifs CADET, notamment pour les territoires en retournement.

On propose une contractualisation pour 3 ans. Donc, ce sera toute l'année 2022 passée à travailler ces contrats avec les territoires à l'échelle des 53 périmètres, 2023, 2024, 2025, la vie des contrats, 2026, un temps de bilan, d'évaluation, et de redémarrage d'une autre vague de contractualisations.

Je le disais, c'est un contrat unique de développement et de transition. On assume à travers ces contrats la volonté de territorialiser la feuille de route Néo Terra et de s'engager pour les transitions, avec ce regard spécifique sur les vulnérabilités. Et nous avons proposé, dans ce cadre d'intervention, une nouvelle cartographie des vulnérabilités des territoires fondée sur un indicateur qui est le revenu disponible médian par unité de consommation. Cet indicateur est celui qui est le mieux corrélé à la capacité de faire des territoires, à la capacité de faire de ses habitants, mais il ne sera pas le seul. On va dire qu'il sert de cadre de référence pour la cartographie des vulnérabilités, que l'on a affinée à l'échelle des intercommunalités, mais il ne sera pas le seul indicateur ; on peut très bien développer - et l'on s'est dotés de l'ingénierie territoriale au sein de la DATAR pour regarder dans chaque politique sectorielle ou suivant les enjeux différenciés des territoires -, se doter d'autres indicateurs, qui peuvent être plus précis, en fonction des enjeux sur ces sujets, que ce revenu disponible médian par unité de consommation. Mais c'est lui qui donne la couleur des territoires, et l'on a catégorisé les périmètres en 3 types de territoires : Pas ou peu vulnérable, Vulnérable, et À forte vulnérabilité. Et c'est sur ces territoires vulnérables ou de forte vulnérabilité que l'on viendra donner un accompagnement supplémentaire en ingénierie et en portage de projet, et en financement des projets.

Vous dire également, sur cette nouvelle politique contractuelle, que l'on affiche une ambition sur la ruralité, et que l'on souhaite, à travers les contrats, avoir un accompagnement des projets de communes rurales. 51 % de la population de Nouvelle-Aquitaine habite une commune rurale, on souhaite vraiment avoir ce droit commun de la ruralité au sein des contrats de territoire. C'est une disposition qui vient s'appuyer sur l'expérience du Cluster Ruralités, piloté par notre collègue Geneviève BARAT et par les Associations des Maires ruraux. Le Cluster Ruralités continue d'exister, de travailler, d'animer, et aura ses propres appels à projets sur les questions d'innovation, mais forts de cette expérience-là et des projets que l'on a pu accompagner, on souhaite proposer à l'ensemble des territoires et des périmètres de contractualisation de porter - on se fixe l'idée, mais on verra bien les évaluations au fur et à mesure - au moins 20 % du budget de chaque contrat, finalement, ou de chaque périmètre

porté par des opérateurs soit de collectivités de communes rurales, soit issus de ces communes. Pour nous, c'est vraiment un sujet extrêmement important. Et je le disais, la coordination avec l'ensemble de nos politiques, et notamment avec la Délégation territoriale aux fonds européens.

Ce que l'on a fait d'ores et déjà sur cette nouvelle contractualisation, c'est que l'on a fait les bilans, et l'on a déjà fait les premiers Comités de pilotage d'évaluation des contrats en cours, dont on est toujours en train d'accompagner, évidemment, les projets sur l'année 2022 ; on est dans une année de transition. On a ensemble, avec les territoires, travaillé les nouveaux enjeux, et là des questions importantes : les nouveaux enjeux notamment de transition, les nouveaux enjeux énergétiques par exemple, les nouveaux enjeux de mobilité, les nouveaux enjeux d'alimentation et de circuits d'alimentation peuvent émerger, et émergent à travers les travaux que l'on a déjà menés avec les territoires, et qui sont menés par les Élus référents.

On va entrer maintenant, suite au vote de ce cadre d'intervention, dans une deuxième phase, qui est une phase de choix de priorisation des projets et de plans d'actions, et avec l'objectif, d'ici la fin de l'année 2022, d'avoir résigné une vague de contractualisation sur ses contrats uniques de développement et de transition avec les 53 périmètres, pour pouvoir avoir la vie des contrats qui commencera à compter du 1^{er} janvier 2023.

Voilà, Monsieur le Président. Il me reste à remercier l'ensemble des Élus référents de territoires qui sont extrêmement mobilisés, les équipes de la DATAR, les chargés de mission territoriaux, les 120 développeurs territoriaux que l'on rassemble. Et l'on s'est engagés à faire de l'animation et de la formation récurrente de ces développeurs territoriaux et à suivre de près l'ensemble de ces contrats dans les 3 ans à venir.

Mme BOULMIER. - Merci Monsieur le Président, merci Laurence. Je trouve que le principe du contrat territorial, qui d'ailleurs n'est pas nouveau, est un réel bon principe.

La difficulté est qu'il embrasse évidemment beaucoup, beaucoup de champs, et qu'il est sans doute un peu difficile de s'y reconnaître. Mais ce qui me paraît, quand même, le plus interrogatif pour moi, c'est que depuis que tout le monde a découvert que les territoires, il fallait les aimer, on multiplie les contrats de territoire. Alors, encore une fois, contrat territorial Région, c'était avant, mais il y a désormais le contrat de relance territorial de l'État, et puis il y a un certain nombre de politiques contractuelles qui touchent à peu près tous les champs qui sont décrits dans notre contrat territorial.

Alors, Monsieur le Président, nous pensons qu'il y a, sur cette gamme de contrats, évidemment, des sujets qui se recoupent. Vous allez nous présenter, sans doute à la rentrée -je ne sais pas, mais vous allez nous le dire- le nouveau programme opérationnel, la

contractualisation avec la Commission européenne des crédits qui nous seront dédiés. Je vois que vous avez mis dans le contrat territorial des critères de vulnérabilité, ce qui, évidemment, rentre aussi dans les critères du programme opérationnel.

Comment est-ce que tout cela va être coordonné ? Comment est-ce que l'on va se rendre compte des interventions de tel fonds sur tel territoire et pour quoi faire ? En vérité, c'est un peu cela que je souhaiterais comprendre. Et savoir, est-ce que l'on a une Instance ? Est-ce que c'est la Commission d'évaluation des politiques publiques ? Est-ce que l'on fait un groupe de travail qui examine ce que font les territoires, qui intervient, pour quoi faire, et à combien ? Parce que cette politique est intéressante, et je trouve qu'elle mérite incontestablement que l'on ait beaucoup plus de vision transversale sur sa mise en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT. - La réponse est simple, chère Muriel. À la limite, on pourrait dire « la Région n'est qu'un tiroir-caisse » - certains le souhaitent - et l'on confie à l'État, dans ces contrats CRTE (Contrat de Relance Territoriale), on confie tout ; c'est-à-dire, à la limite, la démocratie que l'on représente n'a plus de sens.

Je rappelle qu'il y a 3 choses dans ces contrats que nous avons expérimentés ces 5 ans qui viennent de se passer. Première chose, de l'ingénierie, c'est-à-dire permettre aux territoires, notamment les territoires les plus fragiles, de se doter d'ingénieurs de développement capables de monter leurs projets. Vous savez que l'une des difficultés que nous avons tous, notamment au niveau des crédits européens ; souvent, on inscrit des projets - je crois que c'est Geneviève DARRIEUSSECQ qui l'évoquait ce matin - mais est-ce que ces projets peuvent aller à terme ? L'Europe, par exemple, dans les cofinancements, dit « si deux ans après la fin du programme, le chantier qui est produit n'est pas financé, tout tombe ». Donc, il y a l'ingénierie.

Deuxièmement, il y a cette idée, qui avait été critiquée, de dire « on mélange à la fois de la ville et de la campagne, du monde rural et du monde urbain », ce qui permet - parce que c'est souvent une revendication d'un certain nombre de groupes ici - de dire « n'oubliez pas le monde rural ». Le monde rural est par définition là-dedans.

Troisièmement, ces contrats sont, sur les politiques de la Région, à la main des territoires. Ce n'est pas la Région et les services de la Région qui les fomentent, qui les organisent sur le territoire, ce sont les communes, les intercos, les Départements parfois. Et donc, je pense que notamment sur le plan rural, toute l'équipe qu'a mise en place Geneviève BARAT avec ce Conseil des Maires des petites communes rurales a essayé d'avoir un lieu qui puisse arbitrer un certain nombre de projets. Donc, je crois que tout cela est, pour les territoires, assez clair. Maintenant, cela ne somme pas - pour prendre cette expression - la totalité des politiques de

la Région sur les territoires, notamment à l'égard des entreprises, notamment à l'égard d'un certain nombre de problèmes patrimoniaux (de patrimoine), notamment les politiques où l'on fait intervenir les crédits de fonctionnement de la Région (sur les associations, sur les structures de formation).

Si le modèle n'est pas assez simplifié, ce n'est pas de la faute de la Région. L'État souhaite continuer d'intervenir partout. À l'heure où l'on voit que dans le cadre de la crise géopolitique, il faudrait que l'État se rapatrie sur ses compétences régaliennes - cela a été dit ce matin -, venir financer les pistes cyclables, l'ingénierie sur les centres-bourgs, tout cela me semble parfaitement inutile et limitant les projets. Castillon-la-Bataille est un bon exemple. Si l'on considère que Castillon-la-Bataille est un exemple assez symbolique d'efficacité de retournement d'un centre-bourg, on voit que tout cela est ralenti par la multiplicité des intervenants. Plus vous avez d'intervenants, plus vous allongez la durée de la décision et plus vous augmentez le coût du chantier. Donc, on est dans ce système, dont je ne partage pas la conception, mais c'est ainsi. Mais cela ne signifie pas que, pour ce qui concerne votre champ où vous intervenez beaucoup, nous baissions la garde..

M. PERREAU. - Chers collègues. L'État, par la loi NOTRe, a engagé un processus de fusion des Régions avec l'intention de créer des collectivités aux moyens d'agir plus puissants, plus adaptés aux situations de concurrence en accélération partout sur notre planète. Une des illusions espérées était un réseau de territoires tirés en avant par des métropoles fortes et ruisselantes en retour.

Heureusement, personne dans notre Collectivité ne croit plus en cette fable, et nous avons même en interne d'excellents analystes ayant contre-argumenté dès le premier jour ces thèses de développement ; je pense notamment aux travaux de la DATAR et à la mobilisation des universitaires pour nos grands schémas et feuille de route comme NÉO TERRA.

Ici, nous pensons très sincèrement que cette nouvelle politique contractuelle pour la Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 est une construction active volontariste pour intégrer tous les territoires dans un avenir plus juste, plus égalitaire, et que le diagnostic posé dès les premières lignes, faisant référence aux Gilets Jaunes, au sentiment de déclassement de nombreux territoires ruraux, est posé sans tabous, sans évitement ni fuite. Alors pourquoi allons-nous émettre de nombreuses réserves quant à la proposition qui nous est faite ?

Le reproche principal que nous faisons est que nous n'osons pas, ici, vraiment choisir. Et si le ruissellement de la métropole n'existe pas, son développement, lui, opère irrésistiblement, absorbant les moyens, attirant les compétences en un tourbillon centripète qui concentre les ressources financières et les richesses humaines. Entre 2018 et 2021, le document l'évoque,

2 844 projets sur 51 territoires hors métropole auront été accompagnés par la Région à hauteur de 263 M€. Quel montant cumulé pour le territoire métropolitain ? Ce chiffre manque. Si un ressentiment envers le pouvoir centralisé à Bordeaux existe encore en ex-Limousin et en ex-Poitou-Charentes, ces contrats et cette politique contractuelle sont assurément les leviers essentiels pour reconquérir l'adhésion au projet néo-aquitain et nous, écologistes, le souhaitons assurément.

Pour cela, quels engagements forts devons-nous prendre ? D'abord, le faire savoir. Et pour cela, la volonté de notre collectivité s'appuie sur le binôme Élu de territoire référent et chargé de mission des services, afin d'informer et animer les contrats de territoire. Alors, bon point, on notera la participation renforcée des Maires des communes rurales ; cela peut éviter évidemment le jacobinisme local. Mais l'Élu de territoire peut couvrir un secteur géographique qui peut être 2 000 km², il peut y avoir 50 ou 100 Maires sur son territoire, 1 000 associations, autant d'entreprises, qui font la chair du territoire. Et il doit impérativement aussi représenter la Région dans 20 ou 30 Instances, être présent dans 5 ou 10 lycées qui l'attendent pour des CA ; et là, dans ces CA, il est censé connaître l'avancement des plans de travaux, l'échéancier de la dotation informatique, pourquoi tel financement de sortie scolaire a été accepté ou pas... Il y a quelque chose qui est un peu au-delà du possible dans la situation actuelle.

Si la Région met en avant, et à juste titre, le financement de postes d'ingénierie pour accompagner les territoires - c'est vraiment très mis en avant et c'est une réalité -, il faut savoir que ces ingénieurs, d'une certaine façon, répondent aussi à la complexité générée par la Région elle-même par des recours très importants aux appels à projet, aux AMI, et nous pensons qu'il est temps de donner une philosophie commune à l'ensemble de ces opérateurs, de les articuler ensemble.

Très récemment, on a vu la COVID faire voler en éclats le mythe du flux tendu, du juste-à-temps, et si nous avons vu que les entreprises qui s'en sortent sont celles qui ont la capacité de créer des stocks, il y a un autre dogme qui mérite d'être reconsidéré, celui du rapport dominant entre investissement, paré de toutes les vertus, et fonctionnement, entaché et suspect. On a eu l'occasion d'en parler plusieurs fois depuis ce matin. Mais pourtant, les territoires ont autant besoin de ressources humaines que de moyens financiers, car leur propre richesse est sous leurs pieds ; c'est leur histoire, eux-mêmes et leurs voisins. Si l'on veut une réussite de la Région pour tout son territoire, on doit encourager l'autonomie et la coopération avant la comparaison et la concurrence. Et d'ailleurs, le titre unique de Contrat de développement et de territoire est une bonne symbolique. Mais dans ce cas, on doit se poser la question de l'utilité des politiques sociales, peut-être, avant une présupposée efficacité de celles-ci. Il faut oser, il faut choisir. Et l'on a une cohabitation entre des termes de résilience,

d'attractivité ; cela peut être vrai, mais cela peut être difficile aussi, et il serait peut-être intéressant de les expliciter.

Je pense, pour conclure, que l'engagement fort qui pourrait être pris est celui de la présence renforcée sur le terrain des services de la Région, pour épauler l'action des Élus, rappelons-le, qui sont semés un peu au hasard du résultat des élections, et je dirais qu'ils sont en voie de disparition dans l'essentiel des départements du fait des règles électorales qui privilégient les rares départements en développement démographique de la Nouvelle-Aquitaine. Ce sont des « incompressibles », presque. Donc, les critères économiques sont importants, mais les sciences sociales, les moyens d'animation, de médiation, doivent prendre toute leur place dans les futurs contrats. Un territoire qui ne connaît pas son histoire aura toute difficulté à l'inscrire dans ce temps qui s'accélère et bouscule nos vies et nos destins. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, mon cher Thierry, c'est pour cela que nous avons décidé de mettre 120 personnes sur les territoires, et notamment sur ceux qui en ont le plus besoin ; c'est bien parce que l'on voit ce manque d'ingénierie dans un certain nombre de territoires. Donc, je ne comprends pas bien votre discours. Jean-Philippe PLEZ. Je ne me suis pas trompé cette fois ?

M. PLEZ. - Non, c'est très bien, merci. Vous progressez. Merci Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Commencer déjà par mettre fin à un suspense haletant ; nous voterons cette délibération qui propose le changement de cadre d'intervention de nos politiques contractuelles territoriales, avec 2 axes majeurs et un nouveau critère, un nouveau critère unique. Cependant, cette délibération n'est pas neutre ni sans effets alors que nous avons déjà commencé l'élaboration de ces nouveaux contrats régionaux.

Commençons par ce qui nous paraît positif, qui nous convient, donc, car va dans le sens de ce que nous exprimons avec régularité ici-même à chaque séance. Deux choses. Ces changements visent d'abord deux objectifs, un, la simplification, deux, la clarification. D'abord la simplification, cela n'aura échappé à personne, parce qu'il s'agit de passer de 12 critères d'évaluation des territoires à un seul. C'est l'ultra-simplification de la détermination de la vulnérabilité des territoires. Ensuite, la clarification, parce qu'il s'agit de faire de la ruralité et de Néo Terra les deux axes fondateurs de ces nouveaux contrats. C'est la clarification de nos priorités politiques, et donc de nos arbitrages budgétaires.

À la simplification et à la clarification qui sont proposées par cette délibération se passent des choses en parallèle, mais qui vont dans le sens d'une harmonisation avec les convergences des périmètres de contractualisation. Contrats de territoire, contrats de mobilité

et fonds européens convergent sur des périmètres géographiques désormais identiques. C'est la garantie de la cohérence dans les arbitrages, c'est enfin limiter le saupoudrage. À tout cela, nous adhérons. Tout cela encourage le financement de projets de territoire en cohérence avec nos priorités politiques, celles de la Région. Pour autant, ce n'est pas la Région qui s'impose aux territoires, c'est même tout l'inverse. Ces contrats régionaux tels qu'ils ont été présentés par Laurence ROUÈDE sont les fruits d'une co-construction ascendante, et j'en suis témoin, depuis les territoires.

Deux autres mérites à cette délibération. Un, elle évite l'effet de juxtaposition de contrats de territoire qui seraient la somme de 53 territoires mis les uns à côté des autres mais qui ne formeraient pas région. Et deuxième mérite, c'est à souligner, une décentralisation appliquée à nous-mêmes, Monsieur le Président, parce que tout en assurant la cohérence d'ensemble et d'ensemblier, nous faisons confiance aux territoires. La décentralisation, c'est d'abord cela, faire confiance aux territoires qui déterminent leurs projets à l'échelle de l'EPCI puis du bassin de vie. C'est le jeu d'échelles du géographe assuré par nos services, Monsieur le Président.

Et puisque je parle des services, un mot pour les remercier. Merci à eux, en effet, et plus particulièrement aux 23 ou 24 - je ne sais pas - agents qui gèrent les 53 périmètres de contractualisation territoriale, parce que grâce à eux, à tout ce que je viens d'évoquer de positif, s'ajoutent les principes d'ancrage et de proximité, encore une fois, j'en suis témoin, dans une région grande comme un pays, comme l'Autriche. Ce n'est pas anodin de le souligner ; c'est à saluer, à féliciter, merci à eux.

Toutefois, Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente, quelques remarques un peu moins laudatives, à commencer par les plus simples, celles qui touchent le calendrier. Un nouveau calendrier divisé en 2 contrats de 3 ans pour encourager les projets les plus matures à sortir le plus rapidement. Ainsi dit, c'est bien, c'est très bien ; mais cette accélération souhaitée arrive au moment-même où les EPCI finalisent leurs dossiers pour les fonds européens, avec une *deadline* fixée au 17 juin. Ces mêmes EPCI qui, pour une grande partie d'entre eux, élaborent en parallèle leurs propres projets de territoire.

Nous proposons donc, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, de permettre aux territoires qui le souhaitent de glisser de juin à octobre la finalisation de ces contrats régionaux, d'abord parce que ces contrats régionaux n'entrent en vigueur qu'à partir de janvier, ensuite parce qu'en arrivant après les projets de territoire et le concours des fonds européens, les contrats régionaux, selon nous, assureront mieux encore leur rôle intégrateur et de valorisation.

Je terminerai par un dernier point sensible, le critère unique du revenu médian par unité de consommation. C'est un bon critère, il est juste, mais nous regrettons qu'il soit seul. Un second aurait pu lui être ajouté, visant par exemple la vulnérabilité écologique de nos territoires, des territoires plus ou moins exposés aux effets du dérèglement climatique, par exemple. Cela aurait permis à des territoires d'avoir de l'ingénierie dans la territorialisation de Néo Terra. J'insiste sur ce point, Monsieur le Président, parce que vous avez toujours insisté sur - et vous l'avez redit - l'ingénierie et le soutien régional en la matière. Or, le seul critère social supprime des postes d'ingénierie. C'est le cas pour mon territoire, sur lequel je suis élu local. Donc, l'élu local peut le regretter, mais je n'oublie pas qu'ici-même, je suis d'abord Conseiller régional, et à ce titre, je peux le comprendre ; je le comprendrais mieux s'il s'agissait d'une véritable solidarité territoriale, ou si j'en avais la garantie. Donner plus à ceux qui ont moins, faisant partie d'une majorité de gauche, cela me va très bien. Si le critère écologique n'était pas ajouté au critère social, je l'accepterais mieux si nous avons la garantie qu'il s'agissait véritablement de donner plus à ceux qui ont moins et qu'il ne s'agit pas uniquement d'une petite économie de dépenses de fonctionnement. Alors, j'ai entendu Laurence ROUÈDE, Madame la Vice-Présidente, nous dire que quand il y avait un poste d'ingénierie qui était supprimé, on pouvait repasser par la fenêtre en passant par des politiques sectorielles, et voir comment, effectivement, des politiques et des projets pouvaient être menés indépendamment du seul critère social et en-dehors de ce contrat régional. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Brahim JLALJI.

M. JLALJI. - Contrairement à Monsieur PLEZ, je vais garder le suspense pour la fin, je ne vais pas vous dire dès le début si l'on vote pour ou contre, mais vous allez le comprendre assez vite.

Tout d'abord, je voulais vous dire que c'était notre collègue et camarade Fanny CASTAIGNÈDE qui devait initialement intervenir au nom de notre groupe, mais elle a hélas contracté le COVID. Nous lui souhaitons, bien évidemment, un prompt rétablissement, et je pense qu'elle est quand même en visio avec nous si elle ne s'est pas endormie.

Le cadre d'intervention dont il est question pose les lignes directrices de la politique contractuelle de la Région vis-à-vis de chacun des territoires qui la composent en dehors de Bordeaux métropole. La volonté claire de soutien à l'ensemble de nos territoires doit être soulignée et saluée, tant les moyens budgétaires et l'ingénierie peuvent faire défaut, notamment dans les petites communautés de communes rurales. Ce manque de moyens compromet des projets locaux structurants, pour lesquels le soutien de la Région est un signal positif en direction des habitants de ces secteurs.

Mais il intervient, hélas, en contrepartie subie du désengagement de l'État, qui est là aussi à l'œuvre. La baisse continue des dotations aux collectivités, puis la remise en cause de leur libre administration en échange d'une simple stagnation de ses dotations ont mis à mal le service public et projets locaux d'intérêt général. La Région peut donc légitimement conforter son rôle d'acteur du développement territorial. Nous considérons par ailleurs qu'il lui revient d'agir sous un prisme plus global en faveur de l'égalité entre les territoires. Dans une région grande comme l'Autriche, force est de constater que sont regroupés des espaces aux réalités géographiques, socio-économiques et démographiques très contrastées. Dans sa globalité, entre littoral, montagne et intérieur, mais aussi à toutes les échelles, au sein d'un département ou même d'une agglomération, les inégalités sont criantes. C'est la raison pour laquelle il nous revient la responsabilité, en tant que collectivité régionale, de corriger ces inégalités territoriales.

Pour notre groupe, il s'agit là de la vocation fondamentale et du sens premier que nous attribuons à la politique contractuelle territoriale. Nous sommes particulièrement attachés à l'équilibre entre les différents espaces, en refusant catégoriquement à la fois la mise en concurrence des territoires et l'opposition entre ruralité, périurbain, banlieue et centre-ville. Un tel équilibre doit être la finalité de notre politique contractuelle, de telle manière que le lieu de vie de n'importe quel habitant de la région ne soit pas en lui-même un vecteur d'inégalités.

En ce sens, nous approuvons la volonté assumée du ciblage accentué des zones rurales en difficulté sans occulter les problématiques également spécifiques des zones urbaines et périurbaines surexposées à la précarité. En cause, dans tous les cas, le manque criant de services publics. Au bout de notre logique, pour mener à bien les objectifs d'égalité territoriale, chaque territoire doit être irrigué non seulement par des emplois de proximité mais aussi par une offre de transport public, d'éducation, de santé, de logement, de formation, de culture, de loisirs et de sport. En clair, tout ce qui compose l'insertion et le lien social et qu'offre le service public à l'encontre de toute logique de rentabilité.

Le cadre d'intervention ici présent donne les conditions pour y répondre. Notre groupe votera donc favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues. Je tiens d'abord à remercier notre Vice-Présidente Laurence ROUÈDE qui a pris le temps de présenter cette nouvelle version de la politique contractuelle à l'ensemble des groupes, dont le nôtre. La méthode ROUÈDE, qui avait prévalu pour le SRADDET, nous sied parfaitement.

Donc, vous le savez, Monsieur le Président, cette contractualisation a été un sujet pour lequel nous nous sommes souvent exprimés lors de la dernière mandature. Cette nouvelle

version ne fera pas exception. Nous ferons valoir des regrets, des points de divergence, mais également, souhaitant faire preuve d'une totale honnêteté intellectuelle, nous vous adresserons quelques satisfécits.

Au niveau des regrets, tout d'abord, nous déplorons qu'il n'y ait pas eu une évaluation de la première phase de politique contractuelle, tout au plus une mention elliptique dans ce document, avec le nombre de contrats qui avaient été inscrits et le nombre de réalisations et les montants alloués. Nous avons, lors de cette plénière, une délibération sur la Commission d'évaluation des politiques publiques ; je pense qu'il serait important de déterminer des critères pour voir quelles opportunités apportent cette contractualisation sur les territoires. Nous regrettons par-là même qu'il n'y ait pas de crédits dédiés, de mention, en tout cas. Il n'y a donc pas de lisibilité budgétaire. Impossible ainsi de différencier les fonds propres à la contractualisation, les fonds issus des politiques sectorielles ou encore les fonds dédiés à l'ingénierie.

Point de divergence majeure que nous avons fait valoir tout au long de la précédente mandature, c'est le périmètre des territoires qui ont été définis. Donc, ils ont évolué, effectivement, passant de 51 à 53. C'est pour nous un maillage qui encore trop éloigné de la vérité sur les territoires. Lorsqu'il y a un territoire sur lequel il y a 168 communes, on ne peut pas faire du cousu main, ce n'est pas vrai.

Un nouvel élément - Non, Monsieur le Président, on ne peut pas -, le critère de vulnérabilité, le revenu médian par unité de consommation. Donc, effectivement, cet indicateur a plusieurs avantages. J'ai entendu que Laurence indiquait précédemment qu'il pourrait être modifié en fonction des projets. Soyons prudents, parce que l'on ne modifie pas une règle en cours de jeu. Ce critère permet également d'attribuer aux territoires le niveau de vulnérabilité de l'EPCI ou de la commune la plus vulnérable ; soyons là également prudents, parce que là où nous voulons faire de la différenciation, il ne faudrait pas que l'on se retrouve sur de l'uniformisation et des interventions qui, mécaniquement, baisseraient pour les territoires les plus en difficulté.

Autre point de divergence - c'est un reproche que l'on vous fait assez souvent -, c'est cette logique de couloir individuel de la Région. C'est dommage. Pour nous, il y a des absents dans cette délibération : les Départements, qui sont chefs de file en matière de solidarité, et territoires, on regrette qu'ils ne soient pas intégrés. Lorsque nous avons délibéré en 2020 sur la relance et la résilience au cœur de l'action territoriale, vous exprimiez de manière très claire que la gestion de la crise avait montré la nécessité d'une coopération entre pouvoirs publics donnant lieu à des réponses coordonnées et ambitieuses. Plus que jamais, il importe de faire

vivre et de renforcer le dialogue stratégique entre la Région et les territoires. Cette volonté ne se traduit pas et ne transpire pas dans cette délibération.

Autre absent, et non des moindres, vous l'aurez deviné, c'est l'État. On peut légitimement s'interroger sur la pertinence de ne pas associer, notamment à travers les contrats de relance et de transition écologique, l'État. Ces contrats ont des objectifs communs avec la contractualisation sur laquelle nous sommes en train de débattre, puisqu'ils visent également à accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique, dans un esprit de différenciation, et ils sont le fruit d'un diagnostic de territoire. Il est quand même fort à parier qu'à un moment donné, se retrouveront fléchés les mêmes projets dans la contractualisation et dans les CRTE, et que l'État et la Région seront des co-financeurs ; et je pense que vous le savez, parce que pour pouvoir signer 53 contrats de territoire d'ici le 31 décembre, c'est qu'il y a déjà des diagnostics qui ont été réalisés sur les territoires. Mais enfin, cela aurait eu l'avantage d'associer tous les acteurs, et l'avantage également de plus de lisibilité, et probablement, de simplicité.

Voilà donc quelques points de divergence, Monsieur le Président. Et aussi quelques satisfactions. Satisfaction en ce qui concerne l'ambition portée à la ruralité. Nous saluons cette volonté d'axer un volet spécial pour les territoires ruraux. Vous l'avez souligné, l'appel à projet « Ruralité » a été très positif, et les territoires ont été nombreux à y répondre, donc nous espérons véritablement que ce volet sera une réussite en matière de différenciation. Il ne faut toutefois pas oublier les aires urbaines et les quartiers, politique de la Ville, qui sont aussi vulnérables, et nous aurons un amendement qui sera présenté juste après par Jean DIONIS DU SÉJOUR.

Enfin, l'évolution en matière d'immobilier d'entreprise, qui nous a valu de vifs échanges, est à mettre à votre crédit et à saluer. Nous l'appelions de nos vœux, et même si des exclusions demeurent, nous considérons là qu'il s'agit d'une avancée nécessaire au développement de nos territoires, et en particulier nos territoires ruraux.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais vous dire sur cette nouvelle politique contractuelle, pas totalement satisfaisante pour nous, mais nous notons et nous tiendrons compte des avancées au moment de vous faire part de notre vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Deux ou trois réflexions.

Première réflexion, on avance par expérimentation. Je pense que cette idée de ne pas avoir les villes d'un côté, les territoires ruraux de l'autre, va votre sens. C'est toute la réflexion sur la notion de ruissellement. Je crois que tout est démontré aujourd'hui sur la notion de ruissellement. Sauf volonté politique, il n'y a pas de ruissellement des métropoles ou des

grandes villes vers leurs territoires ruraux. Il peut y avoir des volontés politiques, je pense que c'est le cas d'Alain ANZIANI sur l'agglomération bordelaise, avec la signature avec Libourne, mais pas simplement, sur le RER métropolitain. Il n'y a pas de ruissellement des grandes entreprises vers les petites ; on l'a bien vu avec la confiscation de la taxe d'apprentissage, qui ne ruisselle plus, maintenant, sur le secteur économique, les artisans et les TPE, qui recrutent plus de 70 % des apprentis. Il n'y a pas de ruissellement non plus vers l'égalité s'il n'y a pas une fiscalité progressive ; on le sait dans l'histoire, toutes les séries statistiques montrent que si l'on ne veut pas revenir aux Rougon-Macquart du 19^e siècle, eh bien, il faut qu'il y ait une fiscalité correcte, humaine, sur l'héritage. C'est tout cela, et nous essayons de le prendre en compte dans notre stratégie. Elle évoluera par nature. Par nature.

Mais il appartient à la Région, pas simplement de donner de l'argent - si j'ose dire, c'est toute mon opposition au Conseiller territorial et au rôle de tiroir-caisse que pourrait être la Région -, de donner des orientations par rapport à ses compétences (transition climatique, présence des services publics, attractivité et retournement des entreprises sur les territoires), et puis, en même temps, à la main des territoires. C'est aux territoires d'élaborer, avec la société civile de chaque territoire, de faire monter les projets que l'on peut accompagner, et avec nos crédits, et avec, aussi, les crédits européens ; nous aurons bientôt à vous soumettre le projet LEADER.

M. GUERIN. - Donc, très rapidement, saluer bien sûr le travail qui a été effectué par Laurence ROUÈDE et les services sur ce dossier, que personne ne nie dans sa densité et dans le travail qu'il a pu représenter.

Quelques mots, Monsieur le Président sur des sujets bien précis, notamment sur la politique foncière et sur le SRADDET. J'étais l'autre jour avec notre collègue: Renaud LAGRAVE dans les Landes auprès de l'Association des Maires des Landes, et les interrogations des Élus locaux, Monsieur le Président, sur cette loi Climat et résilience sont bien réelles. Et j'ai, davantage que des remarques, des questions à vous poser, et plus exactement à poser à votre exécutif. Tout le monde le sait, cette loi Climat et résilience va vers une zéro-artificialisation nette des sols à l'horizon 2050, - 50 % horizon 2030 par rapport aux 10 dernières années passées. Mais la question de la territorialisation, de ses objectifs, Monsieur le Président, se pose dans tous les territoires, parce qu'il y a de vraies disparités d'un territoire à l'autre au sein de cette région, et vous le savez.

La première question que j'ai à vous poser, Monsieur le Président : Qu'attendez-vous de la conférence des SCoT, qui doit rendre ses travaux à l'automne prochain ? Est-ce que vous envisagez de réunir, ou en tout cas d'échanger, au moins par visio, avec les Présidents d'EPCI du territoire néo-aquitain, comme vous avez parfois pu le faire par le passé sur ces sujets-là ?

Parce qu'il y a de vraies, vraies interrogations sur cette sobriété foncière. Vous le précisez dans ce document, elle doit être compatible avec les différents projets portés par ces différents contrats. Nous y souscrivons totalement. Mais qu'en est-il concrètement ? Envisagez-vous, Monsieur le Président, d'avoir ces échanges avec les exécutifs concernés ? Et envisagez-vous de porter ce message au plus haut sommet de l'État, puisque c'est encore une fois quelque chose qui se fait de manière ascendante et qui s'impose aux territoires ? Cela, c'est sur le premier sujet.

Sur le second sujet d'aménagement territorial et des mobilités, notre collègue du groupe Communiste parlait tout à l'heure de prisme de vision régionale selon l'égalité des territoires. C'est quelque chose auquel je crois beaucoup à titre personnel ; vous aussi, Monsieur le Président, en tout cas, c'est ce qui transpire dans vos différents propos, et c'est ce qui a transpiré durant toute votre campagne. Une petite remarque, qui sort un petit peu du sujet, mais qui est bien réelle et qui se pose aux Élus de tous bords, je crois. Au sein du Nord de cette grande région, lorsque l'on voit le déploiement d'énergie que vous mettez sur le RER métropolitain, que l'on voit le déploiement d'énergie que vous mettez sur la GPSO - au passage, vous avez obtenu le soutien de tous les Élus, y compris des Élus de bords politiques très différents, qui ne sont pas du tout concernés au quotidien par la GPSO - qu'en est-il, Monsieur le Président, de votre proactivité à répondre aux besoins ferroviaires des lignes d'utilité du quotidien (Limoges-Ussel, Brive-Tulle-Ussel, Limoges-Angoulême) ? Qu'en est-il, Monsieur le Président, de vos éventuelles évolutions sur le volet routier ? Je ne vais pas vous refaire le laïus de l'autoroute, cela ne serait pas sympathique de ma part et ce serait très long, et de toute façon, je n'obtiendrais aucune réponse. Mais, Monsieur le Président, nous attendons de vous une véritable équité et une véritable égalité territoriale, notamment sur ce volet ferroviaire. La ligne Limoges-Angoulême est un vrai sujet, vous le savez. Cela fait quelques années maintenant que je siège ici, on m'explique que c'est pour demain, et c'est toujours, toujours pour demain. Donc, c'est une vraie question ; vous êtes très actif dans ce dossier de RER métropolitain, je crois que c'est un dossier important pour notre région, mais il ne doit pas occulter le reste du territoire régional.

Et puis, Monsieur le Président, je conclurai sur le volet Santé de ce document. Vous faites référence à la santé animale ; pendant votre campagne électorale, vous avez évoqué la création d'une école vétérinaire, qui serait baptisée au nom d'Alain ROUSSET. Qu'en est-il, Monsieur le Président ? Est-ce que cette école vétérinaire était une promesse de campagne ? Est-ce que cette école vétérinaire va voir le jour ? En tout cas, Monsieur le Président, vous le savez, sur le territoire de Limoges Métropole, le foncier vous attend et les Élus aussi. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne me serais pas permis. Vous savez, je ne me suis pas permis à Pessac, quand j'étais Maire, de baptiser, de pré-baptiser quoi que ce soit. Cette idée d'école vétérinaire, reconnaissez d'abord que personne n'y avait pensé. Personne.

M. GUERIN. - C'est pour cela que nous la soutenons.

M. LE PRÉSIDENT. - Et que c'est pourtant... Non, mais j'ai besoin du soutien, nous avons besoin de soutien tout le monde. Il a failli arriver, parce qu'un personnage au sein du Ministère de l'Agriculture - qui est N - 4, ou je ne sais pas qui, je n'ai pas le nom en tête, et puis je ne veux pas le livrer en pâture ici - avait commencé à décider que le premier pied-dans-la-porte que l'on mettait, à savoir la semaine d'intégration, se passerait à Lyon. Donc, vous vous doutez que l'on est monté au filet et que cela s'est arrêté. Le deuxième palier, le deuxième pied-dans-la-porte, c'est de faire le plus vite possible la 5^{ème} année de spécialisation. Cette 5^{ème} année de spécialisation se fera à Limoges, nous y travaillons avec l'Université de Médecine. Gérard BLANCHARD n'a pas pu préciser tous les projets qu'il avait, avec ses collègues des universités et de la recherche, fomentés dans le CPER, mais on aura le premier labo qui regroupera les trois santés (humaine, animale et végétale), et l'on s'appuiera d'une manière totalement innovante sur l'Université de Médecine à Limoges pour créer cette école vétérinaire.

Il reste un dernier combat, et j'ai écrit récemment au Président de la République en tant que candidat, d'une certaine manière, pour lui signaler ces 48 % de vétérinaires que l'on formait aujourd'hui en France et que 52 % étaient formés à l'étranger ; pour lui signaler que la déprise vétérinaire était aussi importante que la déprise médicale pour nos concitoyens, que la cible aujourd'hui des élèves qui sortent des écoles vétérinaires était plutôt le chien-chat en ville et pas les animaux de ferme.

Donc, nous avançons, nous sommes prêts, et nous financerons équipements et bâtiments, mais les professeurs, ce n'est pas nous. Nous avons réussi à mobiliser l'Ordre des Vétérinaires et les syndicats vétérinaires, et je ne sais pas si je pourrai obtenir cela pendant la campagne présidentielle de quelque candidat ou candidate que ce soit, mais en tout cas, vous savez que je ne lâche rien dans ce domaine-là. Donc pour nous, le volet Santé, dans le cadre de nos compétences, le jour où l'on nous transfèrera, comme dans tous les pays démocratiques, la compétence Santé, on verra comment les choses changent. Voilà sur ce volet.

Sur le volet Infrastructures, vous savez - cela a été dit ce matin - que le Gouvernement n'a pas souhaité, après les deux plans (le plan petites lignes ferroviaires, le plan de relance), inscrire un volet mobilité. Ce volet sera discuté, il intégrera les routes. Pour nous, le choix de

la Région est simple, on a bien inscrit Limoges-Poitiers pour aller rejoindre la LGV, et les études vont commencer - je pense que Renaud LAGRAVE tout à l'heure dans son dossier -, donc ce dossier n'est pas abandonné, pas plus que Niort-Thouars, pas plus que Limoges-Angoulême. Simplement, ces études sont faites par SNCF Réseau, et SNCF Réseau a un embouteillage dans ses capacités d'analyse et d'ingénierie, mais ces volets sont toujours inscrits.

Par contre, il ne faut pas venir nous chercher avec l'effort que l'on fait, jusqu'à 100 % pour les petites lignes ferroviaires, et il ne faut pas que vous vous laissiez abuser les uns et les autres là-dessus pour que l'on saupoudre sur des lignes nationales. Sinon, on ne sait plus qui fait quoi. Parce que l'on est même venu nous demander, alors qu'il y avait ici un discours et un accord de Jean-Baptiste DJEBBARI, sur le fait que l'on concentrait nos aides sur les petites lignes. Si maintenant, les collègues du Conseil Régional, à quelque banc qu'ils appartiennent, nous demandent de financer Bordeaux-Bayonne ou le POLT, on ne fait plus rien. On ne fait plus rien. Donc, je me permets de dire cela ; la seule exception routière que l'on fait, cher Guillaume, c'est Limoges-Poitiers, Limoges-Angoulême. C'est la seule exception routière que l'on fait. Vous devriez vous en féliciter.

M. GUERIN. - Monsieur le Président, ce n'est pas une critique, il ne faut pas s'énerver comme cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais si, parce que j'entends des petits bruits qui viennent comme cela, doucement, à mon oreille, en disant : « Comment cela, la Région n'intervient pas sur le POLT ? » C'est vraiment la négation de l'efficacité.

M. GUERIN. - Vous me permettez, 20 secondes ?

M. LE PRÉSIDENT. - 20.

M. GUERIN. - Je ne vous l'ai pas dit. Vous me tendez la perche. Effectivement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis de l'argent sur la Paris-Orléans-Clermont.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais la Région Auvergne-Rhône-Alpes arme aussi les Polices municipales ; je ne sais pas avec quel argent ils s'y prennent, je ne sais pas ce qu'ils font en développement économique et sur la formation des chômeurs.

M. GUERIN. - C'est un choix politique de votre part, que vous assumez, mais je trouve que la façon dont vous êtes pugnace pour assumer ce choix fait que vous n'êtes sans doute pas très à l'aise par rapport à ce qui se fait ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout.

M. GUERIN. - Mais c'est votre choix.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout. Non, non, non. Ne confondez pas et ne tournez pas de côté. Nous sommes engagés pleinement sur un certain nombre de dossiers qui vont coûter 900 M€. Si demain, on veut passer à 1,5 milliard pour faire je ne sais quel Barreau de Camélat, on ne s'en sortira pas. Je reconnais, ce n'est pas terrible. Ce n'est pas terrible.

M. GUERIN. - Le fond de la question était la sobriété foncière. Il y avait de vraies questions, non polémiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Là-dessus, ce n'est pas moi qui ai proposé, voté la loi Climat et résilience. Je pense qu'il y a à la fois trop, et puis, dans certaines lois par rapport au réchauffement climatique, pas assez, y compris de financements dans ce domaine-là : aller vers le zéro-artificialisation des sols. Prenez un problème que depuis ce matin - et je l'ai moi-même soutenu - on entend, qui est celui de la réhabilitation des friches agricoles à la périphérie des villes pour développer l'autonomie alimentaire. Si nous n'arrivons pas à une sobriété sur le plan immobilier, à ce moment-là, nous n'aurons pas la souveraineté alimentaire pour transformer toutes ces friches dans des zones agricoles qui produisent pour nos concitoyens ou pour l'alimentation animale. En tout cas, on verra, une réunion est prévue sur les intercommunalités ; il n'y a pas de souci là-dessus, la réponse à votre question est oui.

Est-ce qu'il y a d'autres questions avant que je ne donne la parole à Jean DIONIS sur la présentation de son amendement ?

Mme CHADOURNE. - J'aurais voulu intervenir Monsieur le Président, mais vous ne regardez pas trop à droite, je crois.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je ne sais pas de quel côté. Ah, Madame !

Mme CHADOURNE. - Je comprends.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, non. J'essaye de fonctionner à 180°.

Mme CHADOURNE. - Vous avez un torticolis.

M. LE PRÉSIDENT. - Même à l'extrême droite, il n'y a pas de souci. De toute façon, vous prenez si souvent la parole que vous n'avez pas à vous plaindre.

Mme CHADOURNE. - Cela ne me vexe pas, pas de problème.

Monsieur le Président, vous nous proposez ici une seconde génération de contrats de territoire dans le cadre d'une co-construction de projets visant à rééquilibrer l'écart entre territoires ruraux et métropoles. Il semblerait plutôt que vous ayez perdu l'équilibre. Vous dites dans votre document que le mouvement des Gilets Jaunes a traduit un sentiment d'exclusion, vécu sur des territoires en marge de la dynamique économique. Je dois dire que je trouve

assez curieux ce besoin d'inventer des sentiments ; après le fameux sentiment d'insécurité, vous nous inventez aujourd'hui celui d'exclusion.

Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas un simple sentiment mais une réalité, Monsieur le Président, et cela fait plus de 10 ans que nous vous alertons sur la fracture entre métropole et territoires ruraux. 10 ans que nous vous disons que votre politique conduit à la faillite du monde rural. 10 ans que nous vous disons que vos choix y ont fait exploser chômage et pauvreté. 10 ans que nous faisons le constat que les services publics ferment les uns après les autres, que les infrastructures se détériorent, que les entreprises, commerces et professionnels de santé ne s'installent plus. 10 ans que nous vous disons que vos réformes successives, que vous avez votées, comme la loi MAPTAM et NOTRe, ont aggravé le fossé entre les métropoles et la ruralité. Bref, 10 ans que nous vous disons que votre politique ne crée que de la souffrance dans nos campagnes.

Alors, la politique de contractualisation que vous nous proposez n'est qu'un cautère sur une jambe de bois, dans la mesure où elle ne réglera jamais les problèmes de fond que vous avez largement contribués à créer. Il faut mettre en œuvre un aménagement du territoire intelligent, qui ne peut se réaliser qu'au niveau national grâce à des investissements dans les infrastructures ferroviaires, routières et numériques, en incitant les entreprises à s'y installer par des leviers fiscaux, et en mettant en place une politique de réindustrialisation qui ne peut se faire qu'en tournant le dos à l'ultra-mondialisation que vous soutenez. Toute autre politique relève de la mesurette.

Enfin, comment ne pas dire un mot sur l'interminable catalogue de concepts où dominent le tout-écologique à base de SRADDET et de Néo Terra à toutes les sauces ? On a bien compris que tout doit être Néo terrien, Néo Terra encore et toujours jusqu'à l'overdose. Les nouveaux contrats de territoire seront écologiques ou ne seront pas. C'est le choix de votre majorité et sûrement pas la nôtre. Pour notre part, nous défendons une écologie de bon sens, qui ne pénalise pas le développement économique de ces territoires, nos industries, nos entreprises, nos agriculteurs, et ne vienne pas à leur imposer des énergies pseudo-renouvelables.

Alors, vous l'aurez compris, nous n'approuverons pas cette nouvelle usine à gaz polluée par l'écologie, et voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - À moins qu'il n'y ait d'autres interventions, je vais laisser la parole à Laurence ROUÈDE. Pascal ?

M. COSTE. - Juste quelques mots sur le groupe pour saluer l'évolution des critères de vulnérabilité - c'était un des points faibles du précédent -, pour saluer aussi la nécessaire évolution vis-à-vis des ruralités. Sur l'ingénierie, je pense que c'est quelque chose de très important, et que la Région y prenne sa part. Je pense qu'il y aura besoin, peut-être, de travailler la coordination avec les autres acteurs de l'ingénierie ; il y a des agences, des Départements, d'autres sujets. Il n'y a plus beaucoup l'État, malheureusement, ce qui fait que les collectivités, encore une fois, pallient.

Dire aussi que sur le sur le périmètre, il y a encore quelques sujets, parce la contractualisation est plutôt sur des périmètres élargis et globaux, avec notamment des PETR. Je pense qu'il est important aussi de bien respecter, dans la vision ascensionnelle, ce que veulent les collectivités infra et les communautés de communes, même si la contractualisation n'est pas complètement directe. Et l'on retrouvera du sens, notamment, avec des CRTE. Donc, c'est important qu'il puisse y avoir les deux.

Et puis, Monsieur le Président, vous savez que l'on y est quelques-uns très attachés, je pense que c'est peut-être aussi important de regarder si, sur la mandature, sur la période, on n'est pas en capacité de faire évoluer les périmètres aussi à des périmètres départementaux. Vous parlez beaucoup aujourd'hui des Conseillers territoriaux ; je pense que l'on peut faire la démonstration d'une coopération étroite et efficace entre les Départements et la Région, ou quelques départements au moins volontaires et la Région, et notamment dans les territoires ruraux, sans forcément avoir besoin peut-être d'une grande réforme institutionnelle. Et donc, je pense qu'il serait peut-être intéressant que vous rapprochiez d'éventuelles candidats en la matière pour que l'on puisse travailler, peut-être, précisément à un modèle Nouvelle-Aquitaine de coopération étroite Département-Région sans que les millefeuilles ne soient la règle.

Pour le groupe, le manque de lisibilité sur le rôle que jouera la feuille de route Néo Terra, dont je rappelle ce qu'a demandé notre Président de groupe, Nicolas FLORIAN, tout à l'heure, c'est que l'on puisse véritablement avoir un groupe trans-partisan sur Néo Terra 2, sur cette nouvelle feuille de route, sur ses évolutions, parce qu'il est important que l'on puisse en échanger et pas simplement avoir une présentation à diverses Instances et puis un vote lors d'une Assemblée plénière, mais que l'on ait vraiment un groupe de travail. Cela peut permettre de faire évoluer aussi les positions des uns et des autres, à commencer par nous-même, mais d'avoir un vrai travail de fond sur l'opportunité, et peut-être un portage encore plus fort.

Donc, ce manque de lisibilité et le manque de moyens clairement affichés amènera le groupe à s'abstenir à ce stade.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Juste, certains nous reprochent trop de lisibilité Néo Terra, et en l'occurrence, Pascal COSTE vient de dire qu'il n'y a pas assez de lisibilité. Je pense que les choses sont sur la table, et le moment venu, une fois que le travail préparatoire - qui associera beaucoup de monde soyez-en sûrs - sera travaillé par un groupe trans-partisan, c'est trop important de reprendre la totalité, donc je rassure Pascal COSTE là-dessus, il n'y aura pas de souci particulier. Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui, Monsieur le Président, à la fois une explication de vote et puis, très rapidement, l'amendement.

Explication de vote. Nous vous l'avons dit, nous les centristes, on aime les contrats, donc nous avons vocation à voter cette délibération, et d'ailleurs Pascale REQUENNA, au nom du groupe, a porté un témoignage équilibré. Mais au nom du groupe, je vais rappeler aussi les raisons constantes de nos réserves par rapport à votre politique contractuelle, et en final, les raisons de notre abstention.

Trois raisons constantes de nos réserves. L'échelle de contractualisation choisie, celle des Pays, 53 Pays et non pas 151 EPCI, n'est à notre avis pas la bonne échelle. Deuxièmement, c'est une politique contractuelle qui est notoirement sous-budgétée. Votre rapport parle de 236 M€ engagés sur le dernier mandat, soit 40 M€ par an, pour un budget global d'investissement d'1 milliard d'euros par an ; cela fait 4 %. Et troisièmement, les territoires les plus fragiles ; politique de la ville et quartiers ZRR pas assez aidés. Alors, j'y reviens, à notre avis, il fallait contractualiser avec les 153 EPCI. Vous restez un fervent de la loi Voynet, c'est votre choix, mais il suffit de vivre dans ces territoires pour savoir que la plupart du temps, ces Pays sont devenus des Instances très technocratiques un peu artificielles sans véritable vie démocratique intense. La vérité, c'est que les 20 dernières années, les Élus et l'État ont choisi la loi Chevènement contre la loi Voynet. Le débat démocratique, l'ingénierie, les moyens sont dans les EPCI et pas ailleurs. Et tout à l'heure, j'entendais - je crois que c'était Pascal COSTE qui le disait - un EPCI à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ce sont 30 à 40 communes ; c'est à notre avis la bonne échelle.

Deuxième réserve, politique contractuelle notoirement sous-financée. Effectivement, 40 M€ par an, c'est-à-dire 236 divisé par 6, même si cela a été concentré sur la fin de mandat, c'est 4 % du budget d'investissement. C'est peu. C'est là où l'on voit le déséquilibre entre vos ambitions territoriales, de contractuel territorial, et les ambitions sectorielles. Vous faites un choix, mais effectivement, ce choix, on peut avoir des réserves là-dessus.

Troisièmement, et j'en viens à l'amendement, les territoires fragiles, les plus fragiles ne sont pas aidés à la hauteur des défis. Vous concevez - et je reconnais le caractère objectif du

critère - la vulnérabilité à partir d'un calcul du revenu médian de l'unité de consommation. Monsieur le Président, ce fameux revenu médian, dans le quartier de Montanou à Agen, est-ce que vous savez - je le dis aux collègues aussi - à combien il est ? Il est à 500 € par mois. 500 € par mois, pour 2 000 habitants. Et vous pensez que le territoire (le territoire ville, agglomération, qui vous voulez) peut relever seul ce défi-là ? Non, nous avons besoin de l'État et de la Région. Et franchement, je pense que c'est une signature sur laquelle on pourrait se retrouver.

Donc, oui, nous avons soumis un amendement dans lequel nous demandons une bonification spécifique sur ces quartiers, qui sont des quartiers ultra pauvres. Et il nous semble que le vote de cet amendement honorerait notre Assemblée. Voilà, en attendant, nous nous abstiendrons sur la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Quand même ! Vous poussez un peu le bouchon, je crois. À votre âge, je trouve que ce n'est pas bien. (*rires*)

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, vous avez toujours été mon aîné (*rires*), et l'on se suit. Et à votre âge, Président, à mon avis, faites attention à ce genre de fixation.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est l'aîné qui parle. Il est évident que sembler dire que la politique territorialisée de la région s'arrête à la politique contractuelle, c'est une vaste plaisanterie, parce que chaque fois que vous faites un pôle multimodal, chaque fois que vous aidez une entreprise, chaque fois que vous aidez - mais c'est la moindre des choses -, chaque fois... Écoutez, on va aujourd'hui investir à La Souterraine pour 350 emplois, comme on l'a fait à la Courtine, 2,5 M€ pour permettre 350 emplois en pleine zone rurale. On investit 46 M€ dans le lycée de Felletin.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais, Président, encore heureux que tout soit incarné dans les territoires, mais ce que vous faites avec nous, c'est 4 %.

M. LE PRÉSIDENT. - Écoute absolument, pas. Renaud LAGRAVE peut témoigner, on était sur Saint-Vincent-de-Tyrosse, on a le Maire du TEICH qui râle parce que l'on n'a pas mis tout de suite en adaptabilité pour les handicapés ; on a - je ne sais plus quelle est la gare - sur laquelle il va y avoir d'énormes travaux. Tout cela est bien entendu totalement... parce que selon vous, il ne faudrait pas que la Région assume ses compétences, et que l'on soit tous des Conseillers territoriaux qui viendraient dire ici : « Moi, je vote pour à partir du moment où j'ai eu ma liste de courses » ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non. 20 secondes, comme Guillaume GUERIN.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes une caricature. Vous êtes une caricature. À votre âge...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Bien sûr que chaque chose que fait la Région est localisée, personne ne dit l'inverse ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Eh bien alors !

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Ce que vous faites avec nous les territoires, c'est 4 %.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que vous mettez là-dedans les 2 M€ que l'on a mis au stade Jean DAUGER que vous avez proposé ? ARMANDIE, excusez-moi.

Et quand même, Jean DIONIS, qui sauve la gare d'Agen ? Ce n'est pas vous. Ce n'est pas vous. Ce n'est pas vous.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Il vaudrait mieux que l'on n'en parle pas, de cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez, je veux bien ne pas en parler, mais ce n'est quand même pas à la hauteur de ce que doit être l'Assemblée régionale que de venir proposer une politique qui est une politique de courses du weekend. Et s'il y a une ville de liste de courses du weekend, s'il y a une ville qui ne peut pas protester contre la Région parce qu'elle est, à sa taille, la deuxième ou la première ville la plus aidée de la Région, c'est Agen. Il y a peut-être Hagetmau, d'ailleurs, aussi.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Je suis prêt à un débat contradictoire avec vous là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais tout est déjà...

M. PALUTEAU - S'il vous plaît, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vois pas. Mais le Rassemblement National s'est déjà exprimé.

M. PALUTEAU - C'est simplement sur l'amendement, quelques secondes pour expliquer notre position de vote sur l'amendement du groupe Centre et indépendants.

M. LE PRÉSIDENT. - Eh bien, dites-nous Oui ou Non !

M. PALUTEAU - Il y en a pour 2 minutes, pour exprimer notre position de vote.

En effet, Monsieur le Président, 100 milliards d'euros, c'est la somme qui en 40 ans a été versée dans ce tonneau des Danaïdes, comme le disait notre Présidente Edwige DIAZ ce matin, de la politique de la ville en pure perte. Des milliards dans le service public, la rénovation urbaine, les associations, le développement économique, et au final, ces quartiers sont devenus majoritairement des zones de non-droit, où malheureusement, nos forces de police et les pompiers se font caillasser. Le problème de ces quartiers, ou plutôt de ces narco-quartiers, ce n'est pas le manque de services public mais les trafics et le communautarisme. Ce ne sont pas des milliards mais de l'ordre qu'il faut dans ces quartiers. En effet, dans les écoles de ces quartiers, lorsque l'on dédouble des classes, malheureusement, on en ferme

dans la ruralité. Cette politique contractuelle ne pourrait compenser que très partiellement les milliards donnés aux banlieues, que n'a jamais vus, malheureusement, la ruralité. Fidèle au Macronisme ; tout pour les quartiers de la non-France, toujours moins pour la ruralité qui souffre. Mais elle, la ruralité, elle ne casse rien.

Monsieur le Président, le groupe Rassemblement National votera évidemment contre cet amendement présenté par le groupe Centre et Indépendants.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela me permet de répondre - et Benoît TIRANT s'exprimera là-dessus - je suis un grand défenseur de la politique de la Ville. Quand j'ai pris la mairie de Pessac, les trois grands quartiers étaient laissés à vau-l'eau. Aujourd'hui, les quartiers ont été rénovés. Il faudrait qu'ils le soient encore d'ailleurs parce qu'on le doit aux travailleurs, plutôt pauvres, qui vivent dans ces quartiers. On le leur doit. Ils ont permis, dans les années 60 ou 70, de redresser la France, de travailler dans des métiers pénibles que certains ne veulent pas faire.

Vous ne pouvez pas, au nom du Rassemblement National, dire « je défends les petits, je défends ceux qui travaillent » et, en même temps, être contre là où ils habitent. Je trouve que c'est un pur scandale et c'est un faux-nez du racisme. Je suis pour les quartiers, je suis pour la politique des quartiers. D'ailleurs, nous avons, ici, nous-mêmes - et avec les crédits européens - une politique sur les quartiers. Nous faisons, dans cette politique contractuelle - c'est vrai - d'abord une politique de rééquilibrage entre les zones rurales. Cela a été démontré par la dette internationale dans les années 70 ou 80. L'émiettement communal - qui est une force de notre pays - pose des problèmes sur des projets plus structurants de déplacements, de mobilité, d'écoles, de collèges, de lycées, sur tout ce sur quoi nous intervenons, mais je ne suis pas favorable - mais Benoît TIRANT le dira mieux que moi - à voter la proposition de Jean DIONIS du SEJOUR. Laurence répondra.

M. TIRANT - Merci, Monsieur le Président. Peut-être deux mots aux collègues du Rassemblement National, pour vous dire que je trouve cela assez triste de faire cet amalgame. Je le compare aux Élus de la République qui sont condamnés pour des faits délictueux. Est-ce à dire que tous les Élus de la République seraient des délinquants ? Serait-ce à dire que nous serions tous pourris ? Ce n'est pas parce qu'il y a des événements dans les quartiers que vous mettez en exergue comme il y en a partout - la plupart des meurtres se passent d'ailleurs dans les centres villes et pas dans les quartiers - je pense que vos propos sont vraiment discriminatoires et je les regrette beaucoup dans cette assemblée.

Pour répondre à Jean DIONIS et à son amendement, effectivement, on ne va pas voter pour puisque nous avons déjà un dispositif politique de la Ville. Contrairement à ce que vous

dites, cher collègue, il y a un certain nombre de projets ambitieux. Je pense, dans votre Département, à Villeneuve-sur-Lot où le travail se fait déjà avec la DATAR pour les Halles de Villeneuve-sur-Lot - Guillaume, ici, peut en témoigner - plus de 300 000 euros de la DATAR, plus de 300 000 euros de la politique de la Ville. À Pau, 1,5 million pour un pôle dédié, dans le quartier de Saragosse, aux activités économiques, à l'emploi, à la formation, je crois que ce n'est pas rien. Partout ailleurs, il y a, parfois, de petites aides, mais si la Région n'intervenait pas, certaines s'arrêteraient tout simplement.

Voilà, Monsieur le Président, je propose que l'on vote contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Laurence peut-être pour répondre aux intervenants.

Mme ROUËDE - Oui. D'abord rassurer le groupe PRG, Jean-Philippe PLEZ, oui, on ira au rythme des contrats de territoire. Il ne s'agit pas d'avoir tout voté en juin - certainement pas d'ailleurs. On prend toute l'année 2022 pour élaborer les contrats et nos engagements. Ce sera à la séance plénière d'octobre, voire la plénière de décembre, on est très clair là-dessus et on fait cela selon le rythme des territoires.

Pour revenir sur les sujets des critères de vulnérabilité, on a fait ce choix de ce critère. Effectivement, il peut être mis à jour tous les ans. On tenait à avoir un critère qui colle vraiment à la réalité du territoire. Comme je l'ai dit, c'est celui qui est le mieux corrélé. Cependant, Pascale REQUENNA, on peut le connaître tous les ans, mais l'on ne va pas le changer en cours de contrat. Il est bien prévu de faire l'évaluation en 2026, après la première génération de contrat, 2023-2024-2025 et l'on pourra, à ce moment-là, réviser la vulnérabilité des territoires en fonction d'un critère qui sera connu sur les deux années précédentes. On ne changera pas celui d'aujourd'hui. On revisitera ces critères de vulnérabilité en 2026.

Enfin - je l'ai dit - l'objectif est de pouvoir compléter ce critère en fonction de certains projets, en fonction d'enjeux spécifiques des territoires. On le fait déjà. C'est d'ailleurs déjà prévu sur les questions de santé et de territoires dans le cadre d'interventions puisque, sur la santé, les critères sont ceux de l'ARS et de notre politique de santé qui viennent nous accompagner dans le choix et dans la priorisation des sujets que l'on finance en matière de santé. Sur les questions d'économie territoriale, on pourra regarder plus précisément les enjeux et les critères d'accès aux services de proximité, d'accès aux commerces et d'emploi dans les territoires pour aller plus dans l'aide spécifique sur ces sujets.

On souhaite vraiment développer, tout au long de la vie des contrats, une capacité en souplesse, en discussion, périmètre par périmètre, suivant les enjeux des territoires, des critères multifactoriels. Simplement, pour une carte de vulnérabilité, on a fait le choix - on l'a dit, c'est un de nos objectifs - de la simplicité, de la compréhension de ce cadre d'intervention

et il nous semblait important d'avoir un seul critère, le mieux corrélé possible, pour que chacun se reconnaisse dans son territoire et dans l'actualité de la vulnérabilité des territoires.

Ensuite, de façon générale, on s'engage de façon pluriannuelle. L'État ne le fait pas forcément. On verra, des convergences se retrouveront forcément. On n'a pas redemandé de diagnostic de territoire à tous les périmètres de territoire parce que l'on sait justement que tout le monde sortait de diagnostic de ces RTE. Des études peuvent donc converger. Des financements peuvent converger aussi. Je le redis, c'est ici un choix ascendant, c'est-à-dire que les territoires nous proposent des projets à inscrire et sur lesquels nous viendrons en financement. On ne sera peut-être pas les seuls, mais il est certain que nous sommes dans ce dialogue au quotidien. On a l'animation des développeurs territoriaux. On a l'animation des chargés de mission territoriaux au sein de la DATAR et on a aussi l'animation et la présence de nombreux services qui viennent. Les services de mobilité et de transport, la culture, les services du tourisme notamment, beaucoup de services et d'agents territoriaux et d'Élus se déplacent aussi à l'échelle de ce même périmètre de territoire, viennent apporter de la visibilité et de la connaissance sur nos dispositifs et sur les enjeux des territoires.

On est donc vraiment ici dans un cadre d'intervention qui se veut très transversal - et j'insiste sur le côté pluriannuel - pour donner de la lisibilité et être finalement rassurant sur la qualité de nos interventions tant en ingénierie que sur le portage des projets. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes saisis d'un amendement du groupe Centre et Indépendants. Je vais le mettre aux voix.

M. BACHÉ - Monsieur le Président, avant de passer au vote du voeu, je souhaiterais réagir aux propos de notre collègue du Front National. J'ai habité 25 ans dans un quartier politique de la ville. Dans vos propos, vous m'avez insulté parce que les personnes qui vivent - comme l'a dit le Président - dans ces quartiers ne sont pas, contrairement à ce que vous dites, des délinquants...

M. MARKOWSKY - ...Je ne sais pas qui est insulté dans cette salle. Nos électeurs sont insultés dans cette salle.

M. BACHÉ - Je me suis senti insulté et vous vous servez justement de cela pour attiser la haine et le rejet de l'autre. Je vous renvoie à ce qui s'est passé ce week-end à Paris par quelqu'un proche de chez vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement qui a été proposé par Jean DIONIS. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Amendement n°1 à la Délibération n°3
« Politique contractuelle territoriale de la Nouvelle Aquitaine 2023 -2025 »
présenté par le groupe Centre et Indépendant (annexé ci-joint)

- **POUR : La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen, Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

- **Non-participation : Les Républicains**

Cet amendement est donc rejeté.

Je vais mettre aux voix la politique contractuelle.

Qui est d'avis d'adopter le texte tel qu'il vous a été présenté ?

Qui s'abstient ?

Cette délibération

Qui est contre ?

N° 3
Vote sur « Politique Contractuelle Territoriale de la Nouvelle-Aquitaine 2023-2025»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4. ENTRÉE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE NOUVELLE-AQUITAINE CROISSANCE TOURISME

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la SEML Croissance Tourisme.

M. NAUCHE. - Cette délibération a pour objet de créer une société d'économie mixte locale Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme afin d'accompagner le renforcement en fonds propres d'entreprises touristiques et leur développement, les investissements. Cette SEML s'adresse principalement aux TPE et PME, c'est-à-dire moins de 50 salariés. Le tourisme - je vous le rappelle - est une des premières ressources économiques pour le territoire régional. Il emploie environ 140 000 personnes et réalisait environ 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires avant la crise.

Ce secteur a été fortement impacté par la crise sanitaire que nous avons vécue. Aujourd'hui, l'évolution est très nette autour des demandes de produits durables avec la volonté de la clientèle pour un retour à la nature, le développement des activités sportives et un développement de séjours pour des visiteurs de proximité.

Les TPE et les PME à vocation touristique vont donc être accompagnées au travers de cet outil financier qu'est la SEML. L'impact financier est de 8,5 millions pour la Région Nouvelle-Aquitaine avec une partie de capital social et une partie de comptes courants associés, avec la Caisse des dépôts et des consignations, pour un montant de 7,5 millions d'euros ainsi que des banques privées en cours de discussion avec nous, en sachant que la Région Nouvelle-Aquitaine sera majoritaire.

Le public concerné - comme je le disais - est essentiellement les TPE et PME du tourisme avec pour objectif de s'adapter aux nouvelles demandes d'une part et d'avoir une montée en gamme, une amélioration de l'offre d'autre part. La cible d'investissement concerne des projets entre 500 000 euros et trois millions d'euros. Cela concerne aussi des projets de transmission reprise que l'on pourra accompagner selon deux modalités : soit la prise de participation, soit le portage immobilier de l'opération avec une phase d'investissement sur les cinq ans qui viennent. Ensuite, l'idée d'une sortie, au bout de 9 à 10 ans, permettra ainsi de générer de nouvelles recettes et permettra d'accompagner de nouveaux dossiers. Ce sont les éléments que je souhaitais vous donner, en vous précisant que la Commission permanente du mois d'avril précisera l'ensemble des modalités définitives - puisque nous votons le principe aujourd'hui - qui permettront de préciser le fonctionnement, de voir la répartition des responsabilités avec nos partenaires banques et territoires d'une part et banques privées

d'autre part. Ces modalités mettront aussi en place tous les outils de gouvernance qui sont prévus. Tout ceci sera, bien entendu, porté à la connaissance de tous le 4 avril puisque des choses sont encore en cours de négociation. Aujourd'hui, on vous demande donc de valider le principe de cette création.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je crois que c'est un joli dossier. Cela correspond aux souhaits que certains et certaines d'entre vous ont évoqué ce matin à l'égard du tourisme.

M. LAMARA. - Puis-je intervenir ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, bien sûr.

M. LAMARA. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Le tourisme est un secteur majeur de notre économie régionale avec 140 000 emplois. Cette filière génère 18 milliards d'euros de consommation touristique. Notre groupe a toujours eu à cœur de défendre ce secteur et ses professionnels.

Votre projet d'entrer au capital de cette société anonyme part d'un bon sentiment - si je puis me permettre - bien que l'on puisse regretter un certain manque d'ambition. Cependant, à la lecture de cette délibération, trop de questions sont en suspens.

À propos de la gouvernance, un conseil d'administration composé de cinq à dix membres. Pourquoi cinq à dix membres ? Pourquoi pas quinze, douze ou sept ? Par qui ces administrateurs sont-ils nommés ? Est-ce que chaque groupe politique bénéficiera d'une représentation ? C'est un doute plutôt légitime, car dans un peu moins de 300 000 voix d'Edwige DIAZ a fait, nous avons, comme soutien, les enseignants, mais aussi des parents d'élèves, notamment dans les lycées. Tout à l'heure, vous étiez choqué - révolté même - par les propos de mon collègue PALUTEAU, mais vous n'êtes pas du tout révolté - vous parliez de rejet de l'autre tout à l'heure - que les Élus du Rassemblement National soient totalement rejetés des conseils d'administration des lycées. Vous ne pouvez pas justifier cette espèce d'excommunication philosophique, cela peut vous intéresser, mais dans l'autre sens, non pas du tout. C'était un aparté, je vous l'accorde.

Un Comité d'orientation stratégique composé de personnes qualifiées dans le domaine du tourisme. Que signifie être qualifié dans le domaine du tourisme ? Est-ce être diplômé ? Est-ce être un acteur reconnu dans le tourisme ? Est-ce être président d'une structure ou d'un organisme ayant de loin ou de près un lien avec le tourisme ? On l'ignore.

À propos des modalités d'intervention, quelle est la durée dans la prise de participation ? Quelles sont les conditions de sortie de ces sociétés ? Quels vont être les critères permettant de justifier le choix de tel ou tel projet ?

Sur la structure en elle-même, quels sont les frais de structure ? Quel est le statut des dirigeants ? Bénévole ? Rémunéré ? À toutes ces questions que l'on a, bien sûr, posées en Commission - dont je salue la tenue, nous avons toujours eu des rapports cordiaux ; on peut s'exprimer clairement dans cette Commission, contrairement à d'autres - je n'ai pu obtenir qu'une seule réponse qui a été répétée tout à l'heure. Nous aurons toute la documentation technique le 4 avril, soit dans deux semaines.

Vous nous demandez aujourd'hui de voter le principe sans connaître ni les tenants ni les aboutissants.

Compte tenu de ces trop nombreuses incertitudes, mais de notre souhait de défendre ce secteur si durement éprouvé par la crise sanitaire, vous comprendrez aisément que notre groupe ne peut voter ni favorablement ni défavorablement ce dossier. Nous allons donc nous abstenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela nous aide beaucoup.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues. Cette société d'économie mixte locale Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme interroge bien au-delà de l'oxymore Croissance touristique durable. Convoquer Néo Terra en introduction sans jamais évoquer d'indicateurs qui pourraient mesurer, voire évaluer cette notion de tourisme durable, laisse craindre d'emblée un néoblabla touristique, destination greenwashing.

Dans son avis, le CESER souligne d'ailleurs que les enjeux environnementaux devront mieux être pris en compte. Ce n'est pourtant pas l'écueil le plus marquant de cette délibération. Dans cette proposition de SEML, la multiplication des prises de participation envisagées pages 5 et 6 est génératrice de complexité et de difficulté de lisibilité.

Une fois de plus - et c'était déjà le cas pour la Compagnie des Pyrénées - les risques encourus par notre Collectivité, mal décrits et mal mesurés à ce jour, appellent à une meilleure information et une plus grande transparence afin que notre assemblée puisse mener son travail avec sérénité.

Oui, Monsieur le Président, cette délibération est beaucoup trop floue. La demande de transparence, nous l'avons portée. Néanmoins, en Commission, nous avons bien eu quelques réponses concernant les banques privées associées à la SEML et celles portant sur la méthodologie du GIP littoral. Quant aux traits de côte et à sa relocalisation - et nous en remercions d'ailleurs le vice-président, Philippe MEUCHE, et les services régionaux - malheureusement, trop de questions évoquées en Commission n'ont trouvé que réponses évasives ou absence de réponse.

À la page 4, il est dit « investissement concourant au repositionnement des offres touristiques ». À la question posée « Quel repositionnement, précisément ? Quel type de projet accompagné ? », nous avons reçu des réponses évasives et divergentes. On ne sait toujours pas, par exemple, si cela concernera les campings ou non.

Flou renforcé toujours sur cette page 4 sur l'utilisation du conditionnel, « l'outil ciblerait... ». Ciblerait quoi ? Réponse « y compris tourisme social, cible non exclue ». Nous aurions préféré cible prioritaire. À la question de savoir si les dirigeants de cette SEML seront rémunérés et à quelle hauteur le cas échéant. Aucune réponse.

À la question sur les risques financiers pour les actionnaires et notre Collectivité ayant apporté garantie à l'emprunt, là encore, il n'y a pas de réponse.

Le plus préoccupant, enfin, est notre non-connaissance des statuts au moment du vote puisque présenté - comme l'a dit le vice-président NAUCHE, le 4 avril prochain, en Commission permanente. Nous avons aussi alerté en Commission.

Président, comment se positionner rationnellement sur cette délibération sans connaître les statuts de la société à créer ? Cette opacité ne grandit pas notre Assemblée régionale et interpelle. La Cour des comptes l'avait déjà noté dès 2019, je cite « une des faiblesses majeures tient à l'opacité du fonctionnement des SEML vis-à-vis des Élus locaux, des collectivités actionnaires, en particulier ceux qui ne participent pas à leur exécutif. De fait, ils ne sont pas en mesure de porter une appréciation objective sur les apports ou les risques de la participation de leur Collectivité au capital d'une SEML ». C'est vrai, Monsieur le Président, il devient difficile, voire abscons, de se prononcer s'il manque des éléments clés dans les statuts.

Nous vous proposons, Président, de sortir cette délibération de nos travaux d'assemblée plénière afin de la retravailler. Au-delà, Monsieur le Président, pourrions-nous imaginer un dispositif indépendant de suivi et d'évaluation de cette SEML et, plus globalement, de toutes les SEML auxquelles nous participons, avec compte-rendu donnant lieu à débat, enfin, au sein de notre Assemblée. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle que les SEML sont des structures indépendantes. Nous pouvons avoir, avec elles, des contrats d'objectifs et de moyens. Il serait totalement illégal de reprendre les actions des SEML ici. Je vous rappelle cela, car il faut avoir un peu de connaissances en droit quand on gère une collectivité.

M. TRIFILETTI. - C'est la Cour des comptes, je peux vous citer la phrase.

M. LE PRÉSIDENT. - La Cour des comptes se trompe quand elle dit que l'on peut reprendre la totalité des délibérations d'une SEML.

M. TRIFILETTI. - La Cour des comptes se trompe donc.

M. NAUCHE. - Rapidement, quelques réponses. Je rassure tout de suite notre collègue, au cas où il serait intéressé, aucune rémunération n'est prévue pour les administrateurs.

Ensuite, il a été posé un certain nombre de questions que je comprends, mais c'est comme pour ceux qui ont été parlementaires dans cette assemblée, quand on vote une loi, c'est comme si vous demandiez à avoir le décret d'application avant de la voter. Cela paraît plutôt compliqué. Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur TRIFILETTI, lorsque vous considérez que la référence au tourisme durable serait du - je vous cite - « blabla » ou du « greenwashing ». Nous avons adopté Néo Terra qui est l'engagement commun de notre Collectivité et l'engagement qui sera porté par les administrateurs de cette SEML qui représenteront la Région en son sein. Je vous rappelle que la Région sera majoritaire au sein de cette SEML.

Au sujet de la question qui avait été posée par Monsieur LAMARA sur les personnalités qualifiées et la grande inquiétude que cela suscitait chez lui, la Région porte l'idée de s'entourer des représentants des filières professionnelles qui travaillent dans le tourisme et pas autre chose. Ce ne sont pas des personnes qui sortent de nulle part, ce sont des représentants des filières professionnelles à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine qui seront sollicités, pour l'essentiel, pour ce collège de personnalités qualifiées, qui joueraient un rôle sur les orientations stratégiques.

Quant aux questions concernant le camping, celui-ci n'est pas exclu, le tourisme social non plus puisqu'il s'agit d'accompagner des projets portés par des entreprises de moins de 50 salariés qui seront entre 500 000 euros et 3 millions d'euros d'investissements. Ce n'est pas le statut de ceux qui vont demander l'accompagnement de la SEML qui compte, mais bien le projet et la taille de l'entreprise, quel que soit son statut.

M. PEYRAT - Monsieur le Président, je souhaitais aussi intervenir sur ce projet pour dire que, dans le principe, nous voterons pour la création parce que cet outil manque à la palette d'intervention en matière touristique. L'exemple dont on s'inspire de la Compagnie des Pyrénées, peut nous rassurer, d'une certaine manière, moyennant un certain nombre de garanties sur les remarques qui ont été faites par des organismes de contrôle.

Je ne vais pas reprendre toutes les incertitudes qui ont été soulevées par mes collègues et j'ai compris que la Commission permanente serait l'occasion de dire des choses plus précises. J'ai simplement une interrogation. Quand on regarde de près les entreprises de tourisme - notamment les TPE, PME dont, a priori, on s'occupe ici - des projets d'investissements entre 300 000 euros et 8 millions d'euros, cela représente beaucoup. Je ne connais pas personnellement beaucoup de petites entreprises touristiques - avec le nombre de salariés que vous avez cité - qui se lancent dans des investissements aussi lourds. Vous me direz que c'est justement l'occasion de les aider.

M. NAUCHE. - Ce n'est pas 8, c'est trois.

M. PEYRAT - Oui, pardon, j'ai inversé. Cela fait des sommes conséquentes. J'ai vu que l'on commençait par 30 situations. Donnons-nous bien les moyens - peut-être même avant d'atteindre les 30 - de regarder exactement comment cela se passe et de tirer un certain nombre d'éléments dont on pourra s'inspirer pour voir si l'idée, que cela réimplante vers les zones rurales - si j'ai bien compris aussi - l'esprit du projet, va bien dans ce sens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jérôme.

Mme SIMONNET. - Monsieur le Président, mes chers collègues, signalons tout d'abord le poids économique du tourisme en Nouvelle-Aquitaine. C'est 140 000 emplois, 18 millions d'euros de chiffre d'affaires avant la crise COVID. Il est d'ailleurs, à ce sujet, à déplorer que le secteur touristique reste toujours absent des grands discours et des grands débats comme celui de la présidentielle que nous vivons actuellement.

En effet, le tourisme représente énormément d'emplois et 7,4 % du produit intérieur brut français avant la crise. Il s'agit également d'un secteur stratégique en termes culturels et participe grandement au rayonnement de la France et de nos régions et de la Nouvelle-Aquitaine particulièrement. Il s'agit donc d'un secteur important à plus d'un titre. Il est d'ailleurs regrettable de constater que le législateur ni dans la loi Notre ni depuis d'ailleurs n'ait eu l'ambition de préciser la répartition des compétences entre les différentes collectivités.

La crise n'a pas épargné les professionnels, grands ou petits. Citons l'exemple des guides-interprètes qui ont été parmi les plus grandes victimes de la crise liée au COVID, liée à la fermeture des différents lieux de culture et de tourisme et la fin de certaines liaisons aériennes.

À travers cette délibération, la Nouvelle-Aquitaine prend en compte la crise COVID qui a renforcé certaines tendances lourdes du secteur comme l'appétence pour les produits durables, le retour vers la nature, la prise en compte des aspects environnementaux et la préservation des milieux, également les séjours de proximité. Ces changements sont le fruit d'évolutions sociétales que l'on peut espérer durables. C'est un vrai changement de mentalité et nous assistons - et nous pouvons nous en réjouir - à un passage de consommateur à consom'acteur.

Aujourd'hui, la Région prend ses responsabilités dans le sens de la conversion de certains acteurs, dans la droite ligne de Néo Terra. Elle innove également à travers la création de cette société d'économie mixte locale dont la Nouvelle-Aquitaine sera l'actionnaire majoritaire et de ses modalités d'intervention comme la prise de participation dans des sociétés civiles immobilières ou des sociétés d'exploitation dans des projets d'investissement et de création de valeur, l'acquisition également temporaire d'activités touristiques afin de confier l'exploitation à un opérateur via un bail commercial.

Ainsi, il est important de souligner que la Région Nouvelle-Aquitaine ne se contente pas d'accompagner, mais impulse véritablement le changement tout en innovant. C'est pour cela que le groupe PRG votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de votre intervention. Je signale - certains ne le savent peut-être pas - que des fonds vautours tournent, aujourd'hui, autour de nos campings, de nos restaurants, quelle que soit leur taille, pour y mettre la main dessus. Cela motive aussi notre réaction.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

M. TRIFILETTI - Une explication de vote, Monsieur le Président. On vote contre tout simplement parce que si l'on avait eu les éléments et que l'on avait pu retravailler la délibération, peut-être avec plus de lisibilité, nous aurions pu sans doute la voter.

M. LE PRÉSIDENT. - Sans commentaire. Cette délibération est donc adoptée.

N° 4

Vote sur «Entrée de la région Nouvelle-Aquitaine au capital de la Société d'Économie Mixte
Locale Nouvelle-Aquitaine croissance tourisme»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

MOTSCH Nathalie (motif personnel)

5. FEUILLE DE ROUTE REGIONALE DE LA FILIERE ELECTRONIQUE

Mme BROUILLE. - Sur cette feuille de route électronique, mes chers collègues, on est parti du constat - comme vous le savez - que l'industrie électronique européenne a perdu d'importantes parts de marché, des savoir-faire, au profit du continent nord-américain et surtout de l'Asie. Ces derniers mois, l'épidémie a rappelé la dépendance exagérée de l'Europe aux approvisionnements. Pour autant, la filière électronique constitue le socle industriel inévitable de la révolution numérique et de la transition énergétique.

En Nouvelle-Aquitaine, cette filière dispose de compétences et de savoir-faire remarquables qui la rendent visible et recherchée par ses partenaires nationaux, européens et mondiaux. C'est plus de 20 000 emplois directs répartis dans plus de 300 entreprises de la Région avec un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros. On peut citer SCHNEIDER ELECTRIC, LEGRAND, MAGNETI MARELLI, FERMAGRO, PROFITURE ou encore AMCAD.

Au-delà de ce beau schéma - que vous auriez dû avoir en illustration - on voulait vous montrer que la feuille de route vise, en particulier, le cœur de la chaîne de valeur de l'industrie électronique mondiale. Ce sont plutôt les activités permettant de développer des composants et des cartes électroniques, des circuits intégrés pour des équipements autonomes ou intégrés, en ciblant prioritairement les marchés professionnels de l'automobile, de l'industrie, de l'aéronautique et du spatial, et du médical. Ces secteurs réclament des solutions autonomes, nomades et durables à partir de technologies fiables et performantes, mais aussi plus sobres en consommation d'énergie en matières premières.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur les forces vives régionales, les 300 entreprises, les universités et leurs laboratoires de recherche de niveau international comme IMS à Bordeaux et XLIM à Limoges, les écoles d'ingénieurs, les SAT, les centres de ressources technologiques comme SYSTEM ou AFALNOV ou CATIE.

Cette première feuille de route dresse les priorités régionales avec quatre ambitions réparties en 13 objectifs conduisant à 35 actions - je vous fais grâce des 35 actions. Ces quatre ambitions sont :

- Fédérer l'écosystème électronique de la Nouvelle-Aquitaine,
- Renforcer notre résilience pour gagner en compétitivité, réactivité et soutenabilité - cela passera notamment par notre programme *Usine du futur*,

- Maîtriser les technologies clés pour amplifier l'innovation et l'industrialisation pour produire toujours plus fiable, plus performant et plus sobre, à l'image de quelques projets que nous avons en ce moment - les projets CAREMAG à LACQ ou le projet avec ENVIE 2E pour le recyclage des matériaux semi-conducteurs extraits des panneaux photovoltaïques,
- Anticiper les besoins en compétences et renforcer l'attractivité des métiers.

Avant de laisser place à l'échange, Président, je tiens à signaler que nous avons pris en compte la remarque sur les leviers des financements européens du groupe Centre & Indépendants et de la République en marche, en faisant une réécriture d'actualisation de notre feuille de route électroménager et, comme tu le dis si bien, Président, j'ai pris le point sur cette remarque de forme que j'ai tout de suite intégrée sur la feuille de route.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir ?

Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Président, mes chers collègues. Sur cette feuille de route, je crois que l'on partage tous l'ambition qui est la vôtre. Nous trouvons beaucoup d'objectifs que nous partageons. Il y a, à l'heure où nous nous exprimons, deux usines Renault, l'une à Batilly, 2 700 salariés, l'autre à Cléon, 3 300 salariés, qui, faute de puces électroniques, ont cessé leur activité.

Ces phénomènes de pénurie sont, hélas, habituels parce que nous avons abandonné ce champ majeur de la production. Ces pénuries sont renforcées par la guerre en Ukraine qui se déroule aujourd'hui en Europe.

Ma collègue, Françoise BALLEET-BLU, interviendra sur le caractère extrêmement important pour notre indépendance de cette feuille de route, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il y a, aujourd'hui - vous l'avez dit, Président, dès l'introduction de cette séance - une feuille de route européenne extrêmement ambitieuse. Nous vous proposons un amendement, car nous n'avons pas senti de lien très étroit entre ce que vous proposez ici et cette feuille de route.

Les récentes pénuries ont entraîné - comme je l'ai dit - des fermetures d'usines, de la dépendance parce que nous avons besoin de ces outils majeurs que sont les semi-conducteurs. Ce sont des questions de souveraineté, mais ce sont aussi des questions de performance et de transition énergétique. En effet, ces composants sont extrêmement importants pour la transition énergétique, pour la fabrication de toute une série d'objets.

La Commission européenne s'est mobilisée d'une manière tout à fait significative et, contrairement à ce qui est écrit sur la feuille de route, pas simplement sur la recherche et le développement, mais sur le volet productif. Le plan que vous avez évoqué de 42 milliards d'euros, une initiative portée par le Commissaire français, Thierry BRETON - que l'on appelle communément le « Chips Act » - concerne précisément la production.

Je pense que nous aurions intérêt - c'est le sens de l'amendement que nous vous proposons - à modifier notre feuille de route, non pas une nouvelle fois pour dire que l'Europe ne fait pas assez, mais, au contraire, pour dire qu'elle fait, dans ce domaine, et vous préciser que l'Europe privilégie encore fortement le soutien à l'innovation et à la recherche au détriment de la production. Non, c'est l'inverse avec cette feuille de route. Nous vous proposons plutôt d'écrire que si l'Europe privilégiait encore récemment le soutien à la recherche et au développement, le « Chips Act », plan d'investissements de 42 milliards, va permettre, au contraire, de booster la production. C'est le sens de l'amendement que l'on vous propose et qui nous semble être un amendement de bon sens. Ma collègue, Laurence FARRENG, qui n'est pas là, mais qui était là ce matin, est Députée européenne, appuierait - je suis sûr - en ce sens.

Au-delà de cela, cet amendement est l'occasion de dire notre soutien, mais aussi le fait de regretter, encore, que la Région soit dans son couloir - tant mieux. Nous avons cependant un lien étroit à faire avec ce que l'Europe est en train de déployer. Il y a 42 milliards, mais il y a surtout des axes, des orientations très précises, notamment pour se spécialiser sur les semi-conducteurs qui ont une valeur ajoutée très importante et qui sont spécifiques et très importants pour la souveraineté européenne. Je pense que nous aurions intérêt à nous inscrire dans cette feuille de route que vous avez - j'en suis sûr - plutôt que de la réserver aux champs de la recherche et du développement, ce qui n'est plus le cas. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Fabien ROBERT. Juste une observation, ce document est le résultat d'un groupe de travail que j'ai mis en place il y a deux ans, au début de la crise sanitaire parce que j'avais observé, directement, dans une entreprise à Pau qui fait des respirateurs - avec un dirigeant qui vient d'un BTS de Saint-Cricq - que l'on ne sait plus réparer les cartes électroniques des fours qui réchauffent dans les lycées, voire au troisième étage. Mon avis, simplement, je ne veux pas changer de position. Mon problème, aujourd'hui, face à la politique industrielle - moins de l'Europe que du Gouvernement - c'est de dire la chose suivante.

En premier point, on procède par brique. On fait des appels à projets, du PIA - maintenant France Relance 2030 - par brique. Or, cela ne règle pas le problème de fond sur le plan de l'électronique du fait que l'on ait perdu les compétences de fond élémentaires sur l'électronique pour des raisons qui tiennent au fait que les grands groupes ont acheté, sur étagères, les

bases de l'électronique en Chine et, progressivement, même nos écoles d'ingénieurs. C'est pour cela que je me suis adressé à l'INSERM pour dire qu'il fallait retravailler ensemble. Cela va au-delà de cette feuille de route. Pour vous dire quel est l'état d'esprit qui est le nôtre aujourd'hui, essayons de revoir cela. La Région est prête à créer des micro-usines capables de reconstituer « from scratch » la compétence.

En deuxième point, je prends l'exemple - Andréa l'a évoqué tout à l'heure - de cette entreprise assez extraordinaire, une entreprise d'insertion, que l'on a financée pour acheter des usines uniques au monde qui viennent du Japon et qui permettent de déconstruire les panneaux photovoltaïques, à la fois pour récupérer les métaux rares, mais aussi pour utiliser les panneaux qui ne seraient pas totalement obsolètes. Le problème, sur ces panneaux photovoltaïques - ce qui me fait enrager à titre personnel - et qui est une des critiques que l'on a adressées au projet d'ENGIE et de NEOEN à SAUCATS, le rendement est de 20 % pour des panneaux venant de Chine.

Si l'on n'agit - je prends le contrepied du Commissaire européen - que pour le court terme, avec des briques technologiques et parler de production, si l'on ne remonte pas avec un effort de recherche massif pour se dire que, d'ici 2030, on veut de l'électronique organique - ce que fait le Professeur Hadziioannou dans une chaire que l'on a financée à l'Université de Bordeaux ou d'autres - si l'on n'est pas capable de passer de 20 % à 35 % ou 40 % sur le rendement des cellules photovoltaïques, on va avoir ce débat sempiternel sur toiture, ferme photovoltaïque 1 000 hectares, parce que le coût de location de ces 1 000 hectares est absolument dément pour les propriétaires.

Pour ma part, n'opposons pas - Andréa vous l'a dit, on prend le point de ce que vous dites - mais je ne veux pas laisser tomber la recherche fondamentale parce que c'est elle - et elle seule - qui nous permettra de retrouver une souveraineté. Si l'on maintient de type de rendement comme en Chine, je ne vois pas quelle est la rentabilité des usines. Nous obtiendrons la rentabilité de nos usines sur le plan de l'électronique si et uniquement si nous faisons un effort de recherche. Il faut aussi que nous aidions la recherche fondamentale dans ce domaine.

Je ne voudrais pas mettre le bazar, ma chère Andréa, dans ce débat, mais il faut reconstituer aujourd'hui - tu l'as dit - des chaînes de valeur. Il faut que nous ayons massivement une économie circulaire. Comment va-t-on le faire à LACQ avec l'entreprise CAREMAG qui vient s'installer pour récupérer les terres rares dans les aimants ? En effet, nous allons être, un jour, confrontés - comme nous sommes avec la Russie et l'Ukraine - à des déprises de certaines fournitures alors même que, sur le plan des énergies renouvelables, solaires notamment, sur le plan des communications et des télécommunications - qui se

passerait d'un portable aujourd'hui ? - nous allons avoir des difficultés. Vous voyez ce que je veux dire.

Mme COLOMBIER. - Monsieur le Président, chers collègues, je suis tout à fait d'accord sur la recherche et le développement qui sont très importants dans cette affaire. Cependant, s'il y a bien un domaine qui prouve les ravages de la mondialisation sauvage que vous et vos amis, à Paris ou à Bruxelles, avez encouragés, c'est bien l'électronique.

Rappelons en effet que la France était l'un des pays précurseurs de cette filière, mais que celle-ci a, comme souvent, été totalement abandonnée par l'État, provoquant les délocalisations massives des années 90 et 2000 qui ont littéralement laminé la filière. Le résultat de cette grossière erreur des gouvernements successifs de Droite comme de Gauche - d'ailleurs reconnue il y a quelques années par son instigateur, le Président Giscard d'Estaing, nous le connaissons. La France n'est quasiment pas représentée parmi les mastodontes de l'électronique. Elle souffre de grands retards technologiques. Ses parts de marché et ses emplois sont particulièrement faibles dans un domaine pourtant dynamique et, surtout, nous sommes dépendants des États-Unis et de l'Asie.

C'est en effet un paradoxe mortifère. Le marché français et même européen est l'un des plus consommateurs, mais également l'un des moins producteurs. C'est particulièrement le cas en matière de semi-conducteurs où plus de 70 % de la production mondiale est d'origine asiatique. Or, être dépendants nous rend, par définition, faibles. Alors, la prise de conscience née de la crise sanitaire sur le besoin de réindustrialiser et de relocaliser est un début de mea culpa salutaire sur le chaos qu'a semé ce modèle ultralibéral.

Cependant, le mal est déjà fait et l'on peut se demander si ce n'est pas déjà trop tard pour des pans entiers de la filière. Certes, nous avons des créneaux sur l'électronique professionnelle, tant sur les segments historiques de l'automobile et de l'aéronautique que sur des segments émergents. En revanche, il est difficilement envisageable d'espérer concurrencer sérieusement l'Asie à court ou à moyen terme sur les marchés de fort volume, comme les produits électroniques grand public, l'informatique ou encore les télécommunications.

Malgré tout, nous accueillons favorablement cette feuille de route et la voterons, car nous en partageons entièrement l'esprit et une part importante des objectifs annoncés. J'insisterai sur deux points ; l'enjeu principal et la relocalisation d'unités de fabrication. C'est la clé essentielle pour reconstituer des marges commerciales, protéger notre compétitivité et préserver notre indépendance numérique. Le second enjeu tient à la modernisation des filières existantes sur notre sol. Leur compétitivité ne reviendra que si nous répondons aux trois

faiblesses structurelles de l'électronique française, à savoir des investissements importants à réaliser dans un parc de machines de production vieillissantes d'une part, un assouplissement et une réorganisation de la chaîne d'approvisionnement d'autre part et, enfin, de la création d'entreprise de taille suffisamment critique pour assurer une production en volume et s'internationaliser.

Nous avons déjà raté trop de tournants technologiques au cours des 20 dernières années. L'importance d'investir dans ces filières est donc vitale pour inverser la tendance. Sans cela, la grande révolution numérique du 21^{ème} siècle se fera sans nous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie, Madame.

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

M. WILSIUS. - Merci, Président. Cette feuille de route est intéressante afin de structurer la filière électronique. La crise COVID et le contexte international actuel plaident pour la réindustrialisation et la souveraineté nationale.

Monsieur le Président, vous le soulignez souvent, la France est dépendante d'autres pays, entre autres, des composantes électroniques. Cette situation n'est plus tenable dans ce contexte. Nous avons plus que jamais besoin d'une industrie française de pointe. Il convient donc de saluer cette initiative de la part de la Région et saluer le travail fait. Toutefois, l'État a participé à l'élaboration de cette feuille de route afin que cette dernière entre en résonance avec les politiques publiques, y compris européennes. Cependant, une nouvelle fois, l'État renouvelle son « y'a qu'à, faut qu'on », sans apporter de cofinancement. Cette remarque faite - ce que l'on peut déplorer - nous voterons cette délibération pour le PRG.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues. Avant d'intervenir, je voulais simplement soumettre à votre connaissance une information au regard des pratiques de TOTAL et de SAFT, sa filiale, notamment dans l'usine de Poitiers. Monsieur le Président, vous avez d'ailleurs soutenu, dans le commentaire fait par Nicolas THIERRY, sur ces aspects en matière économiques et les impacts que cela pouvait avoir, du soutien à la Russie de Vladimir POUTINE. Je voulais porter à votre connaissance que SAFT, dans son usine de Poitiers, continue d'utiliser un polluant extrêmement dangereux qui est classé par REACH justement, comme extrêmement polluant.

Ce polluant s'appelle l'octylphénol éthoxylé. Il est utilisé dans les batteries au lithium. Il est interdit depuis le 4 mars 2021 et il continue d'être utilisé par cette société sur ce lieu de production. Pour notre groupe, c'est insupportable, d'autant plus que le Préfet a mis en demeure la société SAFT, d'arrêter l'usage de ce polluant. L'entreprise a obtenu une dérogation préfectorale pour six mois, ce qui l'a conduit à pouvoir utiliser ce polluant très

dangereux pour la santé, pour l'environnement et pour ONE HEALTH auxquels nous vous avons invités à souscrire. Cela nous paraît être une raison de plus pour refuser le soutien, en la matière, par notre Région, à ce groupe. Je vous laisse apprécier vous-mêmes ce type de comportement. Je referme la parenthèse et j'en reviens à notre feuille de route sur la filière électronique.

Notre groupe salue l'élaboration de cette première feuille de route qui est dédiée à une filière industrielle que l'on peut clairement situer - et cela a été dit par d'autres groupes - au cœur des enjeux de notre souveraineté, tant dans ses différents usages - que vous avez qualifiés de diffusants, ce terme nous paraît intéressant - et qui sont incontournables. La méthode que vous proposez est classique, Monsieur le Président, de ce que vous avez fait en Aquitaine et en Nouvelle-Aquitaine. Elle repose sur une concertation des différents acteurs impliqués dans la filière, à l'origine de propositions et de structuration en thématiques. C'est une logique collaborative que nous apprécions et nous vous en remercions.

Toutefois, nous souhaitons souligner, au démarrage de cette réflexion, quelques points de vigilance qui nous semblent particulièrement importants. Il y en a trois. Le premier porte sur l'environnement. Vous avez décrit le contexte et vous avez mentionné, parfois, dans les documents que vous nous avez soumis, les enjeux environnementaux, mais ils ne se retrouvent que très faiblement dans les trois ambitions qui suivent, la première ambition sur la fédération des acteurs. Vous avez employé le terme de résilience qui sonne, à nos oreilles, à cette transition écologique. Toutefois, dans l'ambition 2, cette résilience n'est employée que de manière économique et elle désigne le renforcement des capacités financières de la filière ou alors celui de l'usage des technologies 4.0.

Finalement, la question de la transition énergétique est seulement mentionnée avec un appel à la vigilance que vous trouvez en fin de page 22 et la citation de deux autres feuilles de route, NÉO TERRA et celle du NUMÉRIQUE RESPONSABLE, à laquelle nous sommes particulièrement attachés et qui semble, ici, un peu égarée.

Cette quasi-omission de l'impact de la filière dans les propositions d'actions concrètes nous semble assez étonnante, mais surtout assez grave pour une feuille de route qui entend jalonner le déploiement de la filière pour les années qui viennent. Je rappelle quelques chiffres, les déchets électroniques sont considérables. 53 millions de tonnes sont produites chaque année et l'Europe arrive en tête avec 15 kg par habitant. Je ne sais pas si vous aviez conscience - moi, non - de ce chiffre. L'augmentation est exponentielle, +21 % en cinq ans. Seulement 17 % dans la filière ont été d'abord collectés puis recyclés. Ces déchets - nous le savons - représentent, eux aussi, un énorme danger pour la santé et l'environnement parce qu'ils comportent des substances toxiques, notamment du mercure, mais pas seulement.

Monsieur le Président, les enjeux de souveraineté ne doivent pas seulement porter sur la filière électronique, mais bien sur la totalité de nos process et de nos fonctionnements, dans une logique d'analyse de cycle de vie de l'ensemble des composants.

Pour finir sur ce registre, nous regrettons que le terme de sobriété ne soit aucunement mentionné dans ce document initiateur, comme en atteste une logique que je qualifierai d'accumulatrice dans l'introduction, puisqu'il faudrait répondre, en permanence, à plus de services, plus de produits, plus de process. Certes, l'économie circulaire et le recyclage sont mentionnés - on les retrouve uniquement dans une action sur les 35, la n° 27 - mais une question nous taraude. Quand nous serons tous hyperconnectés face à une planète dévastée par les extractions de terres rares, par les pollutions de toutes origines de notre air et de nos eaux, serons-nous plus heureux, Monsieur le Président ?

Un deuxième point, l'Europe. L'échelle européenne - la stratégie récemment adoptée pour cette filière - est quasiment absente de cette feuille de route - cela a été souligné par un autre groupe. Cette échelle, pourtant pertinente, gagnerait non seulement à figurer dans le document, mais également à structurer nos réflexions.

Enfin, l'équilibre entre innovation et production, puisque les prescriptions de l'Union européenne visent justement à s'écarter de l'innovation qui est un peu survalorisée dans le document, en comparaison des enjeux d'industrialisation et de relocalisation.

Notre groupe se tient à votre disposition pour apporter ses compléments aux réflexions collectives déjà engagées et, dans cet espoir, nous voterons en faveur de cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Quelle chance. Il y a deux autres interventions.

Mme BALLET-BLU. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, cela a été dit, la filière électronique est un secteur stratégique pour notre souveraineté technologique et économique. Notre dépendance, en la matière, vis-à-vis de l'Asie et de l'Amérique du Nord s'est révélée suite aux difficultés d'approvisionnement liées au COVID et nous n'en sommes qu'au début vraisemblablement.

- C'est dans cet esprit qu'un avenant au contrat stratégique de la filière électronique *Industrie électronique 2018-2022* a été signé le 4 mars 2021 par Agnès Pannier-Runacher, Ministre chargée de l'Industrie et le Comité stratégique de filière des industries électroniques. Cet avenant retient trois nouveaux axes structurants de développement : la transition écologique, la résilience et la coopération avec les

- industries utilisatrices d'électronique. La transition écologique, dans un premier temps, car l'électronique joue un rôle central dans l'efficacité énergétique de tous les secteurs,
- la résilience, car notre trop forte dépendance doit nous conduire à favoriser la relocalisation de la production,
 - enfin la coopération entre l'industrie électronique et les filières comme l'automobile, l'aéronautique ou le médical - nous venons d'en parler - car ces acteurs doivent mieux se connaître pour mieux innover ensemble.

Dans cette logique, 22 projets supplémentaires portés par des entreprises de l'électronique et de la photonique ont été retenus par le Gouvernement dans le cadre de l'appel à projets *Résilience* et de son néoaquitain : le projet porté par la start-up AIRMEMS à Limoges, qui vise la première industrialisation d'une nouvelle génération de microcommutateur électronique 100 fois moins consommateur et jusqu'à 1000 fois plus petit que les technologies actuelles, pour des applications du spatial, de la défense et de l'instrumentation. La start-up a bénéficié d'une subvention de 2 000 000 € dans le cadre du plan France Relance. Enfin, le projet de PHOTONIS France, installé à BRIVE-LA-GAILLARDE, qui produit des composants électro-optiques et des capteurs de haute précision dont elle souhaite améliorer les capacités de détection au profit de l'imagerie médicale et de la télédétection par laser. 500 000 € ont été mobilisés par France Relance sur ce projet également.

La feuille de route régionale de la filière électronique que vous nous proposez aujourd'hui s'inscrit dans des stratégies européennes, nationales, régionales que nous souhaitons les mieux coordonnées possibles pour être à la hauteur des enjeux. Nous voterons donc favorablement cette délibération, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Isabelle TARIS souhaite intervenir maintenant.

Mme TARIS. - Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Il nous est proposé, par la présente délibération, d'approuver les objectifs et les actions structurées à travers une feuille de route pour la filière électronique en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'un secteur dont la valeur cruciale a été considérée comme telle par les quatre ambitions de cette feuille de route, en faveur d'une stratégie en filière, la seule à même de mettre en œuvre un véritable plan d'industrialisation qui s'appuie fortement sur les enjeux de la révolution numérique et de la transition énergétique. Ce sont ces enjeux qui conditionneront la relocalisation de nos activités, leur développement et leur soutenabilité dans le temps, au service de l'intérêt général.

Notre groupe se satisfait de la mention claire, dans la feuille de route, des finalités de développement de la filière sur nos territoires. Ces finalités, quelles sont-elles ? D'abord celle,

fondamentale, de la réindustrialisation et, par conséquent, de création d'emplois y compris en dehors des grands pôles urbains. Ensuite, celle de la souveraineté numérique dont il est indéniable qu'elle constitue un impératif stratégie collective. Les deux années de crise sanitaire ont mis en évidence la dérégulation effrénée à travers une logique financière prédominante qui a considérablement fragilisé nos outils de souveraineté et nos capacités de maintien des activités industrielles dans nos territoires.

À ce titre, nous soutenons et nous associations à l'action régionale qui ne se résigne pas à cette fatalité libérale. Comme il est rappelé dans cette délibération, ce ne sont pas moins de 20 000 emplois directs qui sont actuellement liés à la filière électronique en Nouvelle-Aquitaine sur 200 000 au niveau national et qui sont implantés largement au-delà du seul secteur de la métropole bordelaise. La stratégie qui nous est proposée s'inscrit par ailleurs dans une logique d'économie circulaire et durable pour un secteur qui répond aux besoins individuels et professionnels. Nous le savons, la reconquête de la filière électronique est une nécessité qui s'impose pour la transition écologique, la transformation numérique et énergétique, la santé, la communication, l'aérospatiale et aussi les mobilités. Notre Région, en s'engageant à soutenir cette filière, assure ses objectifs dans conviant l'ensemble des industriels, grands et petits, à entrer dans l'industrie du futur.

Il nous reviendra, en conséquence, de considérer comme nécessaire d'y associer une politique de formation élargie à tous les salariés du secteur, en juste correspondance avec les évolutions permanentes et le caractère innovant des différentes technologies. Il s'agira donc de créer les conditions de maintien dans l'emploi pour toutes les générations, grâce à des programmes de formation continue dans les entreprises, permettant aux salariés d'évoluer dignement dans leur carrière jusqu'à l'âge de la retraite, de créer les conditions d'attractivité de ces nouveaux métiers ouverts à tous des tous, en promouvant les conditions d'accès à des emplois qualifiés, sans oublier de rappeler, comme une exigence forte digne de l'industrie du futur en ce début de XXIe siècle, l'application du principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Plus généralement, en plus d'une nécessaire anticipation des besoins futurs en formation, une politique industrielle ambitieuse doit prendre en compte les besoins en matière d'aménagement du territoire. La création d'emplois équitablement répartis, avec l'essor de nouveaux bassins économiques, induit un renforcement de l'offre de transport et de services publics et donc une politique d'aménagement du territoire engagé. C'est pourquoi la politique volontariste de la Région en matière de réindustrialisation est étroitement liée à tous ces champs de compétence qu'elle devra pleinement mobiliser pour satisfaire notre ambition collective au service du plus grand nombre sur tous nos territoires. Fort de ces constats et de

notre volonté commune pour nos emplois et nos filières d'avenir, notre groupe votera pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Isabelle. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Andréa BROUILLE fait passer, notamment aux rédacteurs de Fabien, la reprise, dans le texte, en l'explicitant un peu, de telle sorte...

M. ROBERT - Pourquoi ne vote-t-on pas l'amendement, tout simplement ?

M. LE PRÉSIDENT. - La nouvelle rédaction est plus précise.

M. ROBERT - Celle que nous avons vue fait que l'on a maintenu l'amendement, mais elle a peut-être changé.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est la proposition d'Andréa BROUILLE.

Je voudrais ajouter une chose au sujet de ce qui a été dit. Je voudrais rappeler l'analyse qui est la mienne dans ce domaine. Je n'oppose pas - je le répète - la recherche fondamentale et les briques technologiques. Si l'on veut recréer une chaîne de valeur complète, cela suppose, en cas de coup dur - comme la guerre en Ukraine - que l'on sache, aujourd'hui, se substituer à des produits qui nous viennent de Taïwan - si vous voyez ce que je veux dire - de Chine ou d'Inde. Cela suppose de réacquérir des compétences en faisant des sauts technologiques. Ces sauts technologiques ne peuvent passer que par la recherche. En ce sens, je peux avoir une position un peu différente du Commissaire européen, Thierry BRETON.

Le deuxième point concerne quand on fait la somme - et Isabelle TARIS l'évoquait à l'instant - en mobilisant toute la filière électronique. On l'a d'ailleurs vu avec Andréa, un soir, il y a quinze jours, avec une cinquantaine d'entreprises. On s'aperçoit de la force de la filière électronique en Nouvelle-Aquitaine. Cette force peut parfois, sur le plan de l'éducation ou de la formation - vous en parliez tout à l'heure, Isabelle - se transférer sur le numérique.

Je pense à la réflexion que m'a faite le créateur de l'entreprise de Pau qui fait des respirateurs, me disant « on est passé dans le lycée St-Cricq de l'électronique au numérique ». Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y a plus d'une dizaine d'années, nous avons financé une chaire d'excellence à l'Université Bordeaux I, un personnage extraordinaire qui s'appelle Georges Hadziioannou, professeur internationalement connu sur l'électronique organique, miniaturisation, rendements complètement explosés permettant aujourd'hui d'installer l'électronique, du type cellules photovoltaïques, dans les rideaux, dans les peintures des maisons. Ici, on est dans des domaines extrêmement importants.

Sur les entreprises, quand je regarde le nombre d'entreprises, y compris celles qui ont changé de main, tout en restant attachées à des capitaux régionaux, il y a une entreprise magnifique qui s'appelle LA FEDD, en Dordogne - en Périgord - une entreprise qui fait les boîtes noires des Airbus et des Boeings, il y a Aquitaine Électronique qui est installée autour de Pau et qui vient de racheter, à côté d'Angoulême, une PME d'une trentaine de personnes qui fait l'allumage des moteurs. Il y a SERMA TECHNOLOGIES qui est installée à La Rochelle et à Pessac qui fait l'homologation des batteries. Il y a tout ce que l'on développe sur la robotique opératoire. Je ne sais pas si certains d'entre vous, à la Commission permanente, ont vu passer un dossier absolument magique sur la robotisation et la précision de l'ablation des tumeurs du rein qui a aussi été développée à partir de l'institut LIRYC, il y a ENVI dont je parlais tout à l'heure. Il y a SOPHIA GENETICS est venu ici pour profiter de notre stratégie sur l'innovation - une entreprise qui a été créée à l'École Polytechnique de Lausanne. Elle compare les résultats des traitements des tumeurs cancéreuses aux personnalités ADN des individus. Ils travaillent avec 150 hôpitaux à travers le monde pour améliorer tout cela. Je n'ai pas les chiffres, mais PHOTONIS, en particulier, et AIRMENS font partie des dossiers qui vont être accompagnés par la Région.

Mes chers collègues, je vais mettre aux voix ce rapport.

Mme COLOMBIER C. - Monsieur le Président, juste une petite précision. Je pense que Madame la Vice-présidente nous a fait passer cela. Est-ce bien cela ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

Mme COLOMBIER C. - Très bien, faites-vous quand même voter l'amendement ?

M. LE PRÉSIDENT. - Cela dépend de Fabien.

Mme COLOMBIER C. - Oui, sauf s'ils ne le maintiennent pas. Nous souhaitons que cela soit séparé. Autant ce texte ne m'ennuie pas particulièrement, mais nous sommes contre la façon d'écrire ce texte.

M. ROBERT. - Très brièvement, merci de cette proposition de rédaction. Elle ne nous convient pas. Je voudrais préciser les choses. On n'oppose pas du tout la recherche, le développement et la production, mais quand on lit votre document, c'est vous qui semblez faire cette opposition. Je cite « bien que les dispositifs de soutien soient conséquents au niveau de la France et de l'Europe, il privilégie encore fortement le soutien à l'innovation R&D au détriment de l'innovation de procédés et de production ». C'est écrit dans votre document.

M. LE PRÉSIDENT. - L'ancienne version, Fabien.

M. ROBERT. - Oui, mais quand on a fait l'amendement, Président, excusez-nous d'avoir travaillé là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. - On reprend la proposition de l'exécutif. On reprend votre raisonnement.

M. ROBERT. - Je comprends, Président, mais si nous avons considéré qu'il fallait rééquilibrer entre R&D et production, c'est parce que votre document semblait le dire - je viens de citer votre document. Nous avons voulu une formulation plus équilibrée qui va au-delà de la formulation, qui est le document en général. Je trouve regrettable que l'on propose un amendement, vous le reprenez, vous l'intégrez et vous ne faites pas voter l'amendement. Si l'on fait cela à chaque fois, cela va être compliqué. Mettez l'amendement aux voix, on le vote et il sera intégré à la feuille de route. Cela revient au même. Non ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non, le raisonnement que l'on a vu depuis ce matin, avec un certain nombre de spécialistes, semble aller plus loin, mais je mets aux voix votre amendement si vous le souhaitez.

Qui est d'avis d'adopter l'amendement ?

Qui est contre ?

Cet amendement n'est pas accepté.

Qui est d'avis de prendre le complément du texte proposé par Andréa BROUILLE ?

Ce texte est donc adopté.

Amendement n°1 à la Délibération n°5
« Feuille de route régionale de la filière électronique »
présenté par les groupes Centre et Indépendant et la République en marche
(annexé ci-joint)

- **POUR : La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen, Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

- **Non-participation : Les Républicains**

M. THIERRY. - Monsieur le Président. Les choses ont été très vite. Pour lever toute ambiguïté, nous votons pour l'amendement. Un document a été distribué, on vote bien pour l'amendement qui a été présenté ainsi que pour la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Votez-vous pour l'amendement de Fabien ROBERT ou celui d'Andréa ?

M. THIERRY. - Tout à fait, l'amendement proposé par le groupe Centre & Indépendants.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Par définition, cet amendement, par le vote, est repoussé. On retient l'amendement proposé par Andréa BROUILLE. Je vous propose de voter maintenant le texte dans son ensemble.

Qui est d'avis de l'adopter ? , Qui s'abstient ? , Que fait LR ? ,

Merci.

PROPOSITION DE L'EXECUTIF RETENUE,
présenté par Andréa BROUILLE et Alain ROUSSET (annexée ci-joint)

Pour amender la Délibération n°5
« Feuille de route régionale de la filière électronique »

N° 5

Vote sur «feuille de route régionale de la filière électronique»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTIONS-CADRES D'ACCOMPAGNEMENT PLURIANNUELLES POUR SARLAT-LA-CANÉDA (24), LA SOUTERRAINE (23), SAINT-YRIEX-LA-PERCHE (87)

Mme HERNANDEZ. - La revitalisation des centres bourgs et des centres-ville est une orientation politique forte de la Région, notamment via l'adoption de la délibération d'avril 2019 actant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt *Revitalisation des centres-villes et centres bourgs*. Les centres-villes sont en effet la porte d'entrée vers les services essentiels de la santé, de l'éducation, de l'accès au numérique ou de la culture, mais aussi les lieux de commerces et de la vie citoyenne.

Les territoires des petites villes des centres bourgs et des zones rurales assurent ainsi un maillage fin qui participent au développement équilibré des territoires et constituent des repères essentiels pour les habitants. Cette politique ambitieuse régionale, qui est menée en matière d'aménagement du territoire, vise à préserver et à renforcer une armature urbaine durable, dans un souci de cohésion territoriale, d'accompagner les sites et territoires représentant des signes de dévitalisation et développer, pour ces sites, une approche et des projets globaux et transversaux qui couvrent à la fois les enjeux de l'habitat, du commerce et de l'artisanat, des services essentiels, de la santé, de la transition écologique et énergétique, du tourisme, de l'accès au numérique ou encore de la mobilité.

Un certain nombre de territoires se sont engagés dans cette démarche de revitalisation de leur centre bourg. C'est aujourd'hui 36 villes et leurs intercommunalités qui sont actuellement accompagnées par la Région dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt de revitalisation.

L'apport de la Région, dans le cadre de ces conventions, permet aux collectivités de mobiliser les ressources en ingénierie pour conduire des projets de revitalisation globaux et des soutiens spécifiques pour des projets structurants, par exemple sur les mutations d'îlots dégradés stratégiques, sur le soutien à l'adaptation du commerce et de l'artisanat, au soutien de projets innovants favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités de commerce et de services de centralité, en complément, bien entendu, des politiques sectorielles régionales mobilisables. Cette politique déployée à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine se réalise bien entendu en complémentarité et en lien avec l'ensemble des partenaires locaux, collectivités, acteurs publics. Elle bénéficie d'ailleurs du soutien de la Caisse des Dépôts, banque des territoires, et une convention de coopération entre la Région et la Caisse a d'ailleurs été, en ce sens, adoptée en séance plénière en avril 2020.

Aujourd'hui, par cette délibération, nous vous proposons de retenir les projets de revitalisation de trois communes et de leur intercommunalité, à savoir Sarlat-la-Canéda, La Souterraine et Saint-Yrieix-la-Perche. Les conventions-cadres annexées à la présente délibération détaillent les problématiques de chaque territoire, leur projet de revitalisation ainsi que les axes de soutien régional pour la période 2021 - 2025.

Enfin, les dynamiques de ces communes et celles engagées dans les projets de revitalisation de leur centre bourg offrent des alternatives à l'étalement urbain et contribuent à la trajectoire de sobriété foncière fixée à la fois dans la stratégie foncière de notre Région et dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADET. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Non. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ?

M. PEYRAT - Je voulais simplement saluer, en tant qu'élu de la Communauté de communes de Sarlat-la-Canéda, combien c'est important pour nous. Malgré la très haute et très forte fréquentation touristique, nous souffrons néanmoins des prises foncières et commerciales du centre-ville. Les opérations de l'État et de la Région en complément sont très importantes pour nous. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci de cette intervention. Je reprends sur les votes.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 6

Vote sur «Revitalisation des Centres-Bourgs : Conventions-Cadres d'Accompagnement Pluriannuelles pour SARLAT-LA-CANEDA (24), LA SOUTERRAINE (23), SAINT-YVREIX-LA-PERCHE (87)»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* **Non-participation** : LE JEUNE Etienne concernant LA SOUTERRAINE (Maire)

7 - ACCOMPAGNEMENT DE L'OPAH-RU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération n° 7, accompagnement de l'OPAH-RU de la Communauté de communes Lacq-Orthez. La présentation est faite par Monsieur Florent LACARRERE.

M. LACARRERE. - Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Dans la continuité de la délibération présentée par Sandrine Hernandez, la Région accompagne également la revitalisation des centres bourgs par un volet logements. À ce titre, notre règlement d'intervention, en matière d'habitat, permet à la Région d'accompagner des intercommunalités et communes qui mettent en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain. Ce sont donc des programmes engagés sur cinq ans qui permettent de sélectionner un opérateur qui va accompagner notamment les ménages à revenus modestes dans le montage et le financement de leur projet de réhabilitation globale, que ce soit énergétique, adaptation au handicap, au vieillissement, habitat dégradé, logement éducatif privé à loyer modéré.

L'OPA est adossée à un projet urbain de centralité. La Région finance, en cette matière, uniquement l'ingénierie et non plus les travaux. C'est donc un complément de financement qui est apporté à une communauté de communes, à hauteur de 15 000 € par an sur cinq ans, soit 75 000 € au total. En l'occurrence, il s'agit de la ville d'Orthez. Ce projet est mené par la Communauté de communes de Lacq Orthez. Cette ville d'Orthez est une ville historique du Béarn de 10 000 habitants, en déprise notamment en raison d'un habitat dégradé. L'OPAH-RU s'est doté d'une mission de lutte contre la vacance, pour favoriser les réhabilitations de qualité, le développement d'une nouvelle offre locative à loyer modéré, la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration de la performance énergétique du parc ancien, le maintien à domicile des personnes âgées et l'accompagnement des propriétaires.

En vertu de notre règlement d'intervention, je vous propose d'accompagner la Communauté de Communes Lacq-Orthez sur cette opération sur cinq ans, 75 000 € au total, avec 15 000 € au maximum par an pour cette ingénierie. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie

N° 7

Vote sur «Accompagnement de l'OPAH-RU de la communauté de communes de
Lacq-Orthez»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI
et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National
et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 – MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ LOCALE

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération n° 8, mise à jour du cadre d'intervention régionale en faveur de la mobilité locale, avec Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Merci, Madame la Présidente.

La délibération n° 8 concerne une mise à jour du règlement que nous avons adopté le 17 décembre 2020. Pour ceux qui étaient là, vous vous rappelez que nous avons voté un règlement qui faisait suite à la Loi d'orientation sur les mobilités et qui prévoyait, à l'époque, la possibilité, pour les intercommunalités, qui ne sont pas autorité de transport, de pouvoir prendre ou non la compétence. Ces dernières ayant, jusqu'au 1^{er} juillet dernier, pour en décider, il en a ainsi été fait sur cette base-là.

Après des discussions depuis un peu plus d'un an avec ces intercommunalités et un certain nombre de réunions qui se sont tenues sur les territoires, en web-conférence, en concertation, il vous est proposé de modifier quelque peu ce règlement :

- Adopter une bonification du taux d'intervention de la Région sur les territoires vulnérables tels qu'ils ont été présentés par Laurence à l'instant,
- Tenir compte, évidemment, de la vulnérabilité des territoires, au lieu de 50, monter à 60 ou 70,
- Procéder à des ajustements sur le dispositif de transport à la demande ; il y a beaucoup de territoires pour lesquels il y avait du TAD. Beaucoup d'intercommunalités nous demandent d'ajuster la tarification pour les usagers, une capacité de modulation de cette tarification et une souplesse sur la gestion des réservations.

Pour ces modifications, il convenait de délibérer valablement aujourd'hui pour modifier ce règlement. À titre d'information, nous avons tenu une nouvelle réunion mardi dernier avec l'ensemble des intercommunalités concernées par ces contrats opérationnels de mobilité. Cinq territoires nous ont déjà manifesté leur volonté de travailler avec nous assez rapidement, ce que l'on va s'employer à faire dans les semaines et mois qui viennent. L'objectif - comme vous le savez - est d'aboutir à 53 contrats opérationnels de mobilité. On ne s'est pas donné de date limite pour pouvoir y travailler. Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci. Je cède la parole.

Mme BOULMIER. - Madame la Vice-Présidente.

Au regard de votre intervention, je voulais savoir où en était la configuration de la consultation que vous aviez lancée à propos des moyens de covoiturage. C'était à la précédente mandature. Je ne me souviens pas que l'on ait eu le résultat, mais peut-être ne l'ai-je pas vu. En tout cas, il est sûr que l'on est dans une actualité brûlante, même si je comprends bien que ce n'est pas du tout l'essentiel des transports. Néanmoins, comme le disait Laurence ROUËDE tout à l'heure, 51 % des néo-Aquitains sont des ruraux. Même sans aller jusque-là, on sait bien que le cadencement des transports en commun, etc. - tout le monde connaît cela - ne permet pas une mobilité domicile-travail, d'autant que si le logement manque - et Dieu sait qu'il manque - les habitants sont appelés à aller habiter encore plus loin de leur lieu de travail. Je pense vraiment, Monsieur le Vice-Président, que nous pourrions avoir une réflexion un peu plus aigüe sur ce sujet. En effet, je ne crois pas que le prix de l'énergie baisse tout de suite. J'ai vu qu'il baissait un peu, mais autant s'inscrire dans une période un peu plus longue. Merci.

Mme BROUILLE. - Monsieur DUPRAT fera peut-être une réponse collective.

M. DUPRAT. - Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues. Juste quelques mots, la délibération nous semble intéressante. On a bien remarqué que les communautés de communes qui n'ont pas choisi d'exercer la compétence mobilité l'ont fait pour deux raisons. Certaines l'ont fait parce qu'elles avaient les moyens de l'exercer. Pour les autres, de manière défensive, c'est pour que cela ne soit surtout pas quelqu'un qui s'en occupe, à part eux.

Deux démarches ont alors été mises en œuvre et l'on s'aperçoit, dans la liste annexée à cette délibération, que celles qui sont à la charge de la Région sont celles qui auront le plus de difficulté, soit parce qu'elles n'ont pas l'ingénierie pour mettre en œuvre un réseau de transport ou d'amélioration, soit parce qu'elles n'en auront pas les moyens de le faire.

Je ne sais pas si le terme de territoire défavorisé au sens où vous l'avez pris est le plus pertinent. Je m'explique. Un territoire est bien ou n'est pas bien desservi par les transports. Certains ont la chance d'avoir une ligne ferroviaire et d'autres n'ont pas cette chance. Dans ce cas-là, le revenu des habitants est, certes, peut-être pris en compte, mais ce n'est certainement pas le seul critère. Je me demande si l'on n'a pas fait une petite erreur dans ce domaine et de ne prendre les deux. Par exemple, un territoire comme les Deux-Sèvres ou autre, où les lignes ferroviaires ne sont pas très bonnes ou d'autres où elles sont meilleures, c'est plus facile de réhabiliter des lignes existantes que d'en créer là où il n'y en a pas.

Souvent, le bus et le car sont des palliatifs, avec du rabattement ou des moyens plus express. Que nous disent finalement les habitants ? Ils nous disent « faites-nous des lignes express ». C'est ce mot qu'ils emploient souvent. Aller d'un point A à un point B, être capable

de poser ma voiture à une aire de covoiturage ou une aire de transport en commun, mais je veux aller du point A au point B en termes d'express. Quand on regarde les sommes, prenons une communauté de communes - je n'en citerai aucune - de 15 000 habitants, quatre euros par habitant, cela fait 60 000 euros. Monsieur le Vice-Président, vous savez bien qu'avec 60 000 euros, sur un territoire qui fait de 20 à 35 communes sur une communauté de communes de 15 000 habitants, on ne va pas faire grand-chose.

L'idée est bonne, bien évidemment, parce que la loi le confère ainsi, mais je me demande si une analyse fine de la desserte déjà existante du territoire ne serait pas un moyen de modulation plus important, surtout pour les territoires très ruraux.

Mme BROUILLE. - Merci. Renaud, pour la réponse.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

M. LAGRAVE. - Sur la question du covoiturage, les études aboutissent, mais ne sont pas faites par la Région. Elles sont faites par Nouvelle-Aquitaine Mobilité avec l'ensemble des AOM qui sont membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilité. Cela peut paraître un peu compliqué, mais cela ne l'est pas finalement. C'est surtout la volonté de coordonner les offres entre la Région et les autres AOM. Il y a une foultitude d'offres de sites de covoiturage. La question est de savoir comment l'on met en place, sur le système d'information multimodal et sur le MAS, en l'occurrence régional - qui est modaliste et que vous connaissez- les offres de covoiturage. C'est aujourd'hui chose faite sur un certain nombre de territoires. Ce n'est pas généralisé, mais c'est aujourd'hui chose faite. En parallèle, nous sommes en train d'examiner, avec les entrées d'agglomération, des corridors spécifiques de covoiturage sur lesquels, notamment sur Poitiers et La Rochelle, où nous pourrions faire des lignes spécifiques de covoiturage avec des outils et un dispositif qui permet - c'est toujours un peu discutable, mais il semble que les expériences fonctionnent - une rétribution directe de la personne qui vient avec sa voiture et qui occasionne un certain nombre de frais. Des tentatives ont été menées à l'échelle du territoire national. Elles ont l'air de fonctionner et l'on s'en inspire pour les mettre en place. Cependant, le nerf de la guerre est de pouvoir entrer les offres de covoiturage sur notre système d'information multimodal, ce qui est fait sur une partie du territoire - pas encore partout - mais ce qui sera fait puisque l'on est en train de renouveler notre système d'information - MODALIS va être entièrement revisité cette année - dans lequel il y aura une offre de covoiturage en temps réel.

Mme BOULMIER. - Mérignac avait tenté de faire une voie d'entrée dédiée au covoiturage.

M. LAGRAVE. - C'est dans les discussions que nous avons avec l'État, Bordeaux-Métropole, mais plutôt sur la partie autoroutière.

Mme BOULMIER. - Je n'imagine pas, aujourd'hui, que l'on puisse aborder le covoiturage sans qu'il y ait une rémunération explicite.

M. LAGRAVE. - Cela fait partie des options sur les sites internet qui nous sont proposés.

Mme BOULMIER. - Covoitureurs et covoiturés.

M. LAGRAVE. - Tout à fait.

Quant à la position de Monsieur DUPRAT, comme je lui ai déjà répondu en Commission, il ne s'agit pas de réinventer la route pour les contrats opérationnels de mobilité. Il ne s'agit pas de créer de l'ingénierie là où il y en a déjà. Je l'ai mal expliqué en Commission certainement.

Dans les contrats opérationnels de mobilité, je rappelle les membres, la Région, les AOM existantes à proximité de ces contrats opérationnels et des communautés de communes, les Conseils départementaux, les transporteurs routiers ou ferroviaires, les gestionnaires de gare. Nous, Nouvelle-Aquitaine Mobilité, avons demandé à y être associés. Cela fait beaucoup d'ingénierie et cela fait beaucoup d'études menées sur le territoire par les uns et par les autres, y compris par des intercommunalités rurales qui, l'an dernier - par miracle - ont obtenu un certain nombre de fonds pour pouvoir faire des études sur la mobilité au moment de la prise de compétence. Je pense que l'on a de quoi caler une cinquantaine ou une centaine d'armoires normandes avec toutes les études qui ont été faites sur ces territoires. Maintenant, il faut passer aux actes.

Sur certains territoires intercommunaux, Monsieur DUPRAT, effectivement, il n'y a rien. Vous me dites que quatre euros ne sont pas assez. C'est toujours mieux que zéro. On commence donc, aujourd'hui, avec les moyens que l'on a. J'en veux pour preuve que, lorsque l'on discute aujourd'hui avec les territoires ruraux - ce que l'on a commencé à faire depuis un an et demi - ils nous disent « Si vous ouvrez les transports scolaires aux transports commerciaux, vous ferez déjà une belle avancée ». « Si, dans les arrêts des cars régionaux, on peut éventuellement discuter, ici ou là, d'évolution ou de renforts d'offres qui coûtent moins cher que la création, sur un certain nombre de territoires, ce serait déjà très bien ». Personne n'est très gourmand, car ils savent pertinemment de là où ils partent - c'est-à-dire de zéro.

On peut avoir des idées pour aller très loin, mais il n'y aura pas beaucoup de moyens parce que - comme cela ne vous a pas échappé - nous ne toucherons pas de versement mobilité et eux non plus. Cela veut dire que l'on va faire avec les moyens que nous avons. Cela n'empêche pas de travailler avec ces territoires, là où certains ont déjà des dispositifs en place, soit du TAD, soit du transport solidaire avec des associations, soit des dispositifs dans une, deux ou trois communes, que l'on va essayer d'accompagner et non pas de venir en

disant de faire comme ci et comme ça, c'est tout le contraire. C'est de travailler avec ces territoires.

Sur la question des critères, dans les critères de vulnérabilité établis par la DATAR, il y a effectivement le critère d'éloignement des gares. Il est déjà existant et l'on en tient compte dans quasiment tous nos choix. Vous avez raison de le dire, quand on est très éloigné, cela fait partie des critères d'éloignement. La question est que, sur certains territoires qui ne sont pas desservis par le train, aujourd'hui, on n'a pas réussi - je ne vous dis pas que l'on a tout bien fait - à le faire partout. Cependant, au moment où l'on renouvelle toutes nos DSP ou nos marchés publics dans le cadre des transports interurbains, on essaie justement d'aller là où il n'y a rien et où il n'y avait rien.

Depuis que l'on a repris cette compétence en 2017, je peux vous dire que l'on a créé de nouvelles lignes de cars dans beaucoup de territoires où il n'y en avait pas auparavant. Je ne vais pas vous dire que l'on a tout bien fait partout, il en manque encore. Cependant, ayez bien en tête que notre idée est d'aller dans une discussion avec les territoires ruraux pour voir si, sur ces lignes opérées par la Région, l'on peut faire quelques modifications. Est-ce qu'il y en a de nouvelles à créer ? En effet, on nous dit « Regardez sur ce territoire, la démographie pousse beaucoup, l'évolution, etc. ». On est à l'écoute et on sera à l'écoute comme le sont d'ailleurs toutes les équipes dans chaque département, avec les intercommunalités, sur les transports scolaires. Il y a une habitude de travail avec ces intercommunalités qu'il faut transformer dans ces contrats opérationnels. Sachez cependant que l'ingénierie est aussi sur les territoires grâce aux agents de la Région qui avaient été transférés par les Départements pour cinq ans et qui connaissent extrêmement bien les territoires ruraux et sur lesquels l'on va pouvoir s'appuyer dans le cadre de ces contrats opérationnels.

Mme BROUILLE. - Merci, Renaud.

Je vais passer aux votes.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 8

Vote sur « Modification du cadre d'Intervention Régionale en faveur de la Mobilité Locale »

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - FEUILLE DE ROUTE RÉVISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN - EXTENSION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération n° 9, feuille de route révisée pour le développement d'un RER métropolitain.

M. LAGRAVE. - Cette délibération n° 9 n'est ni plus ni moins qu'une modification importante de la feuille de route que nous avons adoptée avec Bordeaux-Métropole en 2018, en vue de la création d'un RER Métropolitain - un réseau express régional au niveau de la métropole - et comme l'a dit le Président tout à l'heure, nous avons le même type de feuille de route d'ores et déjà avec le Pays basque. Nous discutons avec l'agglomération de La Rochelle et l'agglomération de Poitiers. J'ai aussi rencontré dernièrement l'agglomération de Pau qui est très intéressée par ce dispositif.

Cette délibération vise à modifier cette feuille de route en intégrant - comme cela n'avait échappé à personne - l'entrée du Département de la Gironde dans une volonté de travailler et d'investir - pour être tout à fait précis - sur ce projet de RER, qui n'en est plus au stade de projet et qui avance relativement rapidement, pour faire en sorte que nous ayons une diamétralisation à l'horizon de 2028, à la demi-heure, sur Libourne-Arcachon, Saint-Mariens-Langon et Bordeaux-Pessac-Macau. Il est envisagé - c'était une demande du Département de la Gironde - de pouvoir intégrer l'ensemble de la ligne du Médoc jusqu'au Verdon. Cela a été validé par Bordeaux-Métropole et par la Région et cela occasionne cette délibération.

La délibération, finalement, tient compte de la participation du Département à cette feuille de route, le plan de financement prévisionnel et les clés de répartition entre les trois partenaires, pour faire en sorte d'inclure non seulement le nouveau périmètre, mais aussi le financement du Département de la Gironde. Vous avez ensuite un peu plus de détails sur l'aménagement des infrastructures ferroviaires, le matériel roulant nécessaire et le coût net d'exploitation des TER à l'échelle du territoire métropolitain.

Mme BROUILLE. - Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues. L'élu métropolitain que je suis ne peut pas ne pas voter cette délibération qui est un vrai plus. Il conviendrait peut-être, sur la forme, de se pencher sur un nouveau nom. En effet, « RER Métropolitain », les terminus de ces lignes sont tous hors métropole. Cela va déjà bien au-delà. Je sais que le Conseil départemental de la Gironde a émis le nom de RER Girondin - chacun y met ce qu'il veut - on ne va pas décider ici du nom, mais il serait intéressant, d'un point de vue marketing, de lui trouver un nouveau nom.

Bonne nouvelle - vous savez qu'une bonne nouvelle cache souvent une mauvaise nouvelle - parce que le Département nous donne 170 millions pour ces lignes, mais ces 170 millions ne seront pas sur GPSO. C'est une bonne nouvelle d'un côté et une mauvaise nouvelle d'un autre. Une nouvelle collectivité vient nous aider sur ce dossier et l'on ne va pas s'en priver.

Vous dire aussi, Monsieur le Président, puisque c'est la feuille de route et que l'on peut se permettre de regarder, dans ce document, on y voit deux régénérations de caténaires - entre Saint-André-de-Cubzac et Saint-Mariens et sur la ligne du Médoc dont on sait que la ligne est en très mauvais état. Quand cette délibération avait été votée - de mémoire, en décembre 2018 - les technologies du matériel roulant n'étaient pas celles d'aujourd'hui. On sait que la régénération de ligne coûte à peu près un million du kilomètre. Puisque l'on parle de cette feuille de route - on en a parlé au dernier Conseil régional - les rames des TER, qui vont être renouvelées, vont l'être sur batterie. La distance entre Saint-André-de-Cubzac et Saint-Mariens n'est pas énorme et celle entre - non plus l'électrification qui se termine à Blanquefort - et qui va jusqu'à Macau ne l'est pas non plus de manière énorme. Cela nous permettrait peut-être, dans un premier temps, d'alléger un peu la facture qui est élevée. En effet, on pourrait faire appel à du matériel bimode - électrique et batterie - qui permettrait, peut-être, de décaler dans le temps - je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire - ces renouvellements qui vont peser lourd dans les investissements que l'on a à apporter.

Pourquoi peser lourd ? Et que faire de cet argent que l'on ne dépenserait pas ici ? Tout simplement - mon collègue Pascal COSTES l'a longuement évoqué ce matin - une candidate à la présidence de la République, Valérie PECRESSE, dit un euro dépensé en zone urbaine, un euro dépensé en zone rurale. Tout ce que nous pourrions faire en matière d'économies pourrait être réinjecté à d'autres endroits. Je l'ai dit tout à l'heure, mais je le répète, depuis plusieurs semaines, je rencontre des habitants de cette région qui me disent « On a envie de lignes express ». J'ai peut-être l'impression d'insister un peu, mais c'est cela. Limoges-Bordeaux, c'est vraiment très bien, mais ne nous arrêtons pas toutes les cinq minutes parce que l'on ne gagne pas de temps. En revanche, aux heures de pointe - je ne dis pas qu'il faut le faire toute la journée - on a besoin d'avoir des lignes qui s'arrêtent peu et qui foncent. Ces sources d'économies pourraient être réinjectées. En tout cas, ce dossier est un bon dossier. Je pense qu'il arrivera. Il faut être patient avec la SNCF - 2030, nous sommes en 2022 - il roulera un peu avant GPSO, deux ans avant, mais cela veut dire qu'il faut être persévérant. En tout cas, nous voterons cette délibération. Je vous demande de réfléchir aux quelques propositions que je vous ai faites.

Mme COUSIN. - Madame la Présidente, chers collègues. Nous soutenons, bien évidemment, dans les grandes lignes, le projet de RER Métropolitain. Cependant, je tiens à vous faire une remarque. En ma qualité de nouvelle élue de cette assemblée, je suis un peu surprise de voir la tournure girondino-girondine de nos sessions. Nous sommes une très grande région, avec 12 départements. J'ai, comme beaucoup sur ces bancs, l'impression que nos débats - et donc vos projets les plus importants - se concentrent énormément sur la Gironde, ne laissant que de maigres restes aux 11 autres départements de la Région. C'est pour le moins frustrant de voir qu'ici il y a des territoires dont on ne parle quasiment jamais, avec ces problématiques fortes liées au désenclavement. J'ose espérer que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ne va pas se transformer en Conseil régional de la Gironde et que l'on veillera à un rééquilibrage régional des projets au profit des départements dont on parle, finalement, bien peu. Fin de la parenthèse.

Pour revenir à ce dossier, ce RER répond à un véritable besoin de désengorgement de la métropole bordelaise. Je tiens cependant à rappeler une chose évidente, le ferroviaire n'est pas la seule réponse à l'amélioration de la liaison entre Bordeaux et le reste du département. Des dessertes ferroviaires renforcées n'agiront que de manière marginale sur le flux de véhicules qui entrent et qui sortent de la ville.

Il faut bien sûr intégrer un volet routier indispensable à travers des rénovations d'infrastructures, mais aussi la réouverture du dossier du grand contournement. Nous l'avons cependant bien compris, ce n'est pas avec vous et votre idéologie anti-route que nous aurons des avancées en la matière.

Sur le point majeur de ce dossier qu'est l'allongement du RER jusqu'à la Pointe de Grave, on ne peut évidemment qu'approuver. Je pense que cela va entraîner un certain soulagement chez beaucoup de nos amis Médocains et, pour cause, malgré sa proximité avec la Métropole et ses atouts indéniables, le Médoc est, de très loin, le territoire le plus mal desservi de Gironde, tant au niveau routier que ferroviaire. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de prendre cette ligne, mais les quelques rares voyageurs réguliers sont particulièrement courageux, car elle est un véritable parcours du combattant entre les trains rares - souvent annulés- les pannes multiples et les longs arrêts en gare à cause de croisements de trains. Je suis presque tentée de dire que ce projet est un minimum que nous devons à ce territoire et à ses habitants, au regard de l'abandon qu'ils connaissent depuis des années.

Nous serons, à ce titre, particulièrement vigilants sur sa réalisation et sur ses délais. Comme les Médocains, nous avons une bonne mémoire et nous nous souvenons que beaucoup de promesses n'ont pas été tenues.

Enfin, je profite de ce rapport pour réaborder la ligne Blaye-Saint-Mariens. Sa réouverture est essentielle pour renforcer la mobilité dans le nord-Gironde. Cela fait près de six ans que nous vous demandons d'agir sur le sujet. Vous en avez beaucoup parlé pendant les Régionales. Vous avez voté une motion, il y a peu, qui était un grossier copier-coller de notre motion déposée en 2016, mais nous attendons maintenant des engagements fermes et pas seulement des déclarations d'intention promettant une éventuelle réouverture dans de nombreuses années et si nous en avons les moyens. Je vous remercie.

Mme SEGUINAU. - Madame la Présidente, chers collègues. Notre assemblée est amenée aujourd'hui à se prononcer sur une feuille de route révisée du réseau express régional métropolitain, avec son extension à l'échelle du département de la Gironde. La feuille de route initiale, signée entre Bordeaux-Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine, a été adoptée en décembre 2018. Notre groupe avait voté favorablement la délibération et ce d'autant plus que ce RER métropolitain était, à l'époque, un projet bien différencié de celui de GPSO. Ce dernier ayant été mis en pause d'ailleurs par le Gouvernement qui avait décidé d'une priorité donnée aux transports du quotidien, au détriment, entre autres, de la construction de la nouvelle LGV, c'est la raison pour laquelle l'État a souhaité, en 2020, se joindre à cette feuille de route au travers du CPER et du Plan de Relance.

Tout cela s'annonçait de bon augure jusqu'à ce que le Premier ministre, pour des raisons électoralistes, veuille soudain aller à rebours de la politique menée précédemment remettant les LGV et en particulier le GPSO sur les rails et en engageant l'État à participer au financement à hauteur de 4,1 milliards d'euros, à charge pour les collectivités de trouver le complément nécessaire du même montant.

C'est alors, Madame la Présidente, que vous avez décidé d'être la locomotive du financement du GPSO en raccrochant les wagons des départements et des intercommunalités traversées en Nouvelle-Aquitaine. C'est ainsi que vous avez récolté la quote-part de la Nouvelle-Aquitaine qui se monte à 1 milliard et 643 millions d'euros par les contributions cumulées de la Région elle-même et de ses collectivités. Il se trouve cependant, en Gironde, qu'il y avait un wagon isolé qui n'avait pas prévu de se consacrer un financement au projet de RER.

En matière de fret ferroviaire, nous connaissons la problématique du transport des wagons isolés en qui la SNCF avait cessé de croire depuis une vingtaine d'années, mais vous, Madame la Présidente, vous avez réussi à raccrocher, en novembre 2021, ce wagon du Département de la Gironde à votre locomotive. Ce rapprochement est une manœuvre au sens propre et figuré qu'il s'agit de dénoncer. En effet, le Département de la Gironde a voté, en novembre 2021, non pas pour entrer dans le financement de la GPSO, mais pour participer

au financement du RER Girondin avec un fonds de concours de 170 millions d'euros dont 120 millions fléchés vers les lignes Saint-Mariens Langon, Libourne-Arcachon, les études de Blaye-Bordeaux et 50 millions pour la ligne vers le Médoc. Par quel miracle ces 170 millions se retrouvent-ils donc dans le plan de financement du GPSO. C'est là qu'un tour de passe-passe a voulu duper tout le monde. Les 170 millions du Département de la Gironde vont, en réalité, venir se substituer au financement de la Région prévu initialement dans la feuille de route RER initiale de 2018. Cela permet à la Région de consacrer 170 millions supplémentaires au GPSO et c'est bien le sens de la libération sur la sécurisation du plan de financement GPSO que nous avons votée le 7 février dernier et dont la formulation est sans ambiguïté, car ces 170 millions d'euros constitueront la contrepartie et la garantie de l'engagement supplémentaire de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur même du montant sur le GPSO.

C'est donc une manœuvre soustractive de financement du RER et non additive comme vous tentez de nous faire croire. Ce tour de passe-passe vide complètement la feuille de route RER tripartite Région, Bordeaux-Métropole, Département de la Gironde que vous nous proposez aujourd'hui.

Nos craintes sur la priorité donnée aux futures LGV dans les budgets de la Région au détriment des TER sont donc une réalité. Les transports du quotidien ne sont pas une priorité. On voit bien que les objectifs de la feuille de route votée en 2018 prennent deux ans de retard, par exemple la halte Sainte Germaine, la gare de la Médoquine, etc. On aurait pu, à l'occasion de cette révision, proposer une gouvernance et plus de crédit pour améliorer considérablement les délais de réalisation, car l'urgence est là. Cependant, c'est tout le contraire.

Cette ligne du Médoc rénovée, ce n'est pas du luxe. Il faut actuellement presque deux heures pour aller de Bordeaux à la Pointe de Grave, quasiment autant que pour faire un Bordeaux Paris. Pourtant, l'ouverture de cette ligne n'est prévue qu'à l'horizon de 2030. Pour le Blayais, on se focalise sur une solution de cars express alors que les négociations avec Vinci et l'État...

Mme BROUILLE. - Merci d'arriver à votre conclusion, s'il vous plaît.

Mme SEGUINAU. - ...sur l'utilisation et les travaux nécessaires pour utiliser la bande d'arrêt d'urgence sont toujours au point mort et ne résoudront en rien les gains de temps pour les usagers. Atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre à 2030 c'est avoir des réseaux du quotidien modernisés pour avoir des temps de parcours attractifs et notre responsabilité est immense face à la crise sociale qui s'annonce. Les néo-Aquitains doivent

avoir la possibilité de prendre les trains régionaux pour aller travailler. Il faut leur donner la possibilité de laisser leur voiture qui leur coûte et leur coûtera de plus en plus cher.

Pour conclure, Madame la Présidente, nous avons réclamé, avant cette plénière, l'étude sur le schéma directeur du nœud ferroviaire de Bordeaux. Cette étude, qui était en cours d'élaboration il y a quatre ans, a été terminée depuis, mais, comme d'habitude, nous n'avons pas eu cette étude. Il y a vraiment un problème de démocratie, de transfert d'informations aux élus de cette assemblée. D'ailleurs, à ce propos, lors de la dernière séance, vous êtes engagée - c'est Monsieur le Président - à nous communiquer des études sur le GPSO au que nous avons demandées préalablement aux séances de décembre 2021 et de février 2022. Ces études sont absolument nécessaires pour nous éclairer...

Mme BROUILLE. - Je trouve que votre conclusion est un peu longue.

Mme SEGUINAU. - ...Je m'excuse. Or, vous refusez toujours cette communication. Nous voterons contre cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci. Frédéric MELLIER.

M. MELLIER. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Notre groupe va bien évidemment voter ce rapport en se félicitant des avancées sur le RER Métropolitain bordelais. Je voudrais, pour l'occasion, rendre hommage aux élus et militants communistes, mais aussi associatifs et syndicalistes qui, pendant 30 ans, se sont battus avec pugnacité pour la réouverture de la ligne de ceinture.

Récemment, la pose de la première pierre de la halte du Bouscat, mais aussi la perspective de la réouverture de la gare de la Médoquine en sont de beaux symboles. L'arrivée du Département dans ce tour de table ouvre donc des perspectives pour ce RER, avec une extension jusqu'au Verdon. Chacun sait, surtout les usagers, combien cette ligne est en souffrance. Sa rénovation et sa remise à niveau doivent permettre un service performant, facilitant ainsi le report modal dans cette zone du département qui est en pleine expansion démographique.

Plus globalement, le RER doit permettre, en lien avec notre réseau de cars, d'offrir un service de qualité aux Girondins, répondant ainsi aux besoins de déplacement et aux enjeux environnementaux, car, plus que jamais, la question qui nous est posée est d'offrir des réponses concrètes au défi climatique qui ne pourra, en aucun cas, se traduire par une décroissance des mobilités.

Ce rapport montre combien ce dossier peut continuer à évoluer au fil du temps et surtout au gré des besoins qui s'expriment des usagers et des habitants. À ce sujet, nous voulons ici

de nouveau rappeler les besoins exprimés en Haute-Gironde, avec notamment la question de la réouverture de la ligne Blaye-Saint-Mariens. À l'image du Médoc, la Haute-Gironde fait face à une très forte augmentation démographique qui justifie de prendre des dispositions. Le car est une réponse immédiate, mais, indéniablement, la décision de la réouverture de la ligne ferroviaire se justifie, et ce, pour un coût, après de multiples vérifications, autour de 60 millions d'euros.

Le fonds de concours du Département montre que nous pouvons organiser un tour de table permettant de minimiser les coûts pour les finances de la Région. Ce beau dossier du RER Métropolitain montre que, lorsqu'une volonté politique s'exprime, elle peut trouver des traductions concrètes et pertinentes. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Il n'en demeure pas moins que si nous voulons faire face aux besoins qui se manifestent sur le territoire, l'État doit nous donner des moyens supplémentaires, et ce, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement, faute de quoi nous risquons rapidement de contraindre nos ambitions et donc de ne pas considérer ces besoins territoriaux pourtant incontournables. Ces remarques faites, notre groupe votera ce rapport.

M. ROBERT. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Notre groupe va évidemment voter aussi ce rapport.

J'entendais - en tout cas l'on m'a rapporté - que, pour certains, c'était beaucoup pour la Métropole bordelaise. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, nous avons une congestion que nous subissons tous aujourd'hui. Quand je dis tous, je ne parle pas uniquement des métropolitains, ce sont aussi ceux qui viennent dans la capitale métropolitaine, la capitale régionale de toute la région. Cette situation n'est pas nouvelle, bien évidemment. Malgré les centaines de millions d'euros investis collectivement - je parle au sens politique du terme - cette dernière décennie, la congestion est là et je ne pense pas que l'on va faire le débat sur les raisons.

Je constate également que les mesures prises actuellement, à l'intérieur de Bordeaux, aggravent cette situation, avec des mesures parfois extrêmement idéologiques, des plans de circulation kafkaïens et, à l'arrivée, des personnes qui - pardon, on n'utilise pas la voiture toujours par plaisir, voire rarement, car quand on voit ce que coûte aujourd'hui le fait d'avoir une voiture, en achat, en essence, en assurance, c'est plutôt par obligation - accentuent la situation. Les plans d'avenir qui sont dressés nous inquiètent. En effet, beaucoup de mesures ne nous paraissent pas être à la hauteur, tant d'un point de vue temporel que d'un point de vue d'échelle.

Il y a, néanmoins, dans ce plan, le RER Métropolitain que nous soutenons, que nous avons initié et qui va dans le bon sens. Sur ce RER, je crois qu'il ne faut pas mentir ou faire croire ce que n'est pas le RER. Premier élément, cela prend du temps, comme toute action publique, vous me direz, mais je crois qu'il y a une attente très forte de nos concitoyens. Je crois aussi qu'il faut dire, collectivement, que certains projets, déjà sortis, fonctionnent, que d'autres prendront du temps et que la solution est une solution de moyen et long terme.

Deuxièmement, on pense RER, mais pour ceux qui connaissent le RER parisien, on ne va pas tout à fait vers la même chose non plus. Il faut aussi le dire. C'est du TER++, tant mieux, mais là encore, ne faisons pas croire que c'est une baguette magique, même si c'est un projet éminemment nécessaire. Deuxième élément - évidemment, je crois que cela a été dit, mais je le répète - on maquille la participation du Département à GPSO. Vous savez que l'on est pour GPSO, tant mieux, mais l'on ne peut pas s'empêcher de redire que le Département n'a pas choisi, tout d'un coup, de financer le RER Métropolitain comme par magie. En réalité, pour ne pas financer le GPSO, en vertu d'accords qui les regardent - personne n'est dupe - on finance le RER Métropolitain. Merci, le Département de la Gironde, mais personne n'est dupe.

Enfin, dernier élément, c'est une proposition. Il y a, à l'intérieur de ce schéma, de notre point de vue, une faiblesse sur le Médoc Sud. C'est un projet qui a déjà été porté, expliqué au travers de la liaison qui permettrait de relier Lacanau à la Métropole, avec un projet de tram-train - ou de tram. Je ne veux pas ici rajouter des millions aux millions. Je voudrais cependant constater que sur l'étude d'impact qui a été menée - en tout cas, les premiers éléments font état, potentiellement, d'un million de passagers par an ; le Président ROUSSET n'est pas là, je vais donc en profiter - je crois que les chiffres de voyageurs pour une ligne entre Bedos et Canfranc sont infiniment plus bas et le coût infiniment plus important. Je pense que nous aurions peut-être dû réfléchir à cette liaison avec un peu plus de force. De notre point de vue, cette zone de la carte mériterait d'être mieux desservie.

Ces remarques faites, nous voterons évidemment ce projet dès demain. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci. Renaud, des réponses à apporter ?

M. LAGRAVE. - Au sujet de l'intervention de Monsieur DUPRAT, je suis entièrement d'accord avec vous pour trouver un nom. Cela fait deux ou trois ans que j'essaie - je n'ai pas réussi - mais j'espère que, grâce à votre intervention, cela fera bouger les lignes. On est déjà deux.

M. DUPRAT. - Je le dirai ailleurs.

M. LAGRAVE. - Oui, on va tous les dire un peu partout où l'on peut. Il est vrai qu'il faut trouver un nom, non seulement pour celui-là, mais pour tous les autres aussi. En fait, comme vient de le dire Monsieur ROBERT, on voit très bien de quoi l'on parle en région parisienne en matière de RER - encore que l'on attend un quart d'heure pour les lignes suivantes, notamment sur la C quand c'est un peu bouché - tout cela pour dire qu'il faut trouver un nom, il faut stabiliser un nom, ce d'autant plus que l'on ne met pas que du TER. Il y a aussi des cars express - cela a été évoqué - et d'autres projets inclus. On va faire travailler les communicants.

Au sujet de la question de l'électrification sur Saint-Mariens et sur le Médoc, il est clair que ce ne sont pas deux possibilités similaires. Pourquoi ? Sur Saint-Mariens, du point de vue des études portées à notre connaissance, il est préférable d'électrifier pour une raison extrêmement simple : avoir exactement le même matériel sur les deux lignes, entre Libourne et Arcachon, Saint-Mariens et Langon. En clair, des Regio2N capacitaires qui peuvent embarquer beaucoup de monde. À partir du moment où l'on rajoute de l'offre, cela veut dire qu'il faut les capacités. Si l'on commence à mettre des modèles différents sur une ligne ou sur une autre, on complique la maintenance, on complique les sorties en gare de Bordeaux, on complique les quais - je vous passe les détails.

L'idée de l'électrification sur Saint-Mariens est donc un sujet prioritaire pour nous, de façon à pouvoir faire non seulement la diamétralisation, mais aussi avec le même matériel qui soit visuellement connu en plus des utilisateurs, c'est-à-dire des rames clairement affichées sur ces TER. Pour le Médoc, ce n'est pas la même chose. La caténaire existante n'est pas en grande forme - c'est le moins que l'on puisse dire, vous avez cité les chiffres ; je pense que l'on va pouvoir ajouter quelques centaines. Ici, c'est du matériel BGC qui pourrait être du matériel - que l'on a voté avec les OPMEVI avec des trains à batterie sur lesquels il nous faut travailler par rapport aux recharges, notamment en gare, quand on va être sur la ligne du Médoc. C'est un travail que l'on a commencé et qui nous va bien, mais la distinction est extrêmement claire : d'un côté on va mettre du tout électrique, de l'autre on peut mettre des trains à batterie sur la partie du Médoc.

Pour répondre à Madame COUSIN sur tout ce qui se passe en Gironde, c'est parce que l'on a cette délibération aujourd'hui. Le Président l'a évoqué tout à l'heure puisqu'il n'y a pas de volet mobilité, je vous rappelle que l'on a voté, sur un protocole, 1,6 milliard d'euros. Dans ces 1,6 milliard, ce ne sont que les petites lignes de desserte fine du territoire, en l'occurrence, ce n'est pas ces lignes-là. 910 millions de la Région et j'en veux pour preuve que dans le budget que l'on a voté, vous avez une somme relativement importante, notamment sur les travaux d'urgence sur la partie Saint-Yrieix, les travaux sur la partie Poitiers-Limoges - excusez du peu, 40 millions d'euros - et tous les travaux sur l'étoile de Saintes qui continuent. Je

pourrais vous en citer 14 000 ainsi parce qu'il y a de nombreux travaux en région Nouvelle-Aquitaine financés par la Région.

Je pense qu'il y a certainement, de notre part, un défaut de communication. On va donc vous faire passer une jolie carte, avec tous les travaux en cours qui sont cofinancés par la Région. De cette façon, vous vous rendrez compte que tout ne se passe pas à Bordeaux, tant s'en faut. En ce moment, à Bordeaux, il y a les travaux sur l'accessibilité de la gare de Bordeaux sur les quais - cela n'a échappé à personne puisque les trains sortent en retard et que l'on n'a pas assez de place pour passer les trains. En dehors de cela, le reste se passe ailleurs. Il y en a beaucoup avec soit un financement de la Région, soit ce que nous payons directement dans les péages à SNCF Réseaux, 60 millions d'euros par an. Que chacun ait bien cela en tête quand on vote une convention avec la SNCF. Une fois que l'on s'est dit cela, je suis obligé de m'inscrire en faux pour vous dire que non, cela ne se passe pas uniquement sur ce territoire.

Il faut avoir cela en tête lorsque nous votons des conventions avec la SNCF. Une fois que nous nous sommes dit ça, je suis obligé de m'inscrire en faux, pour vous dire que cela ne se passe pas uniquement sur ce territoire.

L'objectif que chacun doit avoir en tête aujourd'hui, et qui est inscrit sur la feuille de route, c'est le TER à la demi-heure. Personne, aujourd'hui, autour de la table du RER, mais comme du RER au Pays basque, et pour le futur « RER ailleurs », n'imaginait que nous allions au quart d'heure. Certes, ce n'est pas encore la région parisienne. Chacun aura bien compris qu'à partir du moment où une personne rate son train, elle ne va pas reprendre la voiture pour un quart d'heure d'attente, elle attendra le suivant. Une demi-heure, c'est déjà pas mal, à l'heure la personne reprend la voiture, et à deux heures, il n'y a pas de débat, la personne prend sa voiture. Nous devons avoir des objectifs ambitieux, partout, y compris sur des territoires plus ruraux qui vont dans des entrées d'agglomération, avec des objectifs de ligne au quart d'heure. Et c'est comme cela que vous vous retrouvez dans une situation où il faut refaire des lignes, il faut du nouveau matériel... Bref, il faut pas mal de choses.

Sur la question de Blaye-Saint-Marien, cette ligne appartient à SNCF Réseau. Lorsque nous avons signé, le protocole, *10 petites lignes du territoire*, la SNCF ne nous a absolument pas parlé de cette ligne ni l'État d'ailleurs. Nous connaissons la situation de cette ligne, nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet, vous l'avez dit vous-même : « ... *arrêter de dire que vous le ferez, lorsque vous aurez les moyens...* » Désolé, cela a été dit, j'ai entendu 80 millions d'euros, j'ai cité 910 millions d'euros sur le protocole Petites lignes. À partir du moment où nous aurons contractualisé, lancé les travaux, et atteint les 910 millions... Vous avez raison

de le dire, il n'y a pas que Blaye-Saint-Marien, je peux vous citer d'autres cas. Il y a même un courrier du Premier ministre qui se promène en ce moment nous disant qu'il faut rouvrir aux commerciaux, aux voyageurs, la ligne Agen-Hoche que nous allons rouvrir pour le fret ferroviaire. L'État verse 5 millions d'euros, à condition que nous ouvrons la ligne pour les voyageurs. Pardon de le dire, mais c'est un coût de 90 à 100 millions d'euros, et l'État nous dit de tout faire avec 5 millions. Vous serez, comme moi, un peu étonné de la méthode qui consisterait à dire : « *Vous n'avez qu'à ouvrir les lignes avec votre argent.* » Comme disait Coluche : « *À partir de maintenant, vous jouez avec votre argent...* » ; mais nous n'en avons pas.

Donc, si demain, à l'issue de ce protocole, nous contractualisons à nouveau avec des financements, qui je l'espère arriveront, et bien nous pourrions rouvrir la liste très, très longue de lignes qui sont aujourd'hui fermées aux voyageurs. Je le regrette, et je suis le premier à me battre pour la réouverture.

Pour répondre à Mme SEGUINAU, à partir du moment où nous votons des crédits, et nous en avons voté, je ne suis pas sûr que cela soit vraiment le problème, maintenant. Je pense que nous avons un problème d'autorisation d'engagement de l'État qui arrive irrégulièrement, et que nous avons un sérieux problème aujourd'hui d'ingénierie du côté de SNCF Réseau. Et cela ne va pas s'arranger, si vous jetez un coup d'œil sur le contrat de performance qui est en cours de discussion, ce que je vous invite à faire. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont Bernard ROMAN, un rapport parlementaire rendu public il y a deux jours, un certain nombre d'observateurs et de connaisseurs du monde ferroviaire. Aujourd'hui, ils s'accordent tous à dire que ce contrat de performance prévoit d'abord :

- Des augmentations des péages pour les régions, de manière totalement inconsiderée.
- Des investissements qui sont largement 1 milliard de moins que prévu dans la loi sur la mobilité.
- 30 % de suppressions de postes à SNCF Réseau, à l'échéance de 2024.

Comment voulez-vous faire pour qu'il y ait plus d'études, plus de travaux, si derrière nous n'avons ni objectifs ni financements ? Nous sommes, comme l'a qualifié Bernard ROMAN, dans un contrat de dupes. Nous ne sommes pas dans un contrat de performance, nous sommes dans un contrat de dupes.

Nous votons systématiquement les crédits, nous engageons tout ce que nous pouvons engager, mais nous constatons qu'au bout d'un moment il n'y a plus d'études possibles. Nous avons un problème, comme cela a été souligné, de « retard à l'allumage » par rapport à des

travaux qui auraient pu être faits, si les études avaient été réalisées, au bon moment. La négociation avec l'État et Vinci continue, il ne faut jamais désespérer sur des discussions que nous pouvons avoir pour cette réouverture de la voie d'urgence. Je ne sais pas si nous y arriverons, ce n'est pas renvoyé aux « calendes grecques », nous sommes en cours de discussion, et nous continuons la « bagarre. »

Sur l'étude du schéma que vous nous avez demandé, je vous précise que cette étude n'appartient pas à la Région, elle appartient à SNCF Réseau. Nous concernant, nous avons eu une consultation, mais nous n'avons pas cette étude. Je vous invite à la demander directement à SNCF Réseau, qui est propriétaire de cette étude, et non pas la Région.

Ensuite, indiquez à M. ROBERT et à tous ceux qui ont dit que le département était un jeu de dupes, de remercier le département de la Gironde. Je me permets de remercier le département de la Gironde, car aujourd'hui quand nous regardons ce dispositif de RER, je dis : tant mieux s'il y a cet investissement. J'espère que cela donnera des idées à d'autres départements sur notre territoire. Cela peut susciter des vocations dans les Pyrénées-Atlantiques, en Charente-Maritime et ailleurs, y compris dans la Douze, en incitant à ce que tout le monde vienne sur des RER métropolitains. Tant mieux ! Je suis persuadé, aujourd'hui, que la congestion sur la métropole dont vous parliez est une congestion que vivent aussi les agglomérations sur notre territoire. Ce n'est pas une spécificité, c'est partout. Plus il y aura d'offres de TER sur ces territoires, y compris en périphérie, mieux les gens utiliseront le transport public. Tout le monde va y gagner, y compris les départements, parce que cela évitera que les camions, les voitures, tous les transports utilisent leurs routes, leur évitant ainsi de les refaire beaucoup plus souvent. Cet aspect n'est pas vraiment pris en compte dans des calculs d'investissements sur le long terme. Cela avantage aussi cet aspect. Donc, merci au département !

Sur la question du tram-train, nous en entendons parler depuis quelques années. La question sous-jacente n'a pas forcément trait à l'étude dont vous avez parlé et qui est soumise à discussion. D'autres études ont été publiées par d'autres opérateurs, par d'autres associations et qui ne donnaient pas les mêmes résultats, mais peu importe. Le sujet doit être regardé à l'aune des déplacements et à l'aune des financements possibles. Nous sommes ouverts à toutes les possibilités, et aujourd'hui nous avons répondu par des cars régionaux qui font beaucoup d'aller-retour sur cette ligne qui fonctionne très bien.

Est-ce que nous devons nous lancer dans d'autres opérations, demain ? Les territoires doivent aussi venir nous saisir. En l'état actuel des choses, nous avons été saisis par des associations, et pas forcément par les intercommunalités qui sont sur ces territoires.

M. LE PRÉSIDENT. - Le débat est en complétude.

Qui approuve ce dossier ?

Qui est contre ?

N° 9

Vote sur «Feuille de route révisée pour le développement d'un réseau express régional métropolitain - extension à l'échelle départementale»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

10 - RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT

M. LAGRAVE. - Cher Président, la délibération n° 10 concerne l'actualisation du règlement des transports scolaires que nous avons approuvé le 4 mars 2019, et qui avait suscité beaucoup de débats, si mes souvenirs sont bons ; l'ensemble a fait couler beaucoup d'encre. Depuis les choses se sont à peu près stabilisées, un certain nombre de discussions ont lieu depuis plusieurs années sur toutes ces questions de transports scolaires. Je voudrais vraiment remercier les équipes des 12 départements qui sont présentes au jour le jour pour ajuster les demandes, les offres, pour travailler avec les élus locaux. Elles font vraiment un travail important... Je me suis rendu compte, il y a un à deux mois, que nous faisons partie des seules régions qui avaient harmonisé le règlement, ainsi que les tarifs. Nous l'avons fait, c'est donc derrière nous, nous faisons partie des premiers. Ce n'est pas pour nous vanter, car cela a été une période suffisamment compliquée pour que nous restions humbles en la matière. Nous vous proposons dans cette délibération de :

- Modifier la règle de prise en charge des enfants sur la distance.
- Le financement des services des AO2.
- L'accompagnement à bord des véhicules des enfants scolarisés en maternelle, en nous laissant un peu plus de temps de discussion avec les intercommunalités.
- L'ajustement des cartes scolaires pour les établissements privés par rapport à ce que nous avons voté en 2019.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des observations sur ce texte ?

Mme LAPOUGE. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues. Nous examinons l'actualisation du règlement des transports. Mais comme vous l'avez dit, les conditions actuelles de mise en œuvre sont pour la plupart pérennisées, et nous n'avons pas de raison de nous y opposer. En revanche, j'aimerais m'arrêter quelques instants sur un enjeu dont il est fait état dans la délibération : sur la pénurie de conducteurs d'autocars qui tend à menacer la bonne réalisation du service. D'ailleurs, de nombreux élus locaux, et ici même, connaissent cette réalité. Pour tenter d'y remédier, vous esquissez un certain nombre de mesures, dont le palier essentiel semble être la formation. Effectivement, mais pour former de nouveaux conducteurs, encore faut-il qu'il y ait une demande. Or, le principal écueil de ce

métier est son manque d'attractivité, essentiellement pour deux raisons que vous ne traitez pas, ou peu dans cette délibération.

La première raison est l'organisation hachée des journées de travail. Vous connaissez cette difficulté puisque vous évoquez dans le rapport la possibilité de proposer des temps de travail accrus aux conducteurs, en privilégiant des logiques d'enchaînement de circuits de transports. Cette proposition serait une très bonne chose, mais nous nous rendons vite compte que c'est difficile à mettre en place, lorsque vous écrivez ensuite que cela implique de travailler avec les services de l'Éducation nationale sur les horaires des établissements. Je crains malheureusement que les logiques de transport ne dictent pas les horaires et ne les dicteront pas plus demain, qu'aujourd'hui.

Une piste qui n'est pas abordée non plus dans ce projet tient à la possibilité de grouper des marchés, ce qui permettrait aux conducteurs d'enchaîner le ramassage scolaire avec par exemple des sorties scolaires ou des activités scolaires. Est-ce un usage qui est déjà pratiqué ou pouvons-nous l'envisager ?

La deuxième difficulté, et pas des moindres, dont je regrette qu'il n'en soit pas fait mention sur cette délibération est le niveau de rémunération. Sauf à rester sourd aux revendications des conducteurs, il est un peu décevant d'évoquer la difficulté à recruter sans mentionner ce point. Le montant du salaire minimum brut dans notre pays s'élève à 10,57 € par heure. Pour les conducteurs, le salaire minimum conventionnel est à peine plus élevé ; il est de 10,82 euros de l'heure. Ajoutez à cette problématique, le temps partiel subi, et l'interruption de l'activité pendant les vacances scolaires. Le tout mis bout à bout fait une rémunération finale très faible, pour un métier qui pourtant comporte son lot de responsabilités, puisqu'il s'agit de transporter nos enfants. Disons le même plus concrètement, il est difficile pour nos conducteurs de vivre décemment s'ils n'ont pas un complément de revenu par ailleurs, et ce malgré une amplitude horaire très contraignante. Or, si les hausses de salaire ne sont pas du ressort direct des collectivités, la frilosité des transporteurs à engager ces hausses tient aussi à la difficulté à les répercuter. Effectivement, il est très difficile de les répercuter au moment de la négociation du contrat, car bien sûr les collectivités vont avoir tendance à rechercher les coûts les plus faibles, et nous pouvons le comprendre. Il est également difficile de les répercuter au cours de l'exécution du contrat, car les clauses de révision ne prennent pas en compte ces indicateurs de la filière.

Alors, que faisons-nous ? D'après cette délibération, en tout cas pas assez, d'autant que vous n'associez pas d'indicateurs de performances aux mesures proposées. J'espère avoir démontré que ces mesures sont insuffisantes pour pallier aux difficultés de recrutement. Je

comprends bien les contraintes budgétaires qui sont les vôtres, mais tout est une affaire de priorité. Le fait est que nous avançons à grands pas vers une crise structurelle du secteur, et nous ne pouvons pas nous, élus régionaux, nous contenter d'attendre que nos enfants en pâtissent, comment en ont pâti, par exemple, plusieurs centaines d'élèves de la région Grand Est à la rentrée dernière.

Cela étant dit, Monsieur le Président, je vous confirme que nous voterons cette délibération, mais que nous souhaitons que la Région se penche prioritairement sur cette problématique dans les semaines à venir. Je vous remercie.

M. DAMESTOY. - Monsieur le Président, chers collègues. L'harmonisation des règlements départementaux des transports scolaires mise en œuvre depuis la rentrée 2019 est une bonne chose à nos yeux, car elle répond à une logique d'équité que nous approuvons, notamment en termes de tarification et de qualité de service. Toutefois, concernant la tarification, bien que les taux de recouvrement des participations familiales aient été significativement améliorés, et que les recouvrements contentieux soient désormais marginaux, nous regrettons qu'une gratuité de service ne soit pas proposée en faveur des familles aux revenus les plus modestes. En cette période difficile pour les finances de nos concitoyens, cette mesure aurait été appréciable. Pour illustrer notre propos, nous vous rappelons Monsieur le Président, le courrier qui vous a été transmis en date du 17 mars 2022 par le centre intercommunal d'action sociale du Midi Corrèzien. Celui-ci évoque les difficultés de paiement de nombreuses familles corréziennes, et en particulier celles rencontrées par un couple, parents de trois enfants, qui n'a pu régler la somme de 90 € de frais demandés. Sans le paiement de cette somme, le chauffeur qui assure leur transport quotidien leur a indiqué qu'il ne pourrait pas faire monter leurs enfants dans le bus, à l'avenir. Cette situation est tout simplement inadmissible. Face à de telles difficultés, les travailleurs sociaux du CIAS se sentent désemparés, et c'est pourquoi ils espèrent une solution rapide et pragmatique de votre part.

Je fais une petite parenthèse, Monsieur le Président, pour vous informer qu'au cours de la dernière Commission infrastructures et transport, notre collègue Christine SEGUINAU a demandé un bilan précis indiquant le nombre de familles concernées pour chaque tarif. Or, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu ces documents, ce que nous regrettons également.

Nous ne l'avons pas vu, désolé. Bon, OK... Il n'y a pas « mort d'homme », ce n'est pas grave. C'est une petite parenthèse, ce n'est pas très grave, nous le reconnaissons.

En ce qui concerne la qualité de service, nous approuvons les mesures visant à favoriser le recrutement des conducteurs d'autocars, à savoir le développement et le financement des formations, les nouvelles procédures de délivrance de permis, l'allongement de la durée des contrats de quatre à six ans, ainsi que l'accroissement du temps de travail par l'enchaînement de circuits de transport. Cependant, il nous semble que les deux points fondamentaux à améliorer auraient été avant toute chose la réduction de l'amplitude horaire des journées de travail des conducteurs, et leur revalorisation salariale. Ainsi, nous pensons que la piste de la polyvalence des salariés aurait pu être explorée, comme la polyvalence des salariés avec les collectivités locales ou les établissements scolaires en zone rurale, notamment. Malheureusement, aucune proposition en ce sens n'a été faite, c'est dommage. Aussi, pour les quatre raisons évoquées ici, Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe Écologiste, Solidaire et Citoyen a décidé de s'abstenir lors du vote de cette délibération. Nous vous remercions pour votre écoute.

Mme COSTES. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette actualisation du règlement de transports scolaires apporte très peu de modifications à celui adopté en 2019. Vous proposez de prolonger le délai de mise en place des accompagnateurs, et cela va dans le bon sens. Néanmoins, ce règlement ne revoit pas la règle des trois kilomètres appliqués pour justifier du statut d'ayants droit, et qui avait pourtant provoqué à ce moment-là un vote contre, de notre groupe. Il ne conserve que des dérogations déjà existantes, et qui sont adaptées aux spécificités de ces territoires. Aussi je souhaite, à nouveau, vous demander que des modifications soient apportées à cette règle qui n'est pas adaptée aux territoires ruraux, et dans lesquelles cette règle a pénalisé de nombreuses familles, bien souvent très défavorisées. Pour ce faire, et comme je l'ai aussi demandé, une évaluation pourrait être effectuée afin d'en définir les contours.

Enfin, et avant de laisser la parole à mon collègue Marc OXIBAR pour compléter mon propos, en particulier sur la formation, et donner notre position de vote, je voudrais évoquer une proposition que j'avais faite à cette époque, celle de doter d'un gilet jaune l'ensemble des jeunes transportés lors de leurs premières inscriptions, au lycée par exemple, pour assurer leur sécurité et leur visibilité. C'était le cas dans le département du 47. J'aimerais savoir si cela pourrait être prévu.

M. OXIBAR. - À la suite de l'intervention de Mme LAPOUGE, je voudrais poursuivre sur les difficultés de recrutement de chauffeurs dans les entreprises de transport de voyageurs.

Aujourd'hui, ce sont plusieurs centaines d'emplois qui font défaut dans notre région. Dans la délibération, vous fléchez 3,4 millions d'euros de crédit de formation pour aider à la

formation. Certes, c'est une somme considérable, mais le problème est que nous aurons beau flécher 3,4 millions d'euros de crédits de formation, si nous n'avons personne en face à qui proposer cette formation, malheureusement cela restera un vœu pieux ou un affichage. La situation des entreprises de transport de voyageurs est aujourd'hui grave. Aujourd'hui, les dirigeants de ces entreprises se posent la question tous les soirs, tous les matins, de savoir s'ils vont pouvoir assurer le service. Il s'agit d'un service public régional que nous avons à mettre en place.

Sur les formations dont vous parlez dans la délibération, vous évoquez les formations de type permis sec ou titre professionnel, sans que les candidats aient à aller en entreprise, en disant qu'ils auront leurs autorisations plus rapidement. Mais le fait de ne pas suivre cette formation en entreprise conduit les chauffeurs à avoir le minimum de contrat horaire hebdomadaire, c'est-à-dire 24 heures hebdomadaires, renforçant alors la précarité de ces emplois. Des solutions existent qui permettraient aux entreprises de proposer des évolutions horaires de contrat. L'initiative dont je vous parle est une initiative que nous essayons de mettre en place sur le Haut-Béarn avec le Président de la Communauté de communes, Bernard UTHURRY, présent ici avec moi. Les entreprises de transport en Nouvelle-Aquitaine ont créé un GEIQ Mobilité (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification). Le GEIQ Mobilité utilise un modèle prouvé depuis maintenant plus de 15 ans dans les Hauts de France, et qui s'appelle *Les compagnons de la route*. Il s'agit de l'adaptation de la formation, et une adaptation du sourcing, c'est-à-dire aller au plus près des territoires pour trouver des chauffeurs. Tout ceci se fait bien évidemment en lien avec le Pôle emploi, sous la forme d'un contrat d'apprentissage. L'expérimentation a déjà eu lieu dans les Pyrénées-Atlantiques, depuis trois ans, et a permis de créer environ une centaine d'emplois, et ce malgré la crise du COVID. Comme je vous le disais, nous essayons de mettre en place cette action sur le Haut-Béarn, au plus près des territoires. Par exemple, l'entreprise de transport du Piémont Oloronais qui compte aujourd'hui plus de 60 collaborateurs est à la recherche de 15 emplois supplémentaires. Ces 15 emplois supplémentaires sont à chercher sur cinq ou six villages, et nous essayons au plus près, en lien avec les maires et avec les collectivités locales, d'aller chercher le profil idéal que nous pourrions intégrer dans un processus de formation.

M. LAGRAVE, je pense qu'il serait intéressant, si vous êtes d'accord, de rencontrer les représentants de ce GEIQ Mobilité Nouvelle-Aquitaine. Ce sont les entreprises du transport qui ont des propositions à faire, et qui à mon avis peuvent être en lien avec tous les programmes de formation que vous voulez mettre en place.

Excusez-moi, je vais déborder un petit peu, mais je voudrais parler des contrats de délégation. Vous avez fait le choix de passer les contrats de délégation de quatre ans à six ans. Nous pourrions dire merci, nous pourrions dire bravo, très bien, sauf que les précédents contrats, si je ne dis pas de bêtises, étaient de huit ans. La difficulté pour les entreprises aujourd'hui, et également pour les finances de la Région, est que les marchés répondaient à des marchés sur quatre ans, avec une difficulté d'amortissement, avec des contraintes supplémentaires, mais qui sont nécessaires. Il est difficile de répondre sur un contrat court. Le fait de passer la délégation de contrat à six ans va dans le bon sens, mais il serait peut-être intéressant de réfléchir à un allongement de ces contrats, comme en Occitanie où je crois que la durée est de huit ans. Cet allongement permettrait, si possible, de pérenniser et de donner une vision plus longue aux entreprises, et donc de travailler dans le bon sens sur ces formations. Et je pense, et je l'espère, de travailler sur un meilleur prix pour les entreprises, par rapport à cette notion d'amortissement dont je parlais.

Je ne serai pas plus long, et je terminerai en vous disant que nous voterons favorablement cette délibération, malgré toutes les remarques que nous venons de faire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci M. OXIBAR. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, je passe la parole à M. LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Comme la première et la dernière intervention concernent la pénurie de conducteurs, je vais commencer par là. Nous avons effectivement intégré cette pénurie dans cette délibération, dans laquelle nous n'avons pas détaillé tout ce que nous avons réalisé. Je précise que la pénurie de conducteurs n'est pas une « spéciale Nouvelle-Aquitaine ». Nous avons intégré cette problématique au niveau des régions de France avec les grands groupes nationaux et la FNTV, les représentants des transporteurs, depuis maintenant plusieurs mois. Aujourd'hui, nous avons pris en compte une alerte pour la Nouvelle-Aquitaine qu'un certain nombre de groupes, et non des moindres, étaient plus qu'inquiets sur la rentrée scolaire de septembre 2022. Nous espérons, si le COVID « nous fiche un peu la paix », que cette problématique, qui était un vrai sujet pour beaucoup d'entreprises, occasionne le fait d'une mise en place d'un dispositif au niveau national, que nous accompagnons au niveau régional par les mesures qui ont été évoquées ; ce que vous disiez par rapport au GEIQ fait partie des sujets. Nous l'avons peut-être mal rédigé, mais nous fonctionnons aussi beaucoup par le biais de l'apprentissage. J'étais dans un centre de formation à Mont-de-Marsan il y a 15 jours, j'ai rencontré une trentaine de personnes qui sont en apprentissage dans des entreprises de transport de la région. Cela se fait en Charente-Maritime, en Charente, et nous avons aidé, à notre niveau, à ce que des formations se tiennent quasiment partout. Quant aux territoires où

il n'y en a pas, nous allons essayer de les accompagner dans cette démarche. Cela ne suffira peut-être pas, mais le problème est que la revalorisation implique que nous puissions faire un travail, nous, côté Région. La question de l'allongement à six ans n'était pas une évidence ; nous en avons déjà débattu, ici. Nous l'avons fait. Cela donne de la visibilité pour les entreprises par rapport au contrat de travail, ce qui est extrêmement important, y compris par rapport à la visibilité pour les salariés.

Le deuxième point concerne l'enchaînement des circuits. Vous dites : « *ah, mais ils ne se mettront pas d'accord avec les établissements...* » C'est déjà le cas. Dans notre territoire, il y a beaucoup d'enchaînements entre le collège et le lycée, et les chauffeurs font ensuite le SIVU scolaire, le RPI ou l'école dans le territoire. Cela existe déjà dans beaucoup d'endroits dans la région, mais pas partout. C'est pour cette raison que nous voulons, dans les endroits où cela n'existe pas, travailler dans la proximité pour qu'il y ait ces enchaînements.

Vous avez ensuite parlé de rémunération, c'est la convention collective transports... Je ne suis pas dans ces négociations. Est-ce qu'il y a aujourd'hui un effort à faire ? Oui, d'autant plus que si nous revenons dix ans en arrière, ces emplois étaient occupés par des personnes qui avaient déjà une activité, et qui prenaient cette activité en plus (matin et soir). Cela n'existe quasiment plus. Aujourd'hui, nous réfléchissons, cela ne se fera pas pour la rentrée 2022, à d'autres solutions. Dans certains territoires, nous sommes déjà allés voir l'armée, nous sommes allés voir les collectivités locales... Ce n'est pas inscrit dans la délibération, mais nous sommes sur ce sujet, et nous essayons de faire ce que nous pouvons. La vérité, c'est qu'à un moment donné cela dépendra aussi des discussions qui auront lieu au niveau national par rapport à la fois la revalorisation du métier, c'est une certitude. Conduire un car aujourd'hui, et conduire un car il y a 30 ans, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y a évidemment un sujet qui fait partie des discussions que nous avons autour de la revalorisation du métier.

Sur les révisions de prix, nous avons été « un peu obligés de nous y coller ». Il ne vous a pas échappé que nous avons subi le COVID, la hausse des carburants ne vous a pas échappé non plus. Effectivement, il y a des taux, mais nous avons aussi eu des discussions en 2019, comme en 2020, avec les transporteurs, car nous avons vécu une situation complètement inédite. Il y aura des évolutions, des discussions et nous sommes complètement prêts ; pour preuve, nous avons travaillé avec tous les représentants.

Sur la question de la gratuité évoquée par M. DAMESTOY, nous avons voté ces tarifs pour les familles, il y a quelques années. L'entrée pour une famille est de 30 €, sur un coût de 1000 € par élève transporté, par an. Nous avons voté un premier tarif à 30 €, puis 50 €, 90 €, 110 € et 150 €, pour les familles ayant un peu plus de moyens. Vous avez cité un cas dont je

n'étais pas informé, mais je rappelle qu'aujourd'hui dans les départements de la Région, il est évidemment possible pour les familles d'aller voir nos agents pour voir comment travailler sur ces questions, et comment aider ces familles. Ce n'est pas rare, et vous avez un référent transport dans votre département à qui vous pouvez donner le courrier, ou donner le nom de la famille, et il s'occupera de ce dossier. Aujourd'hui, il est évident, et vous l'avez dit, que ces questions soient traitées au niveau local avec les familles, en direct, au moment des inscriptions. Et la campagne d'inscription commençant au mois de mai, il faudra nécessairement, nous le savons, avoir des discussions avec les familles qui sont aujourd'hui dans la difficulté. Vous avez cité un cas, nous en connaissons d'autres sur lesquels nous pourrions évidemment répondre, y compris dans le cadre des fonds sociaux, notamment pour les lycées. Mais je sais que beaucoup de départements travaillent sur ce sujet, ainsi que des collectivités territoriales.

Pour répondre à Mme COSTES, oui les gilets sont distribués aux élèves de sixième qui suivent tous une formation de sécurité. Ce dispositif est aujourd'hui mis en place chez tous les sixièmes. En discussion avec l'ADATEEP et la Prévention routière, nous avons décidé de remettre les gilets jaunes à tous les élèves qui ont suivi la formation de sécurité, pour laquelle d'ailleurs nous renouvelons le film.

Sur le règlement des trois kilomètres, je ne reviens pas sur la discussion que nous avons eue puisque c'est dans la délibération. Et j'ai déjà répondu à ce que demandait M. OXIBAR. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Reconnaissons que la plupart des entreprises, fussent-elles de transport ou autres, rencontrent des difficultés de recrutement. Le nombre d'emplois non pourvus est considérable. Je reconnais ce qui a été dit par M. OXIBAR que ce métier est pénible, les horaires sont décalés, la rémunération mensuelle n'est pas extraordinaire... Je prends l'idée, avec les services et M. LAGRAVE, de ce qui se passe dans le Haut-Béarn avec le GEIQ. Il faut explorer dans le détail toutes les possibilités de recrutement. La polyvalence existe déjà, M. OXIBAR, certaines personnes sont soit chauffeurs en début de retraite, soit ils font d'autres métiers comme chauffeur de taxi, ambulancier. Nous essayons de trouver la quadrature du cercle, la pierre philosophale, mais ce n'est pas simple.

M. LAGRAVE vient d'expliquer le tarif extrêmement bas sur les ménages les plus modestes, de 30 € par an. Je ne pense pas que ce soit une somme excessive. Si nous créons la gratuité, cela ferait disparaître la possibilité pour la Région de remboursement de la TVA. Nous serions dans un phénomène où nous perdriions entre 15 à 20 millions d'euros par an.

Si nous perdons, et à la fois un minimum de cotisations à ce service, plus le prix de ce service, plus 17 millions d'euros, je ne sais pas où nous prendrons cela. Est-ce que nous allons diminuer les fréquences du TER ? Est-ce que nous allons ne pas régler le problème de la hausse des fluides dans les lycées ? Est-ce que nous allons toucher à la formation des demandeurs d'emploi ? Nous voyons bien qu'il y a un équilibre minimum à maintenir, nous avons fait un effort, M. LAGRAVE l'a précisé, nous sommes à 30 € versus 1000 € de coût réel. J'avoue qu'à titre personnel je ne crois pas à la gratuité dans ces domaines. Tout ce qui est gratuit ne vaut rien, y compris par rapport à la sécurité dans les bus, y compris par rapport à une régulation...

M. DAMESTOY. - Vous me permettez « 20 secondes » d'interruption, Monsieur le Président. Je suis le benjamin d'une famille de sept enfants, et je sais que parfois 30 € pour une famille, lorsque c'est multiplié par 2, 3, 4,5, c'est énorme. J'ai entendu ce qu'a dit M. LAGRAVE...

M. LAGRAVE. - Il y a des tarifs dégressifs pour les familles. Encore une fois, vous avez des équipes de la Région sur votre territoire qui sont à votre disposition. Elles connaissent ces situations, elles sont prêtes à vous éclairer. Allez les voir directement à la Maison de la région de votre territoire.

M. DAMESTOY. - Je vous remercie pour vos éclaircissements, mais apparemment il y a encore des centres d'action sociale qui sont en manque d'informations. Il y a peut-être une meilleure communication à établir avec les services sociaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vérifiais auprès de M. NEMBRINI, mais nous dotons les lycées de telle sorte que l'action sociale puisse intervenir et analyser au cas par cas. Vous pensez bien que nous n'avons pas oublié cela. Je mets aux voix ce règlement des transports scolaires.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 10

Vote sur «Règlement des transports scolaires : Actualisation du règlement»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

11 - ÉQUIPEMENT MOBILIER URBAIN DES POINTS DESSERVIS PAR LES TRANSPORTS RÉGIONAUX SCOLAIRES ET INTERURBAINS

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'équipement au mobilier urbain des points d'arrêt, il n'y a pas de souci particulier Renaud.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que nous allons équiper 50 000 points d'arrêt avec « *La région vous transporte.* » Enfin, ça, c'est extraordinaire !

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, *La région vous transporte.*

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 11

Vote sur «Équipement mobilier urbain des points desservis par les transports régionaux scolaires et interurbains»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - ENTRÉE DE MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION AU CAPITAL SPL TRANS- LANDES

M. LE PRÉSIDENT. - Avez-vous quelque chose de particulier à dire ?

M. LAGRAVE - Si ce n'est que l'agglomération rentre à la SPL pour les transports scolaires sur son territoire. Monsieur le Président, vous noterez que c'est à ce moment-là que je sors de la salle étant président de la SPL.

M. LE PRÉSIDENT. -. Je vérifie. Y a-t-il des oppositions ? Mme COSTES.

Mme COSTES. - Une opposition *in fine*, mais avec une explication.

Monsieur le Président, mes chers collègues. Au travers de cette délibération, je souhaite dénoncer et mettre en lumière les activités des deux structures, la SPL Trans-Landes et la Régie régionale de transport des Landes, dont vous êtes l'autorité de tutelle, et pour lesquelles je vous demande aujourd'hui de rendre des comptes.

Ces deux structures ont chacune l'objet d'un rapport de la Chambre régionale des comptes en 2020, et ils sont accablants. Tout particulièrement celui de la régie à laquelle vous avez confié en novembre dernier l'exploitation de la ligne Agen-Périgueux. J'attends toujours la réponse à mon courrier, d'ailleurs.

Parmi les nombreuses remarques et irrégularités relevées par la CRC, j'en retiendrai une qui dit la chose suivante :

« Le chiffre d'affaires généré par les activités de service public de la régie représentait moins de 50 % du chiffre d'affaires total. Et en application de la réglementation en vigueur, Code des transports de la commande publique, la région Nouvelle-Aquitaine en qualité d'autorité organisatrice de transport n'est plus fondée à lui confier ses marchés, sans mise en concurrence. »

Or, je vous avais interpellé par courrier lors de la Commission permanente de novembre dernier sur cette ligne Agen-Périgueux. Je vais faire un peu d'histoire, puisque cette ligne a été soumise en Commission permanente, et tout le monde n'était pas au courant. Cette ligne était exploitée par les autocars PASCAL dans une procédure de délégation de service public jusqu'au 31 août 2022. C'était un des six lots qui ont fait l'objet d'une première procédure, revenue partiellement infructueuse, procédure qui a été relancée pour cinq lots, mais pas celui de la ligne Agen-Périgueux. La Région a en effet décidé, unilatéralement, d'intégrer

l'exploitation de ce lot à la Régie, sans mise en concurrence. Sur la forme, comme sur le fond, cette décision est lourde de conséquences, c'est plus d'un million d'euros, aussi bien pour l'entreprise PASCAL que pour la Région, et la Régie qui, aujourd'hui, rencontre des difficultés pour la mise en œuvre de cette exploitation, selon mes informations. Elle aurait même proposé aux transporteurs qu'elle avait déboutés de répondre au prochain marché de sous-traitance qu'elle va lancer.

Alors pourquoi ce choix qui pourrait faire en plus l'objet d'un recours de la part du transporteur, mais surtout qui coûtera finalement plus cher à chaque Néo Aquitain ? Et pourquoi ne pas reconnaître cette erreur, et relancer la procédure initiale ? Quant à la structure de la régie elle-même, la CRC met en doute son existence même. Aujourd'hui, nous attendons de vous que vous teniez compte de l'ensemble de ces recommandations, que vous répondiez aux problèmes d'interdépendance entre les deux structures, et aux irrégularités soulevées. Pour tout cela, nous voterons contre cette délibération dans l'attente de plus de clarté et de transparence.

M. LE PRÉSIDENT. - L'on me confirme que vous avez bien eu une réponse.

Mme COSTES. - Je n'ai pas eu de courrier, je n'ai rien. Honnêtement, j'ai demandé.

M. LE PRÉSIDENT. - Ils ont répondu, à vous-même et à Jean DIONIS. Je vais vérifier, l'on va me ressortir la lettre, mais cela vient de m'être confirmé. Ensuite, une régie peut intervenir, elle intervient sans mise en concurrence. Après, il y a un recours gracieux de l'entreprise, je rappelle qu'il n'y avait qu'une seule réponse. Je vais revérifier tout cela, et la question sera répondue à la prochaine Commission permanente.

Qui est d'avis d'adopter cette délibération, qui n'avait rien à voir avec l'intervention de Mme COSTES ?

Qui est contre ?

Mme COSTES.

Qui s'abstient ?

Que fait le groupe du centre ?

Mme DARRIEUSSECQ - Le groupe du Centre vote pour, mais je pense que... Je suis élue à Mont-de-Marsan Agglo donc, je ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Le groupe du Centre vote pour.

M. NEMBRINI, nous avons le bilan et les perspectives du label régional. Enfin un bilan !
Merci, Jean-Louis, car depuis ce matin l'on me demande d'arrêter de travailler sur les politiques, pour faire des bilans.

N° 12

Vote sur «Entrée de Mont-De-Marsan agglomération au capital SPL TRANS LANDES»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : Les Républicains (1)**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Pour information : Contre signalé au Président de Mme COSTES - Les Républicains (1)

*** Non-participation :**

LAGRAVE RENAUD concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire)

BACHE Alain concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire) et Commune de MONT DE MARSAN (Conseiller Municipal)

DUFAY Michel concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire)

LAFARGUE Marie-Laure concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire)

LAUSSU Guillaume concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire)

MOTOMAN Laurence concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire)

SORE Serge concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire)

TAUZIN Arnaud concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire)

WEBER Sophie concernant la SPL TRANS-LANDES (Titulaire)

CHARPENEL Frédérique

DARRIEUSSECQ Geneviève concernant la SPL TRANS-LANDES (Conseillère Municipale)

13 - BILAN ET PERSPECTIVES DU LABEL RÉGIONAL « CAMPUS TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE »

M. NEMBRINI. - L'essentiel de cette délibération est passé en Commission puisque nous avons souhaité que ce label soit présenté dans quatre Commissions. Il ne s'agit pas simplement d'une question d'éducation. S'il s'était agi simplement une question d'éducation, nous nous serions contentés du label CMQ, qui est celui de l'Éducation nationale. Or dans cette région, nous avons, cher Président, inventé la notion de CMQ (Campus des métiers et des qualifications) à travers l'AEROCAMPUS qui a été bâti sur une logique industrielle. Je le dis d'autant plus aisément, qu'à l'époque j'étais recteur, et que j'avais été saisi par cette logique qui consistait à organiser les instruments de notre formation, en fonction des besoins d'une industrie, en l'occurrence de la rénovation de la maintenance aéronautique. Et puis, les campus se sont développés, et nous nous trouvons dans la logique suivante : l'Éducation nationale organisait des campus, des métiers, des qualifications, et s'adressait à la Région pour que nous suivions en matière d'investissements, en fonction des besoins établis par d'autres. C'est la raison pour laquelle, dans certains cas, des pans entiers de la formation n'étaient pas pris en compte, comme la question des métiers en environnement sensible, dans le Blaye. Dans d'autres cas, nous avons un CMQ, par exemple à Felletin qui laissait dépérir tranquillement une formation. Alors nous sommes saisis de l'outil qui consistait à créer un label, et je me souviens de Lionel FREL, ici, qui nous disait : « ... *mais enfin, c'est un label dans le label, c'est une usine à gaz...* » Et cette question m'est restée... D'ailleurs, je crois que quelqu'un du Rassemblement national, au cours d'une de nos Commissions, nous a posé la question : « *À quoi cela sert-il ?* »

Cela sert aujourd'hui à mettre en place un accord avec l'Éducation nationale, dans certains CMQ, une organisation qui place l'outil de formation sous l'autorité d'une association. Donc, une gouvernance mise en place qui met en collaboration, non seulement, l'Éducation nationale, la Région, mais surtout les entreprises intéressées par l'outil. Ce qui change absolument tout ! Par exemple, le campus Métiers environnement sensible est piloté aujourd'hui par un président de l'association qui est l'ancien directeur adjoint de la centrale du Blaye. Le campus des Métiers en environnement sensible est composé du grand carénage, derrière, sans parler du futur de l'industrie nucléaire, et de la sûreté. À Felletin, demain, la présidente ou le président de l'association qui présidera l'École Régionale du Patrimoine sera une personne de la profession.

Quel est l'objectif ? Aujourd'hui, nous avons 7 CMQ labellisés TTNA. Nous les financerons sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens pendant une durée de trois ans, et nous verrons bien si les objectifs poursuivis par la structure correspondent aux objectifs de développement économique, ma chère Andréa, notamment sur le territoire ou les objectifs de la formation ma chère Karine, que vous aurez développée de votre côté. Voilà en quoi consiste notre label TTNA. Nous avons évidemment cette gouvernance qui est extrêmement importante, et nous allons vous présenter dans quelque temps de nouveaux projets, de nouveaux labels en fonction des objectifs que je viens de définir.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, M. NEMBRINI. Ici se joue l'anticipation des formations par rapport aux métiers, et par rapport à l'employabilité des jeunes.

M. DIALLO. - Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de délibération qui nous est soumis est important, dans la mesure des compétences que nous avons sur l'orientation et l'accompagnement à l'insertion des jeunes de notre région. La promotion des métiers et des formations passe effectivement par la valorisation de tous les dispositifs inventifs qui permettent de répondre à cet enjeu. Si le label Talents et Territoires Nouvelle-Aquitaine qui a été attribué à nos sept campus, a scrupuleusement respecté le cahier des charges, il reste néanmoins et encore des préoccupations et des critères que je me suis permis de rappeler à Monsieur le Vice-Président NEMBRINI, et qui en a convenu lors de notre réunion de Commission.

En effet, dans ce cahier des charges, la valorisation de la promotion sociale, la réponse aux besoins de compétences et de qualifications de nos territoires, la transition énergétique et écologique, la coopération entre les acteurs économiques, la lutte contre les discriminations, le développement économique et le renforcement des établissements de formation situés dans les territoires fragiles, vous l'avez rappelé à l'instant, M. NEMBRINI, ne peuvent que satisfaire les objectifs communs que nous partageons. Certains diront que c'est de l'affichage, que ce n'est pas très concret, mais nous savons en tant qu'élus l'importance des symboles, et surtout la nécessité de nous fixer des objectifs dans le développement, le progrès social et économique, notamment pour la jeunesse. Ce n'est donc pas, Monsieur le Président, sur les objectifs que porte cette brève intervention, mais plutôt sur les outils d'accompagnement qui ont été prévus, et sur l'omission de l'acteur majeur de notre système éducatif dans ces outils d'accompagnement.

En effet, pour atteindre ces vertueux objectifs, des leviers importants permettent de piloter ces instances de gouvernance, et le vice-président NEMBRINI l'a rappelé, en associant les élus et les acteurs techniques pour définir un plan d'action de trois ans. Dans toutes les

instances prévues dans ce dispositif, l'absence de la catégorie de population au profit de laquelle ce label est prévu ne peut que nous étonner. Nulle part en effet ne figurent les jeunes élèves, les étudiants, dont les libertés fondamentales d'avoir accès à une information complète, objective, compréhensible et fiable sur toutes leurs questions et besoins ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte. En effet, l'appropriation de l'information et la qualité fixées par ce label par les jeunes peut lui donner un surcroît de sens et de finalité.

Pour finir, Monsieur le Président, nous voterons cependant cette délibération, en espérant comme a semblé en convenir le vice-président NEMBRINI, une évolution de la gouvernance de ce label en faveur de l'inclusion des jeunes, véritables acteurs des outils qui ont vocation à répondre à leurs besoins. Je vous remercie.

Mme HAMMERER. - Promotion sociale, développement économique, favoriser la transition écologique et énergétique, chercher des compétences et des qualifications dans les territoires fragiles, innovations, tels sont les objectifs de ce label Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine. Nous ne pouvons bien sûr qu'approuver. Plus précisément, je salue le fait que sur les sept campus retenus, celui du Blaye est soutenu. À défaut de ne pas avoir de train, nous avons un campus !

Labellisé en 2017, lauréat du PIA 3 et donc un dispositif d'abord gouvernemental porté par le lycée professionnel RUDEL, le Campus des métiers et des qualifications intervient donc sur trois secteurs, comme vous l'avez précisé : le nucléaire, l'industrie pharmaceutique, et la chimie. La maintenance en environnement sensible, dont particulièrement celui du nucléaire, est plus que jamais, bien sûr, d'actualité. Faire du territoire de l'estuaire et du Blaye qui sont des territoires situés ruraux en Nouvelle-Aquitaine, un enjeu de la formation qualifiante et spécialisée est crucial. Néanmoins, il est impératif d'incarner ce campus, donc de le construire. Il faut que ce lieu puisse être clairement identifié comme apportant des formations adéquates et utiles. La Région et l'État ont permis de donner une âme à ce campus, il ne manque plus qu'à bâtir les murs. Je regrette que cela prenne autant de temps, et je vous demande, Monsieur le Président, que nous proposez-vous pour le futur de ce campus et de son territoire. La présence de la formation universitaire dans la ruralité est d'une importance capitale. Je salue le travail effectué notamment auprès de cette association, travail de co-construction entre la Région et l'Éducation nationale, et sur ce sujet nous devons bien entendu unir nos moyens et unir nos forces, parce que la ruralité est conquérante, et elle en a bien besoin. Merci de répondre à ma question.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAGNIAT - Monsieur le Président, chers collègues. En préambule, je tenais à rappeler que le dispositif Campus, creuset d'entreprises et de formations où prennent vie de futurs emplois adaptés à nos filières d'excellence doit être encouragé, et à ce titre il a notre soutien.

Bien sûr, comme tout dispositif il doit être évalué avec tout le recul nécessaire afin d'en apprécier l'efficacité. C'est donc l'objet de ce label que vous lui avez accordé, mais sur lequel par contre nous avons émis par le passé quelques réserves. Or, la présente délibération entend nous proposer de dresser un premier bilan et des perspectives qui ne font que renforcer nos interrogations, et par la même ces réserves.

En effet, sur le bilan tout d'abord, au niveau de sa pertinence, j'ai bien entendu les explications qui nous ont été données en Commission, et celles données par Monsieur le Vice-président NEMBRINI. Toutefois, faute d'éléments précis, nous n'arrivons toujours pas à voir clairement sa valeur ajoutée, et en quoi il se différencie du label créé en 2014 par l'État, *Le Campus des métiers et qualifications*, et notamment en son option *Excellence*. Nous avons eu quelques explications : nous finançons, ce sont des territoires fragiles, bref, cela reste assez flou. À notre avis, et en l'état, nous pourrions vous demander si de fait ce label n'est pas un label créé par la Région pour se démarquer du label de l'État.

Sur le côté pratique, nous avons la coexistence au sein de certains campus de ces deux labels. Je pense que c'est de nature à complexifier le fonctionnement, l'on nous a affirmé que ce n'était pas le cas dans la gestion courante. Nous nous posons toutefois la question sur la gouvernance, d'autant plus que ces deux labels vivent sur des temporalités différentes, de trois et cinq ans. Cette gouvernance nous a été présentée comme souple, nous restons sceptiques, car la souplesse c'est bien, mais comme moyen de lisser les aspérités, cela peut produire des consensus mous dans les décisions, et donc de l'inefficacité.

D'ailleurs, je relève que le CESER, dans un avis de septembre 2020, émettait sur ce point les mêmes réserves, en appelant, et je les cite :

« ... à la clarification, au renforcement et à la simplification du mode de gouvernance, plus précisément en cas de labellisation multiple... »

Quid par ailleurs du rôle de l'élu au sein de chaque campus, dans sa dimension stratégique cela se conçoit, dans sa dimension politique « cela appelle développement ».

Quant aux perspectives, la présente délibération ne nous fournit aucun chiffre précis. Si, à la suite des questions posées en Commission, nous avons eu quelques réponses, ces

dernières restent conditionnelles. Ainsi les campus auraient vocation à être étendus, de 7 à 10 voire 11, et la durée du label pourrait être portée à cinq ans, ce qui permettrait effectivement d'avoir un meilleur recul sur les actions engagées. Mais dans ce cas, pourquoi ne pas l'avoir évoqué dans cette délibération, car il s'agit à nos yeux d'une évolution majeure ?

S'agissant des engagements financiers pluriannuels de la Région, nous sommes très étonnés que personne en Commission n'ait pu nous donner de chiffres ni de raisons précises sur cette absence de données. En résumé, plutôt que d'avoir à nous prononcer sur un bilan et des perspectives, nous avons l'impression qu'il nous est demandé de valider une grille de loto simple :

- 7, 11,3, 5, 2 : de 7 à 11 campus peut-être, de 3 à 5 ans pour la durée du label peut-être, et toujours 2 labels.

Vous comprendrez qu'au vu de l'absence d'éléments significatifs, nous ne pouvons pas considérer cette délibération comme un bilan et des perspectives sérieux, et en conséquence nous abstenons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous comprends pas, je suis désolé.

M. NEMBRINI. - Écoutez, si c'était si compliqué que cela, l'Éducation nationale ne l'aurait pas accepté, comme elle l'accepte. Par exemple, la semaine dernière nous avons présenté un campus des métiers et des qualifications sur le numérique éducatif. La gouvernance n'est pas encore constituée, le dispositif est présenté aux instances nationales, nous, nous l'avons déjà labellisé. Et la gouvernance sera une gouvernance associative Éducation nationale. Si vous voulez un bilan, regarder ce qui s'est passé à l'AEROCAMPUS. Est-ce que ce campus marche bien ? C'est un modèle national, c'est un modèle national ! Je n'y peux rien, c'est comme ça. Si vous, vous considérez que c'est une usine à gaz qui ne fonctionne pas, c'est que vous refusez d'observer la réalité.

M. CHAGNIAT - Pardon, excusez-moi, Monsieur le Vice-président. Nous ne sommes pas les seuls à considérer que c'est une usine à gaz, car si vous m'aviez un tant soit peu écouté, j'ai mentionné le CESER...

M. NEMBRINI. - Vous mentionnez le CESER d'il y a deux ans, au moment où nous commençons à mettre en place le dispositif. Si nous présentons un bilan deux ans après, c'est évidemment parce que nous avons été sensibles aux questions qui ont été posées. J'ai cité Lionel FREL, et évidemment j'avais en tête le rapport du CESER. C'est ce que nous présentons.

Quant à BLAYE-REIGNAC, vous savez que le lieu d'incarnation de ce campus est le lycée de BLAYE dans lequel nous investissons 1,5 million d'euros, notamment, sur l'hébergement des jeunes (internat). Nous avons aussi tous les investissements faits au centre de REIGNAC, car vous savez que les choses fonctionnent en binôme sur ce territoire, et que justement nous avons levé toutes les difficultés territoriales, vous êtes témoin de cela, grâce à l'organisation de la gouvernance que j'ai évoquée tout à l'heure. Là, pour le coup, je suis au courant, car j'ai moi-même fait plusieurs réunions qui, je crois, ont donné satisfaction à l'ensemble de la collectivité, des élus, des agents, et des acteurs de l'Éducation nationale. Celui-ci nous est donc particulièrement précieux.

Voilà, ce que je peux dire. Monsieur le Président, vous aviez commencé à parler d'orientation. La semaine dernière, il s'est passé quelque chose de très important, ici même. Pendant trois jours s'est déroulé dans ces mêmes locaux « Le Printemps de l'Orientation ». Pendant trois jours se sont côtoyés des agents de l'Éducation nationale, des acteurs de l'emploi, des industriels. J'ai voulu qu'il y ait un petit témoignage de ce moment très fort qui s'est déroulé à la Région, ici même, mais aussi sur les deux autres sites régionaux. Nous avons fait un petit rappel sous forme d'une vidéo qui dure une minute.

Vous avez pu voir dans ce petit film les trois rectrices, ce qui montre bien que l'exigence de la Région et la collaboration avec l'État peuvent aller de pair.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, M. NEMBRINI. Pour répondre à Mme HAMMERER, j'ai engagé cette définition sur les universités de proximité. Ce sont non seulement des campus qui concernent des bacs pros, des CAP, mais aussi des BTS, des licences et des masters. Lorsque nous regardons à LA SOUTERRAINE, le diplôme bac+5 Design, c'est une université ; le lycée LOEWY est une université. Vous vouliez des chiffres : sur le lycée FELLETIN, la Région a investi 46 millions d'euros. Quelqu'un parlait du Plan CREUSE tout à l'heure, avec le Plan CREUSE, sur une seule intervention, nous sommes au niveau des interventions réalisées par l'État dans le cadre du Plan CREUSE, aujourd'hui, au regard des statistiques. Je l'ai dit pour faire information à ma chère Geneviève DARRIEUSSECQ.

Lorsque je regarde le site de BLAYE, il faut voir qu'il n'y a pas simplement que de l'enseignement classique, professionnel. Nous avons aussi quelques problèmes de terrain pour installer l'extension, mais nous avons avec REIGNAC un lieu de formation permanente, et chapeautant le tout, cette structure. Peut-être faut-il y associer les parents d'élèves, y associer des élèves, mais en tout cas nous sommes dans un mélange qui intègre en continu l'orientation, l'éducation, la formation, le sens, et des métiers immédiatement à la sortie. Et n'oublions pas que sur le centre de LASTRENE, lorsque nous avons racheté ce centre à la

DGA, il y avait environ 900 stagiaires, tout compris. Aujourd'hui, nous avons plus 80 000 personnes qui y passent. Alors vous me demandez un bilan, je vous donne cet exemple et je pense qu'il est probant. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, il en est assez décidé.

N° 13

Vote sur « Bilan et perspectives du label régional
« campus talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine » »

▪ **POUR** : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI
et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

14 - MOBILITÉS INTERNATIONALES - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION ET ACCRÉDITATION ERASMUS+

M. NEMBRINI. - Après la crise que nous avons vécue, la précarité étudiante, nous avons souhaité adapter cette délibération sur les mobilités internationale. Je laisse la parole à Nathalie LANZI.

Mme LANZI. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues. Effectivement, la mobilité des jeunes est un enjeu de parcours d'insertion, d'autonomie, mais aussi d'éducation citoyenne. En concertation avec le plus grand nombre de partenaires, j'allais dire la totalité des partenaires, nous avons ici apporté une modification au règlement que nous avons écrit et voté en 2017, et qui en 2019 a vu 9 238 projets. La crise est malheureusement passée par là, et nous savons combien les jeunes aspirent à retrouver cette mobilité.

Ce règlement s'articule autour de deux axes : le public en formation et le public hors parcours de formation. Il a pour but d'augmenter l'employabilité des jeunes, leur émancipation, leur engagement citoyen. Nous le faisons évoluer pour le rendre plus lisible, plus souple auprès des jeunes, plus compréhensible aussi, en tenant compte de l'inclusion, du développement durable avec la feuille de route Néo Terra, du numérique. Nous tenons aussi compte des nouveaux besoins liés à la crise auprès d'un public plus fragile, en soutien par exemple aux étudiants aux critères de ressources très bas. Il y a également un soutien aux associations pour toucher les jeunes les plus éloignés, et accompagner les acteurs de terrain. N'oublions pas le succès de Erasmus, 35 ans de mobilité pour les jeunes européens, désormais Erasmus+ qui se veut encore plus volontaire, l'Office franco-allemand (l'OFAJ), l'Office franco-québécois qui propose des mobilités à visées professionnelle et citoyenne. Nos priorités, les priorités régionales visent à renforcer les mobilités pour tous les jeunes. La mobilité est essentielle dans le parcours de nos jeunes, elle les ouvre à la découverte des modèles des sociétés, des échanges culturels, dans une ouverture d'esprit, la construction de l'engagement et de la citoyenneté. Cela contribue à la construction de l'individu, nous devons les accompagner sans faillir. Je vous propose donc de voter ce règlement d'intervention à la mobilité pour notre jeunesse, pour la jeunesse de Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Nathalie. Y-a-t-il des interventions ?

Mme DARRIEUSSECQ. - Merci, Monsieur le Président. Bien sûr, c'est une délibération très intéressante, et nous devons absolument promouvoir ERASMUS et ERASMUS+, ne serait-ce que pour que notre jeunesse connaisse et apprenne l'Europe. Je crois que c'est

essentiel. Vous faites évoluer le règlement d'intervention avec un important chapitre d'inclusion pour donner à tous les jeunes, mais pas seulement aux étudiants du supérieur, mais c'était déjà le cas parce que les apprentis partaient déjà. Ce que je ne comprends pas très bien, c'est que vous dites que l'intervention de la Région se fera à budget constant. Le budget ERASMUS a été doublé, il est passé de 14 à 28 milliards d'euros, européen, justement pour inclure ses nouveaux publics. Notre députée européenne, qui n'est plus là, m'a dit que le budget avait doublé entre 2021 et 2027. Nous travaillons toujours à budget constant, si j'ai bien lu la délibération, donc va-t-on pouvoir inclure beaucoup plus de monde ?

Le deuxième sujet qui me pose question concerne le public des apprentis. Dans un règlement d'intervention, vous notez des mobilités Infra-bac de deux à quatre semaines, et dans un autre, vous parlez, toujours pour les apprentis, d'une possibilité de stage de trois à six mois. Ces périodes sont peut-être un peu courtes, il faudrait avoir un peu plus de latitude, car il existe pour les apprentis des mobilités longues possibles jusqu'à 10 mois dans le nouveau programme, et qui peuvent constituer un socle plus complet, plus solide pour ces apprentis. Alors peut-être que nous aurions intérêt à envisager toutes ces solutions pour être complets. L'idée n'est pas d'exclure, puisque nous voulons inclure davantage de personnes et davantage de possibilités de stages. Nous avons aujourd'hui 700 000 jeunes apprentis dans des métiers qualifiants, et nous avons beaucoup, dans notre pays, revalorisé l'apprentissage, grâce à l'action du gouvernement. Je crois que des budgets certainement plus importants seront nécessaires pour ne pas mettre de freins. Il y a déjà le frein des entreprises qui peuvent être réticentes à laisser partir leurs jeunes sur de longues durées, mais les CFA qui doivent intégrer aussi cette possibilité dans leur fonctionnement. L'action de la Région doit aussi aider à cela, mais Erasmus est un très, très beau dispositif qu'il nous faut continuer de promouvoir auprès de tous les jeunes, et d'encourager un maximum de jeunes à accéder à ce dispositif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Mme DARRIEUSSECQ. Je posais la question à Mme DERVILLE, et le problème, jusqu'à présent, est que les crédits que la Région votait n'étaient pas tous consommés.

Mme DARRIEUSSECQ. - Il faut alors promouvoir davantage le dispositif.

M. LE PRÉSIDENT. - Joli mois de mai, comme dirait Mme BOUDINEAU. Nous finançons la Maison de l'Europe, nous finançons plein de choses. Et nous sortons de deux ans de COVID.

M. NEMBRINI. - C'est le budget à hauteur de 2019 que nous avons repris. Entre 2020 et 2021, nous avons connu cette période qui n'était pas favorable aux déplacements. Concernant la durée plus longue pour les apprentis, pourquoi ne pas y réfléchir ? Mais il faut aussi penser aux difficultés des entreprises pour laisser partir leurs jeunes plus longtemps. Pourquoi ne pas travailler sur cette question, je suis prêt à ouvrir un groupe de travail sur la base que vous évoquez. Nous sommes très favorables à ce que les apprentis puissent faire des stages à l'étranger, en Europe. Je rappelle que je suis un fervent défenseur de la double délivrance des diplômes binationaux, ce que nous faisons sur les formations générales. Nous avons des ABIBAC, des BACHIBAC, des ESABAC avec l'Espagne, mais nous n'avons rien sur l'Europe professionnelle... Et justement, à l'AEROCAMPUS, j'avais souhaité que nous fassions une expérimentation. Après-demain, je vais d'ailleurs rencontrer le ministre de l'Éducation du Land de Hesse afin de faire avancer cette idée. L'ambassadeur d'Allemagne en France était venu à l'AEROCAMPUS, et je lui avais parlé de la possibilité de faire une double délivrance. Cette question des voyages ouvre sur quelque chose de plus important, c'est-à-dire permettre aux jeunes, qui peuvent avoir une promotion sociale par la voie professionnelle, d'avoir les mêmes avantages que ceux qui ont la chance d'être dans une formation générale. Nous avons encore un système qui est piloté, l'excellence c'est la voie générale. Il faut aller jusqu'au bout.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, M. NEMBRINI. J'ajoute qu'avec l'AEROCAMPUS de LATRESNE, nous avons fait une expérience pour les apprentis. Nous avons eu malheureusement un problème, c'est pour cela que nous devons revoir le Ministre du Land de Hesse concerné, car à un moment donné nous n'avions plus d'entreprises en Allemagne pour accueillir les jeunes. Nous avons d'ailleurs une photo à LATRESNE avec Angela MERKEL et les jeunes de l'AEROCAMPUS, au pied d'un avion.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme DARRIEUSSECQ - Il y a l'Espagne, aussi, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. J'ai pris la présidence de l'Eurorégion, et nous sommes en train de travailler, avec Mathieu BERGÉ et Andde SAINTE-MARIE, sur le fait qu'en France, nous réapprenons l'espagnol et qu'en Espagne, nous réapprenons le français.

Nous avons un vrai problème dans ce domaine.

Sur l'apprentissage, je le dis à Mme DARRIEUSSECQ, je suis très heureux de cette augmentation qui avait commencé bien avant le gouvernement actuel, et c'est une bonne chose, mais faisons attention que les deux tiers et plus des apprentis qui sont dans cette augmentation viennent de l'enseignement supérieur, et pas du tout... Et le reste, c'est dans la

plupart du temps dans des CFA *indoor* des grands groupes, dans les grandes villes et notamment dans les métropoles. Nous avons un vrai risque de concurrence de fermetures de CFA en milieu rural, à cause de la réforme.

Qui est d'avis d'adopter cette délibération ?

Mme FRANCESCHINI. - Monsieur le Président, la mobilité internationale est un atout indéniable dans le parcours de nos jeunes, afin de renforcer leurs compétences et leur employabilité. Mais se pose un premier problème dans ce règlement d'intervention. Vous voyez bien au-delà des aspects.

En effet, vous revendiquez clairement l'objectif de développer la citoyenneté européenne et internationale, et d'assurer la contribution d'une grande région française au projet de l'Europe. Rien que ça ! Même quand il s'agit de soutenir les projets et l'insertion des jeunes, vous ne pouvez pas vous empêcher d'avoir une arrière-pensée politique au service d'un mondialisme béat et totalement ringard. Bien sûr, il faut favoriser les échanges, rapprocher les jeunes et leur permettre de voyager pour se former, tant sur le plan intellectuel, que professionnel. Mais cela ne doit pas se faire au service d'une citoyenneté européenne et mondiale fantasmée. Prenons par exemple le cas d'ERASMUS, puisque vous demandez une accréditation. Nous avons toujours dit que c'était une des rares réussites de l'Union européenne, même si nous avons parfois pu voir, au cours de ces dernières années, des baisses de crédits inexplicables de la part de l'Europe, et qui a plus souvent eu le défaut d'être réservé aux étudiants les plus aisés. Mais quand nous entendons la directrice des programmes d'ERASMUS dire, pas plus tard qu'il y a six mois, que l'objectif de ce programme était avant tout de préparer la mise en place d'un espace européen de l'éducation, vous comprendrez que nous ne pouvons que nous opposer à cette philosophie. Nos jeunes ne doivent pas être instrumentalisés au profit d'un agenda européiste destiné à affaiblir davantage la souveraineté des états. Au-delà de cette vision idéologique que nous condamnons, plusieurs dispositions présentées nous posent problème.

Celui dédié à la mobilité Entente tout d'abord, et destiné à financer l'accueil des étudiants étrangers non européens dans nos établissements supérieurs. C'est un levier important du rayonnement culturel et international, nous y sommes donc favorables sur le principe. Cependant, nous touchons à la fois aux questions migratoires et de relations internationales. Nous sommes ici en plein cœur d'un domaine par nature régalien ; or, l'intervention de la Région sur une compétence exclusivement nationale, et appartenant au domaine réservé de l'État est illégitime.

Ensuite, les dispositifs des chantiers internationaux de jeunes bénévoles, et au volontariat et échanges internationaux sont eux aussi parfaitement illégitimes. Le rôle de notre collectivité est avant tout de financer des projets qui permettront de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ou la mobilité de jeunes Néo Aquitains dans le cadre de leurs études. Ces deux dispositifs ne répondent ni à l'un ni à l'autre, mais à des projets à vocation purement humanitaires ou associatifs. Il n'est pas question de remettre en cause la valeur intrinsèque de ces projets, même si certains sont discutables, car teintés d'idéologie, mais simplement de vous dire que ce n'est pas à la Région de financer des actions de solidarité à l'étranger, mais bien au mécénat ou à l'État, dans le cadre de sa politique internationale.

Enfin, comment ne pas dire un mot sur l'absence de priorité nationale dans l'ensemble des aides proposées ; ici, sont ainsi éligibles les immigrés légaux, y compris les réfugiés. En plus de les nourrir, de les loger, de les blanchir, nous leur offrons des séjours à l'étranger, aux frais du contribuable ! Quand nous savons que de nombreux jeunes Néo Aquitains, principalement modestes, doivent se priver d'une expérience aussi enrichissante pour des raisons financières. Ce énième avantage n'est pas acceptable !

Vous l'avez compris, au regard de ces nombreuses réserves, nous voterons contre ce règlement d'intervention, ce qui ne nous empêchera pas pour autant de soutenir en Commission permanente les dispositifs pour nos étudiants demandeurs d'emploi, qui vont quant à eux dans le bon sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne s'invente pas... Et chère madame, nous les soignons en plus. Vous vous rendez compte !

Je mets au vote ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 14

Vote sur «Mobilités Internationales - Modifications du Règlement d'Intervention et
Accréditation ERASMUS+»

▪ **POUR** : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Comme j'ai un rendez-vous, je laisse la présidence bienveillante à
Andréa BROUILLE, en commençant par un rapport pour lequel j'ai beaucoup d'admiration, sur
les circuits courts, qui est le rapport de l'ACENA.

**15 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES
COORDONNATEURS DES GROUPEMENTS DES EPLE DE NOUVELLE-AQUITAINE
(ACENA)**

Sous la Présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET.

M. NEMBRINI. - L'ACENA est une association de gestionnaires avec lesquels nous travaillons, et je voudrais rendre hommage au travail effectué par Geneviève BARAT avec l'association ACENA. Geneviève, je te rends vraiment hommage pour le travail que tu as fait jusqu'à présent avec ces gestionnaires.

L'ACENA compte 600 adhérents aujourd'hui, 250 lycées, lorsque nous savons que sur nos 295 lycées, tous ne sont pas des lieux où l'on fabrique des repas, nous avons une grande majorité des gestionnaires adhérant à l'ACENA.

Le réseau représente en volume d'achat plus de 50 millions d'euros par an et 50 millions de repas. C'est gigantesque ! L'ACENA développe les circuits courts, elle fait tous les efforts pour une alimentation de qualité, c'est une association, finalement, que les relations avec la Région ont anticipée sur ce que représente la loi 3DS aujourd'hui, qui place les gestionnaires sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Région. Vous voyez, nous avons anticipé d'excellentes relations, puisque les objectifs de la Région en matière de développement durable, en matière de circuit court concernant les lycées, concernant notre alimentation, l'alimentation de nos jeunes, sont portés par cette association.

Aujourd'hui, une autre caractéristique de cette association pour faciliter la qualité a été de mettre en place, avec l'aide de l'université, un dispositif qui s'appelle l'OCCENA. L'OCCENA est l'outil de calcul de l'ACENA, c'est son Nutri-Score. Vous connaissez tous le Nutri-Score que nous utilisons tous pour faire nos courses, ou presque tous. L'ACENA a mis en place ce dispositif qui permet de choisir des produits, et d'assurer des produits de qualité.

La convention de partenariat que nous proposons aujourd'hui reprend ces grands objectifs, mais en même temps permet d'inclure, de développer l'activité de l'ACENA, et de l'étendre au marché technique, à d'autres marchés que les marchés de l'alimentation à destination de nos lycées : marché technique sur les systèmes de sécurité d'incendie, les aspirations de laboratoire, etc. La délibération est assortie de la convention elle-même, je pense que vous avez lu cette délibération, sans qu'il soit nécessaire d'aller plus loin.

Mme LATUS. – Madame la Présidente, chers collègues, lorsque nous vous voyons vanter les mérites du localisme, si cher au Rassemblement National, et donc de favoriser les produits locaux et bio dans les cantines scolaires, nous nous disons que vous avez fait beaucoup de chemin. Qu'il est loin le temps où vous considériez, avec vos amis socialistes, que la promotion du local face au global était un concept ringard à l'heure de la mondialisation, et que le patriotisme économique n'était rien d'autre que du repli sur soi. Évidemment, l'objectif de favoriser une alimentation locale, durable et de qualité dans les cantines des quelques 700 établissements publics d'enseignement Néo Aquitain est une démarche que nous ne pouvons qu'approuver, puisqu'elle correspond à ce que nous demandons depuis des décennies. Cependant, il y a encore beaucoup à faire pour que votre action soit satisfaisante en la matière.

Tout d'abord, sur votre objectif de 60 % de produits locaux d'ici 2025 dans nos cantines : cela signifie que 40 % ne seront donc pas locaux. Ce chiffre demeure beaucoup trop élevé. Rappelons que les repas scolaires sont financés par les familles, mais aussi par le Conseil régional, et donc par le contribuable. Il est donc normal que les Néo Aquitains doivent y être très majoritairement présents, et que l'importation devienne non seulement minoritaire, mais exceptionnelle. Un objectif de 80 % est bien plus ambitieux, tout en étant réaliste, la Nouvelle-Aquitaine étant la première région agricole française.

En ce qui concerne l'objectif de 30 % de produits bio, il est imprécis. Si c'est pour avoir du bio venant d'autres pays, la mesure perd totalement de son intérêt. Nous préférons bien évidemment du conventionnel local à du bio importé, et réserver l'accès aux cantines scolaires aux seuls produits bio français auraient été une précision bienvenue. Enfin, toujours sur ce point, nous serons vigilants sur son impact sur les tarifs de la restauration scolaire, le bio étant plus cher que le conventionnel d'environ 20 % dans la restauration collective, une stratégie doit être adoptée pour rendre ce surcoût indolore pour les familles. Je tiens à rappeler que vous avez justifié la hausse des tarifs de la restauration scolaire à la rentrée 2021 par, notamment, un recours de plus en plus important aux produits bio. La préservation du pouvoir d'achat des familles Néo Aquitaines est notre ligne rouge. Il ne faudrait pas que cette hausse, que nous avons dénoncée, se répète au fur et à mesure d'un recours toujours plus important au bio. Au regard d'une convention qui ne va pas suffisamment loin dans ses objectifs et demeure silencieuse sur ce point d'inquiétude, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous en remercie.

M. NEMBRINI. - Je ne réponds pas dans le détail, mais sur l'augmentation je vous rappelle que nous avons augmenté de 3 %, et je vous rappelle que pour certaines de nos académies, comme pour le Limousin, le tarif n'a pas été augmenté depuis 11 ans. Il faut quand même relativiser les choses.

Mme LA PRÉSIDENTE (Mme BROUILLE). - Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des voix contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est donc adoptée.

Nous passons à la délibération 17, présentée par Mme DESROSES.

N° 15

Vote sur «Convention de Partenariat avec l'Association des Coordonnateurs des Groupements des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) »

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 - PARTENARIAT POUR L'INSERTION DES JEUNES AVEC LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES : ACCORD-CADRE 2022-2024

Mme DESROSES. - Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Cette délibération porte sur le partenariat pour l'insertion des jeunes avec le réseau des missions locales pour la période 2022 à 2024. Je vous rappelle que ce nouvel accord-cadre fait suite à un précédent ayant eu cours de 2018 à 2020, soit peu de temps après la fusion des trois ex-régions. Il s'agissait à l'époque, dans un contexte territorial totalement nouveau, de rassurer les missions locales et de les conforter dans leur rôle de partenaire des politiques d'insertion professionnelle, et d'accompagnement des jeunes vers plus d'autonomie. Ce nouvel accord-cadre a pour ambition, bien sûr, de renforcer ce partenariat entre notre Région et le réseau des missions locales, et d'adapter nos objectifs communs aux évolutions des attentes et des besoins de ces jeunes. Et de fait, cette délibération est le fruit de nombreuses discussions avec le réseau des missions locales, et permettez-moi, ici, de remercier sincèrement Thibault BERGERON, conseiller régional délégué à l'accès à la formation, pour le travail mené auprès du réseau, ainsi que l'implication des services qui ont permis d'assurer ces rencontres, et cette collaboration.

Vous l'aurez certainement noté en parcourant cette délibération, mais je tiens à redire toute l'importance du réseau des missions locales présentes sur tout notre territoire régional, grâce à plus de 600 lieux d'accueil. Elles permettent de toucher un très grand nombre de jeunes, de 16 à 25 ans, en difficulté notamment économique et sociale. Chaque année, le réseau des missions locales accompagne à peu près plus de 100 000 jeunes qui ne sont ni en étude ni en emploi, et qui pour 45 % d'entre eux ne détiennent aucun diplôme. Nous nous sommes donc attachés à construire un accord-cadre qui prend en compte toutes les problématiques liées à la formation et à l'emploi des jeunes, et ce dans leur globalité. Il a pour ambition d'agir à la fois en faveur de la qualification de l'emploi des jeunes, mais aussi de les accompagner vers l'autonomie en œuvrant sur tous les freins périphériques, à savoir la santé, l'habitat, la mobilité, l'accès à l'usage du numérique ou encore à l'exercice de la citoyenneté.

Nous avons construit ce programme ambitieux là-dessus en tirant des enseignements bien sûr du premier accord-cadre, et des conditions si particulières dans lesquelles il a été mis en œuvre, sur la période 2018-2020. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la pandémie du COVID 19 a profondément bousculé et mis à mal notre jeunesse. Elle s'est retrouvée isolée, peu écoutée, et privée pour certains de revenus additionnels. Cette jeunesse fragilisée, et donc fortement précarisée a aujourd'hui encore plus besoin d'accompagnement de proximité,

et de soutien des pouvoirs publics. Nous poursuivrons avec les missions locales une volonté commune de développer une offre de services innovants et sur-mesure, à l'image du déploiement des espaces régionaux d'information et de proximité sur tout le territoire. Et dans un contexte économique bien particulier, de nombreux secteurs de l'économie territoriale font encore face à des tensions et des difficultés à recruter, et les jeunes se trouvent aujourd'hui confrontés à un choix entre entrer dans la vie active ou acquérir des compétences préalables.

Nous souhaitons donc poursuivre notre action en faveur de la montée en compétences et en qualifications de la jeunesse Néo Aquitaine, permettant l'accès à un emploi le plus durable et qualitatif possible.

Et pour illustrer la synergie et les indispensables complémentarités que nous construirons ensemble, je prendrai l'exemple du nouveau contrat *Engagement jeune* lancé le 1^{er} mars dernier par le gouvernement. Ce dispositif mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales doit constituer une opportunité supplémentaire de booster les entrées en formation, dans nos dispositifs régionaux, amorce de parcours ou HSP par exemple.

Cet accord-cadre constitue également un cadre de référence dans lequel s'inscriront les conventions annuelles de soutien de la Région au fonctionnement des missions locales. L'accompagnement financier de la Région a été maintenu, il s'élève à plus de 8 millions d'euros et atteste l'attention de la place accordée à notre partenariat avec le réseau des missions locales, alors que les contraintes budgétaires sont nombreuses pour notre collectivité.

L'objectif est de promouvoir l'engagement durable de chaque jeune dans un parcours de réussite choisi et épanouissant, telle est l'ambition que nous devons porter pour nos jeunes sur tous les territoires pour notre belle région Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE (Mme BROUILLE). - Merci. Y- a-t-il des demandes de parole ?

M. DEVÈZE. -Madame la Présidente, mes chers collègues. Comme exposé dans la note de synthèse qui nous a été adressée, je me permets de souligner que cet accord-cadre entre la Région et le réseau régional des missions locales qui est assorti d'un soutien annuel financier significatif de 8 millions d'euros a pour objet de renforcer l'action des 43 missions locales Néo Aquitaines au bénéfice des jeunes, vous venez de le rappeler Madame la Vice-présidente, éloignés de l'emploi. Nous saluons donc ce partenariat visant à la fois à développer l'accès à la formation, et à la qualification des jeunes, ainsi que pour les accompagner de manière personnalisée.

Si l'année 2021 a vu une baisse historique de 14 % des jeunes sans emploi par rapport à 2019, c'est-à-dire avant crise, nous devons néanmoins ne pas baisser la garde au regard des jeunes encore durablement éloignés de l'emploi, ceux qui ne sont ni en emploi ni en formation ni scolarisés. Les missions locales ont pour objectif de lever les freins périphériques (logement, mobilité, santé, fracture numérique) faisant obstacle au retour à l'emploi des jeunes. Elles le font par le biais d'un accompagnement personnalisé au sein d'un réseau de proximité, en complémentarité avec les autres membres du service public de l'emploi. Les missions locales contribuent par ailleurs aux réflexions menées autour de la formation et de l'orientation au sein des comités territoriaux de formation ou des espaces régionaux d'information et de proximité de la Région.

Depuis le 1^{er} mars, dans la continuité du plan gouvernemental *1jeune1solution*, qui a permis à 4 millions de jeunes de trouver un emploi, les missions locales fortes de l'expérience de la garantie jeunes sont d'ores et déjà mobilisées dans le cadre d'un nouveau parcours proposé aux jeunes demandeurs d'emploi, à savoir le *Contrat engagement jeune*. Les missions locales sont un acteur incontournable du déploiement de ce contrat qui va permettre à 500 000 jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé de 6 à 12 mois, assorti d'un intense programme de 20 heures par semaine, et d'une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 500 €. Le partenariat proposé dans le cadre de cette délibération qui fait désormais, et j'insiste sur le mot désormais, l'objet d'un suivi régulier sur la base d'indicateurs de réalisation partagés nous paraît donc d'actualité, même si l'enveloppe dédiée, vous l'avez rappelé a été maintenue et n'a pas évolué, au soutien du fonctionnement des missions locales. Un autre sens, il aurait pu être augmenté par rapport au précédent accord. Toutefois, au regard de ces éléments, le groupe Centre et indépendants votera cette délibération.

Mme GAGNEUR. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Depuis 1982, les missions locales exercent une mission de service public et ont développé un mode d'intervention globale au service des jeunes de 16 à 25 ans qui consiste à traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Ces lieux sont destinés à nos jeunes, et dans cette assemblée, je ne doute pas de votre engagement solidaire afin que les missions locales deviennent accessibles pour tous nos jeunes réfugiés, même les mineurs isolés, quel que soit la cause de leur exil ou leur nationalité. Il ne doit pas y avoir de gradation dans l'accueil des exilés. Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement de ces jeunes cessent, dans le meilleur des cas, à 21 ans, les excluant *de facto* des dispositifs proposés. Or, les lâcher ainsi n'est pas seulement un non-sens humain, c'est aussi un non-sens éducatif, citoyen et économique.

Nous souhaitons donc que la Région s'engage à former ces jeunes sortis des dispositifs d'accueil, parfois au terme de nombreuses années, ils-elles sont alors pleinement intégré(e)s, et la Région doit veiller à ce qu'ils-elles puissent suivre les formations professionnelles qualifiantes de nos parcours régionaux.

Entre 2018 et 2020, ce sont plus de 92 000 jeunes par an, dont 4 % en situation de handicap, qui ont été accompagnés dans les 600 lieux d'accueil des missions locales en Nouvelle-Aquitaine. Ce pourcentage ne prend pas en compte l'accompagnement des jeunes dont les missions locales amorcent la constitution des dossiers MDPH. Ces chiffres sont encourageants, mais il va nous falloir continuer à agir et donc continuer de donner les moyens aux missions locales, afin que la prise en charge de tous les jeunes puisse se poursuivre, évoluer et s'accroître. Je remercie d'ailleurs les 1300 professionnels qui accueillent ces jeunes chaque jour.

Amplifier l'action implique de communiquer davantage sur ces établissements, leurs fonctions et leurs missions. L'information doit arriver jusqu'aux jeunes, pour cela la communication doit être accentuée : rencontres dans les collèges et lycées, informations sur les réseaux sociaux, plaquettes d'information dans les médiathèques, les centres sociaux, les mairies et les espaces régionaux d'information de proximité, susceptibles de recevoir ces jeunes de 16 à 25 ans.

Un état des lieux des actions de ces missions locales par thématiques et par départements est fait chaque année. Nous serons vigilants quant aux conclusions de ces bilans, je le répète, ces missions locales ont un rôle essentiel pour des milliers de jeunes, leurs actions doivent être soutenues. C'est pourquoi nous devons aussi être particulièrement attentifs à l'instauration du *Contrat engagement jeune* mis en vigueur depuis le 1^{er} mars. Ce contrat est susceptible d'affecter de manière durable les missions locales, comme dénoncé par les syndicats, et il risque de ne pas prendre en compte les jeunes les plus précaires, comme les jeunes intérimaires dont les missions sont inférieures ou égales à des temps partiels, mais qui sont cependant salariés.

De plus, l'annonce mercredi 16 mars de M. Emmanuel MACRON, le candidat, de créer France Travail, un lieu unique d'orientation pour soi-disant « gagner en efficacité et atteindre le plein-emploi » va mettre à mal ces lieux d'écoute et d'accompagnement. En 2009, la fusion des ASSEDIC et de l'ANPE avait mis en difficulté à la fois les personnels accompagnants, et les demandeurs d'emploi. C'est pourquoi une fusion des missions locales et de Pôle emploi serait également un désastre pour ces deux lieux d'accueil qui ont chacun un rôle et un public déterminés. Vous l'aurez compris, nous allons bien sûr soutenir cette délibération.

M. GUÉRIT. - Madame la Présidente, chers collègues. Comme vous aimez souvent le rappeler, les missions locales sont un acteur majeur du service public de l'insertion des jeunes. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que ce service public ne marche pas. Que ce soient les emplois d'avenir, les PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), la garantie jeune, les contrats d'engagement, depuis des années les dispositifs d'insertion créés par l'État s'enchaînent pour des résultats extrêmement modestes, pour ne pas dire inexistantes. Le bilan est effectivement sans appel : près de 600 000 jeunes de moins de 25 ans sont inscrits à Pôle emploi, avec un risque de chômage 2,5 fois plus élevé que pour l'ensemble des actifs, et une forte précarisation liée à des passages par l'intérim ou un enchaînement de CDD. Un constat national auquel n'échappe évidemment pas la Nouvelle-Aquitaine.

Croyez-vous vraiment que ce bilan est acceptable quand nous savons que ce partenariat avec les missions locales coûte 8 millions d'euros par an au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ?

Croyez-vous que nous puissions nous contenter de tels résultats, quand toutes collectivités, dispositifs confondus, plusieurs milliards d'euros sont investis dans ce service public ? Bien sûr que non ! Certes, tout n'est pas à jeter dans ce partenariat, certaines actions des missions locales méritent d'être soutenues. Je pense notamment à l'aide au passage du permis de conduire, aux actions de prévention en matière de santé. Certes, elles ont également la difficile tâche d'essayer de compenser le naufrage de l'Éducation nationale en faisant ce qu'elle ne fait plus depuis bien trop longtemps, à savoir aider les jeunes à s'orienter et à construire leur parcours professionnel. Il n'en demeure pas moins que l'échec de cette politique est incontestable, ce n'est d'ailleurs pas seulement le Rassemblement national qui le dit, mais la Cour des comptes. Par deux fois, en 2016 et en décembre 2021, elle a publié des rapports au vitriol sur l'action des missions locales, et leurs relations avec d'autres acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes. Je vous ferai grâce de citer l'ensemble de ces dysfonctionnements, pointés par la Cour, car la liste est particulièrement longue. Mais je vous citerai cependant quelques-uns :

- Une répartition confuse des rôles avec les autres acteurs, là où la plupart de nos partenaires européens ont un véritable guichet unique pour toutes les démarches des jeunes.
- Une concurrence malsaine entre les missions locales et Pôle emploi dans la mise en œuvre des dispositifs.
- Un ciblage insuffisant des jeunes invisibles en fonction des territoires, alors que pourtant c'est la vocation première des missions locales.

- Sans oublier l'opacité de leur fonctionnement liée à la quasi-impossibilité d'évaluer la mise en œuvre des dispositifs, et une masse salariale particulièrement élevée.

En bref, une de ces usines à gaz que vous semblez affectionner tout particulièrement.

En définitive, avec cet accord-cadre, vous nous proposez de continuer ce qui ne fonctionne pas, puisqu'il est peu ou prou une redite du précédent. Plutôt que d'opérer une remise à plat du système qui serait tout aussi profitable à nos jeunes, qu'aux acteurs de l'insertion professionnelle, vous préférez persévérer dans une voie condamnée à l'échec. Vous comprendrez que nous ne vous suivrons pas, et nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

Mme DESROSES. - Je veux juste répondre à M. GUÉRIT. Je ne sais pas si vous sortez de temps en temps de chez vous et vous allez voir des missions locales, mais moi, il se trouve que je rencontre des missions locales. Depuis que j'ai été élue, j'ai fait déjà quelques territoires, je vais pratiquement chaque fois voir des missions locales. Et à la suite de toutes les formations que nous proposons, il se trouve que chaque fois, 70 % des jeunes obtiennent une offre d'emploi. Je ne sais pas si c'est peut-être mal, mais en tout cas nous, nous continuerons !

M. GUÉRIT. - Donc, en fait, je constate que vous remettez en cause le rapport de la Cour des comptes...

Mme LA PRÉSIDENTE (Mme BROUILLE). - Merci, merci, monsieur. Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des contres ?

Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée.

Je vous remercie.

N° 17

Vote sur «Partenariat pour l'Insertion des Jeunes avec le réseau des Missions Locales : Accord-Cadre 2022-2024»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

18 - SEML ROUTE DES LASERS - AUGMENTATION DE CAPITAL

Mme LA PRÉSIDENTE (Mme BROUILLE). - Nous passons à la délibération n° 18, présentée par M. UTHURRY.

M. UTHURRY. - Merci, Madame la première Vice-présidente, et chers collègues. La délibération porte sur la SEM locale Route des Lasers, et sur la nécessité d'une augmentation du capital.

Il y a plus de 20 ans, la construction du Laser MÉGAJoule avait donné naissance à l'industrie locale de l'optique. C'est naturellement, que la nouvelle filière optique et laser photonique intégrée au pôle de compétitivité Route des Lasers a été impulsée avec un très fort soutien de la Région en 2003, dans le but d'accompagner l'implantation des équipements, des laboratoires, des activités de transfert de technologie avec ALPHANOV, notamment, la création d'entreprises de technologies avec UNITEC.

La Région, le Conseil départemental, La CUB, et les Communautés de communes du Val de l'Eyre et du Nord Bassin, le CEA et quelques acteurs locaux ont créé la SEML Route des Lasers. Cette SEML a pour objet de soutenir la réalisation d'ensembles immobiliers, en favorisant le développement économique par l'innovation, pour l'emploi, la considération environnementale des filières. Le programme d'investissement pour les cinq prochaines années est ambitieux, il atteint 74 millions d'euros de CAPEX, c'est-à-dire d'achats sur fonds propres ou par crédit-bail, et un processus de recapitalisation est engagé par les actionnaires depuis maintenant un an pour mobiliser à peu près 20 millions de nouveaux fonds propres, 14 à l'échelle de la SEML, et 6 pour les partenaires bancaires. Pour mémoire, le Conseil régional et Bordeaux Métropole ont racheté les parts du Conseil départemental de la Gironde. Cet achat fut précédé par l'intégration de comptes des trois actionnaires au capital de la SEML, et de leurs comptes courants ; je fais référence aux Commissions permanentes du 13 décembre 2021 et du 7 février 2022.

La deuxième vague d'augmentation du capital porte sur 6 680 600 euros, soit 66 806 actions de 100 euros. La restitution de l'actionnariat de la SEML sera conforme au tableau qui est joint, que je vais éviter de commenter, mais qui démontre que les collectivités territoriales, Bordeaux Métropole et le Conseil régional sont chacun à 34,80 % du capital, et

que derrière nous retrouvons les mêmes acteurs, les collectivités territoriales, le CEA, la Caisse de dépôt, et le secteur bancaire, entre autres.

Je veux souligner, à ce stade, que j'ai rencontré le futur directeur qui est en train de prendre ses marques à la SEML des Lasers. Il m'a dit combien il était important, combien l'effet levier multiplié par cinq était important pour les chantiers qui s'annoncent, et qui ont pour but de donner un élan supplémentaire à tout ce que produit la SEML de la Route des Lasers, en matière de biotechnologie, en matière de santé, en matière de cybersécurité, notamment. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'autoriser le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

- À participer à l'augmentation de ce capital Route des Lasers pour le montant de 1 999 959 euros,
- De donner son autorisation aux représentants de la Région au sein de l'assemblée générale de la SEML Route des Lasers pour voter favorablement l'augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum de 6 680 600 euros par émission d'actions nouvelles, ce qui porterait le capital social à 28 296 200 euros au maximum des modifications corrélatives des statuts.
- D'autoriser le Président de la Région à signer des actes afférents à ces décisions, et qui prendront tout leur sens lors des Commissions permanentes, puisque la « quincaillerie juridico-administrative » fait que la décision doit être prise, ici, en séance plénière, mais confirmée ensuite lors des Commissions permanentes.

Sous la Présidence de M. Guillaume RIOU, 4^{ème} Vice-Président,

En l'absence du Président Alain Rousset et Mme Andréa BROUILLE sur ce dossier (Déport)

M. RIOU. - Merci, M. UTHURRY. La vice-présidente m'a demandé de reprendre la séance, car elle a dû se déporter, concernée par la proposition. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération n° 18 ?

Mme BEDU. - Monsieur le vice-président, chers collègues, cette délibération porte sur un apport en numéraire de près de 2 millions d'euros à la SEML Route des Lasers, et cela soulève pour notre groupe deux types de questionnement.

Premièrement, un questionnement plus général sur les prises de participation de notre collectivité dans les capitaux des sociétés d'économie mixte locales, a fortiori justement dans une SEML qui porte sur de l'immobilier, et qui est propre à une filière économique spécifique. Nous pouvons donc nous demander pourquoi investir massivement sur les questions immobilières dans cette filière, et pas dans les autres filières économiques qui en auraient certainement besoin elles aussi. Et pourquoi également investir dans une SEML dédiée à de l'immobilier, alors que celui-ci ne fait pas partie des compétences de la région en matière de développement économique ? Il s'agit plutôt d'une compétence métropolitaine, d'ailleurs dans le capital de cette SEML, nous retrouvons la métropole bordelaise.

Un deuxième type de questionnement sur les besoins réitérés de cette société en capitalisation qui nous interroge sur la cause de ses besoins récurrents, et éventuellement sur la gestion propre à cette structure. Doutant de la justesse de la participation de la Région à cette recapitalisation pour le premier motif, et estimant ne pas bénéficier d'informations suffisantes relatives à cette décision pour le second motif, notre groupe votera contre cette délibération.

M. RIOU. - Merci. Y-a-t-il d'autres prises de parole ? Non, je vais donc soumettre au vote cette délibération.

M. UTHURRY, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. UTHURRY. - Je veux juste répondre à Mme BEDU. C'est le problème des fonds propres, d'une manière générale. La recapitalisation va permettre de booster les capacités d'emprunt de la SEML, ce n'est pas de l'argent perdu. Je rappelle la résonance sur un territoire au périmètre de La CUB, à peu près, en matière d'innovations, d'emplois, et surtout d'innovations dans des domaines particulièrement vertueux. Je rappelle aussi que dans un contexte contracyclique, la nature et le nombre des projets sont assez impressionnants pour que la Région booste dans le domaine des fonds propres, comme nous le faisons pour d'autres secteurs.

M. RIOU. - S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre cette délibération aux votes.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

N° 18

Vote sur «SEML ROUTE DES LASERS – Augmentation de Capital»

▪ **POUR** : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

* **Non-participation** :

ROUSSET Alain concernant **SEML ROUTE DES LASERS** (Président)

BROUILLE Andréa concernant **SEML ROUTE DES LASERS** (Titulaire)

M. RIOU. - Mme BROUILLE n'étant pas de retour, nous allons poursuivre les travaux.

19 - COOPÉRATION EUROPÉENNE : PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ AUTONOME DE GALICE

20 - COOPÉRATION EUROPÉENNE : PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET LE LAND DE HESSE

21 - COOPÉRATION EUROPÉENNE : PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA RÉGION ÉMILIE-ROMAGNE

M. RIOU. - Mme BOUDINEAU va nous présenter la délibération n° 19.

Mme BOUDINEAU. - Merci, Monsieur le Président, cher Guillaume. Si vous êtes d'accord, je vous propose de présenter les trois délibérations successivement, puisqu'elles sont assez proches les unes des autres, ce sont trois protocoles de coopération.

La première avec la Galice, nous en sommes au stade de l'identification des axes de coopération sur lesquels nous pourrions faire émerger des projets. La Galice avec laquelle nous avons l'occasion de travailler ensemble puisque nous siégeons ensemble au programme INTERREG Espace Atlantique, et également à la Commission ARC ATLANTIQUE de la CRPM. Mon excellent collègue Mathieu BERGÉ connaît les représentants de Galice.

Les deux autres coopérations sont beaucoup plus anciennes, très vivantes et avec des échanges fréquents et réguliers : Land de Hesse et Émilie-Romagne. M. NEMBRINI a parlé du Land de Hesse puisque nous avons ce moment même le ministre de l'Éducation qui vient voir nos réalisations sur quatre jours. En ce qui concerne l'Émilie-Romagne, nous devrions avoir la visite du président de l'Émilie-Romagne, M. BONACCINI, fin avril. Ce sont des coopérations dont nous avons l'habitude de parler, que nous revoyons tous les trois ans lorsque nous signons à nouveau un protocole. Les thèmes sont assez récurrents, il s'agit de l'enseignement supérieur et la recherche, l'éducation et la jeunesse, tout ce qui porte sur l'économie, les innovations, l'agriculture, la filière agroalimentaire, la culture, la santé, la transition écologique et énergétique. Nous avons le plaisir de siéger avec l'Émilie-Romagne et le Land de Hesse dans les mêmes locaux à Bruxelles, et nous faisons régulièrement des actions de lobbying, au sens positif du terme, pour faire valoir nos politiques régionales auprès de la Commission européenne.

Poursuite de la Séance, sous la Présidence de Mme Andréa BROUILLE,
1^{ère} Vice-Présidence

Mme BROUILLE. - Merci, Mme BOUDINEAU. Y a-t-il des interventions ?

Mme RECHAGNEUX - Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Mon intervention portera sur les trois délibérations de coopération que vous nous proposez.

Comme vous le savez, la position de principe de notre groupe n'a jamais varié, la coopération internationale doit rester une prérogative de l'État. Ainsi, la région Nouvelle - Aquitaine doit cesser de gaspiller l'argent public comme elle le fait bien trop souvent dans des projets à l'étranger, sans aucun lien avec l'intérêt régional. Selon nous, l'argent des Néo Aquitains doit être dépensé au service des Néo Aquitains. Cependant, quand il s'agit d'une coopération entre la Nouvelle-Aquitaine et notre région européenne, cela peut être acceptable et même bénéfique, à la condition indispensable qu'il y ait une véritable réciprocité dans cette coopération, et que les Néo Aquitains y trouvent un bénéfice. Alors oui, nous sommes favorables à des échanges universitaires entre étudiants et chercheurs, à une coopération économique, scientifique, maritime, agricole et culturelle avec la Galice, le Land de Hesse et l'Émilie-Romagne, si ces échanges sont réellement bénéfiques pour notre région, et si les projets financés présentent un intérêt suffisant.

Qu'en est-il des conventions qui nous sont proposées ? À première vue, il n'est question que de prolonger des relations bilatérales fructueuses entretenues depuis des années avec trois régions européennes. Malheureusement, nous remarquons quand même quelques points problématiques. D'abord, dans le choix des thématiques de la coopération qui comprennent la transition écologique et la solidarité internationale, deux domaines dans lesquels l'idéologie écolo-socialiste n'est jamais loin. Même dans le cadre d'une coopération européenne, vos lubies pseudo écologiques continuent de nous polluer. Mais surtout, ces coopérations servent quelques fois, en sous-main, à faire de la propagande en faveur de l'Union européenne en tant qu'institution, et de défendre l'existence d'une prétendue citoyenneté européenne. Si nous défendons bien évidemment l'existence d'une civilisation européenne, nous n'acceptons pas que ces coopérations régionales fassent une promotion purement mensongère de l'Union européenne, alors que celle-ci montre chaque jour son inefficacité. Nous n'acceptons pas non plus que ces coopérations soient un prélude au développement de « super régions » qui s'émanciperaient alors de l'autorité des états européens. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ces trois délibérations de coopération européenne, et nous gardons la liberté de choisir en Commission permanente les dossiers que nous trouvons intéressants. J'en profite également pour vous signaler que nous nous abstiendrons sur la coopération avec le Québec, et la délibération 22.

M. DEVÈZE. - Madame la Présidente, mes chers collègues. J'interviendrai sur le bloc des trois délibérations, et cela sera la seule similitude que j'aurais avec Mme RECHAGNEUX qui vient de me précéder, car l'ensemble des protocoles de coopération européenne que vous présentez sont fondés sur des valeurs de confiance mutuelle, de compréhension. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce genre de coopération en Nouvelle-Aquitaine, car elle est porteuse de ces valeurs, et dans des temps, nous l'avons signalé ce matin, où la dimension européenne paraît plus que jamais défiée sur notre continent.

Vous le savez déjà, nous voterons ces accords, mais nous souhaitons toutefois faire part de plusieurs observations, et quelques propositions constructives sur le nouvel accord avec la Galice. En ce qui concerne les deux autres protocoles les plus anciens, le Land de Hesse et la région Émilie-Romagne, nous ne pouvons que nous féliciter qu'ils soient de nouveau prolongés. J'ai formulé le souhait en Commission d'une présentation des actions concrètes, encore un bilan, afin que nous puissions évaluer ces coopérations de manière bien plus exhaustive. Sur le nouveau protocole que vous nous proposez avec la Galice, nous en sommes ravis. Il est pertinent au regard des enjeux communs des deux régions, pertinent, car les deux régions sont impliquées dans la mise en œuvre du programme INTERREG Espace Atlantique.

Laissez-moi néanmoins vous faire quelques propositions autour de ce nouveau protocole. J'ai écouté avec beaucoup d'attention la présentation qui nous a été faite en Commission jeudi dernier. Nous saluons, mais nous vous demandons en revanche d'avoir une volonté politique de créer des accords bilatéraux avec également la Cantabrie et les Asturies. Les bénéficiaires en seront tout aussi bons, et surtout d'une meilleure cohérence géographique. L'on nous a parlé en Commission des relations privilégiées et des accords que nous avons avec l'Aragon, la Navarre, le Pays basque. Eh bien, à côté du Pays basque il y a peut-être un petit peu la Cantabrie, pas loin les Asturies, et ensuite la Galice. Qu'elle serait cette coopération que nous mettons en place, sans la continuité géographique, mais également maritime avec les autres régions de cette façade atlantique ?

L'article 5 du protocole est clair sur le sujet, et vous laisse toute la flexibilité pour le faire. Je sais bien qu'il n'est pas responsable de multiplier les coopérations qui resteraient lettre morte par la suite, mais il n'est pas toujours simple de les faire vivre et évoluer. Mais sur les questions de coopération maritime que vous évoquez, sur celles du tourisme, du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, et donc sur d'éventuelles coopérations universitaires, sur l'intérêt limitrophe de l'Espagne, sur l'intérêt agricole, la Cantabrie et les Asturies ont aussi des atouts à faire valoir, et elles vous surprendraient, j'en suis certain.

Sur ce nouvel accord avec la Galice, j'ai plusieurs suggestions à vous faire. J'ai pris connaissance de la rencontre virtuelle organisée entre Monsieur le Président, je n'ai pas l'honneur de l'avoir en face de moi, et le Président de la Xunta de Galicia, Monsieur FEIJÓO. Il me semble que plusieurs points importants auraient pu d'ores et déjà être abordés dans ce protocole-cadre.

Premièrement, il n'est pas fait mention par exemple d'un secteur industriel clé de l'économie galicienne qui est l'industrie textile. Nous ne sommes pas loin du Portugal, et chacun connaît les développements et les compétences en la matière. Il y a une opportunité de coopération, en matière de développement économique et de partage de savoirs. L'écosystème qui s'est créé en Galice autour de l'industrie textile est intéressant et inclut des secteurs très actifs de recherche, et également d'innovation. Nous avons là une piste à ne pas écarter pour développer cette industrie textile européenne qui nous libérerait d'une dépendance asiatique beaucoup trop prégnante. C'est aussi cela être européen, me semble-t-il. Ce serait l'occasion pour notre Nouvelle-Aquitaine d'optimiser le rôle de nos pôles d'excellence, cuir, textile, luxe et métiers d'art, qui pourraient en tirer un profit non négligeable.

Deuxièmement, sur le volet santé du protocole, il est certain que les deux entités, nous l'avons bien compris aujourd'hui, n'ont pas les compétences en la matière, en tout cas pour l'Aquitaine, mais cela vaut aussi pour la Galice. Il y a, je pense, matière à réfléchir à une coopération, la Galice a un des taux de vieillissement les plus élevés d'Espagne, et les politiques publiques espagnoles, de manière générale, d'aide à l'autonomie des personnes âgées sont reconnues, en particulier. Sur le terrain de solidarité et d'un lien social plus fluides, elles peuvent aussi nous inspirer et constituer un autre axe prolifique de coopération. La question du maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps, nous le savons, doit être plus que jamais au centre de nos attentions.

Enfin, sur le thème de la ruralité, je suis surpris de ne pas le voir transparaître dans le présent protocole. Nous avons deux territoires majoritairement ruraux, et il y a sans doute des expériences à partager en la matière. Je pense que nous aurions intérêt à inclure une réflexion profonde sur des politiques publiques régionales avec les territoires ruraux, peut-être dans le cadre d'un cluster ruralité.

Je soumets cette contribution à notre réflexion commune, car ces coopérations doivent aussi nous permettre de nous inspirer de l'action publique de chacun des protagonistes. Voilà ce que je souhaitais partager avec vous sur cette délibération, plus particulièrement sur ce nouveau protocole. Ces propositions et suggestions traduisent évidemment notre grand optimisme, ainsi que notre enthousiasme sur la plus-value que nous tirerions de cette nouvelle

coopération. Nous ne pouvons que souhaiter qu'elle perdure et se développe autant dans le temps, que celle que nous cultivons avec nos amis allemands et italiens. Comme dirait nos amis *gallegos*, dans l'esprit positif et déterminé qui les a toujours animés dans l'histoire, Malo sera !, en bon français « il n'y a pas de raison ». Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Je vous remercie. Mme BOUDINEAU, avez-vous des précisions ?

Mme BOUDINEAU. - Je remercie M. DEVÈZE pour sa parfaite connaissance de la Galice. Mais je voudrais ajouter que ce protocole est le fruit d'un travail entre eux et nous, et qu'ils nous ont suggéré ces thèmes. En retour, nous allons donc voir s'ils souhaitent aborder d'autres questions, telles que vous les avez abordées, textile, ruralité. Mais pour l'instant, c'est ce qu'ils nous ont demandé de travailler avec eux. Si Madame la Présidente est d'accord, je crois que mon collègue, Mathieu BERGÉ voudrait ajouter un mot.

M. BERGÉ. - Oui, je vais répondre à M. DEVÈZE, très clairement. Nous avons déjà des coopérations avec les Asturies et la Cantabrie, dans le cadre de la Commission ARC ATLANTIQUE de la CRPM, et nous sommes en phase de construction d'une macro-région. J'ai été auditionné la semaine dernière par le cabinet de Clément BEAUNE, en compagnie de la ministre des Affaires extérieures du gouvernement basque et des représentants de régions du Portugal, et nous attendons le soutien du gouvernement français, lors de la présidence française, pour suggérer à la Commission européenne la création d'une macro-région. Pour ne rien vous cacher, dans le cadre de cette coopération macro-régionale qui intégrerait la Galice, les Asturies, le Pays basque, la Cantabrie, est intégrée la question de l'agriculture, pour que ce ne soit pas que des coopérations maritimes, mais également des coopérations sur tout l'espace atlantique.

Quant à la spécificité, nous sommes actuellement sur des conventions bilatérales. Nous ne pouvons pas aujourd'hui comparer ces prémices de coopération avec la Galice, avec les coopérations historiques et institutionnalisées que nous avons avec la Navarre et l'Euskadi dans le cadre de l'Eurorégion, ou encore avec l'Aragon, la Catalogne, la principauté d'Andorre dans le cadre de la CTP. La future programmation de la CTP s'élèvera à 250 millions d'euros consacrés à la coopération transfrontalière franco-espagnole entre les territoires que je viens de citer. Je vous remercie.

M. DEVÈZE. - Si vous allez jusqu'à la méditerranée, je pense que vous pouvez aller, dans l'ARC ATLANTIQUE, jusqu'à l'Atlantique et jusqu'au Portugal.

M. BERGÉ. - Ils sont dans la Commission CRPM. Le Portugal aussi.

Mme BROUILLE. - Merci, Messieurs. Vous pourrez aisément continuer votre discussion lors du repas. Nous allons passer au vote par délibération.

Sur la délibération 19 avec la communauté de Galice y a-t-il des contres ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est adoptée.

Sur la délibération 20, y a-t-il des contres ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est adoptée.

Sur la délibération 21, y a-t-il des contres ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est adoptée.

N° 19

Vote sur «Coopération Européenne : Protocole de Coopération entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté Autonome de Galice»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

N° 20

Vote sur «Coopération Européenne : Protocole de Coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Land de Hesse»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

N° 21

Vote sur «Coopération Européenne : Protocole de Coopération entre la Région
Nouvelle-Aquitaine et la Région Émilie-Romagne»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**22 - COOPÉRATION INTERNATIONALE - FEUILLE DE ROUTE TRIENNALE ENTRE
LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
À PARIS 2022-2024**

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération n° 22, présentée par M. DUFORSTEL.

M. DUFORSTEL. - Merci, Madame la Présidente. Vous comprendrez qu'au vu de la richesse de cette coopération qui va bientôt dater d'un quart de siècle, nous mettons un peu de temps, il nous faudrait presque une heure pour vous présenter le fruit de cette coopération qui s'est enrichie d'année en année ; mais peut-être, vais-je faire plus court.

Dans trois ans, nous fêterons un quart de siècle de coopération. Lorsque j'ai parlé d'enrichissement, c'est qu'au fil des années il y a eu tout le volet économique, nous ne sommes pas en Nouvelle-Aquitaine pour rien, avec les nombreux clusters, que je devrai peut-être rebaptiser grappes d'excellence, pour éviter toutes confusions. Les grappes que nous avons évoquées aujourd'hui autour du laser, bien entendu les domaines d'excellence du Québec autour de l'eau, autour de la filière bois, autour de l'énergie, et bien entendu autour des problématiques de santé, et de la Silver économie, qui sont aussi des spécificités québécoises.

Autre volet de cette coopération autour de notre réseau universitaire et de grandes écoles qui ne cessent d'échanger, point sur lequel nous allons continuer à mettre l'accent, notamment grâce à l'implication de notre collègue Nathalie LANZI au sein de l'OFQJ sur la jeunesse, et notamment sur le sport.

Nous ne saurions oublier l'autre fruit de notre coopération avec notre cousin, sur les champs culturels avec les nombreux échanges qui ont eu cours, et qui continueront à s'enrichir dans les années à venir.

Je n'oublierai pas d'évoquer l'économie sociale et solidaire, puisque nous nous sommes inspirés pendant de longues années de modèles québécois, jusqu'à ce que récemment le Québec s'inspire de nos modèles, notamment des coopératives d'activité et d'emploi, comme nous nous sommes inspirés des ressourceries dans le passé.

Je vais conclure sur cette présentation succincte qui n'est pas à l'échelle de cette très belle coopération avec le Québec.

Mme BROUILLE. - Merci, M. DUFORESTEL. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.
Y a-t-il des contres ?
Y a-t-il des abstentions ?

M. GAMACHE. - Je vais être très bref, Madame la Présidente, chers collègues. Nous saluons la volonté de continuer à tisser ce lien historique avec nos cousins outre-Atlantique. Le présent protocole, que M. DUFORESTEL a très bien présenté, reconduit une coopération sur un large spectre de sujets thématiques, la culture, l'économie, la recherche, et auprès de divers publics, les étudiants, les entreprises, les chercheurs, etc.

Je voudrais soumettre la possibilité d'élargir ce volet coopératif sur de nouveaux champs, par exemple, à l'environnement, au-delà la question sur la foresterie qui est bien présente dans cette coopération. Je pense notamment aux politiques PNR, aux politiques paysages, aux politiques d'éducation à l'environnement, des domaines où le Québec fait référence, afin de renouveler ou élargir le panel des coopérations. C'est un des potentiels qui s'invite à votre réflexion. Nous apporterons évidemment notre soutien et notre vote favorable à cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci.
Y a-t-il des contres ?
Y a-t-il des abstentions ?
Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

N° 22

Vote sur «Coopération Internationale - Feuille de route triennale entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Délégation Générale du Québec à Paris 2022-2024»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**23 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, LA
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET BORDEAUX MÉTROPOLE POUR
L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT : ROBOCUP 2023**

Mme BROUILLE. - Nous allons passer à la délibération n° 23, présentée par M. BLANCHARD.

M. BLANCHARD. - Merci, Madame la Présidente. Je vais vous présenter cette convention partenariale tripartite qui concerne l'évènement RoboCup. Cette manifestation est un événement international visant à promouvoir la robotique, et qui prend la forme d'une compétition mobilisant plus de 40 000 visiteurs, 3500 participants, et 45 pays engagés. Cette manifestation aura lieu sur Bordeaux Métropole, elle est organisée par l'Université de Bordeaux, et financée, entre autres, par la région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole. Vous devez savoir que cette manifestation a été programmée initialement au mois de juillet 2020, et pour les raisons que vous connaissez, la manifestation a été annulée et reportée en juillet 2023. Nous vous proposons la reconduction de la première convention qui a été proposée en 2019, et qui courait jusqu'en 2021. Nous vous proposons exactement la même convention, si ce n'est que l'évènement ayant été annulé trois mois avant la manifestation, un certain nombre de frais ont été engagés. Cette nouvelle convention engage donc de nouveaux financements à hauteur de 150 000 euros pour la Région, ce qui conduit sa participation totale de 565 000 euros à 715 000 euros, sur un total de 2,3 millions d'euros.

Autour de cette compétition, beaucoup de manifestations sont engagées, notamment du côté de l'éducation avec les écoles et les collèges. Tout cela entre en résonance avec des organisations qui nous avons mis en place au niveau de la Région, notamment les réseaux régionaux de recherche dans le domaine de la robotique, et dans le domaine de l'intelligence artificielle. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci, M. BLANCHARD. Y-a-t-il des demandes de prises de parole ?

Mme BEDU. - Madame la vice-présidente, chers collègues. La robotique a fait couler beaucoup d'encre dès ces balbutiements, et pour cause. Ces impacts négatifs sur l'emploi ont d'abord été soulignés, mais des raisons éthiques se sont rapidement invitées dans les débats sur le rôle des robots. D'une certaine manière, plus la robotique a fait l'objet d'innovations, plus elle a intégré l'intelligence artificielle, plus les questions éthiques ont dû être soulevées, sans toutefois que ce sujet n'ait jamais fait l'objet d'un débat démocratique. La course à l'autonomie boostée par l'injonction à l'innovation l'a donc emportée, sans que la question du sens ait été

interrogée dans notre région, comme ailleurs. Les initiés ont donc pu avancer dans un contexte national et international très peu contraint. Cette dimension éthique nous semble aujourd'hui fondamentale, car au-delà de la fascination pour de nouveaux joujoux, les usages de la robotique autonome qui sont au cœur de la RoboCup ne peuvent plus être laissés aux seules mains de ceux qui ont des intérêts à les voir se développer.

Dans la RoboCup, c'est donc moins la robotique que la robotique autonome qui nous pose problème. Pour rappel, un robot autonome peut obtenir des informations sur l'environnement, travailler pendant une période prolongée sans aucune intervention humaine, se déplacer lui-même dans son environnement d'exploitation sans assistance humaine, éviter les situations nuisibles aux personnes, aux biens ou à elle-même, à moins que celle-ci ne fasse partie de ses spécifications de conception. Un pan important de la recherche consiste justement à permettre aux robots de faire face à son environnement, sous terre, sous l'eau, dans l'air ou dans l'espace, et à effectuer des tâches cognitives. Nous voyons où cela peut nous conduire, et nous conduit déjà. Soyons vigilants à ce que les pires scénarios de cyberpunks ne se réalisent pas. Nous déplorons donc l'absence d'engagement et d'encadrement éthique autour de ces enjeux, de même que l'absence de débat démocratique dans le cadre de la RoboCup qui aurait pu en être l'ambassadeur à l'échelle internationale. Plus profondément, à l'invitation d'Étienne KLEIN, nous déplorons que le référentiel de l'innovation publique ait remplacé progressivement celui du progrès, je pense à Horizon 2020, puis à Horizon Europe pour notre programme d'innovation européen.

Nous déplorons aussi bien un soutien public à la robotique autonome que dans l'accompagnement d'autres filières. Je vous remercie, et nous voterons donc contre cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci, nous notons le contre.

Y a-t-il d'autres contres sur cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Je ne peux pas, je ne peux arrêter tant que le Président n'est pas revenu. Nous traitons les deux dernières délibérations de M. Blanchard.

N° 23

Vote sur «Convention de Partenariat entre l'Université de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour l'Organisation de l'Événement ROBOCUP 2023»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

***Non participation :**

**ANFRAY Stéphanie concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseillère Communautaire)
BOUSQUET-PITT Pascale concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseillère Communautaire)
et UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Suppléante)
DUPRAT Christophe concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseiller Communautaire)
FLORIAN Nicolas concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseiller Communautaire)
MAURIN Baptiste concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseiller Communautaire) et
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Titulaire)
ROBERT Fabien concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseiller Communautaire)
TRIJOLET Thierry concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseiller Communautaire)
JOUVE Virginie (pouvoir donné Monsieur TRIJOLET Thierry)
HAZOUARD Mathieu concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseiller Communautaire)
HERNANDEZ Sandrine concernant BORDEAUX MÉTROPOLE (Conseillère Communautaire)
BLANCHARD Gérard concernant UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Suppléant)
CUVELIER Marie-Laure concernant UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (Titulaire)**

24 - CONVENTION DE PARTENARIAT PROGRAMME CAP ARCHÉO - RENOUVELLEMENT

M. BLANCHARD. - Je vous remercie. Cette délibération ira très vite, puisqu'il s'agit de proroger un programme de médiation scientifique sur la problématique de l'archéologie et du patrimoine. Ce programme existe depuis une quinzaine d'années, et nous vous proposons donc de le prolonger de trois années supplémentaires. Cela n'engagera pas de financements supplémentaires, car ce programme est porté par le Centre de diffusion de culture scientifique - Cap Sciences, et le programme Cap Archéo a un lieu identifié à Pessac.

Mme BROUILLE. - Je vous remercie.

Y-a-t-il des demandes d'intervention ?

Y-a-t-il des contres ?

Y-a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

N° 24

Vote sur «Convention de Partenariat programme CAP ARCHÉO - renouvellement»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Non participation :**

**HAZOUARD Mathieu concernant CAP SCIENCES (Représentant Président CRNA)
BOUSQUET- PITT Pascale**

**25 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE BUREAU DE RECHERCHES
GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)
POUR L'ACCUEIL D'UNE UNITÉ DE RECHERCHE SPÉCIALISÉE SUR LE LITTORAL**

M. BLANCHARD. - Merci. Il s'agit d'une convention partenariale entre notre région et le BRGM. Aujourd'hui, le BRGM est implanté dans la région à Pessac, et à Poitiers ; nous avons environ 40 chercheurs présents. L'objectif de cette convention est d'accompagner l'arrivée de 20 chercheurs supplémentaires qui viendraient depuis le siège du BRGM, sur le campus d'Orléans à Bordeaux Métropole. Cela consiste à déplacer un département entier sur les risques côtiers et le changement climatique. C'est une opération très stratégique, et l'objet de cette convention est d'accompagner l'arrivée de cette équipe de recherche, les aider à l'installation dans les locaux, les aider également aux financements d'un certain nombre de projets sur les trois premières années - ce qui implique de leur part de ne pas répondre à un appel à projets à côté -, et également favoriser l'intégration de cette équipe dans les dispositifs existants, notamment deux autres réseaux de recherche : un réseau sur les risques littoraux et un réseau sur l'eau.

Il vous est proposé d'engager une somme de 1,32 million d'euros pour accompagner l'arrivée du BRGM au sein de notre Région.

Mme LA PRÉSIDENTE (Mme BROUILLE). - Merci, M. BLANCHARD. Y-a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BAUDE. - Mes chers collègues, je veux témoigner, en tant qu'ancien co-président de l'observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine, de la capacité du BRGM à fédérer sur le littoral les acteurs scientifiques, les collectivités, les services de l'État autour de projets, autour de programmes, autour d'enjeux scientifiques, pour venir très concrètement en appui aux besoins des territoires des littoraux.

Et au-delà de l'observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine, je veux également citer le projet ARCADE soutenu par la Région lors du précédent mandat, et animé par le BRGM qui associe le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), l'Agence de l'eau, IFREMER, des laboratoires comme EPOC ou le LIENSS, pour permettre concrètement de répondre à des questions complexes du bassin d'Arcachon, notamment en matière de risques, d'érosion et de submersion de ce territoire.

Nous nous réjouissons donc que ce projet vienne de s'inscrire dans la dynamique du Réseau régional de recherche RIVAGE, pour enrichir l'écosystème Néo Aquitain, en

complémentarité des universités de Bordeaux, La Rochelle, et l'université Pau et des pays de l'Adour. Ces trois universités sont reconnues, sur le littoral et les risques physiques, au niveau national et international. Nous pensons que ce pôle va permettre de renforcer les capacités de notre région en matière de recherches sur les risques côtiers, en matière de valorisation de la recherche, en matière d'appui à l'animation de la communauté scientifique, en matière d'événements scientifiques, de contrats de recherche. Également, et c'est peut-être là le plus important s'agissant des risques littoraux croissants avec le dérèglement climatique, au bénéfice des territoires avec des finalités opérationnelles en réponse aux besoins sociétaux grandissants sur notre littoral.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, Monsieur le Président, puisque vous êtes revenus, nous soutenons pleinement ces délibérations. Merci.

Poursuite de la séance sous la Présidence de M. Alain Rousset, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, M. BAUDE. Je suis désolé de m'être absenté, mais il y avait encore et de nouveau des projets à 500 emplois dans la région, sur la santé, sur la sécurité informatique, et sur le reste...

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N° 25

Vote sur «Convention de Partenariat avec le Bureau de Recherche Géologique et Minières (BRGM) pour l'accueil de l'unité de recherche spécialisée sur le littoral»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Comme me l'a « commandé » Mme BROUILLE, nous levons la séance à titre temporaire, pour nous retrouver sur les dossiers de l'eau, demain matin à 10 h 00.

REPRISE DE LA SEANCE LE 22 MARS 2022

**26 - L'ETAT ET LES REGIONS NOUVELLE-AQUITAINE ET OCCITANIE ENGAGES
AVEC LE COMITE DE BASSIN ADOUR-GARONNE POUR LA GESTION DURABLE DE
L'EAU. BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ENTENTE POUR L'EAU**

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose d'ouvrir la séance en passant au rapport n°26 qui est le bilan et les perspectives de l'entente pour l'eau, que l'on a créée avec l'Agence de bassin et les deux Régions, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Guillaume RIOU.

M. RIOU. - Merci Président. Bonjour chers collègues. Effectivement, vous le savez, le périmètre administratif d'une agence de l'eau n'est pas forcément le périmètre politique, le périmètre administratif de la République, et il se trouve que l'Agence de l'eau Adour-Garonne est à cheval - mais je ne vous apprend rien - sur deux régions : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Pour des questions d'efficacité des politiques publiques, nous avons pensé souhaitable de joindre nos efforts pour la préservation de cette eau si précieuse et notamment, et c'est l'essentiel de l'objet de cette délibération, sur des questions quantitatives sans obérer les questions qualitatives.

Aujourd'hui, 90 Mrds de m³ d'eau sont précipités sur ce bassin hydrogéographique. Une petite part est utilisée pour les usages anthropiques, mais cette petite part utilisée est souvent déjà excédentaire et le déficit aujourd'hui est déjà de 250 M de m³, à cet instant. Les scientifiques nous annoncent un déficit à venir qui avoisinerait 1,2 Mrd. 850 M de m³ de déficit supplémentaire qui nous amènerait à un déficit de 1,2 Mrd.

Cette entente sur l'eau qui est une entente politique mais aussi une entente technique nous amène à profiler ce que seront les usages de l'agriculture qui, aujourd'hui, sont autour de 41 %, les usages d'eau potable, environ 32 % avec un accroissement de la population probable autour de 20 % des usages concernant l'eau potable. Et puis, l'industrie qui consomme environ 27 % de ces 2,3 Mrds, 2,5 Mrds. Comment allons-nous donc faire ? Quelles solutions techniques, technologiques mais aussi qui reposent sur les solutions fondées sur la nature, allons-nous pouvoir mettre en œuvre ? Elles reposent essentiellement sur quatre axes : l'évolution des pratiques agricoles, des systèmes agricoles vers l'agroécologie, remettre, sans doute, davantage les prairies pour bénéficier de niveaux d'étiages estivaux plus favorables.

C'est également la question de la préservation des zones humides avec des investissements qui sont faits par l'Agence de l'eau et les deux régions. On est vraiment sur

la séquestration - on pourrait faire l'analogie avec la question carbone - hivernale par les systèmes agricoles, par les zones humides pour du relargage tout au long de l'été pour le soutien d'étiage.

Et puis, il y a la question de la réutilisation des eaux grises, comment utiliser de l'eau qui ne soit pas de l'eau cristalline pour des usages qui ne sont pas des usages nobles. Il y a donc toute cette recomposition à mener en partenariat aussi avec l'industrie qui est la quatrième cible. Comment faire en sorte que l'industrie ait des usages quantitatifs qui soient moins importants.

Voilà, un peu, dans quelle configuration technique et politique, nous imaginons cette entente pour demain, à l'horizon 2030 où les problèmes de ressources se poseront de manière accrue. Je vous le redis. Nous allons passer à 1,2 Mrd de m³ alors que nous ne sommes aujourd'hui en déficit que -dirais-je - seulement de 250 M, et c'est déjà trop. On a donc besoin de trouver cet équilibre de la ressource de manière absolue.

Mme REYDY. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le rapport qui nous est ici présenté expose l'état des lieux et les perspectives de la ressource en eau sur le bassin hydrographique Adour-Garonne qui couvre une très large partie de notre région. S'il est un constat qui ne saurait faire débat, c'est celui de l'urgence de la situation en ce qui concerne la ressource en eau, du fait du changement climatique, en particulier sur notre territoire.

Comme le rappelle le CESER dans son avis, la moitié des eaux de surface du bassin n'est pas en bon état écologique, de même que le déséquilibre chronique entre prélèvements et ressources disponibles pose une réelle problématique immédiate et durable. Nous saluons la méthode ainsi que les orientations pour répondre au défi impératif de l'eau qui s'impose à nous, aux consommateurs, aux agriculteurs et aux industriels...

M. LE PRESIDENT. - On vous entend mal.

Mme REYDY. - Je me rapproche. Je vais recommencer rapidement. Le rapport qui nous est ici présenté expose l'état des lieux et les perspectives de la ressource en eau sur le bassin hydrographique Adour-Garonne qui couvre une très large partie de notre région. S'il est un constat qui ne saurait faire débat, c'est celui de l'urgence de la situation en ce qui concerne la ressource en eau, du fait du changement climatique, en particulier sur notre territoire.

Comme le rappelle le CESER dans son avis, la moitié des eaux de surface du bassin n'est pas en bon état écologique, de même que le déséquilibre chronique entre prélèvements et ressources disponibles pose une réelle problématique immédiate et durable. Nous saluons la méthode ainsi que les orientations pour répondre au défi impératif de l'eau qui s'impose à

nous, aux consommateurs, aux agriculteurs et aux industriels. Il s'agit précisément de mettre en lien, non seulement les acteurs institutionnels, mais également et surtout ces différentes catégories d'usagers de la ressource aquatique, l'objectif commun étant toujours de disposer d'eau potable et d'une eau propre.

Pour cela, toutes les réflexions doivent se mener dans un cadre public afin de penser les divers usages de l'eau en lien avec le changement climatique, et selon nous, pour se donner des priorités en fonction des territoires et pouvoir stocker un maximum l'eau en période de pluie pour éviter les forages dans les nappes phréatiques. Dans ce cadre-là, l'enjeu incontournable consiste en un partage équitable et démocratique de la ressource en eau entre les divers usagers avec pour ligne de conduite d'éviter absolument tout conflit.

En ce qui concerne plus particulièrement les usages agricoles, s'envisagera nécessairement en parallèle une transformation progressive des modes de production agricoles sans pesticides, en allant vers le bio et une agriculture paysanne respectueuse de la terre. L'agroécologie et l'agroforesterie sont des perspectives à retenir pour assurer des productions moins consommatrices d'eau, sans vouloir éliminer les productions utiles, comme le maïs. L'objectif fondamental ici n'est autre que la souveraineté alimentaire.

Dans toutes les décisions que nous prenons, il nous faut considérer la nature et ses équilibres dans leur ensemble, notamment dans les zones humides dont il est question ici. Quantité et qualité peuvent aller de pair avec un fil conducteur pour nous, que tous les acteurs soient associés sans conflit d'usages, et que l'eau ne soit, en aucun cas, inscrite dans une logique marchande.

Je vous remercie.

Mme GRAVAL. - Chers collègues. Nous profitons aujourd'hui de la journée mondiale de l'eau dont le thème, cette année, est « l'eau souterraine » et de cette délibération pour rappeler le caractère prioritaire de la prise en compte des enjeux liés à l'eau. L'eau est une ressource vitale pour nos territoires largement fragilisés par le dérèglement climatique. Des tensions en eau potable sont d'ailleurs déjà particulièrement sensibles dans de nombreux territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Pour notre groupe, une évolution radicale des politiques de l'eau doit être engagée au-delà des effets d'annonce. Pour faire face à la décennie critique qui court jusqu'en 2030, nous devons aller vers une politique hydroclimatique donnant la priorité à la sauvegarde de la ressource, à son partage, à son économie, et à la reconquête de la biodiversité, le tout dans une gouvernance associant tous les usagers. A ce titre, cette délibération, qui n'est qu'une communication, ne donne pas de souffle particulier à l'action publique régionale. Le contenu

de cette délibération reprend pour la plupart des dispositifs déjà actés et des principes déjà mis en œuvre.

Dans le détail, plusieurs points nous interpellent. Le défi quantitatif est toujours rappelé comme un problème majeur du grand Sud-Ouest, mais sans jamais se dégager de chiffres calculés à usage constant. Le changement climatique a des conséquences fortes et explique des déficits croissants. Toutefois, annoncer 1,2 Mrd de m³ de déficit en 2050 revient à raisonner à usage constant sans jamais se poser les questions essentielles à l'heure du changement climatique. A quoi tient-on ? A quoi sommes-nous prêts à renoncer ? Plutôt que de les poser et d'imaginer le monde de demain, on préfère, ici, prendre le monde d'aujourd'hui et pousser les curseurs vers le futur pour voir ce qu'il va se passer.

Le changement de modèle agricole est évoqué. La transition vers l'agroécologie est en effet une réponse systémique permettant de traiter les défis quantitatifs et qualitatifs de l'eau. Pourtant, trois ans après le lancement de Néo Terra, où en sommes-nous ? Je réitère les interrogations que notre groupe a déjà eu l'occasion d'exprimer. Par exemple, sur l'objectif « zéro pesticide de synthèse d'ici 2030 », où en sommes-nous précisément ?

Enfin, sur le volet quantitatif, la délibération évoque la mobilisation de 850 M de m³ d'eau par le recours à l'ensemble des solutions liées au sol et aux ouvrages pour restaurer les équilibres dans les bassins versants. Ce chiffre nous inquiète. Comment seront stockés ces 850 M de m³ ? Parle-t-on de retenues collinaires, de barrages ou de nouvelles bassines ? Notre groupe souhaite une prise en compte réelle des enjeux d'une gestion durable et partagée de l'eau dans la politique que mène le Conseil Régional, et cette délibération ne nous offre aucune garantie. Les objectifs de Néo Terra sont louables, mais les moyens mobilisés sont encore trop faibles. Aurons-nous, et quand, accès à des indicateurs chiffrés pour situer notre avancée ?

L'eau doit avoir et garder une place centrale au sein des politiques publiques et des préoccupations régionales et locales. Merci,

M. LE PRESIDENT. – Merci, Marie-Ange MAGNE.

Mme MAGNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. L'eau est une ressource sous tensions, et ces tensions sont amenées à se démultiplier avec le changement climatique et les dynamiques démographiques en Nouvelle-Aquitaine. Nous soutenons cette entente. Nous soutenons son principe. Nous voterons donc cette délibération qui vise à faire converger les politiques des acteurs publiques afin de répondre aux enjeux quantitatifs de la ressource en eau.

Nous pouvons regretter cependant cette focalisation sur l'aspect quantitatif au détriment de l'aspect qualitatif. Les deux doivent faire l'objet d'une attention particulière à ce sujet. Le CESER préconise d'ailleurs de fixer des objectifs clairs pour la baisse généralisée des teneurs en nitrate et en pesticides dans les eaux.

Enfin, une remarque sur la volonté de cette entente de mobiliser des ressources nouvelles. Par définition, silo est une ressource sous tension. Il apparaît difficile de mobiliser des ressources nouvelles, sauf à créer d'éventuels ouvrages de stockage ; cette éventualité ne doit pas éluder à la nécessité d'une transition dans les pratiques, notamment agricole et industrielle.

Nous voterons donc cette délibération, mais nous resterons vigilants sur ces deux points. Je vous remercie.

M. GUERIN. - Monsieur le Président. Très rapidement. Cela n'a pas totalement attiré à la délibération, mais c'est plus une remarque qu'autre chose. Vous le savez sans doute, des bassines situées à CRAMCHABAN entre les Deux-Sèvres et la Charente Maritime, ont fait l'objet de dégradations massives, il y a peu de temps de cela. Des menaces pèsent de nouveau sur ces retenues dans les jours qui viennent. Monsieur le Président, le groupe des Républicains dénonce ces actes délictueux, puisque ces bassines sont autorisées. Elles ont donc, de fait, tout à fait le droit d'être présentes sur ce territoire, Juger du bien-fondé est un débat politique, mais toujours est-il que les agriculteurs qui les utilisent ont le droit de les utiliser et ils ont eu le droit de les construire. Lorsque l'on vient dégrader ces bassines, on commet un acte délictueux et l'on se rend responsable d'un acte répréhensible au niveau de la justice.

Monsieur le Président, le groupe des Républicains tient à dénoncer ces actes inacceptables et inadmissibles de la part d'une minorité. Je peux vous dire, Monsieur le Président, qu'un certain nombre d'exploitants seraient très heureux de vous savoir à leurs côtés sur ce sujet. Merci Monsieur le Président.

Mme DARRIEUSSECQ. - Monsieur le Président. Bien sûr, cette délibération est intéressante, importante. Travailler sur la garantie des ressources pour les populations, mais aussi pour l'agriculture et pour l'industrie, sur l'économie d'eau, sur la garantie de la qualité, sur la sécurisation des usages, je crois que l'on est vraiment dans le sujet.

Ce sujet est un sujet majeur pour notre région, pour la région Occitanie aussi d'ailleurs, et c'est bien que la réflexion puisse être faite au niveau des deux régions. Il ne faut pas que ce soit une délibération sèche aujourd'hui, non suivie d'effets. Je crois que nous avons véritablement besoin d'une stratégie à court terme, à moyen terme et à long terme, qui soit déclinée en particulier pour l'agriculture, bien sûr moins d'intrants, c'est ce qui est majeur dans

la délibération que vous portez, mais des ressources nouvelles pour permettre l'irrigation, minimale mais nécessaire. Nous avons donc véritablement besoin d'avoir une stratégie, court terme, moyen terme, et long terme. Court terme parce que certains départements, par exemple, la Corrèze en été, peuvent manquer d'eau potable avec un véritable sujet pour les populations. Important à moyen terme parce que nous avons besoin de pouvoir aider l'économie, que ce soit l'industrie ou les agriculteurs à pouvoir évoluer dans leurs pratiques et leurs usages de l'eau. Et puis à long terme, pour assurer à notre région qu'il n'y ait pas ni de déficit, ni de sujet d'eau particulièrement pollué.

A partir de cette entente qui est louable, bien sûr que nous allons le voter sans aucun problème, nous avons besoin collectivement, ici, de travailler sur une vraie stratégie pour les années à venir, et je crois que cela fait partie de nos missions prioritaires parce que l'on parle beaucoup de la transition énergétique, qui est absolument essentielle, mais la ressource en eau est vitale. C'est vital pour les hommes, pour notre alimentation, les agriculteurs. C'est vital aussi pour nos industries et ces cycles-là doivent être véritablement envisagés dans leur ensemble.

Quand on a été maire, on sait très bien que sur les réseaux d'eau potable, par exemple, dans toutes les communes, il y a des fuites partout. Des choses concrètes, si l'on commence par lutter sur les fuites sur les réseaux, nous aurons gagné beaucoup d'eau supplémentaire, de qualité, potable. Ce sont des choses simples qui ne sont pas à mettre en œuvre par la Région, mais qui sont à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre dans les réseaux d'eau communaux, par exemple. Ce sont des choses simples mais qui devraient faire partie des axes prioritaires, ne serait-ce que pour garantir une ressource plus abondante.

Allons donc des petites choses jusqu'aux politiques plus importantes. Je reconnais que c'est une bonne chose que vous ayez mis ce sujet sur la table aujourd'hui, mais travaillons à développer une véritable stratégie.

M. LE PRESIDENT. - Je crois que le rapport propose effectivement une stratégie. Juste quelques observations. D'abord, quand on dit, aujourd'hui déficit de 220 M de m³, c'est pendant les périodes d'étiages. Les scientifiques s'interrogent sur le fait que le climat océanique qui est encore le nôtre commence à remonter vers le Nord, et l'on s'interroge sur le maintien de la même quantité de précipitations. A priori, pour l'instant, il n'y a pas de problème, mais l'on s'interroge sur le maintien de ces précipitations.

Dire que, comme je l'ai entendu, on n'analyse que le monde aujourd'hui, c'est bien entendu totalement inexact pour une raison très simple, c'est que la projection a été faite de passer de 220 M de m³ à 1,2 Mrd en 2050, avec les climatologues. Je ne sais pas faire, pas

plus que qui que ce soit dans cette enceinte, ce type de projection. Il y a donc bien, effectivement, une projection sur l'avenir. Aujourd'hui, et je rejoins Geneviève DARRIEUSSECQ, il y a des problèmes immédiats. A Agen, l'été, la température de l'eau prélevée pour les Agenais est de 28°. De même à Toulouse. Et l'on traverse quasiment la Garonne à guet. On voit donc bien qu'il y a, à la fois un problème quantitatif et un problème qualitatif.

Le problème quantitatif peut, à moyen terme, se régler par le jeu de circulation des espaces en Occitanie sur les différents fleuves qui existent, que ce soit l'Adour, la Garonne, les autres fleuves, il y a une interopérabilité, qui avait été faite par les créateurs des grands barrages hydroélectriques, entre ces barrages. Il y a donc tout un travail qui est fait par l'Agence de l'eau avec les hydroélectriciens, pour travailler et récupérer autour de 80 à 120 M de m³ pour mieux équilibrer le débit, notamment de la Garonne.

Ensuite, il y a les STEP, c'est-à-dire comment on est capable à la fois de remonter l'eau, de la returbiner. Ce qui a deux avantages, mieux réguler le débit, et ensuite produire de l'énergie à partir de l'hydroélectricité qui est totalement neutre sur le plan du carbone.

Sur le « zéro pesticide en 2030 », je le maintiens, et je ne peux pas aujourd'hui, tous les six mois, dire combien il y a de pesticides en moins, d'abord parce que cela ne dépend pas de nous, mais en tout cas, les actions systémiques et structurantes que l'on a engagées, que ce soit VitiRev ou les homologations des alternatives aux pesticides de synthèse, aux pesticides chimiques, sont des actions structurantes, et d'ailleurs, depuis que j'ai tapé le poing sur la table auprès du Premier Ministre et que nous avons négocié avec l'ANSES, il y a de plus en plus de produits qui sont homologués aujourd'hui, notamment par l'entreprise DE SANGOSSE d'Agen qui est assez extraordinaire et qui travaille pour le blé, pour le maïs, et qui a des alternatives minérales, pas des alternatives de pétrole ou de gaz. On a aussi cette alternative qui consiste à l'utilisation des microalgues pour traiter le mildiou et l'oïdium. Toutes les stratégies de l'entreprise M2I qui est à Lacq sur la théorie de la confusion sexuelle pour récupérer une partie des agresseurs notamment au niveau de la culture des pommes, et d'autres cultures fruitières, on avance donc là-dessus pour pouvoir offrir toutes ces alternatives.

Sur l'eau avec l'Agence de bassins, nous travaillons à la protection des zones humides, au développement des zones humides, à la solution par le sol et par la nature en essayant de reconstituer le plus possible, parce que l'état des eaux souterraines est très médiocre tant en quantité qu'en qualité, donc si demain, il y a des réserves de substitution qui sont faites, ce sera plutôt à partir de l'eau de surface, en période de hautes eaux qu'à partir de prélèvements dans le sous-sol. Il y a un travail aussi - cela a été dit - sur la qualité de l'eau qui est énorme.

Après, quelles sont les compétences des uns et des autres ? La Région ne va pas se substituer au rôle des communes ou des intercommunalités sur les stations d'épuration. Mais on sait qu'il y a un effort à faire, que l'on peut accompagner sur le plan des technologies de filtration ou d'épuration de l'eau, parce qu'une des réponses à ces problèmes d'étiages massifs pendant les périodes d'été, parfois pendant l'hiver, c'est ce que l'on appelle, le reuse l'utilisation des eaux grises, qui seraient complètement nettes. Elles sont déjà utilisées sur l'île de Ré pour l'irrigation. J'étais à Agen il y a quelques semaines de cela avec l'Agence de l'eau pour voir comment on pouvait utiliser à partir de la station d'épuration, ces eaux de reuse. En tout cas, il y a une stratégie portée par l'Agence de bassins sur tout cela, que nous allons accompagner, sur lequel nous allons nous distinguer. Je parlais des problèmes de filtration et la Région est active auprès des start-up et des entreprises qui peuvent produire des systèmes de filtration permettant d'éliminer perturbateurs endocriniens, conservateurs, tous les produits qui passent au-delà du filtre qui existe dans les stations d'épuration.

Il y a un autre problème sur lequel, avec l'Agence de l'eau et l'Agence de bassins, on est très attentif, c'est la protection des zones de captage dont une grande partie est de mauvaise qualité, et qui coûte ensuite sur le traitement de l'eau. Il y a donc un modèle socioéconomique global à faire. Je préside - vous le savez - en succédant à Martin MALVY qui a eu cette initiative de créer l'entente de l'eau, le Parlement de l'eau. Il est composé à la fois d'élus, mais aussi d'acteurs économiques, d'acteurs associatifs. C'est vraiment une instance extrêmement intéressante pour avancer, avec un Conseil scientifique qui documente, renseigne, objective les problèmes de l'eau et les choix à faire.

Mes chers collègues, Guillaume, vous voulez peut-être ajouter...

M. COSTE. - Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je voudrais dire que ce serait important que vous puissiez reprendre les propos que notre collègue Guillaume GUERIN vient de dire par rapport aux condamnations sur toutes ces exactions sur les bassines, mais je pense plus largement aussi sur tous ceux qui travaillent. Ce n'est guère mieux sur les convois de céréales, parce que ce n'est pas cela qui va faire avancer la cause, bien au-delà. Et je pense qu'il y a de la place pour tous, et il faut que l'on soit respectueux les uns, les autres.

Sur cette délibération qui est de prendre acte, bien entendu, notre groupe prendra acte. Je pense que c'était important que vous puissiez mettre le débat aussi au sein de l'Assemblée. Je pense que cette entente pourrait s'élargir, peut-être, aussi à une représentation des départements qui sont, quand même, des acteurs importants aussi sur le territoire. Mais elle est très importante.

Sur le plan d'économie d'eau, c'est un objectif qui est très louable et sur lequel il est indispensable de travailler. Je pense qu'il faudrait aussi bien rappeler l'importance du besoin de stockage d'eau, parce que ce n'est peut-être pas suffisamment précisé. On aura de plus en plus - comme le disait notre collègue tout à l'heure - de périodes où il tombera de la pluie de manière abondante, et des périodes d'assec et donc si l'on ne stocke pas, on n'arrivera pas à régler les questions d'étiage.

Sur le développement des mesures fondées sur la nature, je pense que l'on a besoin de définir de quoi on parle, parce que si l'on prend une éponge et que l'on y jette un seau d'eau dessus, si elle est sèche, cela ruisselle. Cela veut donc dire que, même avec les meilleures solutions fondées sur la nature, on n'a beau augmenter la capacité de rétention des sols en eau, lorsque l'on aura des assecs qui seront de sept, huit mois à neuf mois, ce sera très compliqué de régler le sujet seulement par ces mesures-là. Le stockage aussi est très important, à certains endroits, l'irrigation pour tenir les terres avec un niveau d'humidité suffisante.

Sur l'optimisation des ressources existantes, vous l'avez dit, l'hydroélectricité joue un rôle important. Dans tous les scénarios qui nous permettent d'être autonomes en matière d'énergie, on est passé à pieds joints. Beaucoup reparlent du nucléaire bien entendu, mais on est passé à pieds joints sur la nécessité d'avoir 5 000 mégawatts d'énergie hydroélectrique supplémentaire. C'est la base de tous les scénarios qui ont été posés assez récemment. Cela veut dire qu'au-delà des STEP ou entre réserves déjà existantes ou à créer - comme vous parliez hier sur notamment REDENIN, je pense que c'est important que l'on puisse là aussi stocker des capacités d'eau pour maintenir de l'étiage. On le voit bien sur un certain nombre de rivières aujourd'hui, si l'on n'avait pas ces grands barrages faits il y a 70 ans, on n'aurait pas les niveaux d'étiage et les usages et les multi-usages que l'on a en aval sur beaucoup de nos départements.

Sur la lutte active de l'artificialisation des sols, bien entendu, cela fait partie aussi des priorités.

Je voulais vous faire une proposition, Monsieur le Président, parce que je conduis sur le département de la CORRÈZE une expérimentation qui amène à ce que, avec les mêmes experts du GIEC, l'on fasse une descente d'échelle du GIEC. Au lieu de parler macro très large, on revient par les têtes de bassins. Je pense que ce serait intéressant sur l'Adour-Garonne au sein de l'entente, ou a minima au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine, que l'on puisse regarder quels sont les effets réels du GIEC, ou des conséquences du changement climatique sur notre bassin. On se rend compte que les grandes affirmations macro, lorsque l'on les ramène selon les mêmes modèles sur nos micro-territoires, elles n'ont pas du tout les

mêmes conséquences. Dans un département comme le nôtre, tête de bassins, on est, non pas à -40 % d'eau en moins sur le périmètre, mais on est, selon les scénarios, à + 9 à - 5 %. Cela veut dire que ce n'est pas tout à fait les mêmes solutions. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas agir, mais ce n'est pas tout à fait, non plus, les mêmes solutions. C'est pour cela que l'on pourrait, peut-être, aller aussi un peu plus loin dans la cause scientifique, et peut-être avancer sur le sujet.

Vous parlez de la préservation aussi des zones humides, dans le rapport, avec notamment un effort qui doit être consenti sur les têtes de bassins versants. Je pense que là, il faut que l'on soit aussi en phase sur une gestion équilibrée de l'eau. On ne peut pas avoir des têtes de bassins versants qui deviennent des sanctuaires pour bénéficier à l'aval qui, lui, pourrait continuer un développement économique harmonieux et fort. Cela veut dire que le prix de l'eau ou le prix global soit réparti fortement, et l'on ne peut pas toujours accuser la tête de versants à faire toujours plus et toujours moins, en l'occurrence, parce que c'est quand même le secteur qui a l'industrie ou l'économie la plus faible. Faisons donc attention aussi à ne pas faire porter l'effort que sur le bassin-versant.

Sur l'aspect qualitatif, je trouve louables tous les discours. Je regrette, Monsieur le Président, d'être démagogique sur le « zéro pesticide en 2030 ». Déjà, certains dans cette Assemblée mettent une modération en parlant de « zéro pesticides de synthèse ». C'est déjà plus juste, parce que l'agriculture biologique sans cuivre qui reste un pesticide, il faudra m'expliquer comment on va la faire durablement. Je veux bien, mais derrière, il faut que l'on puisse avoir des agréments sur les biocontrôles, sur un certain nombre de sujets, sur les NBT, sur la capacité à avoir des plantes beaucoup plus résistantes et autres, et que l'on n'ait pas un débat dogmatique sur tout, c'est-à-dire que l'eau, zéro pesticide, mais derrière des plantes qui résistent aux agresseurs, ce n'est pas valable non plus. A un moment, il faudra nous expliquer ce qui reste valable, si ce n'est la décroissance totale et si ce n'est la famine qui nous guette, parce que, produire tout bio, ce n'est pas produire sans pesticides. Et aujourd'hui, à 15 % de production bio, on est en autosuffisance sur, à peu près, l'ensemble des secteurs et même excédentaires sur d'autres.

Cela veut dire que, qui est en capacité demain avec 10,5 M de Français qui ne mangent pas à leur faim, on n'est pas en train de parler de la famine qui guette l'ensemble des territoires, qui est capable de manger à sa faim, en allant à Bio Coop tous les matins ? Je pense qu'à un moment, il faut quand même que l'on soit un peu sérieux et se remettre aussi à la portée du monde.

Je voudrais pour terminer sur le sujet de la gestion qualitative de l'eau, revenir sur un autre sujet qui nous concerne tous, aussi ici, parce que c'est certainement plus facile de stigmatiser

quelques agricultures, quelques hydroélectriciens - je termine - ou quelques industriels, mais la question des perturbateurs endocriniens, de l'eau de javel, du bisphénol A, des PCB et compagnie, c'est la question de nous tous. Alors, est-ce que nous tous, nous sommes aussi capables de changer nos comportements plutôt que de faire la leçon au monde entier, d'aller découper des bassines ou de jeter des céréales en pâture sur des trains de chemin de fer ? Je pense qu'à un moment, il faut que l'on soit un peu sérieux dans les solutions que l'on peut proposer.

M. LE PRESIDENT. - Il est déjà 10 h 30 même 10 h 45, c'était l'heure de gloire de Pascal COSTE, mais l'Assemblée donne acte à l'Exécutif de la présentation de ce rapport.

N° 26

Vote sur «l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie engagés avec le comité de bassin Adour-Garonne pour la gestion durable de l'eau. bilan et perspectives de l'entente pour l'eau»

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

**27 - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION REGIONALE DES FEDERATIONS
DEPARTEMENTALES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE
NOUVELLE-AQUITAINE 2022-2024**

M. LE PRESIDENT. - J'allais oublier la pêche. Si moi, j'oublie la pêche. Guillaume, Pardon.

M. RIOU. - Il nous faut finir sur la question de l'eau, de ses usages. Beaucoup de choses ont été évoquées par Pascal COSTE et d'autres, sur la compatibilité des déterminations quantitatives ou qualitatives, sur tous les usages socioéconomiques et autres qui concernent l'eau. Je voudrais que vous puissiez, avec nous, remarquer l'intérêt de la délibération qui suit concernant la pêche.

Cette délibération, et cette proposition qui vous est faite ce matin, révèle l'importance, selon moi, des partenariats multiples et des multiples facettes que révèle cette activité bien connue dans notre grand Sud-Ouest. Elle a des facettes multiples, des aménités considérables tant en termes d'acquisition de connaissances, et là encore - comme le souhaite encore et toujours le Président - objectiver le propos par la mutualisation, la capitalisation et la diffusion technique et scientifique.

Elle révèle par ailleurs l'accompagnement des politiques publiques avec une évaluation permanente. Je pense notamment au rôle de l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine qui peut programmer ce que doivent être en partenariat, là encore, avec les douze fédérations de pêche et leurs associations, têtes de réseau, l'intervention sur les milieux pour les préserver, pour préserver cette ressource halieutique qui a d'autres finalités que sa préservation pour elle-même, et notamment en termes de développement économique. Voici une activité qui multiplie les bénéfices d'observation, scientifiques, techniques, de développement local, d'emplois. Nous avons tous sur nos territoires pu observer, très souvent, l'intérêt pour le petit commerce, par exemple, de cette activité pêche de loisir auprès de nos petits commerces locaux.

Et puis, après la question économique, l'intérêt de l'activité de ces fédérations de pêche et de leur organisation à travers une tête de réseau autour de la sensibilisation, de l'éducation à l'environnement. Voilà, une facette supplémentaire qui révèle un intérêt majeur.

Et puis, enfin, on peut observer par ailleurs que 470, 472 associations de pêche et de gestion des milieux aquatiques - et ils y tiennent - qui permettent d'embarquer 256 000 pêcheurs qui prennent, à un moment ou un autre, leur carte de pêche. Cela révèle à nos yeux,

aussi, une formidable activité démocratique sur les territoires. A cet égard, cette convention finalement, qui reflète cette activité du quotidien, a une action démocratique que je trouve absolument intéressante.

C'est pourquoi, nous vous proposons d'engager 660 000 € provenant du Service Environnement, auxquels nous adossons 250 000 € provenant du tourisme. Là, on voit bien cette performance multiple. Voilà la proposition qui vous est faite, ce matin.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Merci pour les pêcheurs, à la truite notamment. Je rappelle que la truite, c'est l'abeille de la rivière.

N° 27

Vote sur «Convention pluriannuelle de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine 2022-2024»

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Non participation :**

LABROUSSE Mathieu (motif personnel)

28 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme CLAVEAU. - Avant de présenter les quinze conventions pluriannuelles et d'objectifs, je vous propose d'enrichir cette délibération en revenant sur deux événements culturels internationaux soutenus par la Région, au sein desquels les fleurons de l'industrie culturelle néo-aquitaine ont particulièrement brillé. Je commencerai par le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême qui s'est clos, dimanche dernier. Quelques mots sur la fréquentation qui a été, évidemment, un peu en deçà de la fréquentation habituelle du fait de la pandémie et de la situation que nous vivons, mais également du report un peu tardif de cet événement. Néanmoins, du côté des éditeurs, il semble que cela a été tout à fait satisfaisant du côté du chiffre d'affaires réalisé.

Et enfin, évidemment pour les prix, la Région Nouvelle-Aquitaine a donc sorti les griffes pour les fauves du Festival. Je rappelle que les Fauves, ce sont les prix remis au sein de la cérémonie du Festival et que ce jeu de mots n'est pas de moi, mais de Frédéric VILCOQ. Effectivement, la Nouvelle-Aquitaine a brillé lors de cette cérémonie puisque nous avons eu trois lauréats néo-aquitains, deux autrices régionales et deux éditeurs néo-aquitains : Camille LAVAUD qui est une autrice périgourdine pour le Prix de la révélation et qui est éditée chez les Requins Marteaux qui est une maison d'édition située à Périgueux et à Bordeaux. Nous avons également le Prix du public France Télévision pour le Grand Vide de Léa MURAWIEC, et enfin le Fauve Polar SNCF pour l'Entaille aux Editions Cornélius à Bordeaux.

Et ensuite, un mot sur le Cartoon Movie à Bordeaux qui s'est déroulé du 8 au 10 mars dernier. Nous avons 9 projets néo-aquitains qui ont été lauréats sur les 57 retenus par le Comité de sélection, ce qui montre à quel point les studios de production néo-aquitains sont dynamiques, et c'est un record pour cette année. Je crois qu'il y a un petit film qui doit nous être diffusé pour présenter ces projets de films d'animation.

(Projection film)

Mme CLAVEAU. - Pour en revenir aux conventions pluriannuelles d'objectifs, je dois dire que cette délibération fait opportunément écho au débat que nous avons eu hier autour du CPER et j'espère que ces quinze contrats vous convaincront de tout le travail qui est mené par la Direction de la Culture et par le Conseil Régional pour faire en sorte que les structures que nous aidons et avec lesquelles nous travaillons, mènent des activités au profit des habitants, mais également des artistes de Nouvelle-Aquitaine. Elles ne sont pas de simples vitrines qui proposeraient une programmation parisienne aux habitants.

Je ne vais évidemment pas entrer au sein de chaque dossier, mais je répondrai aux questions, s'il y en a.

Je me contenterai tout de même de souligner quelques structures assez emblématiques en la matière. Je pense à l'Association POLLEN à Monflanquin dans le Lot-et-Garonne qui mène un travail aujourd'hui de référence nationale en termes de résidences d'artistes, et qui travaille de manière étroite avec des communes pour accueillir, à la fois ces artistes, mais aussi faire un travail de médiation auprès des publics et particulièrement les enfants.

Je pense évidemment à la forêt d'art contemporain dans les Landes, ou encore à Documents d'artistes, il s'agit là d'une nouvelle convention. C'est une convention qui n'existait pas. C'est une association qui développe des supports multimédias mettant en valeur le travail d'artistes plasticiens néo-aquitains. Ces supports peuvent servir aux artistes mêmes, mais également comme supports de médiation pour différents publics et notamment pour l'éducation artistique et culturelle. Nous avons aussi l'Association BRIVE MÉDIA CULTURE qui est dédiée à l'éducation aux images auprès d'un public diversifié.

Un dernier mot sur la SARL LE MÉTA, qui n'est autre que le Centre dramatique national de Poitiers, et qui aujourd'hui a carte blanche à l'OARA avec ce soir une programmation spécifique, et des temps dédiés à Pascale DANIEL-LACOMBE qui est la nouvelle Directrice du Centre dramatique national.

Je répondrai à toutes questions sur cette délibération.

Mme MAGNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Un mot sur cette délibération concernant les conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine. La crise du COVID 19 a grandement affecté le monde du spectacle vivant et de la culture plus généralement pour faire face aux conséquences de cette crise sanitaire des soutiens exceptionnels ont d'ailleurs été mobilisés par l'Etat et par la Région. Il est plus que jamais nécessaire de l'accompagner et de conduire une politique culturelle ambitieuse et dynamique. L'enjeu est triple. C'est permettre de développer et d'accompagner les industries culturelles et créatives, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle et contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à toutes et tous.

Le principe de contractualisation pluriannuelle porté par le Conseil Régional, en lien et en complémentarité avec l'État, contribue à sécuriser les acteurs du secteur de la culture et du patrimoine sur nos territoires en leur donnant de la visibilité. Je pense notamment au Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière en Haute-Vienne.

Nous voterons donc en faveur de cette délibération. Je voudrais cependant profiter de l'occasion pour revenir sur le projet d'un Pôle culturel et d'images sur le site de JIDÉ à Limoges

et qui devrait, a priori, être ajouté dans le contrat de plan État/Région. C'est un projet qui, vraisemblablement, devrait intégrer notamment la cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine et un musée du dessin de presse en lien avec le site de SAINT-JUST-LE-MARTEL. Il s'agit d'un projet ambitieux qui rayonnerait sur notre territoire. Peut-on avoir des précisions sur ce projet, son calendrier, son financement ? Le choix du site, enfin, que je connais très bien, est-il définitivement arrêté ? Je sais qu'il a créé le débat au moment où l'Etat envisageait d'y installer le musée de la caricature et du dessin de presse. Par ailleurs, le Pôle d'Education aux images de Brive, « Les yeux verts », qui fait partie des structures accompagnées par la Région dans le cadre de cette délibération, sera-t-il associé à ce projet ? Je vous remercie.

Mme CLAVEAU. - Merci pour votre intervention. Concernant JIDÉ, le projet est inscrit dans le CPER. Il est donc bien identifié du côté de la Région et de l'Etat, et c'est ce que nous avons voté hier. Nous sommes en train de finaliser le recrutement d'une chargée de mission qui sera spécifiquement dédiée à la construction de ce projet. Jeudi, nous rencontrons les acteurs que vous avez cités pour commencer à avancer sur la définition du contenu de ce projet-là. Effectivement, je pense que ce sera tout à fait emblématique comme projet culturel porté par la Région.

M. LE PRESIDENT. - J'ajoute deux choses. D'abord, on a perdu beaucoup de temps, parce que la décision de l'Etat n'a pas été prise et qu'il y a eu des tensions avec Madame WOLINSKY. Les Services du Ministère de la Culture étaient plutôt favorables à SAINT-JUST-LE-MARTEL et à JIDÉ, sauf que la décision du Président de la République, puisque c'est lui qui l'a prise, a plutôt été de faire une opération à Paris, ce qui, à mon avis, est très critiquable pour deux raisons : d'abord parce que les locaux qui sont fournis par la Mairie de Paris et qui ne sont pas encore disponibles, sont extrêmement étroits. Deuxièmement, parce que l'origine de cette manifestation est SAINT-JUST-LE-MARTEL. C'est un simple respect à l'égard de cette initiative territoriale. Cela a été assez insupportable, c'est pour cela que j'ai, avec l'appui des collectivités de Haute-Vienne et de Limoges, dit que de toute manière nous ferions ce projet, quel que soit l'avis du gouvernement.

Il y a eu un petit desserrement de l'étau puisque, comme Charline vient de le dire, on a pu inscrire la réhabilitation de JIDÉ dans le CPER. Mais vous savez, je suis Saint-Thomas par rapport aux crédits de l'Etat. Mais vous allez nous aider. On va faire un beau projet culturel.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Ce projet est donc adopté.

M. OBRADOR. - Une abstention pour le groupe Rassemblement National.

N° 28

Vote sur «Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la culture
et du patrimoine»

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI
et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**29 - COMMISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE (CEPP) :
RENOUVELLEMENT ET DESIGNATION DE SA PRESIDENCE**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a la Commission d'évaluation des politiques publiques. Je ne sais pas s'il faut que je représente ce dossier.

On a créé dans le précédent mandat quelque chose autour de l'évaluation qui n'est pas forcément très répandu au niveau des collectivités publiques, voire au niveau de l'Etat. On le voit bien aujourd'hui par un appel massif à des Cabinets d'Etudes extérieurs, par centaines de millions d'euros, ce qui pose un problème à notre Administration. Vous savez que j'ai créé, il y a trois mandats, une Inspection générale qui assure d'une certaine manière le Secrétariat général de cette évaluation.

Nous avons, avec le Directeur Général des Services, réfléchi aussi puisqu'il y a, à la fois, des compétences internes d'évaluation, mais que nous faisons, nous aussi, sur des sommes beaucoup plus modestes et avec des Cabinets beaucoup plus régionaux, appel à des Cabinets extérieurs. Nous sommes donc en train de regarder avec les universités, notamment les Instituts d'études politiques qui ont créé des laboratoires universitaires d'évaluation, pour pouvoir travailler avec eux. Chaque groupe sera représenté avec, bien sûr, l'Inspection générale, le Directeur général, enfin les Services seront présents. Ce doit être un travail collectif.

J'ai demandé à Sandrine DERVILLE qui, de par sa fonction, est à la fois sur les finances et sur le suivi des modalités d'amélioration du fonctionnement de notre collectivité, de pouvoir présider cette Commission d'évaluation de nos politiques publiques.

Je n'en dis pas plus. Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Quelques commentaires sur cette proposition de poursuite. L'intention est louable. Votre envie de parler de transparence nous convient aussi. Je me rappelle, pour avoir siégé dans cette Commission, que l'ambiance y était très agréable, très constructive. C'était certainement dû à la qualité du Président de la Commission sous l'ancienne mandature.

Après, il y a deux trucs. Il y a la théorie et la pratique. Je m'étonne quand même qu'il y ait eu des restitutions assez faibles, c'est-à-dire qu'est-ce que l'on a fait de ce travail de la CEPP ? Il y a eu un vrai problème en matière de visibilité, un manque de visibilité au sein de l'Assemblée, mais aussi au sein des groupes. Et puis, l'on avait plusieurs fois pointé du doigt,

le manque de moyens alloués à cette Commission, même si je sais que les agents se sont bien engagés et l'IGS aussi.

Ce que l'on déplore, c'est que cette Commission n'était pas vraiment reconnue comme une vraie Commission. Je vous le dis, on votera favorablement à l'amendement qui propose d'intégrer l'absence, comme si c'était une vraie Commission, c'est-à-dire, si l'on est absent à la CEPP, il faut que cela soit comptabilisé comme pour une autre Commission.

Nous vous demandons, quand on votera la nomination des Commissaires, de mettre en place des suppléants. Et l'on vous demande aussi d'accepter la présence des collaborateurs ; ce qui est un point de vue plus technique.

L'autre point un peu plus politique, mais on l'avait déjà dit, même si l'intention, la transparence c'est bien, le truc est que, quand vous évaluez ce qui est positif, cela vous permet quand même de faire une communication laudative à votre égard, et quand vous évaluez ce qui est un peu plus négatif, ou vous avez tendance à minimiser, ou alors vous essayez de rectifier avant la publication et du coup, parfois, cela peut se réduire à quelques ajustements techniques. On avait déjà alerté sur le fait que l'on ne voulait pas que cette Commission soit un moyen pour vous de faire de l'autosatisfaction.

On l'avait déjà demandé, mais on le redemandera quand on aura désigné les participants. On aurait voulu qu'il y ait une évaluation qui soit faite par rapport à l'impact de l'implantation d'éoliennes sur la région, l'impact de la fusion des régions même si la Cour des Comptes s'est exprimée dessus, et d'ailleurs le résultat n'était pas très glorieux, l'impact de la politique de la ville même si, là aussi, la Cour des Comptes a fait un rapport absolument édifiant en la matière. Tout cela, on le redira, mais c'était important pour nous de vous le dire.

Ensuite, pour la présidence, malgré toute la considération que j'ai pour Sandrine, nous préférerions que le Président soit élu. C'est pour cela que l'on va voter l'autre amendement du Centre et de La République en Marche. Et enfin, nous-mêmes, nous proposons que la présidence de cette Commission revienne à un membre de l'Opposition pour qu'il n'y ait pas de suspicion de verrouillage de la Commission.

Voilà, ce que je voulais vous dire.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président. Quelques mots sur cette délibération. D'abord, nous sommes satisfaits de voir la reconduction de cette Commission d'évaluation des politiques publiques qui, en son temps, avait été une des revendications du groupe Centriste dans les années 2010 et pour laquelle notre collègue, Martine MOGA, a siégé avec beaucoup d'assiduité. Nous sommes donc convaincus de l'intérêt. Nous pensons que l'évaluation est indispensable pour la mise en œuvre de politiques justes et efficaces, et que

nous nous devons aujourd'hui de rendre compte notamment à nos concitoyens pour expliquer comment nous avons construit nos choix et également nos renoncements, tant la défiance est grande.

En revanche, nous avons, à la lecture de cette délibération, quand même, pour le moins lapidaire, quelques interrogations. D'abord, nous regrettons qu'elle arrive en fin d'ordre jour à la 29^e position. Nous regrettons qu'il n'y ait pas de moyens dédiés à cette Commission d'évaluation. Dans les budgets, il y a bien des sommes qui sont inscrites, mais elles ne concerneront pas que cette Commission et donc l'ensemble des Services. On peut considérer qu'il y a peut-être là un manque de moyens. J'ai parlé de la nécessité de faire une restitution. Il y a quelques lignes sur le sujet, mais rien de précis. Nous pouvons regretter que la nouvelle Assemblée n'ait pas, en même temps que cette délibération, une évaluation de ce qui a été fait lors de la mandature précédente.

Un élément est précis dans cette délibération : à qui sera confiée la présidence. Au-delà de la sympathie que nous portons à Sandrine DERVILLE et des compétences que nous lui reconnaissons, nous regrettons que vous souhaitiez, par arrêté, la nommer Présidente puisque vous aviez aussi proposé cette présidence à l'ancien Président, Monsieur PERREAU - si je ne m'abuse - qui n'a pas souhaité continuer dans ses missions - et je tiens cela de Martine MOGA en qui j'ai toute confiance - qu'il avait menées avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'engagement. S'il avait accepté, c'est à votre Opposition que vous l'auriez confiée. Nous regrettons véritablement que vous n'ayez pas fait une main tendue, et cela fera l'objet d'un amendement, que je vais présenter en suivant.

Dernière remarque qui fera aussi l'objet d'un amendement. Nous considérons que pour véritablement prendre tout son sens, cette Commission doit être élevée au même rang que les Commissions thématiques de travail avec donc les mêmes règles, notamment en termes de présence et de réfection d'indemnité en cas d'absence.

En conséquence, trois amendements présentés par les groupes Centre et Indépendants, et La République en Marche :

- le premier, dans un esprit démocratique, plutôt que de nommer vous-mêmes une Présidente, nous souhaiterions que la Commission d'évaluation des politiques publiques élise en son sein un Président ou une Présidente. C'est le sens de l'amendement dont je ne vais pas reprendre la lecture.

- un deuxième amendement, quant à lui, qui est plutôt sur la communication, la transparence et le respect des engagements, que nous souhaitons voir relier à l'instauration du baromètre de l'action publique régionale pour lequel nous avons déposé une motion le 11

octobre dernier qui avait été votée, dont nous souhaiterions que les résultats et les préconisations issus des travaux de cette Commission d'évaluation des politiques publiques soient rendus publics, intelligibles et accessibles aux Néo-aquitains par le biais du baromètre de l'action publique régionale.

- enfin, le dernier amendement que nous proposons, afin de ne pas en faire une sous-commission, nous souhaitons que les absences soient comptabilisées au même titre que les absences au sein des Commissions thématiques de travail, et par conséquent que cette Commission soit élevée au même rang que les Commissions thématiques de travail.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire au nom du groupe Centre, Indépendants et La République en Marche et UDI. Merci.

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues. Notre groupe salue le renouvellement de la Commission d'évaluation des politiques publiques pour ce nouveau mandat. Comme nous le disait souvent son ancien Président, Thierry PERREAU, l'évaluation des politiques publiques est une politique publique à part entière qui favorise la transversalité de l'action publique et la rend lisible et cohérente. Elle permet la transparence des actions publiques en analysant les dispositifs régionaux, en questionnant leur efficacité, leur efficacité et interroge l'utilité sociale et sociétale des politiques publiques.

Néanmoins, des pistes de progrès restent à mettre en œuvre. Ainsi nous souhaiterions que les citoyens soient davantage associés au choix des programmes d'évaluation, en premier lieu, le CESER avec sa Commission dédiée et une partie de la réponse, mais nous devons aller plus loin. Par exemple, en apportant cette capacité au sein des contrats de territoire. Les groupes de cette Assemblée devraient également considérer à sa juste valeur l'importance de leur présence dans cette Commission et y désigner des élus prêts à s'y investir réellement, car cette assiduité a permis une production riche en travaux et des avancées opérationnelles.

Lors du précédent mandat, nous avons pu constater la richesse des échanges, le travail mené par l'Unité d'évaluation des politiques publiques au sein de l'IGS et le déploiement du réseau des correspondants. Un travail très enrichissant entre agents, entre Services, qui nous a permis de mieux comprendre aussi - je dirais, excusez-moi - l'intérieur du moteur. Enfin, c'est en amont de la mise en œuvre des politiques publiques que les moyens humains et budgétaires de l'évaluation des politiques publiques devraient être intégrés. Cette disposition éviterait de les considérer comme une charge supplémentaire, mais plutôt comme un outil nécessaire, de bonne gouvernance. L'évaluation des politiques publiques nécessite des

moyens dont les retours sont utiles, nombreux et riches d'enseignement. C'est un investissement de progrès pour la Collectivité et notre groupe s'y investira pleinement.

En ce qui concerne les amendements proposés par le groupe Centre et Indépendants, et La République en Marche, notre groupe ne participera pas au vote du premier amendement qui est contradictoire avec le troisième. Cependant, nous soutiendrons le deuxième et troisième amendement.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - D'autres interventions ? Je vais mettre aux voix les amendements du Centre. Le premier porte sur le fait que le Président de la Région nomme, en l'occurrence Sandrine DERVILLE, Vice-Présidente chargée des Finances et de la modernisation et de l'ouverture de l'action régionale ; ce qui semble aller de soi.

Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Qui est contre ?

L'amendement est donc rejeté.

Le deuxième amendement porte sur les résultats et préconisations issus des travaux de la Commission qui seront rendus publics, intelligibles. Ce que je ne comprends pas, c'est « par le biais du baromètre de l'action publique régionale ». Mais en tout cas, ils seront rendus publics. Il n'y a donc pas de souci particulier.

N° 29

1^{er} Amendement présenté par le groupe Centre et Indépendant et la République En Marche (annexé ci-joint)

- **POUR : Centre et Indépendants ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

Mme REQUENNA. - On le lie au baromètre pour lequel nous avons voté au mois d'octobre dernier.

M. LE PRESIDENT. - Je ne comprends pas ce qu'est le baromètre de l'action publique. Je suis désolé. Il faudrait que Sandrine, vous me fassiez un cours, je ne sais pas ce que c'est.

Mme REQUENNA. - Je pense que vous l'avez voté, Monsieur le Président, en octobre dernier.

M. LE PRESIDENT. - C'est possible, mais je ne comprends pas ce que c'est. Si c'est simplement des aspects financiers, des aspects de réalisation, des indicateurs, là, on reprend chacune des politiques de la Région pour voir si elles sont efficaces, pertinentes, et si elles atteignent leur but. C'est un travail plus qualitatif. Je ne propose donc pas de retenir cet amendement.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Cet amendement est donc rejeté.

N° 29

2^{ème} Amendement présenté par le groupe Centre et Indépendant
et la République en marche (annexé ci-joint)

- **POUR : La République En Marche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et apparentés ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

M. LE PRESIDENT. - Sur le troisième, j'ai un problème. Premièrement, sur l'idée de suppléants qui a été évoquée tout à l'heure, je suis pour. Sur le plan de la suppléance, pas de soucis particuliers. Sur le plan de Commission de plein droit, on a d'autres Commissions, par exemple, la CAO où il n'y a pas d'obligations ou de sanctions. Je rappelle que ce type de Commission, la CAO, se réunit toutes les semaines. Il y a donc un problème de disponibilité. Je rappelle que chaque fois que je suis amené à prendre des sanctions pécuniaires dans tous les bancs, y compris dans les bancs UDI, Centre et MODEM, j'ai des réactions assez vives de la part des élus qui sont concernés. Je ne suis pas un Père Fouettard. Remettons en place la Commission d'évaluation, si Pascale le veut bien, si vous le voulez bien, et nous verrons dans un an comment elle aura pu fonctionner.

Par rapport au CESER, parce que les membres de la Commission ne sont pas que des élus. Il y a des membres du CESER. Il y a des techniciens de la Région. Ce qui permet d'avoir, vous l'avez évoqué, Pascale, tout à l'heure aussi, un échange - le diable étant dans le détail - parfois sur des choses ponctuelles. Je rappelle que du côté du CESER, par rapport à la question de Laurence MOTOMAN, il peut s'autosaisir. Il n'y a aucun souci du côté du CESER qui pratique des autosaisines régulières. Et le CESER - je crois - est très satisfait du fonctionnement de la Commission. Je vois que Sandrine DERVILLE aura une tâche importante à faire pour être au taquet par rapport au précédent.

Si l'on a des suppléants, cela règle le problème de cette obligation sanction.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président. Justement, vous avez abordé la CAO, et bien qu'il y ait des suppléants à la CAO, elle a eu, en tout cas lors de la mandature précédente, parfois beaucoup de difficultés pour que le quorum soit atteint. C'était aussi lié à cela.

M. LE PRESIDENT. - Je suis totalement d'accord, parce qu'en même temps, supposons une CAO. Vous êtes à la CAO. Elle se réunit et vous avez en même temps à Hagetmau, une réunion de laquelle vous ne pouvez pas vous échapper. Je suis d'accord pour les sanctions, mais je préfère que l'on essaye de le régler et que si une personne est trop absente, eh bien, elle est remplacée par son groupe.

Mme REQUENNA. - Ok pour le remplacement, mais l'idée est quand même que nous voulons que cette Commission d'évaluation prenne tout son sens, que les élus y soient engagés et que...

M. LE PRESIDENT. - C'est moi qui vous l'ai proposée.

Mme REQUENNA. - Nous serons vigilants.

M. LE PRESIDENT. - Je suis désolé. C'est votre serviteur qui a initié la politique d'inspection générale.

Mme REQUENNA. - Mais nous ne souhaitons pas qu'elle soit à la gloire de notre serviteur.

M. LE PRESIDENT. - Il faut savoir. Si les politiques fonctionnent bien...

Mme REQUENNA. - Nous serons donc vigilants.

M. LE PRESIDENT. - Alors cela est tout autre chose, ma chère. Supposons effectivement, et je l'espère, que l'on ait bien l'impact sur la recherche, sur la politique industrielle, sur la formation, pourquoi ne dirait-on pas que cette politique est bonne ? Enfin ! C'est totalement contradictoire ce type de discours. Il a été tenu par Edwige DIAZ tout à l'heure. On est d'accord pour la politique d'évaluation, mais alors si c'est bien, il ne faut pas le dire.

Mme REQUENNA. - Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Président. Vous êtes en train de dire que...

M. LE PRESIDENT. - Quoique...

Mme REQUENNA. - Non.

M. LE PRESIDENT. - Je ne propose pas de retenir le troisième amendement...

Mme REQUENNA. - Quand on vous dira que 168 communes sur la contractualisation, c'est difficile, il faut aussi que l'on puisse le dire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Sur la contractualisation, c'est difficile à 53, mais imaginons à 173, ce que cela serait !

Mme REQUENNA. - Dans les 53, il y en a où il y en a 168. C'est difficile quand même.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais il y a des interlocuteurs qui sont désignés. Comment voulez-vous que l'on puisse faire de la concertation avec 170 intercommunalités ? Ne refaites pas le match que vous avez perdu hier. Pascale REQUENNA, s'il vous plaît, écoutez-moi. Dans les yeux.

Mme REQUENNA. - Je vous écoute.

M. LE PRESIDENT. - Vous arrivez, vous ne pouvez pas savoir les relations que j'ai avec Pascale REQUENNA. Enfin !

Mme REQUENNA. - On ne va pas tout mettre sur la place publique aujourd'hui, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - Je retire ce que j'ai dit. Pascale, par rapport à la proposition qui était faite, est-ce que l'idée d'avoir un suppléant et de se dire, s'il y a des absences répétées, on peut excuser de temps en temps une absence - soyons humains - la personne est changée. Les groupes prennent l'engagement de changer leur représentant. Est-ce que cela vous convient ?

Mme REQUENNA. - Je souhaiterais que vous mettiez, notre amendement aux voix, et s'il est refusé...

M. LE PRESIDENT. - Je mets l'amendement aux voix. Qui est d'accord de l'adopter ?

Qui est contre ?

L'amendement est rejeté.

Est-ce que vous êtes d'accord, maintenant, avec les modifications que j'ai retenues, c'est-à-dire suppléants et changement à l'initiative des groupes de cette délibération ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

M. OBRADOR. - Abstention pour le groupe Rassemblement National.

M. LE PRESIDENT. - C'est bien parce que c'est vous.

N° 29

3ème Amendement présenté par le groupe Centre et Indépendant
et la République en marche (annexé ci-joint)

- **POUR : La République En Marche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains**

N° 29

Vote sur « Commission d'Évaluation des Politiques Publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine (CEPP) : Renouvellement et désignation de sa présidence »

▪ **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

30 - TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRESIDENT. - Sur le tableau des emplois, est-ce qu'il y a des remarques particulières ? On essaye de le faire le plus exhaustif possible. C'est une délibération, Marie-Pia ou c'est une information ?

Des oppositions ?

M. OBRADOR. - Abstention pour le groupe Rassemblement National.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Pas d'abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 30

Vote sur « Tableau des emplois »

- **POUR** : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
- **CONTRE** : Les Républicains
- **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

31 - VACATIONS : CONDITIONS GÉNÉRALES DE RECOURS À DES AGENTS VACATAIRES

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a le recours à des agents vacataires. Je ne sais pas si Pierre CHERET est là.

M. CHERET. - Si, je suis là. Comme tu me donnes la parole, je serai content aussi que pour les Comités Techniques, CHSCT et CAP, les gens qui ne sont pas présents puissent être remplacés, aussi. Ce serait bien.

M. LE PRESIDENT. - Le message...

M. CHERET. - J'ai l'occasion de le dire. Cela fait douze ans que je préside ces instances, avec Dominique ASTIER, et ce n'est pas toujours facile.

M. LE PRESIDENT. - Vacataires.

M. CHERET. - Sur les vacations, on a déjà évoqué le sujet, évidemment en Commission des Finances. Ce sont quelques ajustements par rapport à la délibération précédente, pour pouvoir faire appel à des vacataires dans le cadre de missions particulières.

S'il y a des questions, bien évidemment, on peut y répondre. Je n'ai plus en tête, dans les intitulés, il y a quelques acronymes particuliers, que je n'ai pas vraiment en tête, mais on l'a évoqué à la Commission des Finances. Il n'y avait pas de questions particulières puisque c'est une régularisation par rapport à la précédente.

M. LE PRESIDENT. - Des remarques particulières ?
Y a-t-il des abstentions ?

M. OBRADOR. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Le groupe RN.
Des oppositions ?
Ce rapport est donc adopté.
Je crois que l'on a terminé les rapports.

N° 31

Vote sur « Vacations : Conditions Générales de recours à des agents vacataires »

- **POUR : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

VŒUX ET MOTIONS

M. LE PRESIDENT. - On peut passer à la célèbre émission radio Nouvelle-Aquitaine, sur les vœux et les motions.

On a deux vœux du RN. Un vœu pour une baisse durable des taxes régionales et nationales sur les carburants. Vous voulez faire une intervention

M. OBRADOR. - Si vous voulez bien...

M. LE PRESIDENT. - Vous voulez faire une intervention ? Parce que l'on a lu votre vœu. On a entendu le discours d'Edwige DIAZ au début. On connaît bien tout cela.

VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL «POUR UNE BAISSSE DURABLE DES TAXES RÉGIONALES ET NATIONALES SUR LES CARBURANTS»

M. OBRADOR. - Je vais faire un bref résumé. Au regard de ces éléments, nous vous proposons que le Conseil Régional demande au gouvernement de supprimer immédiatement la hausse de la TICPE, décidée depuis 2015 tant que le prix du baril restera au-dessus de 100 \$, pour soulager le pouvoir d'achat des Français.

Et une deuxième proposition de considérer les carburants comme bien de première nécessité et de diminuer en conséquence, le taux actuel de la TVA de 20 à 5,5 %.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je rappelle que la part prélevée par la Région est de 0,00... Je ne sais plus. Ce doit être à peu près cela. C'est l'épaisseur du trait, et en même temps, je l'ai dit, ce sont 60 M€. Il faut donc que vous me disiez en même temps, si je les prends sur les lycées, sur la formation des demandeurs d'emploi ou sur les trains qui circulent. Vous allez me dire, prenez-le sur la culture.

M. OBRADOR. - Non. Mais vraiment, à l'heure actuelle où l'heure est très grave.. ;

M. LE PRESIDENT. - Il y a un intervenant par groupe. Il n'y a pas deux intervenants par groupe.

M. OBRADOR. - Non, mais c'est moi qui suis intervenu pour...

M. LE PRESIDENT. - ...Je croyais que c'était ce Monsieur-là.

M. OBRADOR. - Non, c'était moi.

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes interchangeable, décidément.

M. OBRADOR. - Je pense que chaque acteur, à son niveau, doit faire des efforts, et même si vous le dites, Monsieur le Président, que la part de la TICPE est infime, ce serait un signal envoyé notamment aux classes les plus populaires. On est une région aussi rurale. Vous l'avez dit hier, les Néo-aquitains ont besoin tous les jours de prendre leur voiture. Faisons donc ce geste-là pour eux.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vais pas polémiquer. Tout le monde a bien compris.

Qui est d'avis de voter cette motion ou ce vœu ?

M. DAMESTOY. - Monsieur le Président. Une prise de parole, s'il vous plaît, d'abord. Au nom du groupe Ecologiste, solidaire et citoyen. Monsieur le Président, chers collègues. Par le présent vœu, nos collègues du Rassemblement Nationale réclament une baisse des taxes régionales et nationales sur les carburants. Pour justifier leur demande, ils évoquent à juste titre l'impact terrible de la forte hausse des prix des carburants sur nos concitoyens, notamment ceux ayant les revenus les plus modestes, ceux vivant en zone rurale, ainsi que certains acteurs économiques.

Si nous partageons, bien évidemment, leur inquiétude, nous ne partageons pas pour autant les réponses qu'ils apportent à la problématique actuelle et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que la situation d'endettement de l'Etat et des Régions, suite à la crise sanitaire liée au Covid, ne le permet pas, et qu'il est primordial d'assurer les ressources nécessaires à nos institutions pour le rétablissement de leurs comptes. Ensuite, parce que d'autres agents économiques sont davantage en situation de compenser ces augmentations de prix en réduisant sensiblement leurs marges. Nous pensons, bien sûr, aux grandes compagnies du secteur pétrolier et en particulier au Groupe Total dont le résultat net s'établit à 14,4 Mrds€ en 2021, soit un niveau proche d'une année entière de TICPE. Enfin, parce que la baisse des taxes, si elle est parfaitement égalitaire, est en revanche parfaitement inéquitable. Ainsi celle-ci bénéficierait indifféremment à tous les usagers, qu'il s'agisse de riches propriétaires de voitures haut de gamme, grandes consommatrices de carburant, comme de travailleurs plus modestes, hélas, dépendants de la voiture dans leurs trajets du quotidien.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous pensons qu'il est préférable que la hausse des prix des carburants soit compensée de manière ciblée par l'attribution de chèques carburants uniquement accordés aux familles ayant des revenus les plus modestes, le tout financé par un prélèvement exceptionnel sur les profits des grands groupes du secteur

pétrolier. A défaut, nous préférierions que ces grands groupes, sur demande de l'Etat, acceptent de baisser leurs prix en rognant directement sur leurs marges.

Enfin, nous suggérons à nos collègues du Rassemblement National de solliciter Madame LE PEN, afin qu'elle intervienne directement auprès de son ex-soutien politique, Monsieur POUTINE, pour lui demande de cesser la guerre en Ukraine. En effet, le retrait immédiat des troupes militaires russes du territoire ukrainien...

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît. Il faudrait limiter les interventions. On ne va pas s'en sortir.

M. DAMESTOY. - J'ai terminé, Monsieur le Président. En effet, le retrait immédiat des troupes militaires russes du territoire ukrainien serait incontestablement le meilleur moyen de faire baisser rapidement les prix des carburants à la pompe, et ainsi d'améliorer le pouvoir d'achat des Français.

Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe Ecologiste, solidaire et citoyen votera donc contre ce vœu. Nous vous remercions de votre attention.

M. OBRADOR. - Un chiffre, pour répondre à mon collègue.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, ce rapport.

M. OBRADOR. - La part de la TICPE régionale, c'est 22 € par foyer néo-aquitain.

M. LE PRESIDENT. - Par an. Et derrière, je veux bien...

M. OBRADOR. - Mais si chacun fait un effort.

M. LE PRESIDENT. - On arrête. S'il vous plaît. Ce n'est même pas l'épaisseur du trait. Il faut que vous appreniez quand même à travailler sur le budget de la Région, mon cher.

Qui vote ce vœu ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Que fait le Centre ? Ne prend pas part au vote.

Ce vœu est donc... Voilà.

Vote sur le vœu présenté par le Groupe RASSEMBLEMENT NATIONAL,
« Pour une baisse durable des taxes régionales et nationales sur les carburants » »

(ci-annexé)

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologiste, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

VŒUX REJETÉ

- **NON-PARTICIPATION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires, La République En Marche ; Les Républicains**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL
« POUR QUE LA NOUVELLE-AQUITAINE CONTRIBUE A LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
FRANÇAISE »**

Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente

En l'absence momentanée du Président,

M. LE PRESIDENT. - Sur la souveraineté alimentaire.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président. C'est moi qui vais intervenir, cette fois-ci. La dernière publication d'AGRESTE, Nouvelle-Aquitaine de ce mois de mars sur le revenu des agriculteurs, pointe une agriculture régionale moins rémunératrice, plus taxée, plus endettée, et dégageant moins de valeur ajoutée par rapport à l'année précédente.

La Région ayant une large compétence agricole est en partie responsable de cette situation catastrophique pour les agriculteurs à cause, notamment, du manque d'actions d'envergure dans ce domaine. Seulement 2 % du budget régional est consacré à l'agriculture quand cette dernière représente 7 % du PIB de notre région. Lors du Salon de l'Agriculture, vous avez rappelé votre ambition de faire de la Nouvelle-Aquitaine, la première région écoresponsable de France. Il s'agit d'une déclaration totalement ubuesque puisqu'au même moment, la guerre en Ukraine repose la question de la souveraineté alimentaire de la France.

Comme sur l'énergie, vous faites fausse route. Depuis des années, vous contribuez à saborder notre filière nucléaire en développant des énergies renouvelables. De même depuis des années, vous contribuez à saborder notre agriculture en la livrant à la mondialisation et en lui imposant des contraintes environnementales déraisonnables. Nous avons dénoncé en décembre dernier, la stratégie européenne de la ferme à la fourchette, visant à la baisse de la production agricole au nom de l'écologie. Vous avez rejeté cette motion. Le groupe La République en Marche, dans cette Assemblée a aussi rejeté cette motion. Pourtant, le candidat Emmanuel MACRON nous rejoint aujourd'hui sur nos positions et nous donne raison. Les analyses du Rassemblement National sont toujours justes et pionnières. Notre...

M. LE PRESIDENT. - Si vous voulez raccourcir. Vous parlez de votre motion.

M. FREYCHET. - Deux minutes, Monsieur. J'ai droit à deux minutes. Si vous êtes mécontent du règlement intérieur, vous le changez.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Mais je vais le changer, si cela continue ainsi. C'est vraiment profiter d'une séance démocratique pour préparer les élections présidentielles, je trouve cela...

M. FREYCHET. - Je disais que toutes les stratégies mettant en œuvre la baisse de la production agricole pour des enjeux écologiques, dont Néo Terra se fracassent aujourd'hui sur le mur des réalités. A cause de vos lubies écologistes, vous avez provoqué des famines, notamment en Afrique. Ces stratégies déraisonnables excitent des extrémistes verts qui ont vandalisé un train contenant de l'alimentation animale et déverser des céréales sur la voie ferrée au mépris de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Monsieur le Président, vous-mêmes, en début de cette séance plénière avait appelé à une hausse des rendements agricoles. Il faut aller jusqu'au bout de votre logique et réviser la feuille de route Néo Terra. La Région Nouvelle-Aquitaine est déjà l'une des plus écoresponsable. L'enjeu qui s'impose à nous est d'abord qu'elle contribue à la souveraineté alimentaire de la France.

M. LE PRESIDENT. - Il faut me traduire au pénal, si j'assassine l'Afrique. Non ?

Qui est pour cette motion ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Cette motion n'est pas votée.

Vote sur la motion présentée par le Groupe Rassemblement National,
«Pour que la Nouvelle-Aquitaine contribue à la souveraineté alimentaire Française » »
(ci-annexée)

▪ **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

MOTION REJETÉE

▪ **NON-PARTICIPATION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires, La République En Marche ; Les Républicains**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN
« POUR LE CLASSEMENT DE L'UNIQUE CAMP NAZI DE PRISONNIERS COLONIAUX
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE »**

M. LE PRESIDENT. - Le groupe EELV, sur le classement du camp de prisonniers sur le tracé de la LGV au sud de Dax. C'est bien de cela dont il s'agit, Monsieur DIALLO.

M. DIALLO. - Absolument, Président. Chers collègues, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord vous demander la permission de convoquer une auteure que vous ne connaissez peut-être pas, elle s'appelle Régine DAGUINOS, qui écrivait dans les barbelés de Buglose, « quand le passé n'éclaire plus l'avenir, le présent marche dans les ténèbres ». Ce week-end, Monsieur le Président, Dominique PRUSAK, journaliste à France Culture, lui a largement donné la parole dans deux émissions consacrées à l'avenir en suspend du camp de Buglose. Le maire de Saint-Vincent-de-Paul, Henry BEDAT, l'historienne Armelle MABON, le Goncourt des lycéens et palois David DIOP, ainsi que plusieurs témoins ont exprimé leur attachement à un lieu de mémoire unique en France, mais ignoré pendant 77 ans par l'ensemble de nos Services ainsi que par nombre d'observateurs et universitaires locaux.

Monsieur le Président, dire qu'une catastrophe écologique est à l'origine de la résurgence matérielle et immatérielle de ce lieu unique et exceptionnel en France, par lequel soldats des colonies et militaires nazis, après y avoir connu les affres de la prison, ont pu retrouver une seconde vie dans la conscience des femmes et des hommes d'aujourd'hui. C'est entre le 23 et le 25 janvier 2009 que les rafales de la tempête Klaus, en dévalant les pentes du Sud-Ouest, détruisant les arbres, bloquant les réseaux ferroviaires et privant des foyers d'électricité que surgirent les décors, sur cette lande de désolation, d'un drame de la Seconde guerre mondiale, vite recouverts par une nature traumatisée d'en avoir trop vu.

Monsieur le Président, si la décision municipale de la Mairie de Saint-Vincent-de-Paul avait été à l'origine de l'édification de ce site mémoriel de 12ha, c'est surtout la constitution en 2012 de l'Association « Mémoire du camp de prisonniers de Buglose » qui permettra de rendre à cette nature, sa mémoire, toute sa mémoire. C'est donc ce mercredi 23 février, un homme de 83 ans, cadre commercial retraité parisien, ayant migré dans le Sud-Ouest, qui s'avance vers nous, chaudement emmitouflé. A son bras, Monsieur le Président, dans une attitude tout aussi vigilante et résolue, son épouse, Régine DAGUINOS, ancienne Conseillère municipale de la ville, cheville ouvrière du mouvement de conscience et d'actions citoyennes qui fait ressusciter le seul camp des prisonniers coloniaux de la Seconde guerre mondiale de la France.

Chers collègues, je vous avoue avoir eu un doute sur ce caractère exceptionnel en France. Mais après vérification, le camp de concentration de Natzweiler-Struthof, qui aurait pu lui disputer cette place, n'a emprisonné, nous le savons, que des Européens que les Nazis ont martyrisés sur la terre d'Alsace. D'abord, abri pour les réfugiés espagnols chassés par la terrible dictature franquiste, c'est la terrible technocratie nazie qui se chargera de l'étendre sur les débuts de l'occupation allemande de la France. Mais vous me direz, et vous aurez raison...

M. LE PRESIDENT. - Karfa...

M. DIALLO. - Je finis, Président. Je raccourcis, merci. L'Arbeitskommando est construit pour emprisonner aux travaux forcés des milliers de soldats des anciennes colonies françaises d'Afrique, jugés indignes du sol nazi. Et puisque le Président me demande de raccourcir, je vais le faire. Ce que je voulais dire, Monsieur le Président, c'est qu'en tant qu'Assemblée régionale, nous devons d'abord admettre que les moyens importants de détection et de gestion de nos espaces ont été, et il faut le reconnaître, insuffisants pour repérer un endroit aussi exceptionnel en France. En tant qu'Assemblée régionale, nous pouvons et devons, au-delà de nos approches partisanes, porter ce nouveau lieu de mémoire comme une mère porte son enfant, car tel le passé porte le présent.

Je sais, Monsieur le Président que vous ne lâchez rien, vous nous l'avez dit hier, et que vous n'avez pas changé, vous nous l'avez rappelé hier. Vous savez aussi que je ne lâche rien, surtout rien de ce qui concerne ceux sans qui nous ne serions pas. On pourra d'ailleurs difficilement nous reprocher une instrumentalisation de cette histoire. Notre histoire politique sur la mémoire coloniale de la Nouvelle-Aquitaine ou de la France...

M. LE PRESIDENT. - Karfa. Je sais faire ce genre de discours...

M. DIALLO. - Je vais finir, Monsieur le Président. Notre histoire politique sur la mémoire coloniale de la Nouvelle-Aquitaine ou de la France depuis 24 ans, ayant sûrement participé à la confiance avec laquelle des citoyens landais sont spontanément venus nous exposer leurs peurs et leurs espérances.

Mme REQUENNA. - Dis donc, vous ne pouvez pas arrêter d'un côté à 2 mn et laisser 5 mn...

M. LE PRESIDENT. - Karfa, s'il vous plaît.

M. DIALLO. - Monsieur le Président, je conclus. Cette motion s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique mémorielle que vous n'avez cessé de mener depuis des années dans cette grande région, rien n'y étant à retirer.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DIALLO. - Chers collègues, je vous saurais gré de pouvoir rejoindre cette œuvre...

M. MARKOWSKY. - ...Un règlement intérieur élastique.

M. LE PRESIDENT. - Qui souhaite intervenir ? Pardon de le dire à toutes et à tous. Si l'on ne respecte pas, sous prétexte et je suis capable de faire de grands discours mémoriaux ou mémoriels. Et tout le monde partage ce sentiment, mais quand même.

M. BAZUS. - Président, chers collègues. Comment dire ? Lorsque nous avons reçu cette motion - et j'entends encore les propos dans cette Assemblée, ce matin - nous sommes tombés de l'armoire. Quand je dis, nous, c'est moi-même, l'élu référent territorial et les élus locaux de ce territoire qui œuvrent profondément à la préservation de ce camp. C'est bien évidemment le maire de Saint-Vincent-de-Paul, commune sur laquelle est situé ce camp, qui a vu débarqué comme ceci des journalistes ces derniers jours sur le camp de Buglose. Ce sont les Associations qui œuvrent depuis la tempête Klaus pour remettre en avant et sortir des noirceurs de l'histoire, ce camp de Buglose et travailler à la transmission de la mémoire, tout comme l'ANACR également qui fait un travail remarquable sur notre territoire, dans toutes les Landes, et au-delà.

Je salue également l'excellent travail du Lycée Haroun Tazieff de Saint-Paul et Dax qui est en plus, Campus des métiers du bois, qui a travaillé au maquettage pour faire ressortir, là aussi, de l'histoire sous forme de bois, les baraquements qui étaient sur ce camp, autrefois. Bref, c'est tout un écosystème qui travaille à la valorisation de la mémoire et à sa préservation qui tombe de l'armoire.

Je ne reviens pas sur les inexactitudes de cette motion, pour se consacrer à l'essentiel. On en parlait tout à l'heure, d'ailleurs, avec Geneviève DARRIEUSSECQ, l'essentiel c'est quoi ? C'est que l'on ne joue pas avec le travail de mémoire. C'est que l'on n'instrumentalise pas le travail de mémoire à des fins politiques car, vous l'avez compris, effectivement ce projet GPSO qui est derrière et son tracé, pouvait potentiellement impacter ce camp. Je rappelle que dans le cadre de la ligne Bordeaux-Dax, le tracé dans la DUP ne passe pas par Buglose. La connexion se fait à Laluque, c'est-à-dire une dizaine de kilomètres au-dessus de ce camp. Il ne sera pas impacté. La réfection peut être reportée à 2034, mais là aussi, la Région travaille avec SNCF Réseau dans le cadre des Commissions ad hoc, pour une préservation définitive de ce camp de notre patrimoine et préserver la mémoire.

Une fois encore, on n'instrumentalise pas le travail de mémoire. Une fois encore, il y a des élus locaux de territoire qui travaillent à sa préservation au quotidien, et sans grandes déclarations. Et une fois encore, la Région travaille inlassablement au travail de mémoire et

en plus, elle le fait bien. C'est pourquoi, je vous demande, chers collègues de rejeter cette motion. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je veux juste préciser, et tout le monde le sait, quelle est mon attention à l'égard de ces lieux de mémoire. S'il y a des investissements à faire sur ce lieu de mémoire, Julien BAZUS et les élus communaux nous alerteront et nous interviendrons, comme nous sommes intervenus sur le camp de Gurs, qui est aussi un camp d'internement. Comme nous sommes intervenus au camp du Courneau qui est aussi un camp d'internement. Comme nous avons rénové, un peu seuls, le cimetière de Cadillac, sur les morts de la guerre de 14.

Je mets aux voix ce rapport dès qu'Alain BACHE a terminé.

M. DIALLO. - Monsieur le Président. Je demande à reprendre la parole, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - Non. Vous ne l'avez pas. Vous avez parlé 5 mn, c'est-à-dire quasiment deux fois et demie votre temps.

M. DIALLO. - Monsieur le Président. Régulièrement, beaucoup d'autres élus parlent plus longtemps que moi.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Alain BACHÉ.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président. Rappel sur notre règlement. C'est 4 mn pour présenter une motion et 2 mn si l'on souhaite effectivement la commenter. Merci.

M. BACHÉ. - Je vais donc essayer de rester dans le timing. Je ne reviendrai pas sur les propos que vient de prononcer notre collègue Julien BAZUS, car comme lui, j'ai été extrêmement surpris et désagréablement surpris de la façon dont cette motion nous est arrivée. D'une part, parce qu'il est faux de dire que les acteurs locaux ont été sollicités. Monsieur le Maire et le responsable de l'Association, et l'Association Nationale, l'ANACR, qui fait un travail de mémoire extraordinaire sur le département des Landes, n'ont été associés à quelconque moment que ce soit. Effectivement, vous instrumentalisez donc cette motion en vous servant de la question de la LGV. Je trouve ce procédé particulièrement - je vais employer ce terme, vous m'en excuserez - c'est dégueulasse de le faire de la sorte, parce que si vous aviez été...

M. DIALLO. - Vous êtes témoin des accusations que Monsieur BACHÉ est en train d'exprimer...

M. DIALLO. - Je demande le droit de commenter ce qui vient d'être dit.

M. BACHÉ. - Je maintiens mon propos et je vous demande, solennellement, au nom du groupe que je représente, parce que nous sommes pour la mémoire et vous ne pouvez pas prendre les Communistes là-dessus, parce que l'on fait un travail formidable sur cette question, que ce soit dans le département ou au niveau national, que vous retiriez cette motion, parce qu'effectivement, il faudrait, si l'on veut que cela soit classé, que les responsables et l'acteur principal qui est la mairie de Saint-Vincent-de-Paul soit, elle, porteuse de cela. Et c'est pour cela que je vous demande de retirer la motion pour qu'avec le maire, le Conseil Municipal et les Associations concernées, nous puissions aller vers ce que vous proposez. Je vous demande solennellement de retirer cette motion.

M. DIALLO - Puisque vous avez la gentillesse de me le demander comme cela, permettez-moi de dire que vous n'avez pas le droit également de prononcer des mots aussi dérangeants que « dégueulasse », ici. Ce que je voulais juste dire, chers collègues, c'est que ce n'est pas nous qui sommes allés à l'endroit de cette Association. Cette Association nous a demandé de venir la visiter. Je vous conseille à tous, chers collègues, d'aller écouter l'émission de France Culture où vous verrez que le maire de Saint-Vincent-de-Paul est intervenu dans cette émission, et que lui également, est inquiet. Vous remarquerez, chers collègues, que nulle part, dans la motion nous ne parlons de la LGV. Ce que nous demandons, c'est que ce camp soit classé. Si aujourd'hui, nous voulons faire quelque chose pour que ce camp soit classé, c'est à cela que nous vous attendons, Monsieur le Président.

J'ai rappelé également, et vous le savez, votre attachement aux questions mémorielles, et je sais que vous y avez travaillé. Ce que nous souhaitons, c'est que ce camp soit classé, qu'il soit sur le tracé de la LGV ou non, il est inadmissible qu'un camp aussi exceptionnel en France soit passé sous nos radars. Et c'est cela qui est notre insuffisance et que nous devons reconnaître. Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président. J'aimerais deux secondes, une explication de vote, simplement. Pour dire que nous souscrivons à la fois aux propos de Julien BAZUS, à la fois aux propos de notre collègue Alain BACHÉ, en disant que nous trouvons absolument infecte, dégoûtant, la manière dont cette motion est amenée. Vous verrez de quoi cela est synonyme. Je vous remercie, Monsieur le Président, et nous suivrons votre vote. Nous serons contre.

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour cette motion ?

Qui est contre ?

Cette motion est donc rejetée.

M. OBRADOR. - Non-participation pour le groupe Rassemblement National.

M. FLORIAN. - Pareil, pour les LR, mais par principe.

Vote sur la motion présentée par le Groupe Écologiste, Solidaire et Citoyen,
« Pour le classement de l'unique camp nazi de prisonniers coloniaux de la Région
Nouvelle-Aquitaine » » (ci-annexée)

- **POUR : Écologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Centre et Indépendant ; UDI et Territoires ; La République En Marche**
- **ABSTENTION : Communiste, Ecologique, Citoyen**

MOTION REJETÉE

- **NON-PARTICIPATION : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE SOLIDAIRE ET
CITOYEN « GUERRE EN UKRAINE : LA NOUVELLE-AQUITAINE DOIT SUSPENDRE
SES PARTENARIATS AVEC TOTALENERGIES »**

M. LE PRESIDENT. - On a une motion sur Total. Qui peut la présenter rapidement ?

M. THIERRY. - Je prendrai le temps qu'il faut. J'ai droit à 4 mn. Je vais faire un peu moins, mais je vais utiliser le temps qui m'est imparti par le règlement intérieur. Merci Monsieur le Président.

Chers collègues. Nous assistons depuis 27 jours maintenant avec un douloureux sentiment d'impuissance à la tragédie qui se déroule en Ukraine : les bombardements, les chars, l'exil sur les routes de millions de civils dont des femmes et des enfants, des villes dévastées, le spectre d'une guerre atomique brandi par un autocrate criminel, c'est le retour brutal du tragique de l'histoire en Europe. Face à ce basculement, l'Europe parle enfin d'une seule voix. Les sanctions économiques et l'aide à la résistance ukrainienne sont coordonnées et ne souffrent d'aucune contestation en Europe. Tout le monde fait bloc, conscient de la gravité du moment et du risque d'escalade vers des temps que nous pensions naïvement relégués aux livres d'histoire. Il ne faut laisser au régime de Poutine aucune aspérité, aucun interstice qui pourrait laisser penser qu'un criminel de guerre a sa place dans la communauté internationale. Le gel des relations commerciales et économiques est une arme qui vise à étrangler financièrement la Russie de Poutine en plaçant ce dernier sous la pression de sa propre population et en affaiblissant le Kremlin dans sa capacité à financer la guerre dans le temps.

Enfin, mettre un terme aux échanges économiques avec le régime de Poutine revient à signifier qu'il est dorénavant et définitivement un paria international. Les plus grandes compagnies pétro-gazières du monde ont décidé, malgré les conséquences financières, de se retirer de Russie et ainsi participer à la large cohésion internationale en faveur du peuple ukrainien. BP, EQUINOR, SHELL, EXXONMOBIL ont décidé de suspendre totalement leur activité en Russie, suite à l'invasion de l'Ukraine. Toutes ces grandes compagnies sont solidaires et cohérentes avec la pression internationale mise sur le Kremlin. Toutes, sauf une, TOTAL ENERGIES. Le groupe français a, en effet, décidé malgré la pression politique et citoyenne de poursuivre ses activités en Russie. Cette décision, en plus d'aller à l'encontre de la volonté de la France et de ses alliés, d'assécher les moyens financiers de la Russie, est profondément choquante. C'est une faute morale face à un sombre moment de notre histoire, l'un de ces moments où la solidarité doit être sans faille pour faire face.

Le signal que nous pourrions envoyer ici, en Nouvelle-Aquitaine, grande région française qui a, vous le savez, une histoire particulière avec TOTAL, serait extrêmement important à bien des égards. Je sais, chers collègues, que vous avez probablement eu des consignes de vote au sein de vos propres groupes respectifs. Mais les événements actuels nous placent face à une situation aussi périlleuse qu'inédite. Je sais que beaucoup d'entre vous, la plupart des membres de cette Assemblée, sont révoltés et révoltés par l'attitude de TOTAL ENERGIES. Je vous demande de voter en faveur de cette motion, de signifier à TOTAL ENERGIES et à ses filiales que le Conseil Régional ne peut imaginer continuer à entretenir des partenariats avec un groupe qui persiste à commercer avec un criminel de guerre. Chers collègues, je vous demande de bien réfléchir et de préférer la conscience à la consigne. Merci.

M. SARGIACOMO. - Monsieur le Président. Je disais en propos liminaires, hier, qu'il fallait éviter le concours Lépine des solutions simplistes et de circonstances. Nous y voilà. Je trouve effectivement qu'il n'y a pas nécessairement de débat sur le sujet, sachant que l'on est tous d'accord effectivement pour que TOTAL sorte de Russie. Mais, encore une fois, nous sommes dans une Assemblée régionale. Est-ce que c'est bien le bon endroit ? Est-ce que ce n'est pas une décision, avant tout, de l'Etat ? Une décision à l'échelle européenne dont on sait la difficulté de se retirer du gaz et du pétrole russe, et qu'il faut tenir compte aussi de nos voisins européens en circonstance.

Pour le groupe, nous appelons à voter contre.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres explications de vote ?

M. PLEZ. - Très simplement et très rapidement, dire que le groupe PRG Le Centre gauche s'abstiendra sur cette motion.

M. JLALJI. - Tout d'abord, nous ne pouvons que nous associer à l'indignation quant aux bénéfiques records que l'entreprise TOTAL ENERGIES a engrangé pour le seul intérêt de ses actionnaires, et non pas pour les travailleurs. 14 Mrds€ dont 7 Mrds€ pour les actionnaires. Comme nous avons toujours et continuerons à dénoncer les liens troubles des grandes firmes avec des activités belliqueuses, comme on a pu le voir avec LAFARGE ou d'autres, de la même manière, nous ne pouvons que nous réjouir du fait qu'Europe Ecologie Les Verts reprennent la proposition du Parti communiste pour la nationalisation d'EDF, mais je ne pense pas qu'Europe Ecologie Les Verts ira jusqu'à plaider, comme nous, pour un service public national de l'énergie associant nucléaire et renouvelable pour bannir à terme les énergies fossiles.

Dans la motion en elle-même, les objectifs énoncés doivent être regardés en toute lucidité sur les effets qu'ils produiraient, car il faut faire preuve de réalisme et se demander quelles

seraient les conséquences de l'arrêt de ce partenariat entre notre Région et TOTAL qui vise à ce que TOTAL arrête ses activités en Russie ? La première conséquence porterait sur les ménages qui verraient leurs factures de gaz et d'électricité augmenter alors même qu'elles atteignent déjà un niveau critique. Dans un second temps, les effets sur l'environnement à travers les désastres provoqués par l'extraction du gaz de schiste notamment celui des Etats-Unis qu'il nous faudrait importer, pour remplacer le gaz russe, sans parler des conséquences sur les emplois au sein du groupe TOTAL. Et que dire des 700 entreprises françaises installées en Russie dont 35 du CAC 40, Auchan, Leroy Merlin, etc., ce sont 200 000 salariés.

Cette proposition, qui vise, et je la pense sincère, à faire pression sur la Russie pour arrêter la guerre, en réalité, punira d'abord et surtout nos compatriotes déjà bien étranglés. Il faut savoir que 30 % de notre gas-oil, par exemple, vient de Russie.

Vous le comprendrez, nous ne voterons pas cette motion. Merci.

M. LE PRESIDENT. - La parole est au RN.

M. ELOPHE. - Je crois qu'il y a une...

M. LE PRESIDENT. - Je vous donne la parole. Parlez.

M. ELOPHE. - Merci Président.

M. LE PRESIDENT. - Sinon, je vous la retire.

M. ELOPHE. - J'attends que le calme revienne, Monsieur le Président.

M. JLALJI. - S'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - Je retire la parole à Monsieur

M. JLALJI. - Monsieur le Président. Derrière moi, il y a une élue verte qui vient de traiter les Communistes de criminels. Je suis désolé, mais ce genre de propos

Mme COMBRES. - C'est faux. Au moins, reportez les vrais propos. C'est complice.

M. JLALJI. - On entend vraiment... C'est scandaleux cette façon de faire.

M. LE PRESIDENT. - Il faut qu'il y ait des excuses.

M. ELOPHE. - Je peux prendre la parole ?

M. LE PRESIDENT. - Allez-y.

M. ELOPHE. - Merci Monsieur le Président. Avant de rétropédaler, Bruno Le Maire a déclaré souhaiter détruire l'économie russe à tout prix. Contrairement à lui, nous souhaitons un peu de mesures et de précautions pour préserver les Français des répercussions. Visiblement, les Verts sont encore plus « va-t-en-guerre » que notre Ministre des Finances.

En effet, vous voulez sanctionner un de nos fleurons industriels, TOTAL ENERGIES qui représente en France plus de 26 000 salariés, et 3 500 stations-service pour sa présence en Russie. Sauf, ce que vous oubliez de dire, c'est que ce sont les Français qui en paieraient le prix, puisque cela représenterait directement sur le tarif à la pompe, mais aussi sur leurs factures de gaz.

Nous concernant, il n'est pas question de nous tirer une balle dans le pied, et notre priorité est avant tout la protection du pouvoir d'achat des Néo-aquitains et des Français. J'invite nos collègues Ecologistes à prendre enfin en compte la souffrance des Français les plus modestes qui ont tant de mal à boucler leurs fins de mois.

Nous voterons contre cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix. Simplement, il y a deux problèmes. Le problème - et il est en cours de discussion entre les Chefs d'Etat et les Chefs de Gouvernement - de voir jusqu'où vont les sanctions. Si vous avez écouté la radio ce matin, vous savez qu'il y a des décisions qui devraient être prises, notamment sur le plan de l'énergie. Ce qu'il faut, c'est que l'Europe puisse avoir des sources d'approvisionnement de telle sorte qu'à l'hiver prochain, nos concitoyens ne se retrouvent pas à greloter. Cela entraînerait une révolte et un retour en arrière considérable. Là-dessus, sur le fond, maintenant est-ce que la Région - j'y ai répondu hier - arrête avec les entreprises du Groupe TOTAL, c'est-à-dire, par exemple, ACC qui conçoit et fabrique des batteries pour passer aux véhicules électriques, sa coopération ? Cela me semble impossible.

J'étais avec la Maire de Poitiers à inaugurer une usine électrolytes de batteries, il y a quelques temps de cela, c'est plutôt profitable à la fois pour le grand Angoulême et à la fois pour le grand Poitiers, donc là-dessus, je ne peux pas, non pas sur le fond de la présence de TOTAL en Russie, mais sur la forme que cela prendrait avec nos petits moyens - on n'est pas un Lander allemand, hélas.

Je partage donc ce que la plupart d'entre vous on dit, et notamment Eric SARGIACOMO.

Qui vote cette motion ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

M. FLORIAN. - S'il vous plaît Monsieur le Président. Si vous m'accordez. Rappeler une position de principe venant du groupe. Nous considérons que ces motions, c'est l'occasion d'une tribune pour ceux qui les portent...

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous le fais pas dire.

M. FLORIAN. - ... un échange souvent un peu enflammé de ceux qui les commentent, mais que pour la plupart, elles sont très éloignées des objets que forment notre Collectivité, des compétences de notre Collectivité et que cela se résume souvent - excusez-moi de le dire comme cela et je ne veux blesser personne - à des commentaires de café ou de comptoir de café, café du commerce.

C'est pour cela que nous ne participons pas au vote.

M. LE PRESIDENT. - Je partage assez votre analyse.

Vote sur la « motion présentée par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen, «Guerre en UKRAINE : la Région Nouvelle-Aquitaine doit suspendre ses partenaires avec TOTALENERGIES »» (ci-annexée)

- **POUR : Ecologiste, Citoyen et Solidaire ;**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés ; PS / Place Publique et Apparentés**
- **ABSTENTION : PRG - Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen**

MOTION REJETÉE

- **NON-PARTICIPATION : La République En Marche ; UDI et Territoires ; Centre Indépendants ; Les Républicains**

**MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES CENTRE ET INDEPENDANTS ET LA
RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ « POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES DÉPENSES
RÉGIONALES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE »**

M. LE PRESIDENT. - On a une motion bizarre, parce qu'il me semble que l'on a fait voter tout ce qui était - Sandrine - néo terrahisé récemment.

M. DEVEZE. - Juste une petite intervention. Au nom du groupe d'élus du Centre et Indépendants avec peut-être davantage de mesures, on a effectivement déposé une motion dont le but - je l'avais déjà demandé lors de la dernière plénière - est d'assurer une meilleure visibilité des dépenses régionales en matière de transition écologique.

Le Conseil Régional d'Aquitaine a déposé, certes, une feuille de route structurante pour l'ensemble de ses politiques publiques en matière de transition écologique, énergétique, appelée Néo Terra et ce dans sa séance plénière le 9 juillet 2019. Cette feuille de route transversale pose 11 ambitions concrètes à atteindre dans toutes les compétences régionales à horizon 2030 de manière à faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire résilient face aux conséquences du réchauffement climatique. Qui pourrait s'opposer à pareils objectifs ?

Notre groupe ne conteste ni les diagnostics, ni le travail d'expertise, qui ont été menés sur ces questions. En revanche, comme nous l'avons donc déjà exprimé à plusieurs reprises, nous regrettons l'absence de crédit dédié facilement identifiable dans le budget de la Collectivité. En d'autres termes, nous avons besoin, nous sollicitons une vision plus nette de la feuille de route Néo Terra pour suivre la tenue des engagements de la Collectivité. Sans cet effort de lisibilité, nous ne disposerons pas de l'outil d'arbitrage véritablement nécessaire à des décisions adaptées dans le domaine de la transition énergétique. Les bonnes intentions, c'est bien. Le suivi des décisions concrètes, c'est mieux. Nous nous devons de rendre compte précis à la population sur pareil enjeu.

Le temps est venu de passer du stade de la communication, aussi louable soit-elle, autour des grands principes de NÉO TERRA, à une concrétisation budgétaire et financière totale. Les exemples et les outils ne manquent pas. Les exemples d'autres Régions qui ont franchi le pas de cette rationalisation, non plus. La Bretagne, par exemple, a établi une méthodologie dans son budget pour flécher ses dépenses en fonction de l'impact de celle-ci - je l'ai déjà dit - la Région Occitanie également, plus proche de nous, a élaboré un budget vert en 2021 et fléché quasiment 30 %, 29,10 très exactement, de ses dépenses comme favorables ou très favorables à l'environnement dans son dernier budget primitif. A un autre niveau de découpage territorial - je l'ai déjà signalé- la ville de Mérignac présente aussi des indicateurs colorisés en fonction des dépenses engagées. Idem, pour Bordeaux métropole.

Bref. La motion que notre groupe soumet à vos suffrages, invite donc le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le mardi 22, à intégrer clairement les lignes dédiées aux engagements financiers de Néo Terra dans ces documents budgétaires, de participer aux travaux du groupe de réflexion de l'Institut pour l'économie pour le climat afin d'utiliser les instruments élaborés pour mesurer les dépenses liées aux actions climat des collectivités territoriales. Rien de clivant ou d'idéologie dans ce texte qui se veut beaucoup plus une contribution à la clarté de vos engagements environnementaux.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Si les groupes pouvaient ne pas lire les...

M. DEVEZE. - J'ai essayé d'aller vite, Monsieur le Président. Je détiens les documents que je vous ai déjà proposés, à disposition.

M. LE PRESIDENT. - Sandrine et Guillaume RIOU.

Mme DERVILLE. - Très rapidement, Monsieur le Président, parce que l'on a, à nouveau, vous l'avez dit vous-mêmes, un débat que l'on a déjà eu lors de la présentation du budget lors de la dernière séance plénière, simplement pour vous redire que les deux propositions que vous faites, on y travaille déjà. C'est déjà mis en œuvre puisque, comme je vous l'ai dit, on reconnaît absolument qu'il faut avoir une vision plus transversale de Néo Terra dans le budget. On y travaille à travers différents groupes de travail nationaux, qui visent à identifier les moyens d'évaluer le budget à l'aune de ces enjeux de climat, de biodiversité.

Vous connaissez le découpage de notre budget en différents piliers. Comme je vous l'ai dit, NÉO TERRA, c'est bien plus que le pilier 4. On a, lors de la présentation du budget, identifié un certain nombre de dépenses - comme vous l'avez dit, Président - NÉO TERRA compatibles ou « néo terrahisées » - pour reprendre votre néologisme. Concernant la participation aux travaux du groupe que vous évoquez, vous avez cité les Régions Bretagne, Occitanie et Grand Est, je crois. Vous en avez oublié une, c'est la Région Nouvelle-Aquitaine qui fait partie de ce groupe de travail, sous l'égide de Régions de France, groupe de travail qui est chargé effectivement de faire des propositions concernant l'évaluation climat du budget, très concrètement. Il s'agit d'adopter une méthode qui a déjà été développée avec les collectivités du bloc communal, et d'adapter cette méthode de travail aux compétences régionales.

En résumé, il s'agit d'identifier les dépenses favorables, défavorables ou neutres, pour le climat et de constater année après année, les évolutions à la fois au niveau du budget. Je pense que le document qui serait intéressant, c'est peut-être davantage, le compte administratif, pour constater ces évolutions année après année, pour proposer vraiment une méthodologie adaptée, la rendre opérationnelle pour les préparations budgétaires à venir et

avoir un suivi de nos politiques. Je pense que cela fait également le lien avec la question essentielle de l'évaluation des politiques publiques que l'on a évoquées précédemment.

Ce que vous évoquez est déjà mis en œuvre. Nous y travaillons, notamment avec Guillaume et ses équipes, à qui je passe la parole.

M. RIOU. - Effectivement, les Services conjointement travaillent très efficacement la question. Je voudrais quand même vous dire que la lecture NÉO TERRA du budget 2023 sera sans doute imparfaite et que nous sommes sur une construction au long cours.

Deuxième élément, périphériquement à la lecture comptable, budgétaire de cette question NÉO TERRA, je voudrais rappeler que nous travaillons aussi sous le regard vigilant d'un Conseil Scientifique et Technique qui valide ou invalide les décisions politiques qui pourraient être prises dans un temps second. Il y aura donc bien un choix politique. Il y a également cette lecture scientifique qu'il faut comprendre concernant cet engagement de NÉO TERRA. On est sur une construction, s'il vous plaît, à moyen et long terme.

Ne pensez pas qu'en deux ans, trois ans, si vous voulez, nous allons inverser 50 ans de choix de civilisation en si peu de temps. Cela prendra du temps. Il faudra que vous l'acceptiez, mais nous comptons sur vous pour qu'à loisir, vous puissiez nous critiquer. C'est votre job.

M. DEVEZE. - Je vous dis, il y en a déjà qui le font. Je les ai à votre disposition. Et si 2023 permet de le faire, ce sera parfait.

M. LE PRESIDENT. - Nous le faisons aussi, et l'on a des rapports qui ont été distribués. Il y a entre 40 et 50 % du budget qui est affecté dans les sens NÉO TERRA. Ce qu'il faut que l'on voie, et là, je ne partage pas, Monsieur DEVEZE, votre analyse. Je ne la partage pas du tout.

L'objectif de NÉO TERRA est systémique. Il n'est pas de greenwasher le budget. Il n'est pas d'avoir un logement où l'on mettrait, à un moment donné, d'une manière comptable, ces crédits. Il est de prendre chacune de nos politiques et de vérifier qu'elles basculent vers la transition agroécologique ou la transition environnementale, climatique, etc.

Prenons le cas, par exemple de la formation des d'emploi. Quel est le critère qui doit être retenu pour dire que cela s'inclut dans NÉO TERRA ? Ce qui nous a manqué dans NÉO TERRA 1, et dans ce cadre, je souscris au souhait de la Présidente du CESER, c'est d'avoir un volet social. Est-ce que le volet social de la formation de tel ou tel demandeur d'emploi est écologique ? Compliqué de le dire.

Quand on reconstruit un lycée, par exemple, là, on peut vérifier. Je rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine a créé le premier lycée à énergie positive, en France, à Bègles, à côté de

Bordeaux, et que les chantiers qui sont faits, visent tous à régler les problèmes de passoire thermique, à utiliser des matériaux qui sont plutôt acceptables en matière de constructions « vertes ».

Quand on fait rouler des TER, et j'avoue que venant du groupe qui me demande de faire des routes partout, j'ai le droit de prendre cela avec un peu d'humour, mon cher Fabien.

M. LE PRESIDENT. - Ah bon ? Faire rouler des véhicules diesel ou...

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Non. A partir du moment où vous faites une route, vous aspirez les voitures. C'est mathématique.

Mme REQUENNA. - Vous allez alors mettre des budgets en face pour financer des véhicules électriques dans la ruralité. Et là, il y aura des sommes affectées NÉO TERRA.

M. LE PRESIDENT. - On a commencé à le faire, ma chère Pascale.

Mme REQUENNA. - On va faire cela.

M. LE PRESIDENT. - Si vous avez une mémoire, et je sais que vous l'avez, vous savez que l'on a une expérience en Creuse pour mettre à la disposition des auxiliaires de vie, des véhicules électriques.

Mme REQUENNA. - Oui, Monsieur le Président. Sauf que dans la ruralité, quand vous revenez sur les routes, c'est insultant pour la ruralité, parce qu'aujourd'hui, il y a des gens qui n'ont pas d'autres moyens de déplacement qu'avoir des véhicules diesel ou essence. C'est impossible autrement.

M. LE PRESIDENT. - Et quand on aide l'industrie des batteries, en Nouvelle-Aquitaine, on fait quoi ?

Mme REQUENNA. - On ne remet pas cela en cause. On demande de la clarification.

M. LE PRESIDENT. - Vous l'aurez.

Mme REQUENNA. - J'entends vos Vices Présidents qui disent qu'ils travaillent. D'accord. Mais quand est-ce qu'il y a une restitution ? C'est cela le vrai sujet.

M. LE PRESIDENT. - Vous l'aurez.

Mme REQUENNA. - On nous a vendu du NÉO TERRA. Il n'y a jamais eu aucun crédit flêché en propre sur Néo Terra. Cela a toujours été de la transversalité. A un moment donné, qu'est-ce qui est affecté à ces politiques ?

M. LE PRESIDENT. - On vous dit que ce sont 46 % du budget.

Mme REQUENNA. - L'an dernier, on était sur 6 M€. Enfin, cela varie tous les jours.

M. LE PRESIDENT. - C'est un langage de sourd. Vous, vous voulez que l'on ait une ligne NÉO TERRA. Nous, ce que nous avons mis en place, c'est une stratégie systémique que toutes les politiques régionales. Je ne propose donc pas de retenir cette motion.

Qui est de l'avis de l'adopter ?

M. VERRIERE. - Explication de vote, s'il vous plaît, pour le groupe RN, Monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues. Nous avons bien compris qu'entre les Verts, la majorité régionale et la majorité présidentielle, il y a un concours Lépine pour savoir qui sera le meilleur élève de l'écologie la plus caricaturale qui soit, quitte à proposer un énième gadget comme ce budget vert.

Vous citez l'exemple breton. Il suffit de le regarder dans le détail pour comprendre que c'est une vaste escroquerie, parce que les critères pour définir ce qui est ou non un projet vert sont particulièrement idéologiques. Prenons l'exemple du parc éolien en baie de Saint-Brieuc qui est l'équivalent breton du futur parc au large d'Oléron. Il est considéré dans leur budget vert comme très favorable à l'environnement, alors qu'il va provoquer une turbidité dans l'ensemble de la baie qui va perturber tout l'écosystème sous-marin. Comme quoi, l'écologie punitive envers le citoyen devient vite permissive quand il s'agit de projets menés par de grandes multinationales étrangères.

Prenons un autre exemple, les routes. Je crois me souvenir que vous aviez proposé une hausse du budget qui est dédiée lors de la dernière plénière. Sauf que si l'on suit toujours l'exemple breton, on n'y accorde plus un seul centime au nom de ce budget vert. On les voit même s'interroger sur les lignes ferroviaires des aéroports et certaines implantations d'industries. En bref, ils n'osent plus rien développer dans le seul objectif d'avoir une meilleure note à cette évaluation environnementale quitte à nuire au développement économique de leur territoire.

Quand je vois cela, je me dis que la Nouvelle-Aquitaine se passera très bien de ce genre de budget, nous voterons donc contre cette motion. Je vous remercie.

Mme BUSSIERE. - Monsieur le Président, chers collègues. Dans cette motion, le groupe Centriste et En Marche regrette l'absence de crédit dédié et facilement identifiable dans le budget de la Collectivité concernant la feuille de route Néo Terra. Lors de la précédente mandature, notre groupe avait voté la feuille de route alertant, toutefois, sur la nécessité d'affecter un budget à la hauteur des 11 grandes ambitions affichées, sous peine de voir NÉO TERRA devenir Néo Blabla.

Lors de la précédente plénière, le 7 février, nous avons déposé une motion tendant à ce que la Région se dote d'indicateurs de suivi de NÉO TERRA. Elle avait été rejetée. La présente

motion propose des outils pour tenter de s'assurer de l'efficacité de Néo Terra, intégration de lignes vertes dédiées, et également participation aux travaux du think tank I4CE. Nous ne pouvons qu'approuver de telles propositions. Toutefois, nous devons rappeler qu'elles sont insuffisantes, que des lignes budgétaires dédiées au climat ne remplaceront pas un véritable budget écologique. Nous n'avions d'ailleurs pas cautionné le budget adopté, l'utilisation d'argent public étant déconnectée de la crise écologique. On ne peut pas prétendre ici agir pour le climat et financer LGV et bassines. Tous les fonds publics régionaux devraient être utilisés de telle manière à respecter les accords de Paris.

Hier, Antonio GUTERRES, Secrétaire général des Nations-Unies, en préambule des deux semaines qui s'ouvrent là, de négociations des Etats sur le rapport du GIEC, a clairement indiqué ceci : « Si nous continuons comme cela, nous pouvons dire adieu à l'objectif des 1,5°. Celui de 2° pourrait aussi être hors d'atteinte ». Il a aussi clairement indiqué que la dépendance des économies mondiales aux énergies fossiles est une folie. Il a fini en indiquant « Nous marchons les yeux fermés vers la catastrophe climatique ».

Nous souhaitons, ici, également relever la duplicité du groupe Centriste et La République en Marche. Ainsi, par exemple, l'un des objectifs de Néo Terra est de sortir des pesticides cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques en 2025, et des pesticides de synthèse en 2030. Or, nous n'oublions pas qu'il y a moins d'un an, à l'Assemblée Nationale, les mêmes ont réintroduit les pesticides néonicotinoïdes, pesticides tueurs d'abeilles. Nous n'oublions pas les renoncements systématiques de l'Exécutif et de la Majorité à l'Assemblée Nationale concernant l'écologie en raison de leur soumission au lobby.

Rappelons que par décision du 3 février 2021, le Tribunal Administratif de Paris a reconnu les manquements de l'Etat, et par décision du 14 octobre 2021, la même juridiction a condamné l'Etat français à réparer le préjudice écologique causé en l'absence d'engagements. L'urgence écologique ne peut pas se contenter de parole...

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît. On a bien compris parce que cela fait au moins cinq ou six fois que ce discours est tenu depuis le début de la plénière. Si vous pouviez raccourcir.

Mme BUSSIERE. - Tout à fait. Deux phrases. La transition écologique nécessite un changement de cap radical, des mesures concrètes et une cohérence politique globale qui font défaut tant au sein de cette Assemblée qu'au niveau étatique.

En conséquence, notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cette motion ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote.

Cette motion est donc rejetée.

Vote sur la « motion présentée par les groupes

Centre et Indépendants et La République En Marche

«Pour une meilleur visibilité des dépenses régionales en matière de transition écologique» »

(ci-annexé)

- **POUR : La République En Marche ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
- **CONTRE : PS / Place Publique / Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

MOTION REJETEE

- **NON-PARTICIPATION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je me rallie à l'analyse de Nicolas. Réfléchissons vraiment. Faut-il tenir à la fin de nos plénières sur des débats... Non, Pascale.

Mme REQUENNA. - Monsieur. Concernant la plénière, j'entends ce que vous dites, je serai même prête à le partager, ou pas très loin. En revanche, je demande, est-ce qu'il faut durer jusqu'à 21 h 30 le soir. Ne vaut-il mieux pas arrêter un peu plus tôt parce que le soir, cela devient long, fatigant, et reprendre un peu plus tôt. Nous aurions terminé à 20 h 00 hier soir, repris à 9 h 00, on n'était pas mal. C'est aussi une proposition.

M. LE PRESIDENT. - On parle, en réunion des Présidents de groupe. Je n'y suis pas favorable, mais on en parle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 17.

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	La République en Marche
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	La République en Marche
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
DARRIEUSSECQ Geneviève	(40)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ETCHECAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	La République en Marche
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JOUVE Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	La République en Marche
MARCHIVE Bastien	(79)	Centre et indépendants
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	La République en Marche
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ^{ème} Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9 ^{ème} Vice-Présidente en charge du Développement, de l'équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
THIERRY Nicolas	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche



Bordeaux, le **04 MARS 2022**

Objet : Convocation Séance Plénière du 21 mars 2022

Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

Lundi 21 mars 2022 à 10h00
(et son prolongement éventuel le mardi 22 mars 2022)

Le mode opératoire de cette séance organisée à la fois en présentiel à l'Hôtel de Région à Bordeaux et sur les sites de Limoges et Poitiers (pour un nombre défini d'élus, dans le respect des mesures de protection sanitaire) et en visioconférence vous sera transmis prochainement.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE

LUNDI 21 MARS 2022

et son prolongement éventuel le mardi 22 mars 2022

Saisine du CESER : titres des dossiers en gras

Commissions

		Commissions
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
01	Contractualisation Etat - Région 2021-2027 Approbation du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Nouvelle-Aquitaine 2021-2027	Toutes
02	Demande d'exercer la qualité d'Autorité de gestion du programme régional FEDER - FSE + 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine, et demande de gérer par délégation une partie du programme national FEAMPA 2021-2027	Toutes
03	Politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine 2023-2026	6
04	Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la Société d'Economie Mixte Locale Nouvelle-Aquitaine croissance tourisme	5
05	Feuille de route régionale de la filière électronique	4, 9
06	Revitalisation des centres bourgs : conventions cadres d'accompagnement pluriannuelles pour Sarlat-la-Canéda (24), La Souterraine (23), Saint-Yrieix-la-Perche (87)	6
07	Accompagnement de l'OPAH-RU de la communauté de communes de Lacq-Orthez	6
08	Mise à jour du cadre d'intervention régionale en faveur de la mobilité locale	7
09	Feuille de route révisée pour le développement d'un Réseau Express Régional Métropolitain - Extension à l'échelle départementale	7
10	Règlement des transports scolaires : actualisation du règlement	2, 7
11	Equipement en mobilier urbain des points d'arrêts routiers desservis par les transports régionaux scolaires et interurbains	7
12	Entrée de Mont de Marsan Agglomération au capital de la SPL Trans Landes	7
13	Bilan et perspectives du label régional "Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine"	2, 3, 4, 6
14	Mobilités internationales - modifications du règlement d'intervention et accréditations Erasmus+	2
15	Convention de partenariat avec l'Association des Coordonnateurs des groupements de commandes des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA)	2

16	Soutien à l'évolution et à la reconversion professionnelle des actifs : adaptation du cadre régional d'intervention et partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'abondement du Compte Personnel de Formation	3
17	Partenariat pour l'insertion des jeunes avec le réseau des Missions Locales : accord-cadre 2022-2024	3
18	SEML Route des Lasers - augmentation de capital	4
19	Coopération Européenne : Protocole de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Autonome de Galice	1
20	Coopération Européenne : Protocole de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Land de Hesse	1
21	Coopération Européenne: Protocole de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Emilie-Romagne	1
22	Coopération internationale : Feuille de route triennale entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Délégation générale du Québec à Paris 2022-2024	1
23	Convention de partenariat entre l'Université de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour l'organisation de l'événement RoboCup 2023	2
24	Convention de partenariat programme Cap Archéo - Renouveau	2
25	Convention de partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour l'accueil d'une unité de recherche spécialisée sur le littoral	2, 9
26	L'Etat et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie engagés avec le Comité de Bassin Adour-Garonne pour la gestion durable de l'eau. Bilan et perspectives de l'Entente pour l'Eau	9
27	Convention Pluriannuelle de Partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine 2022-2024	9, 5
28	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine	10
29	Commission d'Évaluation des Politiques Publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine (CEPP) : renouvellement et désignation de sa présidence	1
30	Tableau des emplois	1
31	Vacations : conditions générales de recours à des agents vacataires	1

Amendement présenté par les élus du groupe Centre et Indépendants



CONSEIL RÉGIONAL DU 21 MARS 2022

Amendement n°1 à la délibération n° 3:

Politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine 2023-2025

Il est proposé :

D'amender la délibération en rajoutant un paragraphe au cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale rédigé ainsi :

IV- Une attention portée aussi aux quartiers politique de la ville

Il est essentiel que la politique contractuelle territoriale réserve un volet dédié aux quartiers « politique de la ville » de manière à prendre en compte les réalités de ces poches de pauvreté. Il est urgent d'agir au niveau régional pour garantir un développement équilibré sur l'ensemble du territoire néo-aquitain et également sur les aires urbaines qui sont vulnérables. La politique contractuelle doit aussi répondre à cette problématique spécifique au même titre que pour les zones rurales. Le soutien à ces quartiers passera par une bonification des projets portés par les territoires identifiés QPV. La Région soutiendra évidemment ces zones à travers ses différentes politiques sectorielles en axant d'une part son soutien sur la santé à travers le volet 3 « Santé et territoires » mais aussi sur l'éducation et la jeunesse et la question du logement qui doivent être les autres priorités données aux politiques publiques dans ces quartiers. La politique contractuelle régionale se doit aussi de promouvoir le bien vivre ensemble par l'accompagnement de la population dans une logique de proximité et de cohésion. L'accès aux services et équipements aux populations participe à la construction de ce bien vivre ensemble. La Région soutiendra donc cet accès aux services dans les QPV via le volet 3 « Services de proximité » et « Lieux innovants de services aux publics » en bonifiant les aides sur ces zones. Des dispositifs spécifiques seront élaborés par la suite pour étoffer le cadre de contractualisation.

De modifier la numération en conséquence des paragraphes suivants.

De prévoir dans le *volet 3/ Santé et territoires*, le *volet 3/ Services de proximité*, le *volet 3/ Lieux innovants de services aux publics* une bonification aux projets portés dans les QPV dans les conditions d'éligibilité.

Exposé des motifs :

L'absence de contractualisation directe avec les Agglomérations de la Nouvelle-Aquitaine ne doit pas exclure de facto les quartiers politique de la ville des projets qui seront retenus dans le cadre de la politique contractuelle territoriale 2023-2025. Cette politique doit viser à bonifier les projets qui proviennent de ces quartiers au même titre que pour les zones rurales et répondre ainsi à un objectif d'équité territoriale qui est absent dans la délibération. En l'état actuel des choses, les axes dédiés à la politique de la ville restent bien trop lacunaires. Des dispositifs dédiés auraient été justifiés et cet amendement vise à partir de la délibération présentée à rectifier ces lacunes et inciter l'exécutif à modifier ce cadre de contractualisation par la suite.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche

AMENDEMENT REJETÉ



CONSEIL RÉGIONAL DU 21 MARS 2022

Amendement n°1 à la délibération n° 5 :

Feuille de route régionale de la filière électronique

Au paragraphe 3.2, objectif 2A : « Consolider les capacités d'investissement de la filière », supprimer :

« Bien que les dispositifs de soutien soient conséquents aux niveaux de la France et de l'Europe, ils privilégient encore fortement le soutien à l'innovation R&D au détriment de l'innovation de procédés ou de production que nécessite une grande partie de la filière régionale. De plus, de par leur profil financier, les EMS8 ne sont pas prioritaires pour les fonds de capital développement. »

Et écrire :

« Conséquents au niveau de la France et de l'Europe, les dispositifs de soutien privilégiaient encore récemment le soutien à l'innovation R&D au détriment de l'innovation de procédés ou de production. Du fait de l'annonce du "Chips Act", plan d'investissement public de 42 milliards d'euros pour favoriser la production de semi-conducteurs en Europe, à l'initiative du commissaire au Marché intérieur Thierry Breton, les financements vont être massivement réorientés vers la production. »

Par conséquent, la stratégie régionale devra suivre la feuille de route de la Commission européenne en s'articulant davantage autour des cinq volets identifiés :

- Capacités de conception pour les technologies intégrées des semi-conducteurs ;
- Lignes pilotes pour la production, et installations d'essai et d'expérimentation ;
- Capacités de technologie et d'ingénierie avancées pour les puces quantiques ;
- Un réseau de centres de compétence et de développement des compétences ;
- Un fonds permettant aux start-ups, aux entreprises à grande échelle et aux PME d'accéder au capital.

Exposé des motifs :

La feuille de route ne mentionne pas une seule fois le paquet législatif présenté par la Commission européenne le 8 février dernier sur les semi-conducteurs. Pire, elle est parfois rendue caduque par cette nouvelle donne. Avec plus de 42 milliards d'euros d'investissements prévus, ce programme vise à doter l'Europe de l'ensemble des compétences, de la conception, au prototype et à la fabrication des semi-conducteurs et composants électroniques.

Cet amendement, qui ne suffit pas à lui seul à intégrer cette réalité nouvelle à votre stratégie, est un amendement d'appel qui vise à encourager le Conseil régional à s'inscrire davantage en complémentarité de la politique européenne et à mieux prendre en compte le changement de braquet européen s'agissant des aides publiques à la filière.

PROPOSITION DE L'EXECUTIF RETENUE

Veillez trouver, ci-dessous, la version modifiée de l'amendement présenté par les groupes Centre et Indépendants et LREM sur la délibération n°5 « Feuille de route régionale de la filière électronique » proposée par Andréa Brouille et Alain Rousset

« Comme abordé dans l'ambition 1 dans le cadre de l'accompagnement des nouvelles implantations industrielles, les dépenses d'investissement des entreprises de la filière s'avèrent souvent très importantes. La crise sanitaire et la guerre en Ukraine montrent combien il est stratégique de redynamiser la filière électronique et de reconquérir de la souveraineté dans ce domaine. En ce sens, l'Union européenne a récemment lancé le « Chips Act », un plan important d'investissement public de 42 milliards d'euros. Un dispositif, avant tout tourné vers la production. De son côté, au regard de la pénurie de semi-conducteurs, Bercy a apporté un soutien de 124 millions d'euros à environ 70 entreprises de la filière électronique. En complément, la Région entend, par cette feuille de route, accélérer sur l'innovation de procédés ou de production.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est très tôt distinguée sur le sujet notamment dans le cadre du programme « Usine du Futur 2014-2020 » suivi du programme « Usine du Futur 2020-2022 » pour accompagner la transformation de 900 entreprises industrielles ayant une activité principale de production ou de services à l'industrie, avec le soutien de l'agence de développement et d'innovation (ADI-NA). La complexité croissante de tous ces dispositifs de soutien nécessite une ingénierie financière difficilement accessible à nos entreprises pour en acquérir une vision globale et agréger ces instruments financiers dans leur stratégie d'innovation »

Amendement présenté par les élus des groupes :

AMENDEMENT REJETÉ

Centre et Indépendants
La République en Marche



CONSEIL RÉGIONAL DU 21 MARS 2022

Amendement n°1 à la délibération n° 29 :

**Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) :
renouvellement et désignation de sa présidence**

À la suite de « *La CEPP est donc constituée de plusieurs membres* » et à la place de « *Un.e Président.e désigné.e au sein de l'Assemblée par le Président du Conseil régional* », écrire :

« *Un(e) président(e) élue par les conseillers régionaux membres de la commission d'évaluation des politiques publiques parmi eux.* »

Par conséquent, supprimer le paragraphe suivant :

« *Pour présider cette CEPP, le Président Alain ROUSSET nommera, par voie d'arrêté, Sandrine DERVILLE, Vice-présidente chargée des finances, de l'administration, de la modernisation et de l'ouverture de l'action régionale.* »

Exposé des motifs :

Désigner la vice-présidente en charge des Finances, de l'Administration générale, de la modernisation et de l'ouverture de l'action régionale à la présidence de la commission d'évaluation des politiques publiques serait un non-sens et témoignerait de la volonté de l'exécutif de verrouiller les travaux de la commission.

Nous proposons donc que les conseillers régionaux membres de la CEPP – à raison d'un élu par groupe, comme le précise la délibération – élisent librement en leur sein un(e) président(e) à l'issue d'un appel à candidature.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche

AMENDEMENT REJETÉ



CONSEIL RÉGIONAL DU 21 MARS 2022

Amendement n°2 à la délibération n° 29 :

**Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) :
renouvellement et désignation de sa présidence**

Ajouter le paragraphe suivant à la fin de la délibération :

« Les résultats et les préconisations issus des travaux de la commission d'évaluation des politiques publiques seront rendus publics, intelligibles et accessibles aux Néo-Aquitains par le biais du baromètre de l'action publique régionale. »

Exposé des motifs :

Lors de séance plénière du 11 octobre 2021, notre assemblée régionale a adopté la motion présentée par les élus des groupes Centre et Indépendants, La République en Marche et UDI et Territoires en faveur de l'instauration d'un baromètre de l'action publique régionale.

Dans le texte de cette motion, il est précisé que *« l'édification et le suivi de ce baromètre permettront de compléter utilement le travail de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) »*.

Dans le contexte de défiance démocratique que nous connaissons, il est nécessaire que notre collectivité soit exemplaire en acceptant d'être pleinement transparente quant aux résultats de ses politiques publiques.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche

AMENDEMENT REJETÉ



CONSEIL RÉGIONAL DU 21 MARS 2022

Amendement n°3 à la délibération n° 29 :

**Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) :
renouvellement et désignation de sa présidence**

À l'issue de la composition de la CEPP, ajouter le paragraphe suivant :

« La commission d'évaluation des politiques publiques est considérée comme une commission de plein droit. Toute absence non-justifiée d'un de ses membres sera comptabilisée et pourra entraîner une réduction de ses indemnités, conformément à l'article 77 al. 3 du règlement intérieur du Conseil régional. »

Exposé des motifs :

Pour des raisons qui tiennent à la fois à l'efficacité de l'action publique et au devoir de transparence à l'égard de nos concitoyens, le rôle d'évaluation des politiques publiques régionales est une mission essentielle des conseillers régionaux, au même titre que celle de l'examen des délibérations soumises au vote.

Aussi, la participation aux travaux de la CEPP – souvent considérée comme optionnelle au cours des précédentes mandatures – devra être encouragée de la même manière que l'est la participation aux commissions thématiques.



Vœu proposé par le groupe Rassemblement National
Présenté par Edwige Diaz, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine
Séance plénière du 21 et 22 mars 2022 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

**« Pour une baisse durable des taxes régionales
et nationales sur les carburants »**

Avec un plein d'essence moyen qui représente actuellement près de 10% d'un SMIC mensuel, de nombreux Néo-Aquitains n'arrivent plus à faire face à ce budget qui peut atteindre 300 voire 400€ par mois, notamment dans la ruralité où la voiture demeure indispensable. Pour certains, la situation oblige à faire des choix en supprimant d'autres dépenses contraintes, notamment sur le chauffage ou l'alimentation.

L'explosion du coût des carburants pénalise également l'économie néo-aquitaine avec des professionnels particulièrement menacés dans l'industrie, le transport ou l'agriculture.

Face à cela, les mesures annoncées par le Gouvernement au 1er avril prochain sont trop tardives et trop faibles pour inverser durablement une tendance que la crise internationale actuelle n'a pas créée mais seulement accentuée comme le rappelle la crise des «Gilets Jaunes» face à la flambée des prix déjà constatée en 2018.

Il est urgent de se mobiliser pour éviter un drame social et économique en Nouvelle-Aquitaine. Si nous pouvons difficilement influencer le coût de la matière première, près de 60% du prix payé à la pompe par les Néo-Aquitains est constitué de taxes, il est de notre responsabilité d'activer ce levier pour apporter à nos administrés une réponse forte afin d'engager une baisse durable du prix de ces carburants.

Au regard de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en session plénière les 20 et 21 mars 2022, demande au Gouvernement :

- **De supprimer immédiatement les hausses de TICPE décidées depuis 2015, tant que le prix du baril restera au-dessus de 100\$, pour soulager le pouvoir d'achat des Français.**
- **De considérer les carburants comme des biens de première nécessité et de diminuer, en conséquence, le taux actuel de TVA de 20% à 5,5%.**

Afin de participer à l'effort de détaxation des carburants pour soulager le pouvoir d'achat des Néo-Aquitains, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage à supprimer, dès 2023, la majoration régionale facultative de la TICPE.



Vœu proposé par le groupe Rassemblement National
Présenté par Edwige Diaz, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine
Séance plénière du 21 et 22 mars 2022 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

**« Pour une baisse durable des taxes régionales
et nationales sur les carburants »**

Avec un plein d'essence moyen qui représente actuellement près de 10% d'un SMIC mensuel, de nombreux Néo-Aquitains n'arrivent plus à faire face à ce budget qui peut atteindre 300 voire 400€ par mois, notamment dans la ruralité où la voiture demeure indispensable. Pour certains, la situation oblige à faire des choix en supprimant d'autres dépenses contraintes, notamment sur le chauffage ou l'alimentation.

L'explosion du coût des carburants pénalise également l'économie néo-aquitaine avec des professionnels particulièrement menacés dans l'industrie, le transport ou l'agriculture.

Face à cela, les mesures annoncées par le Gouvernement au 1er avril prochain sont trop tardives et trop faibles pour inverser durablement une tendance que la crise internationale actuelle n'a pas créée mais seulement accentuée comme le rappelle la crise des «Gilets Jaunes» face à la flambée des prix déjà constatée en 2018.

Il est urgent de se mobiliser pour éviter un drame social et économique en Nouvelle-Aquitaine. Si nous pouvons difficilement influencer le coût de la matière première, près de 60% du prix payé à la pompe par les Néo-Aquitains est constitué de taxes, il est de notre responsabilité d'activer ce levier pour apporter à nos administrés une réponse forte afin d'engager une baisse durable du prix de ces carburants.

Au regard de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en session plénière les 20 et 21 mars 2022, demande au Gouvernement :

- **De supprimer immédiatement les hausses de TICPE décidées depuis 2015, tant que le prix du baril restera au-dessus de 100\$, pour soulager le pouvoir d'achat des Français.**
- **De considérer les carburants comme des biens de première nécessité et de diminuer, en conséquence, le taux actuel de TVA de 20% à 5,5%.**

Afin de participer à l'effort de détaxation des carburants pour soulager le pouvoir d'achat des Néo-Aquitains, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage à supprimer, dès 2023, la majoration régionale facultative de la TICPE.

Motion proposée par le groupe Rassemblement National
Présentée par Albin Freychet, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine
Séance plénière des 21 et 22 mars 2022 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

**« Pour que la Nouvelle Aquitaine contribue
à la souveraineté alimentaire française »**

Selon les Douanes, la France a connu en 2021 le pire déficit commercial de son Histoire faisant du pays le plus mauvais élève de l'Europe.

Même le secteur agricole et agroalimentaire, pourtant historiquement fleuron du commerce extérieur français, est fortement impacté. Le solde commercial est déficitaire de 2,1 milliards d'euros avec nos partenaires de l'Union Européenne. Aussi bien sur les fruits et légumes que la viande ou les produits de la mer (la France dispose du 2e domaine maritime mondial), la balance agricole et agroalimentaire française est déficitaire et en dégradation constante depuis 20 ans avec un doublement des importations depuis 2000.

La guerre en Ukraine n'a fait que révéler une situation extrêmement tendue au niveau mondial, et de possibles pénuries voire des famines sont envisagées notamment en Afrique du Nord.

En France, l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires augmente sur un an de 3,6% dont 5,6% sur les produits frais. Il est à craindre une nouvelle flambée du coût des produits alimentaires notamment dû à l'explosion du prix du blé qui a doublé en un an. Les filières d'élevage sont également menacées avec une baisse de la production d'aliments composés pour animaux de ferme et une augmentation de 14% du prix de l'alimentation animale sur un an.

Jamais la question de la capacité à produire de l'agriculture française ne s'est autant posée.

Dans ce contexte, la France doit se passer de l'accord de l'Union Européenne pour libérer une partie des 450 000 ha de jachères françaises dont 110 000 ha en Nouvelle-Aquitaine pour que les agriculteurs puissent les exploiter. La maîtrise des exportations est indispensable pour que les productions agricoles alimentent en priorité les besoins nationaux. Les importations doivent être également contrôlées pour que les exigences environnementales imposées aux agriculteurs français soient les mêmes que celles des produits importés.

Nos agriculteurs sont les plus vertueux au monde. Une remise en question des contraintes environnementales supplémentaires qui leur sont imposées est nécessaire afin de ne pas pénaliser la capacité de production de l'agriculture française.

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage à revoir sa feuille de route Neo-Terra pour que les contraintes environnementales imposées aux agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine prennent davantage en compte l'enjeu de la souveraineté alimentaire. La Nouvelle-Aquitaine peut être la première région écoresponsable mais elle doit avant tout contribuer à la souveraineté alimentaire française.

Séance plénière des 21 et 22 mars 2022

**Pour le classement de l'unique camp nazi de prisonniers coloniaux
de la Région Nouvelle-Aquitaine**

motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

La Nouvelle-Aquitaine est engagée depuis longtemps dans la préservation des lieux de mémoire. Ainsi, elle abrite et préserve onze « lieux de mémoire » permettant de se recueillir, de connaître et de transmettre. Parmi eux, le Centre de mémoire d'Oradour-sur-Glane en Haute-Vienne ou le Camp d'internement de Gurs en Béarn. Ces lieux attestent de la réalité et de l'ampleur des crimes et tortures de masse que le régime nazi a perpétrés sur notre territoire.

Par l'ensemble de son histoire, le camp de prisonniers de Buglose, dans les Landes, mériterait de rejoindre cette funeste catégorie. Il s'agit en effet de l'unique camp de prisonniers coloniaux restauré. Il réunit l'ensemble des trois critères d'éligibilité aux Monuments Historiques : son caractère de **site** patrimonial identifié, son **intérêt** public historique, architectural, archéologique, artistique et paysager et sa particularité de **lieu unique** et exceptionnel sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Dix ans après une restauration qui en a fait l'unique camp concentrationnaire réhabilité de la seconde guerre mondiale de notre région, le camp de prisonniers de Buglose a besoin d'assurer sa pérennisation. Ce soutien nous semble d'autant plus urgent qu'une nouvelle guerre secoue l'Europe, que les thèses révisionnistes se banalisent et qu'une partie des citoyens français descendants de ces soldats des colonies sont stigmatisés.

Dans cette perspective, le camp de prisonniers coloniaux de Buglose doit être officiellement reconnu comme site et lieu de mémoire, sujet de droit, devant être respecté et préservé tant pour sa valeur intrinsèque, qu'en tant que témoignage pour les générations présentes et futures.

La Région Nouvelle-Aquitaine déclare ainsi solennellement que :

Le camp de prisonniers de Buglose, lieu de mémoire majeur reconnu pour son intérêt patrimonial, doit :

- être classé monument historique national ;
- être protégé de toute dégradation ou pollution ;
- accueillir les publics ;
- mener des actions de valorisation de ses éléments matériels ou immatériels.

Pour cela, la Région s'engage à mettre en œuvre un large processus de concertation dont l'objectif sera d'aboutir au classement du site au titre des monuments historiques.

Cette démarche associera les signataires de la présente motion, ainsi que de toute citoyenne, tout citoyen, toute collectivité, toute association, tout organisme et toute structure souhaitant défendre les intérêts du camp.

Séance plénière des 21 et 22 mars 2022

Guerre en Ukraine : la Région Nouvelle-Aquitaine doit suspendre ses partenariats avec TotalEnergies

motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est un acte d'agression effroyable aux conséquences dramatiques pour les populations.

En raison de la proximité évidente de leurs activités avec les ressources du pouvoir politique et militaire russe et en cohérence avec les sanctions décidées par les pays occidentaux, la plupart des géants pétro-gaziers ont suspendu leurs activités en Russie.

Au contraire de BP, Shell, Equinor, Exxon Mobil et ENI, TotalEnergies reste le dernier géant pétro-gazier occidental actif en Russie, risquant manifestement de contribuer au financement de la guerre. TotalEnergies, comme ses concurrents, doit cesser ses activités en Russie. Rien ne peut en justifier la poursuite, en particulier après l'annonce de bénéfices record en février 2022, les plus hauts depuis au moins quinze ans.

La région Nouvelle-Aquitaine entretient des relations partenariales avec le groupe TotalEnergies et ses filiales implantées sur son territoire auxquelles des aides régionales importantes sont régulièrement versées. Après s'être déclarée solidaire du peuple ukrainien, notre collectivité ne saurait maintenir de liens avec un groupe contribuant à financer la guerre et les violations manifestes des droits humains et des libertés fondamentales.

Pour ces raisons, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 21 et 22 mars 2022, s'engage à suspendre ses partenariats avec TotalEnergies et ses filiales tant que le groupe n'aura pas renoncé à ses activités économiques dans le secteur pétro-gazier russe.

Motion présentée par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
La République en Marche

MOTION REJETÉE



CONSEIL REGIONAL DU 21 MARS 2022

**« Pour une meilleure visibilité des dépenses régionales
en matière de transition écologique »**

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté une feuille de route structurante pour l'ensemble de ses politiques publiques en matière de transition écologique et énergétique appelée Néo Terra en séance plénière du 9 juillet 2019. Cette feuille de route transversale pose onze ambitions concrètes à atteindre dans toutes les compétences régionales à horizon 2030 de manière à faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire résilient face aux conséquences du réchauffement climatique.

Si le diagnostic et le travail d'expertise ont été menés avec rigueur, le groupe Centre et Indépendants a regretté à plusieurs reprises l'absence de crédits dédiés et facilement identifiables dans le budget de la collectivité. Alors que l'on estime à 15%¹ les émissions de gaz à effet de serre issues des décisions prises par les collectivités territoriales, il est essentiel de rendre lisibles et transparents les montants d'investissements pluriannuels que le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine consent à employer pour atteindre les objectifs fixés dans Néo Terra et de mesurer l'impact de l'ensemble des politiques régionales.

Ainsi, les documents budgétaires régionaux seraient revus dans leur ensemble de manière à ce qu'ils constituent une véritable boussole de la feuille de route Néo Terra à la fois pour suivre la tenue des engagements de la collectivité, qu'ils deviennent des outils d'aides à la décision, qu'ils contribuent à la transparence des politiques publiques, qu'ils puissent être aussi un outil d'arbitrage à la décision et dont le contenu pourra être intégré au baromètre de l'action publique régionale voté à la séance plénière du 11 octobre 2021.

Il s'agit de passer d'actions de communication louables autour de Néo Terra à une concrétisation budgétaire et financière totale qui sera bénéfique pour la collectivité et qui lui permettra véritablement d'atteindre les objectifs fixés. Les exemples et les outils ne manquent pas : l'évaluation climat du budget du think tank I4CE, la budgétisation environnementale à 360° du Conseil général de l'environnement et du développement durable et l'inspection générale des finances, le budget « carbone » ou la méthode de la « ligne verte ». D'autres Régions ont d'ailleurs franchi le pas comme la Bretagne qui a établi une méthodologie dans son

¹ Selon l'enquête de l'Association Bilan Carbone « Bonne pratique, des territoires en faveur du climat » - 2017 - ADEME et Caisse des Dépôts

budget pour flécher ses dépenses en fonction de l'impact de celles-ci sur l'environnement. La Région Occitanie, plus proche de nous, a aussi élaboré un budget « vert » en 2021 et fléché 29,1%² de ses dépenses comme favorables ou très favorables à l'environnement dans son dernier budget primitif.

Considérant ces éléments, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le lundi 21 mars 2022 décide :

- **D'intégrer clairement des lignes « vertes » dédiées aux engagements financiers de Néo Terra dans ses documents budgétaires ;**
- **De participer aux travaux du Think tank I4CE (Institut de l'économie pour le climat) afin d'utiliser les outils qui seront élaborés pour mesurer les dépenses liées aux actions climat des collectivités territoriales.**

² BP 2022 Région Occitanie

Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027

Séance plénière du 15 mars 2022

Dans un contexte territorial, national et international largement bousculé ces derniers mois, et ayant impacté directement le processus d'élaboration de ce CPER 2021-2027, il apparaît évident de renouveler les contours ainsi que le format même d'un tel contrat. L'exercice du CPER apparaît en effet de moins en moins précis et prescriptif sur les grandes orientations et priorités, et avec un calendrier de plus en plus flou dans sa mise en œuvre. Alors que des réalités et des exigences nouvelles s'affirment, ce CPER semble opposer in fine deux « mondes » différents.

Pour ces raisons, le CESER tient à insister sur la nécessité de revisiter et de renouveler le CPER, qui ne répond plus pour l'essentiel, aux enjeux structurants pour lesquels il a été historiquement pensé.

Le CPER doit nécessairement être plus participatif et favoriser la concertation avec les acteurs locaux et la société civile, et plus souple pour s'adapter aux évolutions majeures qui peuvent impacter le territoire. Mais le CPER ne doit pas être un document qui se satisfait d'une addition de listes de projets locaux. Il doit porter une réelle stratégie territoriale en adéquation avec les nécessités de la période, visible, qui soit structurante pour l'action territoriale. Ainsi, le CESER renouvelle sa préconisation que le CPER soit mieux articulé autour des trois priorités : accélérer les transitions écologique et énergétique ; réduire les inégalités au travers d'une plus grande cohésion sociale et territoriale ; une stratégie d'aménagement et d'équilibre du territoire.

Pour ce faire, les critères de sélection des projets de territoires doivent être édictés et partagés afin d'apporter des éléments tangibles d'appréciation quant aux choix des projets retenus au regard de ces orientations stratégiques. Ensuite, la répartition financière décidée dans les différents volets que comporte le CPER doit être explicitée à la fois dans sa dimension stratégique, et également au regard de l'articulation entre le CPER et les autres schémas et programmes structurants pour le territoire (Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET), Accord régional de relance (ARR), etc.).

Par ailleurs, le CESER salue l'inscription de critères d'éco-socio-conditionnalités dans le CPER 2021-2027. Il considère essentiel de traiter de façon indissociable et égale la dimension écologique et la dimension sociale

et sociétale. De plus, il propose à l'État et au Conseil régional de définir, avec la contribution de la société civile, des critères exigeants visant à engager une réelle démarche de transition écologique et sociale, et valoriser des projets vertueux portés par les territoires.

En matière de suivi et d'évaluation, le CESER se félicite du suivi annuel des actions programmées dans le cadre du CPER en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Mais il plaide néanmoins en faveur d'un document final de bilan (quantitatif et qualitatif) qui permette de faire des propositions d'améliorations sur les choix stratégiques et de réévaluer, le cas échéant les grandes orientations qui doivent servir de base au CPER.

En conclusion, et parce que le CESER est attaché au CPER comme catalyseur d'investissements structurants et de préparation de l'avenir au bénéfice des territoires, il demande à ce que l'exercice soit revu dans sa conception, ses modalités, les moyens mobilisés et ce, afin de servir l'ambition d'accélérer les transitions écologique et sociale, d'agir en faveur de l'égalité à travers la cohésion sociale et territoriale, et dans un objectif d'un plus grand équilibre des territoires.

La non prise en compte de l'avis du CESER de juillet 2021 sur le CPER

En premier lieu, le CESER déplore l'absence de retour sur son précédent avis, voté à l'occasion de la délibération sur le document cadre à l'été 2021. Cet avis formulait déjà un certain nombre de remarques, des points de vigilances ou encore de propositions quant à la façon dont certains axes, pourtant centraux en matière d'égalité des territoires, étaient peu dotés dans le cadre du CPER.

Le CPER 2021-2027 : ou la nécessité d'une approche renouvelée

Le CPER se veut un document de contractualisation majeur. Il implique un processus complexe et de longue haleine d'accord entre l'État et la Région sur le financement commun de projets territoriaux structurants.

L'élaboration du CPER s'est heurtée à plusieurs difficultés : d'ordre méthodologique et conjoncturel ayant directement impactées le calendrier. A ces difficultés s'ajoutent aujourd'hui les incertitudes liées à la guerre en Ukraine et ses répercussions.

Au regard des réalités nouvelles, le CESER constate que ce CPER s'avère être de **moins en moins précis et prescriptif sur les grandes orientations**, et avec un calendrier flou opposant in fine deux « mondes » différents. Ainsi, le document proposé dans son format final, **questionne en profondeur la pertinence d'un tel contrat de plan**, du moins dans son format actuel.

Sur la forme :

- Le CPER se veut participer à financer des projets structurants : ce point pose d'abord une question essentielle : qu'est-ce qui est considéré comme structurant, et à quelle échelle ? (locale ? régionale ?). Pour le CESER, la dimension structurante des projets, si locaux qu'ils soient, doit nécessairement entrer dans une **logique globale et plus large de stratégie régionale de développement et de cohésion des territoires**.
- Un calendrier d'élaboration qui pose question de la pertinence même du contrat de plan, dans ses évolutions et sa forme actuelle : en effet, les projets territoriaux ayant sollicité un financement sont des **projets qui datent du « monde d'avant »**, avant la crise sanitaire, avant la guerre en Ukraine. Cependant, **les réponses financières apportées par l'État et la Région se basent elles sur notre « monde actuel »**, avec les incertitudes liées aux dépenses publiques, largement mises à mal ces derniers mois. Ensuite, le retard dans la procédure d'élaboration de ce CPER laisse entrevoir des décalages entre des « projets » territoriaux et des financements accordés sur des travaux qui, aujourd'hui, ont en réalité déjà eu lieu. Si cela renvoie à un enjeu réel de bilan (voir ci-après), il interroge là encore la pertinence du calendrier d'élaboration du présent document cadre.
- Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'une contractualisation à dimension territoriale, **le processus d'élaboration se doit d'être plus ascendant, participatif et démocratique**. En ce sens, le CESER, mais également les instances locales, doivent prendre leur pleine part, et être

associés dans l'exercice consultatif de la phase amont ; ainsi que sur la phase aval de bilan afin de pouvoir s'exprimer sur les choix qui ont été faits et tirer des enseignements utiles dans la perspective d'un futur CPER.

Sur le fond :

- Le CPER en tant que programme pluriannuel structurant, doit porter une orientation stratégique basée sur des enjeux majeurs qui impactent la société. Or le document actuel et sa déclinaison par volets, à laquelle est adjointe une liste de projets retenus, ne donnent aucune visibilité quant à la dimension stratégique du contrat de plan. Cela a pour conséquence de donner à voir **une liste de projets, questionnant l'orientation profonde et les enjeux auxquels vient répondre ce CPER**. Afin d'éviter la tendance d'un document « catalogue » composé d'actions diluées, le CPER gagnerait à être **articulé autour d'une stratégie clairement définie par les parties prenantes autour d'orientations majeures et actualisées au regard d'un contexte en perpétuel mouvement**.
- Dans le même sens, **le CESER déplore le choix de l'État d'évacuer le volet « mobilité », pourtant essentiel dans la logique de développement équilibré des territoires** (impliquant un réseau ferroviaire secondaire performant et un réseau routier participant au désenclavement des territoires). En effet, si l'Accord Régional de Relance (ARR) comporte un volet mobilité et prévoit des co-financements d'actions en la matière, il ne s'agit là que d'un rattrapage lié à la non-exécution d'une partie du CPER 2015-2020 du fait du retard sur les engagements de l'État. Cette absence est d'autant plus dommageable que la période actuelle de tension en matière de transport et de mobilité dans les territoires, couplée aux enjeux de transitions écologique et énergétique **fait de la mobilité, et de son caractère durable, un point essentiel qui ne peut être négligé et encore retardé**. Ce décalage est donc **largement préjudiciable à la dynamique des territoires néo-aquitains**, et soulève une fois encore la pertinence d'un CPER qui apparaît, dans ce format, un document « dégradé » et incomplet.

Le CESER insiste sur la nécessité de faire évoluer le CPER tant dans son format que sur son contenu, afin qu'il reste un programme pluriannuel structurant et stratégique sur le territoire et pour le territoire.

- **Cette démarche doit indispensablement favoriser une participation renforcée à la fois de la société civile et des acteurs locaux, et ce, dès l'amont dans une étape de concertation, jusqu'à l'aval à travers la diffusion d'éléments de bilan.**
- **Afin de donner à voir les objectifs poursuivis par l'État et la Région pour répondre aux enjeux majeurs de la société, le CESER propose d'organiser le futur CPER autour d'axes prioritaires. Pour ce faire, il conviendra de permettre un format plus souple pour que les enjeux majeurs auxquels il répondra puissent suivre les évolutions conjoncturelles.**

Afin de permettre au CPER 2021-2027 d'être en cohérence avec la réalité contemporaine des territoires, le CESER propose que les bilans annuels, présentés en CTAP, soient articulés et réévalués à l'aune des évolutions avec des priorités d'action identifiées.

Une absence de lisibilité dans les étapes de choix des projets retenus et des volets inégalement soutenus

Des critères de sélection des projets inexistants, ce qui biaise la lecture « stratégique » du CPER

Le CESER regrette **l'absence d'information donnée quant aux critères de choix qui interviennent dans la sélection des projets**, ainsi que le **manque de visibilité donnée aux différents projets proposés par les territoires**. En ce sens, il est d'une part **impossible d'apprécier ce qui relève « d'orientations politiques » structurantes** et d'autre part ce qui est le fait d'un éventuel défaut de mobilisation des territoires sur le CPER. Cependant, le rôle du CESER est double dans la mesure où il est de son ressort :

- d'une part favoriser la diffusion, en plus des services compétents (État et Région), des possibilités pour les territoires de se saisir d'un programme de financement conjoint État-Région sur des projets de territoires – si d'aventure il était identifié une faible remontée des projets portés par les territoires ;
- d'autre part, de **s'exprimer sur les réponses données par les autorités publiques aux besoins des territoires**. En effet, par principe démocratique, la société civile doit pouvoir accéder à

l'information sur les critères de sélections des projets, et notamment ce qui en fait un projet structurant ou non. De plus, la société civile devrait pouvoir identifier les progrès accomplis et les résultats obtenus afin de pouvoir apprécier l'efficacité de l'affectation des ressources.

Par ailleurs, le CESER constate la non prise en compte d'un besoin de diffusion d'éléments synthétiques, rattachant les orientations et opérations contractualisées dans le CPER, aux priorités stratégiques identifiées dans les différents dispositifs auxquels il fait référence (SRDEII, SRESRI, etc.). Il s'agit pourtant d'une nécessité de lisibilité de l'action publique en Nouvelle-Aquitaine, qui se doit de mettre également en visibilité l'articulation plus large entre le CPER et des fonds complémentaires tels que les fonds européens¹. Le CESER considère en effet que **la lisibilité et la bonne articulation entre ces différents mécanismes sont deux conditions essentielles pour permettre une réelle mise en cohérence de l'action publique.**

Une répartition financière par pilier qui soulève des interrogations

La répartition des enveloppes financières selon les différents piliers du CPER (Enseignement supérieur recherche et innovation ; transitions écologique et énergétique ; soutien à l'appareil productif et aux filières ; cohésion sociale et territoriale) laisse en suspens des questionnements quant à la stratégie qui explique une telle répartition des subventions.

Sans visibilité donc sur ce qui explique ces choix, le **CESER regrette le peu de financements alloués à des axes essentiels pour le territoire et son adaptation aux évolutions écologiques, sociales et sociétales**, parmi lesquels :

- **La jeunesse** : si le CPER prend en compte la jeunesse étudiante de la Nouvelle-Aquitaine, cela est fait de manière insuffisante. Notamment parce que **la jeunesse s'étend bien au-delà de la population étudiante**, et sur ce point, rien n'est dit dans ce CPER.
- **Le logement** : il s'agit d'un véritable problème pour la jeunesse étudiante avec **un manque chronique d'offres de logements adaptés**. Mais le CPER doit également s'intéresser aux besoins immenses de logements sociaux et de logements très sociaux, ceci afin de **prendre en compte de manière structurelle les besoins existants en créant des parcs de logements adaptés**.
- **La santé** : face aux difficultés d'accès à la santé, il est **nécessaire de doter tous les territoires néo-aquitains de structures de soins adaptées et de développer une politique volontariste en matière de formation professionnelle dans le secteur sanitaire et social**.
- **L'agriculture** : les moyens ciblés sur la recherche et l'innovation technologique sont symptomatiques du décalage entre les problématiques passées et les enjeux futurs. La refondation d'une agriculture libérée des énergies fossiles et intégrée aux écosystèmes naturels dépend beaucoup plus essentiellement de choix politiques, à assumer clairement, que d'innovations technologiques.
- **L'égalité femme/homme**.
- **La mobilité durable**.

Sur le financement de l'écosystème des universités, le CESER note une légère augmentation de moyens consacrés (CPER+ARR). Il constate toutefois que cela **reste insuffisant pour faire face à la progression de la démographie étudiante**.

Le CESER salut par ailleurs une évolution positive du présent CPER vers la reconnaissance des projets en Sciences humaines et sociales (SHS) identifiant ainsi les SHS comme un investissement d'avenir.

Le CESER demande à ce que des critères de choix dans la sélection des projets puissent être clairement édictés, et ce afin :

- **d'apprécier la portée stratégique du CPER, et expliciter les choix de répartition financière selon les différents volets ;**
- **de permettre aux acteurs territoriaux et représentants de la société civile de pouvoir s'exprimer sur ces choix et apprécier, a posteriori, l'efficacité de l'affectation des ressources pour en tirer les enseignements utiles.**

De plus, le CESER réitère son souhait d'une mise en visibilité de l'articulation entre les

¹ A noter que cette septième génération des contrats s'inscrit dans un calendrier commun avec la programmation des fonds européens, justement dans cette logique de faciliter l'articulation et la contribution du CPER à la mise en œuvre de ces fonds structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

différents fonds mobilisés sur les territoires (CPER, fonds nationaux, fonds européens, etc.) afin de montrer leur articulation et ainsi favoriser une meilleure lisibilité de l'action publique sur le territoire, conditions essentielles pour permettre une réelle mise en cohérence de l'action publique.

Enfin, le CESER s'interroge sur la répartition qui est faite des fonds selon les piliers, sous-évaluant certains axes pourtant essentiels pour le territoire néo-aquitain et son adaptation aux évolutions à l'œuvre. Plus spécifiquement, d'importantes questions ne sont pas suffisamment prises en compte dans le CPER alors même qu'il s'agit de réponses à développer de manière prioritaire :

- La jeunesse, qui ne se réduit pas à la seule jeunesse étudiante prise en compte dans ce CPER, mais s'étend bien au-delà.
- Le logement qui est un véritable problème à la fois pour la jeunesse avec un manque chronique d'offres de logement adapté ; mais également en matière de logements sociaux et de logements très sociaux, pour lesquels les besoins sont immenses et pour lesquels il convient d'apporter des réponses structurelles en créant des parcs de logements adaptés.
- La santé qui fait face à certaines difficultés d'accès, et qui implique de doter tous les territoires néo-aquitains de structures de soins adaptées et de développer une politique volontariste en matière de formation professionnelle dans le secteur sanitaire et social.
- L'agriculture qui ne peut être traitée à travers le seul levier de la recherche et de l'innovation technologique.
- L'égalité femme/homme.
- La mobilité durable.

Des critères d'éco-socio conditionnalité qu'il reste à construire

Le CESER salue la démarche d'intégrer de critères d'éco-socio-conditionnalité dans le CPER, permettant de sélectionner les projets au regard des ambitions de la feuille de route Néo Terra. En effet, comme le précisait l'avis du CESER sur le document cadre du CPER voté en juillet 2021, « *définir des critères d'éco-socio-conditionnalité précis pour le financement des projets est indispensable afin d'assurer la cohérence des politiques publiques* ».

Cependant, afin que ces critères puissent jouer pleinement leur rôle, il convient, d'une part de **ne pas sous-investir la dimension sociale et sociétale** dans le terme d'« éco-socio » conditionnalité, puisque les critères sociaux et sociétaux sont tout aussi importants que les critères environnementaux. En ce sens, ils doivent donc faire l'objet d'une précision similaire afin que les deux dimensions soient traitées de concert². D'autre part, il convient de fixer un niveau d'exigence plus ambitieux et plus précis³ pour que ces critères puissent réellement valoriser le travail vertueux des acteurs de terrain. Le CESER affirme que les crises, notamment la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, renforcent la nécessité d'accélérer les transitions et donc le besoin d'élaborer des critères d'éco-socio-conditionnalité exigeants et de veiller à leur stricte application.

Le CESER salue l'inscription de critères d'éco-socio-conditionnalités dans le CPER 2021-2027.

Il invite cependant l'État et le Conseil régional à considérer de manière égale et indissociable la dimension écologique et la dimension sociale et sociétale.

Il propose également de définir ces critères qui se doivent d'être exigeants afin d'engager une réelle démarche de transitions écologique et sociale et de valoriser des projets vertueux portés par les territoires. Pour ce faire, le CESER propose d'associer la société civile, aux côtés de l'État et de la Région, pour définir des critères pertinents et adaptés au CPER.

Evaluation et bilan

Le CESER déplore l'absence d'éléments de bilan concernant l'exécution du précédent CPER. En effet, selon des données de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), le taux de paiement des

² La perspective d'un volet social dans Néo Terra permettra de servir de support dans la définition plus précise des critères sociaux et sociétaux.

³ Des critères exigeants et précis sont également plus simples à appréhender que des critères évasifs.

crédits de l'État en Nouvelle-Aquitaine n'atteignait que 35 % en 2019⁴. Si la sous-exécution de la part de l'État est marquée par le retard attendant au volet mobilité, force est de constater que les autres volets sont également concernés. Cependant, en l'absence de suivi et d'éléments de bilan, aucune information n'est partagée concernant l'exécution financière finale du CPER 2015-2027, y compris du côté de la Région.

S'ajoute à cela, un enjeu majeur d'amélioration continue des programmes structurants comme le CPER, et d'analyse en matière de pertinence, de cohérence et d'efficacité d'une telle contractualisation.

Le CESER réitère donc son souhait d'adosser au CPER, un document de bilan final, consolidé, qui dépasse un suivi uniquement financier, et permette ainsi de tirer des enseignements utiles dans la perspective d'élaboration du prochain CPER.

Si le CESER se félicite d'un suivi annuel des actions programmées dans le cadre du CPER en CTAP (auquel il est associé), il plaide en faveur d'un document final de bilan (quantitatif et qualitatif) qui permette, à l'occasion de la prochaine programmation, de faire des propositions d'améliorations sur les choix stratégiques et de réévaluer, le cas échéant les grandes orientations qui doivent servir de base au CPER.



Proposition de la commission B « Évaluation des politiques régionales »
Président : Julien RUIZ ; Rapporteur : Christian CHASSÉRIAUD

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU;

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Rapporteur : Bernard GOUPY ; Secrétaire : Flavien THOMAS

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT

5 – « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

C – « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »

Présidente : Rita SILVA VARISCO ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE



Vote sur l'avis du CESER
« Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 »

143 votants

121 pour

8 contre

14 abstentions

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

⁴ Assemblée nationale, 2021, Rapport de la Commission des Finances, de l'Économie Générale et du contrôle budgétaire. Annexe 9 : Cohésion des territoires. Politique territoriale.

Cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale

Séance plénière du 15 mars 2022

Les messages clés de l'avis du CESER adressés au Conseil régional :

- **Néo terra : colonne vertébrale dans la politique de contractualisation.**
- **Continuité et co-construction pour favoriser une stratégie territoriale, y compris pour l'ingénierie au cœur du processus d'accompagnement.**
- **Mise en avant de la question des patrimoines comme enjeu de la cohésion territoriale.**
- **Un bilan quantitatif et qualitatif ne doit pas occulter un processus de suivi et évaluation annuel pour une meilleure réactivité au plus près des besoins.**

Le CESER salue

Le CESER salue la volonté affichée de faire de Néo Terra la colonne vertébrale de l'action régionale dans sa politique de contractualisation et de favoriser, notamment par le biais de bonifications, les projets compatibles avec les engagements de la feuille de route.

Il rappelle néanmoins qu'il est urgent d'engager les territoires dans les transitions indispensables. Pour cela il est nécessaire de co-construire les projets de territoires autour des ambitions du SRADDET et de Néo Terra et de rendre les territoires moins vulnérables. Le CESER insiste sur la nécessité d'une gestion économe de l'espace. Comme il l'a souligné dans son rapport « *Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques* », la Nouvelle-Aquitaine est la première région consommatrice d'espace en France et les territoires ruraux participent fortement de cette situation.

Le CESER salue la volonté de la Région d'apporter une réelle continuité dans son cadre d'intervention pour la politique contractuelle territoriale 2023-2026. Cette continuité se retrouve aussi bien dans la démarche d'élaboration des projets que dans leur accompagnement. La continuité, quand elle est mise au service d'une stratégie territoriale, permet une contractualisation plus longue et pérenne avec les territoires et doit permettre un développement et une cohésion des territoires harmonisés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER note positivement le renforcement effectif du soutien aux ruralités. Ainsi, outre le renforcement de l'action du « Cluster Ruralité(s) », la Région affiche l'ambition de doter les volets « ruralité » des contrats de territoires d'un minimum de 15 à 25 % des soutiens financiers de la politique contractuelle régionale.

Le CESER salue le souci de co-construire les projets avec les territoires, en favorisant la stratégie territoriale et le projet plutôt qu'une approche sectorielle en silo. Le CESER considère que c'est bien de cette souplesse et de cet accompagnement en amont et tout au long du projet dont ont besoin les territoires de contractualisation, pour valoriser leurs atouts et renforcer leur attractivité.

Le déploiement de référents de terrain de la DATAR auprès des élus locaux permet d'élaborer les projets dans une logique ascendante et de proximité et de mobiliser les services sectoriels pour sortir des logiques de silo. Cela donne de la visibilité à l'action régionale à 360 degrés.

L'accompagnement de la Région à l'ingénierie des territoires (accompagnement technique et financier) doit rester au centre de la contractualisation.

Les bilans quantitatifs et qualitatifs remontés par le cabinet de prestation Ernst & Young font état de retours d'expériences positifs de la part de territoires bénéficiaires.

Le CESER salue la présence de la société civile locale dans les différents COPIL : cela permet de conforter les attentes des différents interlocuteurs des territoires.

- **Néo Terra doit être la colonne vertébrale de l'action régionale**
- **La continuité est un élément central, garant de pérennité**
- **Le soutien aux ruralités est renforcé**
- **La stratégie territoriale doit prendre en compte toutes les politiques sectorielles**
- **Il est essentiel de déployer l'ingénierie sur tous les territoires**

Le CESER questionne

Un des enjeux majeurs de la contractualisation 2023-2026 est d'assurer la continuité évoquée ci-dessus tout en intégrant les nouveaux enjeux.

Des disparités se retrouvent dans les capacités et savoir-faire des différents territoires, dont le niveau d'appropriation de certains enjeux, l'assiette financière, ou encore les priorités peuvent varier de manière conséquente. Si le CESER salue la méthodologie de la Région faite de souplesse et d'accompagnement « sur mesure » avec chacun, il convient d'alerter sur la nécessité de garantir le seuil d'exigence adapté aux enjeux de la feuille de route Néo terra.

En effet, « ne pas exclure » ne doit pas devenir synonyme d'ambitions à la baisse. Les enjeux écologiques, sociétaux, de santé, agricoles, fonciers, restent prégnants.

Ainsi, dans la perspective de redynamiser les territoires, le CESER propose que le Conseil Régional s'empare de la question des friches industrielles et commerciales. Dans un contexte de lutte contre l'artificialisation des sols, l'utilisation de ces friches pour développer une activité économique permettrait de rendre le territoire concerné doublement gagnant.

En outre, les besoins des entreprises et des territoires sont à prendre en compte. Pour autant, l'offre de formation ne doit pas être liée uniquement à ces derniers. Il est essentiel de considérer également les besoins de ceux qui se forment en répondant à la question : quelles formations pour quels emplois ? Le CESER souhaite relever le problème des lieux de formation délocalisés, campus ou centres de formation implantés dans de petites villes. Il s'agit d'une volonté politique positive pour la vitalité de ces villes, mais ces implantations ne correspondent pas toujours aux besoins des usagers et peuvent entraîner des surcoûts en transport pour les étudiants et usagers. Il est donc capital de considérer l'articulation de ces implantations avec une offre d'hébergement et de transport favorable aux usagers. En ce sens, le CESER espère que ces besoins soient bien intégrés dans le souhait de l'exécutif régional de développer « l'usine à la campagne ».

L'articulation globale avec les autres outils qui « territorialisent » l'action régionale est également un point d'attention particulier. S'il approuve globalement la démarche proposée, le CESER identifie toutefois plusieurs points de vigilance. Le premier porte sur l'articulation de la politique

contractuelle avec les différents schémas régionaux adoptés ou en cours de révision (SRDEII, SRADDET et schémas associés, SRESRI, SRDTL...). L'enjeu est celui de la mise en cohérence des stratégies portées dans les contrats de territoire avec les orientations régionales. Le règlement d'intervention gagnerait ainsi à préciser les liens entre les différentes démarches et la stratégie régionale. Plus généralement, ce sont bien les synergies et la cohérence d'ensemble des différentes actions menées par la Région ou d'autres acteurs publics qui doivent être davantage mises en évidence. Le CESER partage l'objectif de renforcer l'attractivité des territoires. Il rappelle toutefois la nécessité de placer la notion de capacité d'accueil au centre des stratégies territoriales (tout en veillant à respecter les principes de mixité sociale). Les territoires doivent ainsi s'interroger sur leur capacité, actuelle et future, à accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités sans mettre en péril les ressources qui garantissent un développement profitant à l'ensemble des populations.

Le CESER s'inquiète par ailleurs de ne trouver dans aucune des rubriques la question de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations de genre, d'origine, d'handicap... Aussi, le CESER préconise en conséquence de prévoir pour chaque rubrique des mesures spécifiques liées à la lutte contre les inégalités et les discriminations.

Le CESER souhaite enfin que les coopérations interterritoriales puissent être intégrées au mieux aux différents contrats car elles représentent une source non négligeable de potentiels à exploiter.

- **Il est essentiel d'offrir de la souplesse dans l'accompagnement tout en gardant un niveau d'exigence adapté aux enjeux de Néo Terra**
- **Les politiques de développement de l'emploi et de déploiement des formations doivent être en adéquation avec la réalité des territoires**
- **Il faut articuler les schémas régionaux et la contractualisation pour assurer une cohérence permanente**
- **Les contrats de territoires doivent être irrigués par les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations**

Le CESER propose

Les différents travaux menés au CESER ont mis en avant la question des patrimoines comme étant au cœur des enjeux de territoire. Aussi, le CESER souhaite que la contractualisation 2023-2026 s'appuie plus systématiquement sur les enjeux patrimoniaux, qui participent à la cohésion sociale et territoriale, à la qualité du cadre de vie ou encore au développement économique ou touristique local.

Afin d'impulser une véritable dynamique territoriale, Région et territoires devront veiller à ce que les actions de valorisation des patrimoines ne restent pas des initiatives isolées, mais s'intègrent véritablement dans un projet plus global de développement ou d'aménagement. L'entrée « Patrimoines » apparaît ainsi comme un moyen pour donner du sens et une cohérence d'ensemble aux différents projets accompagnés dont la liste, sinon, pourrait s'apparenter à un simple catalogue d'actions.

Aussi, le CESER propose de :

- Inscrire le patrimoine dans les échanges avec les territoires.
- Élaborer une cartographie numérique permettant de rassembler et de croiser les différents patrimoines de Nouvelle-Aquitaine, afin d'identifier des opportunités de développement territorial.
- Renforcer la prise en compte des enjeux des patrimoines dans les contrats de territoire : moduler l'intervention régionale en fonction du caractère structurant des actions « Patrimoines » et de leur intégration dans un projet global d'aménagement et de développement.
- Faciliter l'accès à l'ingénierie dans les contrats de territoire marqués par une forte dimension patrimoniale.

Le CESER prend note du fait qu'un bilan quantitatif et qualitatif a été effectué par un prestataire extérieur et demande à ce que ce bilan puisse être partagé.

Au-delà du bilan, le CESER réaffirme l'importance de l'évaluation et du suivi des politiques d'accompagnement des territoires proposés par le Conseil Régional. En effet, la définition d'indicateurs, quantitatifs mais aussi qualitatifs, ne sont pas toujours suffisamment identifiés et mis en évidence dans la présentation des dispositifs.

C'est pourtant en fonction des résultats observés grâce à une évaluation construite en amont et qui opère durant toutes les phases du cycle du projet que les dispositifs implémentés pourront être adaptés au mieux à la réalité des besoins des territoires divers qui forment la Nouvelle-Aquitaine.

Cela doit également permettre le partage et l'essaimage des bonnes pratiques sur d'autres territoires. Cette évaluation doit être en cohérence avec la stratégie annoncée dans les schémas régionaux et la feuille de route Néo Terra.

Aussi, le CESER préconise pour la contractualisation 2023-2026 que soit développés des outils d'évaluation adaptés, ce qui passe par la définition d'indicateurs, quantitatifs mais aussi qualitatifs, qui ne sont pas toujours suffisamment identifiés et mis en évidence dans la présentation des dispositifs.

Le CESER souhaite que des échanges réguliers avec les élus et services du Conseil Régional, puisse être reproduite à l'avenir. Le CESER propose aux services de la DATAR d'organiser conjointement un rendez-vous annuel. Ce moment d'échange doit assurer un suivi dans la concertation, et pourrait avoir lieu en amont des points d'étapes annuels organisés avec les COPIL des Contrats de Territoire.

Nous appelons également à ce que la Région apporte une vision plus complète des éléments budgétaires. En effet, le CESER pense qu'il est nécessaire d'obtenir une meilleure clarification sur les éléments liés à l'ingénierie d'une part et aux engagements du Conseil Régional d'autres part. Il sera intéressant de comparer le poids de la contribution du Conseil Régional par rapport aux autres acteurs ; ainsi que la part consacrée à chaque typologie d'action. Distinguer les différentes modalités d'intervention financières est un élément primordial en vue d'évaluer leur efficience.

En outre, une plus grande visibilité budgétaire auprès de la diversité des acteurs locaux (collectivités et société civile) peut être un outil efficace pour favoriser l'appropriation des projets par les citoyens. Aussi, le CESER plaide en faveur d'un « Budget lisible par tous » dans le cadre d'une démarche de communication citoyenne renforcée et devant permettre de mieux faire comprendre l'action régionale dans les territoires et de valoriser les projets auprès des citoyens.

- **La question des patrimoines doit être mise en avant comme enjeu de la cohésion territoriale**
- **Un bilan quantitatif et qualitatif ne doit pas occulter un processus de suivi et évaluation annuel pour une meilleure réactivité au plus près des besoins.**
- **La Région doit apporter une plus grande visibilité budgétaire auprès de la diversité des acteurs locaux**



Proposition de la commission 2 « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU;

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT



Vote sur l'avis du CESER

« **Cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale** »

143 votants
143 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la Société d'économie mixte locale « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme »

Séance plénière du 15 mars 2022

Le nouvel outil d'intervention du Conseil régional dans le secteur du tourisme représenté par la création de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » est accueilli avec intérêt par le CESER. Déjà soutenu par le Conseil régional avec sa participation à la SEML « Compagnie des Pyrénées », ce modèle permet d'offrir aux acteurs du secteur touristique un soutien supplémentaire indispensable au regard des impacts de la crise COVID-19 sur cette économie importante pour la Nouvelle-Aquitaine.

Il conviendra néanmoins de préciser les modalités d'intervention en matière de prise de participation dans des sociétés civiles immobilières ou des sociétés d'exploitations ayant des projets d'investissements et de création de valeur. Ces précisions devront porter sur la temporalité, les conditions de sortie de ces sociétés et les critères justifiant ce type d'intervention.

Un suivi précis et régulier de ces prises de participation sera également indispensable.

Enfin, même si cette dimension est prise en compte dans le projet de délibération, le CESER insiste sur la nécessité que les actions financées par la SEML, notamment celles soutenant des projets touristiques situés dans des écosystèmes fragiles, prennent en compte les questions environnementales.

Un nouvel outil d'intervention intéressant...

La création de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » est accueillie avec intérêt par le CESER qui y voit un outil d'aide aux entreprises du secteur, notamment les PME, particulièrement bienvenu suite aux impacts de la crise COVID-19 sur cette économie très importante pour la Nouvelle-Aquitaine.

La crise a, par exemple, entraîné la quasi-disparition de la clientèle étrangère dans la région, alors que c'est elle qui génère le plus de revenus pour les entreprises du secteur.

L'anticipation par le Conseil régional du recul du trait de côte dans son action liée au tourisme est également saluée par le CESER, cette problématique étant en effet amenée à prendre de plus en plus de place dans les années à venir.

La montée en gamme évoquée dans le projet de délibération n'est pas contestée par le CESER, dans la mesure où il s'agit d'une augmentation de la qualité des services proposés. En revanche, le CESER serait plus réservé s'il s'agissait de privilégier le tourisme d'affaires en orientant ces actions vers une hôtellerie très haut de gamme, au détriment du tourisme social qui est un secteur en difficulté et qui mériterait un soutien plus affirmé.

La création de la SEML est accueillie avec intérêt par le CESER compte tenu des impacts de la crise sur ce secteur très important pour l'économie néo-aquitaine.

...dans lequel il faudra préciser les modalités de prise de participation dans des sociétés.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de préciser les modalités d'intervention en matière de prise de participation dans des sociétés civiles immobilières ou des sociétés d'exploitations ayant des projets d'investissement et de création de valeur.

Il conviendrait en effet que soient précisés :

- la temporalité de cette prise de participation,
- les conditions de sortie de ces sociétés,
- les critères justifiant cette intervention de la SEML.

Ces prises de participation impliqueront, pour chacune d'elles, un suivi précis et régulier.

Il conviendra de préciser la temporalité des prises de participation de la SEML dans des sociétés, les conditions de sortie de ces sociétés et les critères justifiant cette intervention.

Les enjeux environnementaux devront être pleinement pris en compte.

Même si le projet de délibération traite cette question, le CESER tient à insister sur la nécessité que les actions financées par la SEML, notamment celles soutenant des projets touristiques situés dans des écosystèmes fragiles, prennent en compte les questions environnementales.

Le tourisme durable nécessite un aménagement respectueux des milieux, des habitats et des espèces et appelle à une régulation de la fréquentation de ces espaces, accompagnée d'actions pédagogiques.

Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »
Rapporteur : Bernard GOUPY, Secrétaire : Flavien THOMAS

Vote sur l'avis du CESER

« Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la Société d'économie mixte locale « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » »

143 votants
143 pour
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine

Feuille de route régionale de la filière électronique

Séance plénière du 15 mars 2022

L'ambition affichée par le Conseil régional de structurer et développer la filière électronique sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine est saluée par le CESER.

Cette ambition imposera de mobiliser des investissements importants dans une stratégie de long terme que les finances régionales ne pourront pas supporter seules. Elle nécessitera la mobilisation et la contribution de l'ensemble des acteurs de la filière : fabricants de composants, fonderies, assembleurs, les secteurs et industries d'aval (santé, transports, aérien, numérique...) ; mais aussi du secteur bancaire et de la Banque Publique d'Investissement.

A cet égard, le CESER estime que la feuille de route ne s'inscrit pas de manière suffisamment explicite dans les politiques nationale et européenne existantes dans ce domaine. Pour massifier les financements et participer efficacement à la souveraineté industrielle électronique, la Nouvelle-Aquitaine ne peut pas agir seule, coupée des dynamiques en cours dans d'autres régions, au niveau national ou au niveau européen.

Comment la Région s'inscrit-elle dans la vision du comité stratégique de la filière ? Une coopération inter-régionale est-elle envisagée ? Ces questions mériteraient d'être développées dans la feuille de route.

Les besoins en formation sont bien identifiés dans le document transmis et cette question est essentielle pour le développement de la filière au regard des tensions de recrutement et des nombreux départs à la retraite à venir.

Pour répondre à ces défis, la filière devra s'attacher à valoriser socialement ces métiers dans leur diversité, développer la mixité dans les recrutements beaucoup plus affirmée qu'aujourd'hui, particulièrement à destination des femmes.

A cet égard, comme sur tous les autres aspects, le CESER regrette la non consultation des organisations syndicales de salariés et d'employeurs pour l'élaboration de cette feuille de route.

Le rétablissement d'une maîtrise industrielle, technologique durable de cette filière stratégique nécessite une politique de formation de long terme et ambitieuse, en renforçant largement les moyens de l'éducation nationale dédiés aux parcours et aux formations aux métiers technologiques, tout comme ceux de la formation professionnelle.

Si les formations en numérique permettront de combler le plus gros des besoins de la filière, le CESER souligne toutefois qu'il ne faut pas oublier les formations des ingénieurs en électronique analogique qui répondront encore à de nombreux besoins.

Enfin, le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional a pensé cette feuille de route jusqu'au bout, en prenant en compte les aspects environnementaux liés à la lutte contre l'obsolescence programmée, au recyclage, à la réparabilité, à la maintenance et à la seconde vie des systèmes électroniques. Ces points essentiels pourraient être complétés par une réflexion sur la sobriété numérique, dont la trajectoire actuelle d'utilisation n'est pas soutenable.

Une feuille de route saluée mais qui aurait gagné à s'inscrire dans les politiques nationale et européenne

L'articulation avec les actions du Comité stratégique de filière, émanation du Conseil national de l'industrie, n'apparaît pas clairement à la lecture de cette feuille de route. Or, la réussite d'une filière comme celle-ci repose sur son intégration dans des cadres nationaux, voire européens : la Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas porter à elle seule une filière comme l'électronique. En revanche, la Nouvelle-Aquitaine peut participer activement à la construction d'une souveraineté de l'industrie électronique en s'inscrivant dans les actions nationales et européennes. Ceci permettra également de mieux anticiper les besoins futurs.

La feuille de route mériterait donc de s'inscrire plus explicitement dans les politiques nationale et européenne existantes.

Inscrire la feuille de route régionale dans les politiques nationale et européenne et expliciter les liens avec les contrats stratégiques de filières.

Pour développer cette filière électronique, les financements à mobiliser seront importants. Or, les finances locales sont de plus en plus contraintes. L'ensemble des acteurs concernés devront donc être mis à contribution. Dans cette optique, une coopération inter-régionale pourrait éviter l'éparpillement des financements et participerait à une stratégie plus globale concourant à une souveraineté nationale dans ce domaine. Le ticket d'entrée étant particulièrement élevé dans certaines spécialités, la mutualisation des efforts entre plusieurs régions paraît avoir du sens pour le CESER.

Cette coopération permettra également de répartir les compétences entre les régions de manière rationnelle plutôt que de se livrer à une concurrence contre-productive.

Il conviendra également de veiller à ce que les financements nationaux et européens soient bien fléchés vers les régions concernées.

Développer une coopération inter-régionale pour massifier les financements et participer efficacement au développement d'une souveraineté industrielle électronique.

Pour développer la filière, la formation devra répondre à des défis importants

Comme il l'a déjà souligné à l'occasion de feuilles de route précédentes, le CESER regrette que les organisations syndicales de salariés n'aient pas été associées à l'élaboration de cette feuille de route régionale de la filière électronique. Le Conseil régional ne doit pas négliger une partie des acteurs d'une filière lorsqu'il formalise une feuille de route structurante car il se prive ainsi d'une force de proposition, particulièrement sur la question des métiers et des compétences.

Associer systématiquement les organisations syndicales de salariés dans l'élaboration des feuilles de route régionales et dans leur suivi.

Le CESER a bien noté que le Conseil régional veillerait à mener des actions visant à rendre ces métiers plus attractifs, notamment en direction des jeunes ingénieurs. Les défis sur cette question sont en effet importants car la filière est confrontée non seulement à un besoin de recrutement important pour faire face à son développement mais aussi à une pyramide des âges défavorable qui imposera de remplacer les nombreux départs à la retraite.

L'enjeu n'est donc pas de maintenir les efforts en matière de formation, mais de les accentuer massivement pour réaliser les ambitions affichées. Ces défis imposeront à la filière un volontarisme beaucoup plus appuyé qu'aujourd'hui en matière de mixité de la main d'œuvre, particulièrement à destination des femmes, afin de pouvoir mobiliser toutes des ressources possibles.

Développer la mixité dans les recrutements, particulièrement à destination des femmes.

Si les formations en numérique permettront de combler le plus gros des besoins de la filière, le CESER souligne toutefois qu'il ne faut pas oublier les formations des ingénieurs en électronique analogique qui répondront encore à de nombreux besoins.

Ne pas oublier les formations en électronique analogique qui répondront toujours à de nombreux besoins dans la filière. Cela doit accompagner les efforts récurrents et toujours nécessaires de formations dans le domaine majoritaire du numérique qui s'est traduit en 2020 par 7 100 déclarations d'embauches dont une grande majorité d'ingénieurs.

Si la feuille de route inclut bien la dimension environnementale, elle pourrait également proposer une réflexion sur la sobriété numérique.

Le CESER souligne avec intérêt le fait que le Conseil régional ait pensé la filière jusqu'à la question du recyclage, de la réparabilité, de la maintenance et de la seconde vie des systèmes électroniques pour la transition énergétique. Ces questions, dans la droite ligne de la feuille de route Néo Terra, sont en effet primordiales pour une filière dont l'impact environnemental est de plus en plus important.

Comme souligné à plusieurs reprises dans les travaux du CESER, la trajectoire actuelle du numérique, portée par la filière électronique, n'est pas soutenable au regard des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et du besoin en métaux rares induits. Des actions d'éducation du citoyen au bon usage du numérique devront donc être développées.

Plus globalement, il conviendra de promouvoir la sobriété numérique afin qu'elle puisse être définie et planifiée collectivement dans la durée pour ne pas être subie. Elle devra concerner l'usage des citoyens mais également les process de production des entreprises.

Des actions d'éducation à l'usage du numérique et une réflexion plus globale sur la sobriété numérique devront être menées au sein de la filière.

■
Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »
Rapporteur : Bernard GOUPY, Secrétaire : Flavien THOMAS

■

Vote sur l'avis du CESER

« Feuille de route régionale de la filière électronique »

143 votants
143 pour
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine

L'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie engagés avec le Comité de Bassin Adour-Garonne pour la gestion durable de l'eau. Bilan et perspectives de l'Entente pour l'eau.

Séance plénière du 15 mars 2022

L'Entente pour l'eau est saluée par le CESER. Partant d'un diagnostic que le CESER partage quant au caractère inquiétant des dynamiques d'évolution de la ressource en eau, l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les Conseils régionaux d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité se coordonner pour apporter des réponses cohérentes face aux effets du changement climatique sur le bassin Adour-Garonne. Ce faisant, les partenaires s'inscrivent dans une recherche de responsabilité et de solidarité à l'échelle du bassin hydrographique. La cohérence de leurs autres politiques avec la politique de l'eau doit également être recherchée. Par ailleurs, les orientations prises par l'Entente correspondent dans l'ensemble à celles proposées par le CESER dans son avis de juillet 2021 sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne : réduire les consommations d'eau, s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, lutter contre l'artificialisation et l'érosion des sols, soutenir l'agro-écologie et préserver les zones humides sont autant de leviers à mobiliser pour reconquérir la qualité de l'eau et en sécuriser les usages. Le CESER souligne toutefois quelques points d'alerte et émet des préconisations pour la poursuite de l'Entente pour l'eau. Reste notamment à s'assurer que les actions prévues permettront de s'inscrire dans une trajectoire suffisamment ambitieuse. Le CESER rappelle qu'il a émis un avis défavorable sur le Sdage Adour-Garonne parce qu'il ne prévoit pas l'atteinte du bon état écologique pour toutes les masses d'eaux en 2027.

L'Entente pour l'eau est une initiative saluée pour sa volonté de renforcer la cohérence des acteurs de l'eau face aux défis du changement climatique

Le CESER partage le diagnostic de la délibération : l'eau est une ressource sous tension

L'eau est une ressource indispensable à la vie sous toutes ses formes. Il s'agit d'un bien précieux, commun, qui doit impérativement être préservé.

Pourtant, la situation de l'eau en région Nouvelle-Aquitaine et sur le bassin Adour-Garonne est inquiétante et va se dégrader rapidement, comme mis en avant dans la délibération et dans de précédents travaux du CESER¹ :

- la moitié des eaux de surface du bassin Adour-Garonne n'est pas en bon état écologique ;
- 75 % du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine est classé en zone de répartition des eaux du fait d'un déséquilibre chronique entre prélèvements et ressource disponible ;
- les tensions déjà existantes seront démultipliées à l'avenir par :
 - o l'aggravation des conséquences du changement climatique en cours. Ce dernier induit une diminution de la quantité et de la qualité de l'eau disponible, ainsi qu'une dégradation des écosystèmes aquatiques. Les bouleversements seront graves et de grande ampleur en Nouvelle-Aquitaine ;
 - o les dynamiques démographiques à l'œuvre. L'attractivité de la région Nouvelle-Aquitaine, dont la population augmente de manière saisonnière – en période estivale – ainsi que globalement, en particulier pour la partie littorale, contribuera à accroître les pressions sur la ressource en eau.

Cette situation, restituée dans la délibération du Conseil régional, a motivé l'avis défavorable donné par le CESER aux projets de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) des bassins Adour-Garonne et Loire Bretagne. Le CESER a en effet souhaité alerter sur le manque d'ambition des deux projets de schéma, qui ne visent pas l'atteinte du bon état écologique de toutes les masses d'eau en 2027. Les messages clés et préconisations adoptés à cette occasion irriguent l'ensemble du présent avis.

Il est urgent d'anticiper les effets du changement climatique pour éviter que la situation préoccupante de la ressource en eau s'aggrave au détriment des usages et des milieux aquatiques.

Face au défi du changement climatique, l'Entente est une initiative visant à apporter des réponses communes entre acteurs publics

Au regard de l'ampleur des effets attendus du changement climatique dans le Sud-Ouest de la France, l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Conseils régionaux d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine ont créé l'Entente pour l'eau en 2018, afin de faire converger leurs politiques et de répondre aux enjeux quantitatifs de la ressource en eau. L'Entente n'est pas une structure supplémentaire mais une initiative de coordination de l'action de financeurs d'envergure régionale ou inter-régionale de la politique de l'eau, pour mener conjointement et en cohérence des actions de mise en œuvre du Sdage.

La cohérence des politiques de l'eau, qui favorise la solidarité entre territoires situés à l'amont et à l'aval du bassin Adour-Garonne, est une nécessité soulignée par le CESER dans différents travaux, et en particulier dans son avis de juillet 2021 sur les projets de Sdage Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

Par ailleurs, cette délibération confirme que la question de l'eau et de sa gestion comme bien commun est appelée à s'inscrire de manière durable comme un thème central du débat public. Il est important que l'ensemble des pouvoirs publics s'y acculturent.

¹ Se référer en particulier à l'avis du CESER sur les projets de Sdage et PGRI des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, adopté le 16 juillet 2021 ; pages 4 à 7. Avis consultable au lien suivant : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actualite/avis-defavorable-sur-les-projets-de-schemas-directeurs-damenagement-et-de-gestion-des>.

Préconisations pour les membres de l'Entente :

- Poursuivre l'effort de mise en cohérence des politiques publiques en intégrant l'objectif de bon état des eaux dans l'ensemble des politiques, en particulier l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'agriculture, l'énergie, le tourisme et l'industrie. Ces politiques devraient par ailleurs être évaluées au regard de leurs conséquences sur l'eau.
- Allouer aux politiques de l'eau les moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux et de l'ambition d'atteindre le bon état pour l'ensemble des masses d'eau. La tendance à la hausse des prélèvements de l'État sur les budgets des Agences de l'eau est à regretter et à inverser au plus vite. L'argent de l'eau, prélevé sur les factures d'eau et abondé par les usagers de l'eau, doit être utilisé pour l'eau.
- Évaluer les actions financées dans le cadre de l'Entente, pour s'assurer que les moyens sont mobilisés de manière efficace et les réorienter dans le cas contraire.

Les orientations stratégiques de l'Entente s'inscrivent en grande partie dans les positions portées précédemment par le CESER

Une multiplicité de leviers est privilégiée par l'Entente pour répondre aux défis de l'eau

L'Entente a reposé à partir de sa création sur quatre piliers :

- l'accompagnement d'un plan d'économies d'eau dans ses différents usages ;
- le développement des mesures fondées sur la nature ;
- l'optimisation des ressources existantes et la mobilisation de nouvelles ressources pour sécuriser les différents usages ;
- la lutte active contre l'artificialisation et l'érosion des sols.

Ainsi, si l'Entente pour l'eau est surtout orientée vers les enjeux quantitatifs de l'eau, elle considère que les aspects quantitatifs et qualitatifs sont liés et qu'il faut les traiter de concert. Elle s'est fixé, pour la suite, des objectifs de qualité et de quantité :

- viser une baisse généralisée des teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux pour les captages stratégiques du bassin avant 2027 et contribuer à atteindre l'objectif de 70 % des masses d'eau en bon état en 2027, fixé par le Sdage Adour-Garonne ;
- mobiliser 850 millions de mètres cube d'eau par le recours à l'ensemble des solutions liées aux sols et aux ouvrages pour restaurer les équilibres dans les bassins versants et réduire ainsi le déficit annoncé à 1,2 milliard de mètres cubes d'ici 2050 si rien n'est fait.

Chaque partenaire s'engage à mobiliser dans ce cadre les leviers à sa disposition.

Le CESER partage en grande partie les orientations de l'Entente et les actions réalisées, même si certains aspects l'interrogent

Le CESER partage la nécessité de recourir à de multiples actions pour répondre aux défis de l'eau et, en particulier, pour s'adapter au changement climatique. Dans son avis sur le Sdage, l'Assemblée socioprofessionnelle a proposé les messages clés et préconisations suivants quant aux leviers à mobiliser pour améliorer la quantité et la qualité de l'eau :

- En matière de qualité :
 - Inscrire les politiques de l'eau dans le cadre de l'approche « *une seule santé* ».
 - Poursuivre et renforcer la lutte contre les pollutions diffuses, en s'appuyant sur l'évaluation et la mise en cohérence des politiques publiques. Donner en particulier la priorité à la transition agro-écologique.
 - Accorder une attention particulière à la qualité des eaux littorales.

- En matière de quantité :
 - o Maintenir les prélèvements d'eau à des niveaux compatibles avec la préservation des milieux aquatiques et de leurs écosystèmes.
 - o Repenser les usages de l'eau dans les territoires autour du potentiel hydrologique, c'est-à-dire de la disponibilité en eau, plafonnée pour garantir la vie aquatique. Il faut dans une certaine mesure accepter les différences de disponibilité en eau entre territoires et ne pas chercher à les compenser à tout prix écologique ou économique.
 - o Trouver dans les territoires les solutions concrètes pour maintenir la disponibilité en eau et assurer les usages essentiels, en fonction des spécificités locales. Il faut pour cela recourir à une gouvernance collective, ouverte et équilibrée ainsi qu'à des scénarios co-construits, en mobilisant une multitude de leviers. Le cadre des projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE) semble particulièrement adapté.
 - o Les leviers à mobiliser prioritairement sont les suivants :
 - lutter contre l'artificialisation des sols et la destruction des zones humides, pour ralentir le cycle de l'eau sur les territoires, c'est-à-dire y maintenir l'eau le plus longtemps possible ;
 - réduire les consommations d'eau pour chaque usage et limiter les pertes dans les réseaux d'eau.
- En matière de préservation des milieux :
 - o Ne pas déroger à l'interdiction de destruction des zones humides, au regard de leurs multiples intérêts (au nombre desquels la régulation du cycle de l'eau, l'épuration de l'eau, le stockage de carbone et la préservation de la biodiversité).

Le CESER salue ainsi, dans la délibération, l'accent mis sur :

- **L'accompagnement d'un plan d'économies d'eau dans ses différents usages** : ce pilier s'inscrit dans la demande du CESER de rechercher la sobriété dans la consommation d'eau.
 - o Le focus sur l'industrie interroge cependant certains membres : pourquoi se focaliser sur ce secteur, qui représente une faible part des prélèvements d'eau ? Cette action est à évaluer au regard de son efficacité à réduire substantiellement les quantités d'eau utilisée et à limiter la vulnérabilité des productions vis-à-vis de la ressource.
 - o La question des économies d'eau devrait pour le CESER se poser dans tous les secteurs, et en particulier dans l'agriculture, principal consommateur d'eau. Tous les acteurs s'accordent à dire qu'il faut réduire les consommations d'eau dans les filières agricoles qui disposent de marges de manœuvre. La lutte contre le gaspillage alimentaire peut également constituer un levier d'action.
- **Le fait de favoriser les filières à bas niveau d'impacts et le soutien à l'agro-écologie**, forme d'agriculture préconisée par le CESER dans de nombreux travaux², comme par le Conseil régional. Le CESER se demande à ce titre si les objectifs de Néo Terra en matière d'agriculture sont partagés par le Conseil régional d'Occitanie. Le CESER salue le Pacte d'engagement pour accompagner les filières agricoles dans la transition agro-écologique et la gestion équilibrée de l'eau et souhaiterait obtenir des éléments de suivi. Les actions financées montrent par ailleurs que des solutions existent déjà et que, si la recherche reste nécessaire pour en développer d'autres, il est possible d'adopter de nouvelles pratiques agricoles, à la condition d'un accompagnement des acteurs en ce sens.
- **Les actions en faveur de la préservation des zones humides de tête de bassin**, même si toutes les zones humides méritent une grande vigilance.

Le CESER partage également le lien fait entre (1) ressource en eau et (2) lutte active contre l'artificialisation et l'érosion des sols.

Toutefois, l'Assemblée est davantage nuancée que l'Entente au sujet :

- de la **mobilisation de ressources nouvelles** : le sujet du stockage fait débat, au regard d'une part des besoins identifiés par certains acteurs et d'autre part des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques des ouvrages de stockage. Un « *Grenelle du stockage de l'eau* » pourrait être organisé à

² Se référer en particulier au rapport adopté en mars 2021 intitulé *Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine*.

l'échelle pertinente, afin de définir les conditions sociales, économiques et environnementales devant présider à la création d'éventuels ouvrages de stockage ;

- de la **réutilisation des eaux usées** : dans son rapport sur la transition agro-écologique comme dans son avis sur le Sdage, le CESER demandait de faire preuve de prudence sur ce développement, en particulier au regard des enjeux de santé.

Enfin, si certains membres du CESER saluent le transfert d'ouvrages hydrauliques de l'État aux Régions, car il vise une meilleure adéquation entre besoins et usages grâce à une gestion de proximité, d'autres s'interrogent sur la pertinence de ce transfert et sur ses conditions. Les conséquences de la mise en place d'une tarification adaptée de l'ensemble des usages de l'eau posent tout particulièrement questions pour certains membres : dans quelle direction irait cette tarification ? Avec quels objectifs ? Il s'agira de définir précisément ces conditions.

Préconisations pour les membres de l'Entente :

- **Rechercher les économies d'eau dans tous les secteurs. En particulier, approfondir les réflexions sur les économies d'eau dans l'agriculture, pour réduire ces consommations dans les filières agricoles qui disposent de marges de manœuvre (par l'adaptation des cultures ou des pratiques culturales).**
- **Organiser un Grenelle sur le stockage de l'eau, à l'échelle pertinente, afin de définir les conditions sociales, économiques et environnementales devant présider à la création d'éventuels ouvrages de stockage.**
- **Définir des objectifs chiffrés et précis pour la baisse généralisée des teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux.**



Proposition de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

La Présidente de la commission, Christine JEAN, s'est déportée sur l'aspect quantitatif.



Vote sur l'avis du CESER

« L'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie engagés avec le Comité de Bassin Adour-Garonne pour la gestion durable de l'eau. Bilan et perspectives de l'Entente pour l'eau »

143 votants
114 pour
29 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>